ASSESSE | GESVES | OHEY

# RURALITÉ PÉRI-URBAINE: DES HOMMES, DES DÉFIS, DES RÉPONSES INÉDITES

## PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 - DOSSIER DE CANDIDATURE - FÉVRIER 2015

GAL Assesse - Gesves - Ohey
Pays des tiges et chavées

Avec le soutien de la Wallonie

Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.
Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

pépup

# Table des matières


Introduction ..... 6
Préambule : respect des critères de recevabilité ..... 7
Evaluation LEADER+ et LEADER 2007-2013 ..... 8
Partie I : Identification des besoins et définition d'une stratégie ..... 11
Préambule ..... 12
1 Des besoins à la stratégie et à la sélection des projets : un processus participatif ..... 14
1.1 Pré-Diagnostic croisé PCDR (concerté avec la FRW) ..... 14
1.2 Brainstorming sur les thématiques prioritaires ..... 14
1.3 Structuration et hiérarchisation des thématiques ..... 15
1.4 Capitalisation et définition de la méthode de consultation ..... 15
1.5 Validation des thématiques et composition des groupes de travail ..... 15
1.6 Convocation aux groupes de travail ..... 16
1.7 Consultation grand public (Cap sur l'Avenir) ..... 16
1.8 Lancement de l'appel à projets : « Nourrir l'Humanité, c'est un métier » ..... 17
1.9 Réflexion en groupes de travail ..... 17
1.10 Soirée Bilan et Perspectives ..... 17
1.11 Synthèse des pistes de projets ..... 18
1.12 Elaboration du Diagnostic Territorial ..... 18
1.13 Définition de la Stratégie Territoriale ..... 18
1.14 Rencontre avec les acteurs locaux et porteurs de projets, organisation de tables rondes et affinement des pistes de projets ..... 19
1.15 Sélection et hiérarchisation des projets ..... 19
1.16 Rédaction du dossier de candidature ..... 20
1.17 Validation et dépôt du PDS ..... 20
2 Diagnostic territorial ..... 22
2.1 Analyse du territoire ..... 22
2.2 Synthèse AFOM ..... 56
3 Stratégie territoriale « Horizon 2020 » ..... 58
3.1 La stratégie territoriale ..... 58
3.2 Le thème fédérateur ..... 59
3.3 Les objectifs ..... 59
3.4 Les fiches projets ..... 61
Partie II : Fiches projets ..... 62
Préambule - Structure des fiches projets ..... 63

1 Agriculture – Vers une plus grande autonomie des exploitations agricoles et projet 'Agri-Culture' ..... 65
1.1 Identification du projet ..... 65
1.2 Objectifs à atteindre ..... 67
1.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 67
1.4 Description du contexte ..... 68
1.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 71
1.6 Actions prévues ..... 71
1.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 76
1.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 77
1.9 Caractère innovant du projet ..... 78
1.10 Pérennité du projet ..... 78
2 Forêts / Filière bois - Développement général de la filière bois et projet social « De la graine à l'objet » ..... 81
2.1 Identification du projet ..... 81
2.2 Objectifs à atteindre ..... 83
2.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 83
2.4 Description du contexte ..... 84
2.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 89
2.6 Actions prévues ..... 91
2.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 96
2.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 97
2.9 Caractère innovant du projet ..... 98
2.10 Pérennité du projet ..... 98
3 Energie Verte - Valorisation énergétique de déchets verts ligneux ..... 100
3.1 Identification du projet ..... 100
3.2 Objectifs à atteindre ..... 101
3.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 101
3.4 Description du contexte ..... 102
3.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 111
3.6 Actions prévues ..... 112
3.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 116
3.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 119
3.9 Caractère innovant du projet ..... 119
3.10 Pérennité du projet ..... 120
4 Logement - Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos ainés ..... 122
4.1 Identification du projet ..... 122
4.2 Objectifs à atteindre ..... 124

4.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 124
4.4 Description du contexte ..... 125
4.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 127
4.6 Actions prévues ..... 128
4.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 131
4.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 133
4.9 Caractère innovant du projet ..... 134
4.10 Pérennité du projet ..... 134
5 Action sociale – Prévention de l'exclusion sociale ..... 136
5.1 Identification du projet ..... 136
5.2 Objectifs à atteindre ..... 137
5.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 137
5.4 Description du contexte ..... 138
5.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 140
5.6 Actions prévues ..... 141
5.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 142
5.8 Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact ..... 143
5.9 Caractère innovant ..... 144
5.10 Pérennité du projet ..... 144
6 Interprétation du paysage et maintien de l'identité paysagère et naturelle du territoire ..... 146
6.1 Identification du projet ..... 146
6.2 Objectifs à atteindre ..... 147
6.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 147
6.4 Description du contexte ..... 148
6.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 151
6.6 Actions prévues ..... 152
6.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 155
6.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 156
6.9 Caractère innovant du projet ..... 156
6.10 Pérennité du projet ..... 157
7 ViciGAL - Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal ..... 159
7.1 Identification du projet ..... 159
7.2 Objectifs à atteindre ..... 159
7.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 161
7.4 Description du contexte ..... 161
7.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 163
7.6 Actions prévues ..... 163

7.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 165
7.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 167
7.9 Caractère innovant du projet ..... 167
7.10 Pérennité du projet ..... 167
8 Tourisme : Condroz-Famenne, destination Familles ! ..... 169
8.1 Indentification du projet ..... 169
8.2 Description du contexte ..... 171
8.3 Les objectifs ..... 175
8.4 Publics cibles et impact sur le territoire ..... 176
8.5 Les actions soutenues en relation avec les objectifs ..... 177
8.6 Montage financier et plan de financement ..... 186
8.7 Indicateurs de réalisation et d'impact ..... 188
9 Filière équestre : perspectives d'une collaboration nationale et internationale ..... 190
9.1 Contexte ..... 190
9.2 Objectifs ..... 191
9.3 Partenaires pressentis ..... 191
9.4 Actions prévues ..... 191
9.5 Plan de financement ..... 191
10 Appui technique ..... 193
10.1 Identification du projet ..... 193
10.2 Objectifs à atteindre ..... 193
10.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue ..... 194
10.4 Description du contexte ..... 194
10.5 Actions prévues ..... 194
10.6 Publics cibles concernés et impact sur le territoire ..... 197
10.7 Plan de financement et échéancier des dépenses ..... 198
10.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact ..... 199
10.9 Pérennité du projet ..... 199
Partie III : Cohérence entre les fiches projets et intégration des secteurs ..... 200
1 Cohérence entre le diagnostic, la stratégie et les fiches projets ..... 201
2 Synergie entre les fiches projets ..... 201
3 Synergies entre la stratégie du GAL et les 3 PCDR ..... 202
4 Cohérence entre le PDS du GAL et la déclaration de politique régionale 2014-2019 «Oser, innover, rassembler » ..... 208
Partie IV : L'organisation du GAL et les moyens humains et financiers prévus ..... 209
1 L'organisation du GAL ..... 210
2 Gestion administrative et financière du GAL ..... 210
3 Gestion des projets, animation et accompagnement des acteurs locaux ..... 212

4 Outils de communication et d'information ..... 213
5 Les dispositifs d'évaluation ..... 213
5.1 L'évaluation des projets ..... 213
5.2 L'évaluation du PDS ..... 214
5.3 L'évaluation des membres du personnel ..... 214
5.4 L'évaluation du coordinateur ..... 214
5.5 L'évaluation du partenariat ..... 214
5.6 L'évaluation de la notoriété du GAL ..... 214
6 Les dispositions de gestion financière ..... 215
7 Plan de financement global ..... 217
Partie V : Argumentaire par rapport aux critères de sélection des PDS ..... 218
1 La qualité et l'équilibre du partenariat ..... 219
2 La capacité à mettre en œuvre la stratégie de développement ..... 219
3 L'approche ascendante et la cohérence des projets proposés et leur mode de sélection ..... 220
3.1 L'approche ascendante ..... 220
3.2 La cohérence des projets ..... 221
3.3 Le mode de sélection des projets ..... 222
4 Le plan de financement ..... 222
5 La cohérence globale du PDS par rapport au contexte local ..... 222
6 La dimension économique des projets ..... 223
7 Le caractère innovant de la stratégie et des projets ..... 224
7.1 Innovation territoriale ..... 224
7.2 Innovation technologique ..... 224
7.3 Innovation thématique ..... 225
7.4 Innovation financière ..... 225
8 L'efficience et la pérennité des projets ..... 225
9 La complémentarité avec les autres politiques de développement ..... 225
10 L'intégration de la dimension de coopération dans le PDS ..... 226
Partie VI : Conclusions ..... 227
Conclusions ..... 228

# Introduction

Ce document constitue le dossier de candidature introduit par le Groupe d'Action Locale Pays des Tiges et Chavées (actif sur les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey) dans le cadre de l'appel à projets LEADER pour la période 2014-2020.

Ce document est conforme aux recommandations du Guide du candidat LEADER d'octobre 2014 et respecte les règles d'éligibilité des dépenses du programme. Il prend en compte les remarques et suggestions émises par l'Administration Centrale (DGO3), tant sur la forme que sur le contenu.

Ce dossier de candidature est réellement un Plan de Développement Stratégique pour le GAL Pays des Tiges et Chavées, une stratégie de développement territoriale à l'horizon 2020. Il est issu d'un important travail de consultation citoyenne et de la mobilisation des forces vives du territoire, orchestrés par le coordinateur du GAL et par son Conseil d'Administration. Largement détaillé dans la première partie du document, ce processus participatif a d'une part permis de recenser les besoins réels du territoire et de ses citoyens, d'identifier des pistes de projets innovants, susceptibles d'être portés par des acteurs locaux et pérennisés, et dont l'intérêt se situe précisément dans leur caractère transcommunal (échelle territoriale pertinente). D'autre part, cette approche ascendante a permis de poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire, tant privés que publics, créer une réelle émulation, et inscrire les projets du GAL dans une dynamique transcommunale ambitieuse et pérenne. Une attention particulière a été apportée à la valorisation des acquis des deux précédentes programmations LEADER, et au développement de synergies avec les autres programmes de développement en cours sur le territoire (notamment les PCDR). Moment phare du processus participatif, le Plan de Développement Stratégique (PDS) a été approuvé symboliquement par le CA du GAL lors de la soirée d'information publique du 03/02/2015 et formellement par les collèges communaux d'Assesse, de Gesves et d'Ohey le 9/02/2015.

Ce PDS reflète la maturité du territoire, dont cette programmation LEADER serait la troisième. La programmation 2000-2006 s'est focalisée sur l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux. La programmation 2007-2013 s'est concentrée sur le développement de l'économie résidentielle, le renforcement du capital social et l'inscription du territoire dans une logique de développement durable. Cette troisième programmation entend consolider l'inscription de notre territoire péri-urbain dans une logique de développement durable et global au travers de trois axes : renforcer l'économie productive locale, préserver les qualités et aménités territoriales et favoriser plus d'équité sociale au sein du territoire soumis à différentes pressions spécifiques aux territoires péri-urbains

Le présent dossier de candidature est structuré en 3 parties :

- De l'identification des besoins à l'élaboration de l'une stratégie territoriale
- 10 projets (dont 2 de coopération) au service de la stratégie
- La cohérence entre les fiches projet, leurs aspects innovants et pérennes, et l'intégration des secteurs

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter le coordinateur du GAL :

Xavier Sohet

083/670.341

sohet.leader@skynet.be

# Préambule : respect des critères de recevabilité

Le territoire des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey respecte les trois conditions de base pour pouvoir introduire un dossier de candidature LEADER 2014-2020, à savoir :

**1) <u>Définir un territoire pertinent</u>**

Le territoire est considéré comme pertinent dans la mesure où il respecte les deux conditions imposées :

**a) <u>Etre composé de minimum 3 communes contiguës, rurales et/ou semi-rurales</u>**

Comme son nom l'indique, le territoire du GAL Assesse-Gesves-Ohey concerne les trois Communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Ces Communes sont contiguës et rurales.

Ces trois communes font partie de la Province de Namur. Elles présentent une cohérence certaine du point de vue géographique, démographique et politique mais aussi en termes de dynamiques liées au développement de cette zone rurale confrontée au phénomène de périurbanisation (cf. stratégie territoriale).

**b) <u>Avoir une population totale comprise entre 10.000 et 70.000 habitants</u>**

Au 1er janvier 2015, la population totale du GAL Assesse-Gesves-Ohey était de 19.008 habitants. Elle est donc bien comprise entre 10.000 et 70.000 habitants

Par ailleurs, les 3 communes sont réunies au sein d'un GAL, ayant élaboré un PDS :

**2) <u>Mettre en place un partenariat et constituer un Groupe d'Action Locale</u>**

Le Groupe d'action Locale Pays des tiges et chavées est une ASBL active sur le territoire depuis 2002. L'ASBL est donc bien active, constitué d'un partenariat public-privé riche et dynamique.

**3) <u>Elaborer un Plan de Développement Stratégique (PDS)</u>**

Le présent document constitue le Plan de Développement Stratégique du GAL Pays des tiges et chavées pour la programmation 2014-2020.

# Evaluation LEADER+ et LEADER 2007-2013

Les paragraphes suivant dressent brièvement l'évaluation des deux précédentes programmations LEADER, démontrant la capacité du GAL Pays des Tiges et Chavées à mettre en œuvre des projets multi-thématiques de qualité, dans une démarche participative de réseautage des partenaires locaux.

**LEADER +**

Globalement, l'évaluation du GAL Assesse-Gesves peut être qualifiée de positive. La plupart des objectifs fixés en début de programmation ont été atteints. Le GAL Assesse-Gesves a ainsi significativement contribué à alimenter la réflexion sur la thématique de l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux. Il a également mené à bien toute une série d'animations originales et diversifiées, participant au développement de l'économie locale et au rapprochement entre des profils de population en mouvement ayant des attentes et des perceptions diverses sur la ruralité et le devenir du territoire.

A l'issue de la programmation, le GAL Assesse-Gesves apparaît comme une structure juridique automne capable de mettre en œuvre efficacement ses projets, en prenant les initiatives nécessaires pour lever les contraintes identifiées et maximiser les marges de manœuvre mises à sa disposition, tout en veillant à maintenir un partenariat public-privé équilibré et dynamique.

**LEADER 2007-2013**

Sur base de l'expérience acquise sous LEADER+, le GAL a opéré plusieurs choix stratégiques dans la conception et l'élaboration de son PDS 2007-2013.

Ainsi, comme développé ci-dessous,

- le GAL a été placé au cœur de la dynamique LEADER en étant le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain, responsable de la mise en œuvre des projets avec divers partenaires publics et privés mais aussi et surtout la structure juridique en charge de la justification des fonds alloués par l'Europe et la Région wallonne. Ce choix devrait renforcer encore l'efficience du GAL et clarifier les rapports avec les différents partenaires institutionnels et acteurs de terrain.
- le GAL a procédé à un large appel à projets, offrant à tout un chacun, acteur du territoire, la possibilité de s'y investir. Il s'agit là d'une progression significative en termes de participation et d'ouverture par rapport à l'expérience menée sous LEADER+. Cet appel à projets a été lancé suite à une analyse fine du territoire réalisée notamment sur base des statistiques et d'une étude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces menée de façon participative.
- le GAL s'est investi dans le secteur touristique, identifié comme secteur porteur. Il a pour cela sollicité et obtenu la reconnaissance du CGT.
- le GAL a pris en compte les trois dimensions économique, sociale, et environnementale dans la sélection des projets et l'élaboration de son PDS en adoptant une logique de développement durable.
- Le GAL a décidé de s'étendre à une troisième commune : Ohey.
- enfin, le GAL a veillé à donner une réelle dimension économique à l'ensemble de ses projets, même ceux traditionnellement réservés au domaine de l'action sociale. En limitant la durée des projets à 4 ans, il renforce les dynamiques internes. Ici aussi, il s'agit d'une évolution positive par rapport à LEADER+ qui vise à renforcer les spécificités LEADER liées au développement économique et à l'autoportance des projets bénéficiant d'un soutien temporaire des fonds LEADER.

Dans le cadre de la programmation LEADER 2007-2013, le GAL a développé neuf projets très concrets sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey. L'évaluation par ailleurs relevée par l'administration est globalement très positive et le GAL a démontré sa capacité à tirer les leçons nécessaires chaque fois que l'Administration de coordination a attiré son attention, que ce soit, par exemple, en termes de management du processus général par le coordinateur ou la justification de certaines dépenses.

Au fil des années, en collaboration avec les habitants et les pouvoirs locaux, plusieurs thématiques ont ainsi été développées. Tous ces projets sont complémentaires et concourent à un objectif unique: le développement durable d'un monde rural périurbain de qualité, vivant, et qui évolue.

La stratégie développée dans le PDS reposant sur les fondements de l'économie résidentielle a été effectivement suivie. Soulignons à ce sujet les actions menées, suivant les différents axes de cette stratégie :

- En vue d'augmenter la base productive du territoire. Un travail important et des résultats significatifs ont été atteints dans le secteur agricole au travers de la structuration de la filière chanvre à laquelle participent plusieurs agriculteurs du territoire.
- En vue d'augmenter la base résidentielle, comprenant en particulier les dépenses des touristes, la mise en œuvre de la fiche tourisme, couplée avec celle de la filière équestre a certainement renforcé l'attractivité du territoire. Elle a surtout contribué à fédérer les efforts des acteurs locaux (plus de 80 acteurs touristiques et plus de 40 acteurs de la filière équestre) qui doucement mais sûrement sont en train de construire un réseau qui renforce les logiques d'action collective au sein du territoire, cet élément étant identifié comme prépondérant dans la littérature scientifique afin de différencier le territoire sur le plan du développement territorial durable.
- Concernant en particulier les retraités, qui alimentent également la base résidentielle de l'économie locale, diverses actions ont menées, notamment au travers de la création de maisons d'accueil communautaire.
- Du point de vue de l'équité sociale, il convient de souligner que tant le projet de services de proximité que du réseau de jardins solidaires ont contribué à toucher un public plus fragilisé présents sur le territoire, renforçant de ce fait une certaine forme de cohésion sociale à laquelle il convient de rester attentif sur ce profil de territoire périurbain. Le projet de jardins solidaires a su faire preuve d'une adaptation lucide en proposant un lien intéressant avec le secteur agricole par le biais de la création du Réseau d'Agriculteurs Accueillants.
- Enfin, du point du développement environnemental en vue de préserver les attributs du territoire, une multitude d'actions cohérentes et complémentaires ont été menées à bien. Citons en particulier le projet de coopération berge et abeilles, le renforcement du maillage écologique par la plantation de haies et d'arbres, ainsi que l'important volet dédicacé à la pédagogie environnementale.

De manière très concrète, les résultats des différents projets ont tous contribué à l'atteinte des objectifs développés dans la stratégie. Quelques exemples :

- Diversification agricole et création d'une nouvelle structure coopérative (BEL Chanvre).
- Structuration de l'offre touristique et mise en réseau des acteurs.
- Émergence et confirmation, à l'échelon international, de plusieurs acteurs de la filière équestre, mise en réseau des acteurs et structuration de l'offre touristique à travers le balisage de 250 km de promenade.
- Augmentation des services offerts aux retraités et actions menées envers un public plus fragilisé (création de trois maisons communautaires, de 7 jardins solidaires, réinsertion de plusieurs jeunes dans les fermes, etc.)

- Implantation de 10 km de haies, 450 arbres fruitiers, 3 ruchers partagés, 5 modules didactiques, etc.

En ce qui concerne la gouvernance du territoire, la mise en œuvre du programme 2007-2013 a clairement contribué au renforcement du partenariat entre les communes et entre les acteurs publics et privés. Ainsi :

- Renouvellement et élargissement du CA et de l'AG. Mise en place d'un bureau permettant d'être plus réactif sur les aspects de gestion quotidienne.
- Forte participation aux groupes de travail, notamment dans le secteur équestre et touristique.
- Poursuite et intensification des collaborations entre communes (mutualisation et prêt de matériel, coopérations multiples, réflexion sur un plan de cohésion social transcommunal, etc.).
- Renforcement des approches concertées avec les PCDR.
- Multiplication des réunions et moments de rencontre entre les élus et techniciens des 3 communes grâce aux projets et à la mobilisation du GAL.

Ce troisième PDS 2014-2020 a pris soin de capitaliser les acquis de ces deux premières programmations et d'intégrer les observations que les Administrations fonctionnelles et/ou de coordination ont formulées depuis près de 15 ans maintenant, qu'il s'agisse en particulier

- De la prise en compte des études scientifiques menées sur le territoire
- De la structuration des partenariats locaux et de l'internalisation de la gestion du personnel, consolidant le GAL comme acteur actuel et de demain de la mise en oeuvre des dynamiques supra-communales sur le territoire pertinent des Communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey
- De la mobilisation de plus en plus large des acteurs locaux, notamment les acteurs économiques actifs dans le secteur touristique et celui de la filière équestre. Les résultats obtenus sous les deux précédentes programmations dans les secteurs agricoles et forestiers et les prolongations dans le cadre de cette programmation doivent aussi être soulignées compte tenu de la mobilisation parfois plus difficile de ces secteurs au travers de l'outil LEADER.

# Partie I : Identification des besoins et définition d'une stratégie

# Préambule

Cette première partie est divisée en 3 grandes sections :

- La description du processus participatif ayant permis d'aboutir sur les fiches projets telles que présentées dans le présent dossier de candidature

- La présentation du territoire par le biais d'un diagnostic étayé, réalisé par le Bureau d'Etudes Dr(ea)m²

- La présentation de la stratégie territoriale Horizon 2020, établi en collaboration avec l'Agence de Stratégie et Communication Expansion et le professeur A. Vas.

# *Processus participatif*

# 1 Des besoins à la stratégie et à la sélection des projets : un processus participatif

Ce dossier de candidature est le fruit d'un processus participatif et d'une réflexion transcommunale initiés en octobre 2013. Plusieurs étapes ont jalonné ce processus. Ces dernières sont présentées dans les paragraphes suivants.

## 1.1 Pré-Diagnostic croisé PCDR (concerté avec la FRW)

Chaque commune étant engagée dans une opération de développement rural, la première étape consiste en l'établissement d'un pré-diagnostic territorial réalisé sur base d'une analyse croisée entre les diagnostics des 3 PCDR. Réalisée en octobre 2013, cette analyse permet d'identifier les grands enjeux communs et les besoins du territoire sur différents thèmes :

- Démographie
- Territoire
- Mobilité
- Urbanisme - Logement
- Bien être et cohésion sociale
- Développement économique
- Tourisme
- Bonne gouvernance
- Energie

☞ Annexe 1 : Pré-diagnostic sur base des études PCDR

## 1.2 Brainstorming sur les thématiques prioritaires

Sur base de cette première analyse, le Conseil d'Administration (CA) du GAL se réunit le 6 novembre 2013 afin d'identifier les thématiques prioritaires. 18 personnes prennent part à cette réunion. A l'issue d'une longue réflexion, les thématiques suivantes sont identifiées comme prioritaires pour la prochaine programmation :

- Emploi / Economie
- Logement
- Enseignement / classes vertes
- Mobilité
- Culture et tourisme
- Forêt / filière bois
- Agriculture
- Energie

Des groupes de travail sont constitués. Chaque groupe choisit 2 thématiques parmi les 8 identifiées et tente de répondre aux questions suivantes :

- Au sein de cette thématique, quelles sont les pistes de réflexion ayant un intérêt transcommunal ?
- Quelles sont les données objectives spécifiques à compiler pour alimenter le diagnostic et la réflexion des groupes de travail (en précisant les sources de données éventuelles) ?

- Quels sont les acteurs clés à consulter (personnes, structures ou commissions) préalablement à la constitution du groupe de travail ?
- Quelles sont les personnes ressources à intégrer dans un éventuel groupe de travail ?

Annexe 2 : PV du CA du 06/11/2013

## 1.3 Structuration et hiérarchisation des thématiques

Le 19 décembre 2013, le CA se réunit pour compléter le travail initié le 6 novembre et l'amender le cas échéant. 23 personnes y participent. Pour chaque thématique, les besoins sont affinés et des idées d'actions potentielles suggérées.

Annexe 3 : PV du CA du 19/12/2013

## 1.4 Capitalisation et définition de la méthode de consultation

Courant du mois de janvier 2014, une synthèse de cette première phase de réflexion est réalisée et une méthode de consultation définie, couplée à un calendrier précis :

- Validation des thématiques prioritaires (février)
- Constitution de groupes de travail thématiques (mars)
- Appel à participation grand public (avril)
- Organisation des groupes de travail (mai)
- Restitution en séance plénière (juin)

## 1.5 Validation des thématiques et composition des groupes de travail

Le 26 février 2014, le CA se réunit (22 personnes présentes) et rediscute des thématiques prioritaires. Certaines sont ajoutées, d'autres reformulées. Les thématiques prioritaires suivantes sont validées :

- Emploi / Economie
- Logement
- Education à l'environnement
- Mobilité
- Culture
- Tourisme
- Forêts
- Agriculture
- Circuits courts
- Insertion sociale et bien-être

La proposition de méthode de consultation est validée. Une liste de personnes ressources est constituée pour chacune des thématique, aussi bien sur le territoire qu'hors territoire. Toutes thématiques confondues, 190 personnes sont identifiées comme personnes ressources potentielles, certaines d'entre elles l'étant potentiellement pour plusieurs thématiques.

Annexe 4 : Constitution et PV des groupes de travail

Afin d'asseoir la légitimité du groupe de travail, il est décidé de constituer une base de groupe de base et de faire évoluer la composition de ce groupe suite à l'appel à participation lancé courant du mois d'avril auprès de l'ensemble de la population.

Pour chacune des thématiques, un pilote de groupe de travail est identifié au sein du CA. 10 administrateurs prennent donc volontairement la responsabilité du pilotage d'un groupe de travail.

La mission du groupe de travail est de décortiquer la thématique, mesurer les besoins du territoire en la matière (logique bottom-up) et identifier les pistes de réflexion ayant un intérêt transcommunal susceptibles de constituer les bases d'un projet GAL 2014-2020. La mission du pilote est d'organiser et planifier le travail du groupe, alimenter sa réflexion, mener les débats, structurer les propositions émises, etc. Un co-pilote est identifié au sein de l'équipe du GAL pour seconder le pilote sur les aspects logistiques : organisation des réunions, envoi des convocations, préparation de documents, photocopies, prises de notes, comptes-rendus, etc.

## 1.6 Convocation aux groupes de travail

Début avril 2014, les convocations sont envoyées aux groupes de travail. Le calendrier de l'ensemble des réunions est communiqué publiquement, via le site internet du GAL.

## 1.7 Consultation grand public (Cap sur l'Avenir)

Début mai, l'appel à projets / idées / participation est édité et envoyé par voie postale à l'ensemble des citoyens du territoire.

Cet appel à projets se présente sous la forme d'un journal (A2 plié en 4) et comprend plusieurs parties :

- Description du GAL et du programme LEADER
- Bilan de la programmation 2007-2013
- Modalités de l'appel à participation
- Présentation des thématiques pour la programmation 2014-2020
- Témoignages d'acteurs locaux et jeu des 9 erreurs

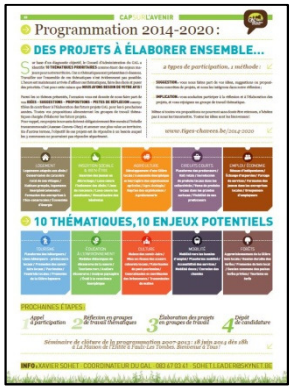

Par le biais de cet appel, les citoyens sont invités à proposer leurs idées, suggestions ou propositions concrètes de projets, et/ou à s'impliquer dans l'un ou l'autre groupe de travail thématique proposé.

Différents modes de réponse leurs sont proposés : envoi d'un mail, contact téléphonique ou utilisation de la page créée sur le site internet du GAL à cet effet.

## 1.8 Lancement de l'appel à projets : « Nourrir l'Humanité, c'est un métier »

Le 8 mai 2014, le GAL organise symboliquement une soirée débat sur l'agriculture et ses enjeux, afin de marquer symboliquement le lancement de l'appel à projets pour la programmation 2014-2020. La représentation du spectacle « Nourrir l'Humanité, c'est un métier » est organisée à Maillen. La soirée remporte un franc succès : 90 personnes y assistent.

Cette soirée est organisée dans le prolongement de la soirée Ciné-Débat « Il a plu sur le grand paysage » organisée à l'occasion du Week-end GAL (25 et 26 mai 2013) et à laquelle 60 personnes avaient participé.

## 1.9 Réflexion en groupes de travail

Entre le 17/04 et le 11/06/2014, 15 réunions de groupes de travail sont organisées sur les 10 thématiques précisées plus haut (certains groupes se sont réunis 2 fois). Ces réunions sont organisées en soirée afin de maximiser les possibilités pour les citoyens actifs d'y participer. Plus de 160 personnes différentes participent à ces groupes de travail et sont donc d'ores et déjà mobilisées.

Ces réunions sont pilotées par un administrateur du GAL et co-pilotées par un membre de l'équipe. Le coordinateur assiste à toutes les réunions en tant qu'observateur et prend acte de toutes les propositions tout en imaginant les synergies et liens éventuels entre les différentes thématiques.

Tous les comptes-rendus de ces groupes de travail (de même que tous les documents relatif à l'élaboration du PDS) sont mis en ligne sur le site internet du GAL, sur une page spécifiquement créée à cet effet : www.tiges-chavees.be/2014-2020, dans un souci de transparence.

Annexe 4 : Constitution et PV des groupes de travail

## 1.10 Soirée Bilan et Perspectives

Le 18 juin 2014, une soirée « Bilan et perspectives » est organisée à la Maison de l'Entité à Faulx-les Tombes, dès 18h. Y sont conviées toutes les personnes ayant été impliquées dans les groupes de travail ou ayant marqué un intérêt pour le GAL et les projets développés.

C'est l'occasion de dresser le bilan de la programmation 2007-2013 (résultats concrets, en chiffres et en images) et de présenter 18 témoignages vidéo d'acteurs locaux qui exposent leur vision du GAL et sa plus-value concrète pour eux et le territoire.

Dans la seconde partie, chacun des administrateurs-pilotes est invité à présenter les réflexions de son groupe et les pistes de projets soulevées, le cas échéant. Les projets proposés directement par les citoyens dans le cadre de l'appel à projets (via le site internet) sont également présentés.

Une dégustation de produits locaux financée par l'APAQ-W est organisée durant les présentations pour sustenter l'assemblée et amener un côté convivial à la soirée.

La soirée remporte un franc succès : une centaine de personnes y participent, aussi bien représentants publics que privés.

## 1.11 Synthèse des pistes de projets

Le 17 juillet 2014, l'AG du GAL se réunit afin de faire la synthèse de l'ensemble des éléments compilés dans le cadre de ces quelques mois de consultations. 20 personnes y participent, démontrant toujours l'assiduité et l'enthousiasme des administrateurs et membres de l'AG. Les différentes thématiques sont passées en revue et une proposition de synthèse des grandes idées maitresses est validée.

Il est proposé d'affiner chacune de ces pistes de projets avec les porteurs de projets et autres partenaires identifiés et de se réunir en novembre pour les confronter à la stratégie, les affiner et les évaluer suivant une grille de critères objectifs.

## 1.12 Elaboration du Diagnostic Territorial

En septembre, une mission d'élaboration d'un diagnostic territorial est confiée au bureau d'étude Dr(ea)²m. En plus du portrait neutre et objectif du territoire composé des données générales classiquement compilées dans ce type diagnostic, il est demandé d'affiner certaines informations sur les thématiques identifiées comme prioritaires : agriculture, forêt, logement, paysages, etc. Ceci afin d'objectiver les attentes et chiffrer les besoins sur ces matières, structurer les futurs projets et les asseoir sur des bases tangibles et objectives. Elaborer ce diagnostic après la première phase de consultation s'est ainsi clairement révélé bénéfique pour le développement du PDS !

Ce diagnostic est présenté de manière intégrale dans la partie suivante. En effet, il semblait impossible d'en faire une synthèse sans perdre des informations importantes.

## 1.13 Définition de la Stratégie Territoriale

Le 6 novembre 2014, l'AG se réunit afin de définir la stratégie du territoire à l'Horizon 2020. A l'instar du diagnostic, organiser cette réflexion à l'issue de la consultation citoyenne s'est avérée bénéfique. En effet, l'objectif était dans un premier temps d'ouvrir au maximum le champ des possibles afin de limiter le risque d'omission et limiter les frustrations éventuelles, avant de poursuivre la réflexion sur les thématiques les plus porteuses (logique de l'entonnoir). Sur base de cette large consultation citoyenne, l'AG définit une stratégie territoriale pour la programmation 2014-2020.

Au niveau méthodologique, le GAL a souhaité s'adjoindre des conseils de professionnels en stratégie afin de prendre le recul et la hauteur nécessaires à ce type d'exercice. En l'occurrence, le GAL rencontre le professeur émérite Alain Vas, enseignant la stratégie à la Louvain School of Management et à l'UNamur, encadré par l'Agence Expansion, elle-même spécialisée en marketing et communication.

A l'issue d'une Assemblée Générale de 4 heures, alternant séances plénières et séances de travail en petits groupes, une stratégie territoriale est définie et validée.

Cette dernière est présentée au point 3, après le diagnostic.

## 1.14 Rencontre avec les acteurs locaux et porteurs de projets, organisation de tables rondes et affinement des pistes de projets

Entre juillet et novembre 2014, un grand nombre de rencontres sont organisées avec les porteurs de fiches projets et les partenaires potentiellement identifiés. Toutes ne sont pas listées dans le présent rapport tant leur nombre est important. Citons néanmoins quelques exemples :

- Table ronde forêts et visite d'installations (25 pers.)
- Soirée d'information sur l'autonomie fourragère (27 pers.)
- Soirée de lancement de l'association Galo-Condroz (55 pers.)
- Soirée Ciné-Débat Filière Bois (51 pers.)
- Table Ronde Logement (28 personnes)
- Réunion Interprétation des Paysages et visite de terrain (12 pers.)
- Réunion Energie Verte (11 pers.)
- Réunions de réseau d'indépendants
- Interventions lors des Conseils Communaux
- Réunions bilatérales avec les partenaires pressentis
- Réunion avec les acteurs sociaux et assistantes sociales
- Réunions avec les échevins en charge des thématiques traitées
- Implication des membres des administrations communales

Toutes ces réunions et rencontres d'acteurs ont permis de confirmer les besoins rencontrés par les acteurs, et d'opérationnaliser (de co-développer) les pistes de projets avec les partenaires. Cette approche a permis aux partenaires de se sentir mobilisés dès la genèse des projets, et de développer des projets qui répondent vraiment à leurs besoins et aux besoins du territoire. Bien qu'énergivore, cette approche affermit la qualité du partenariat et maximise les chances de succès pour la mise en œuvre des projets.

## 1.15 Sélection et hiérarchisation des projets

Le 18 novembre 2014, à l'issue d'un processus de consultation et de réflexion qui aura duré plus d'un an, l'AG se réunit pour sélectionner les fiches projets sur base de 7 critères objectifs définis préalablement, à savoir :

- Réponse à un besoin du territoire
- Pertinence territoriale (transcommunalité)
- Rattachement à la stratégie territoriale
- Innovation (pour le territoire)
- Capacité d'anticiper les besoins de demain
- Capacité de mise en œuvre (par le GAL et les acteurs locaux)
- Pérennisation (acteurs / financement)

Pour chacun des 20 projets encore en lice, les membres de l'AG indiquent une note allant de 0 à 5, et ce pour chacun des 7 critères. Une comptabilisation des points obtenus par chacun des projets est réalisée en séance.

La sélection des projets pour la programmation 2014-2020 s'est ainsi effectuée de manière objective et totalement transparente. Le panel obtenu semblait de surcroît convenir à l'ensemble du groupe.

Annexe 5 : Procédure de sélection des projets en AG.

## 1.16 Rédaction du dossier de candidature

Une fois les projets sélectionnés, la dernière étape consiste en la finalisation des fiches projets et la rédaction du dossier de candidature dans sa globalité.

## 1.17 Validation et dépôt du PDS

Etape ultime, une séance d'information publique est organisée le 3 février 2015. Y sont conviés les administrateurs et membres de l'AG du GAL, les conseillers communaux, toutes les personnes ayant participé aux groupes de travail, les membres des CLDR/PCDN/CCATM, le personnel communal, ainsi que tous les partenaires actuels et futurs. 70 personnes répondent à l'appel, les 3 communes équitablement représentées. L'objectif est multiple :

- exposer l'ensemble des projets déposés, les synergies entre ces projets ainsi qu'une proposition de budget
- maintenir les partenaires mobilisés
- avaliser collégialement et de manière symbolique le PDS (considérant que les Conseils Communaux étaient largement représentés mais qu'une décision formelle sera actée ultérieurement).

A l'issue de la réunion, un vote symbolique est organisé : favorable, à l'unanimité !

# *Diagnostic territorial*

# 2 Diagnostic territorial

La réalisation du diagnostic du territoire a été confiée à un bureau d'études extérieur, Dr(ea)²m, afin d'obtenir une analyse professionnelle, objective et neutre du territoire. Le diagnostic représentant un dossier complet difficilement synthétisable sans perte d'information, celui-ci est présenté dans son intégralité.

Il est structuré en deux grandes parties :

- une analyse du territoire au travers de grandes thématiques : structures physique, naturelle et paysagère, occupation du sol, gestion du territoire, situation socio-économique, développement culturel, sportif et touristique et outils de gestion et de planification communale
- une synthèse mettant en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thème analysé en guise de conclusion

## 2.1 Analyse du territoire

### 2.1.1 Contexte général

#### 2.1.1.1 Localisation

☞Annexe 6 : Cartes relatives au diagnostic territorial – cartes 1 et 2

Les communes d'Assesse, Gesves et Ohey sont situées en Région wallonne dans la Province de Namur. Elles dépendent toutes les trois de l'arrondissement administratif et judiciaire de Namur.

Les trois communes sont situées au sud du sillon sambro-mosan, dans la région du Condroz.

Le territoire des trois communes est situé dans les aires d'attraction de plusieurs pôles importants :

- Namur : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement supérieur,
- Andenne : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement secondaire,
- Ciney : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement secondaire,
- Huy : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement supérieur.

Ces pôles d'attraction influencent différemment les villages du territoire en fonction de leur localisation. Ainsi, Assesse est fortement liée au pôle de Namur alors qu'Ohey est plus liée à Andenne et Huy. Gesves, de par sa localisation centrale, est influencée aussi bien par Namur que par Ciney et Andenne. Si ces différents pôles influencent l'identité culturelle des trois communes, elles n'en partagent pas moins une identité commune liée à la réalité qu'elles partagent, comme cela est illustré dans les chapitres suivants.

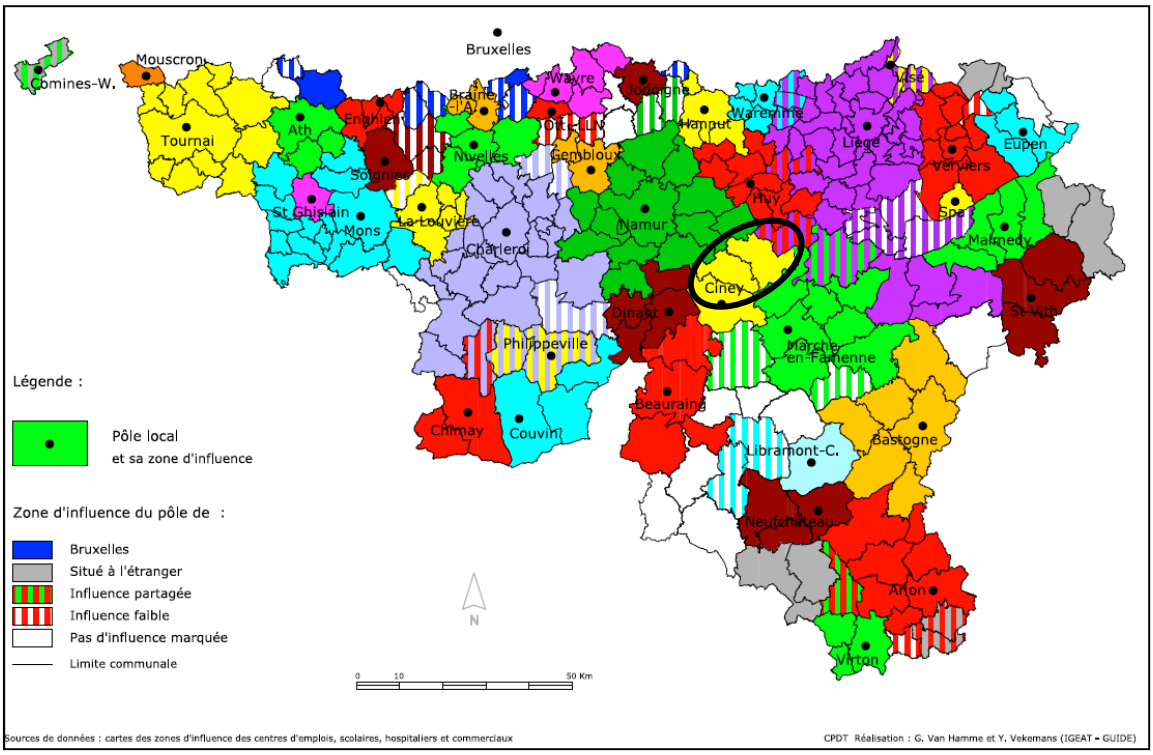


***Figure 1: Zones d'influence des pôles locaux (source: Repères pour une dynamique territoriale, CPDT, 2002)***

### 2.1.1.2 Superficie et population

Le GAL Pays des Tiges et Chavées couvre un territoire de 19 970 ha correspondant à une population de 18 782 habitants en 2014. Le tableau suivant reprend la surface et la population de chaque commune, ainsi que les anciennes communes dont elle est composée, qui correspondent aujourd'hui aux principaux villages du territoire.

| | Assesse | Gesves | Ohey | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Superficie | 78 km² | 65 km² | 57 km² | 200 km² |
| Population | 6 839 | 7 007 | 4 936 | 18 782 |
| Nombre de ménages | 2586 | 2654 | 1883 | 7123 |
| Anciennes communes | Assesse<br>Crupet<br>Sorinne-la-Longue<br>Sart-Bernard<br>Courrière<br>Florée<br>Maillen | Gesves<br>Faulx-les-Tombes<br>Sorée<br>Mozet<br>Haltinne | Ohey<br>Haillot<br>Perwez-lez-Haillot<br>Jallet<br>Goesnes<br>Evelette | |

***Tableau 1 : Superficie, population (2014), nombre de ménages (2013) et anciennes communes composant les trois communes du GAL (source : INS et IWEPS)***

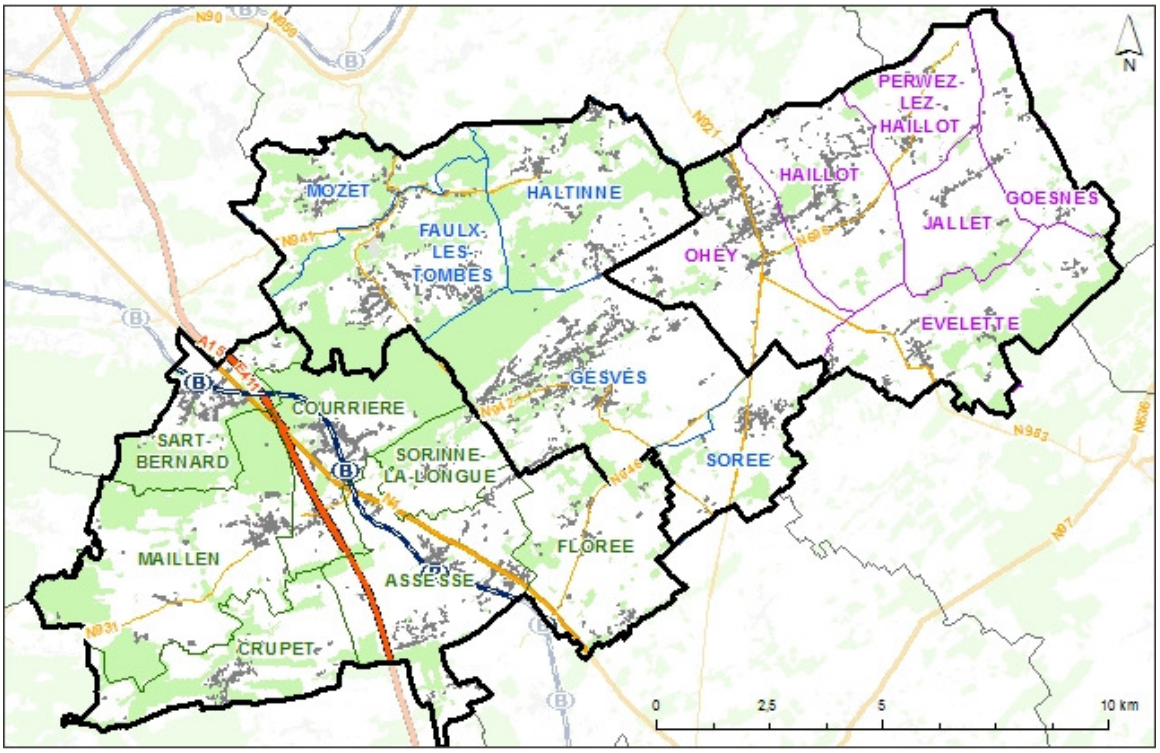


***Figure 2 : Anciennes communes formant les trois communes du GAL (source : données DGO4, carto DR(EA)²M)***

#### 2.1.1.3 Accessibilité

Parmi les trois communes, seule la commune d'Assesse est traversée par les réseaux autoroutier et ferroviaire belges :

- l'autoroute E411/E25 qui relie Bruxelles à Luxembourg en passant par Namur,
- la ligne de train 162 Namur-Luxembourg qui passe par Libramont et Arlon.

Ces deux axes offrent une bonne accessibilité au territoire du GAL et font d'Assesse la principale « porte d'entrée » des trois communes en venant de Namur.

Plusieurs routes régionales desservent le territoire du GAL :

- la N4 qui relie Bruxelles à Arlon en passant par Namur, Marche-en-Famenne et Bastogne,
- la N931 (Assesse) qui relie la N4 à Lustin, à l'ouest,
- la N941 qui relie la N4 au nord de la commune de Gesves (Mozet et Strud), à l'est,
- la N946 qui relie la N4 au sud des communes de Gesves et Ohey, à l'est,
- la N942 qui traverse la commune de Gesves du sud-est au nord-ouest en suivant le Samson et qui rejoint la N90 au nord,
- la N921 qui relie Andenne à Ciney en passant par Ohey et par le sud de la commune de Gesves,
- les N698 et N983 qui relient les parties nord-est (Perwez) et sud-est (Evelette) de la commune d'Ohey à la N921.
- Ces axes permettent de rejoindre rapidement les grands axes périphériques du périmètre du GAL (E411 et E42). La N921 représente un axe important pour la commune d'Ohey et constitue également une porte d'entrée au GAL par le côté est.
- En plus du réseau ferroviaire, les trois communes sont desservies par le réseau de bus TEC. Un dépôt TEC est localisé au centre d'Ohey sur la N921, qui constitue un axe de bus important. Elle est desservie par la ligne Andenne-Ciney, avec une fréquence d'une dizaine de bus par jour

dans chaque sens en semaine, mais beaucoup plus faible le weekend (seulement 2 bus dans chaque sens le dimanche).

- Les connexions entre les 3 communes sont faibles : la ligne Ohey-Gesves est quasi-inexistante et la ligne Namur-Gesves-Ciney ne circule que les jours ouvrables.
- Globalement, le territoire du GAL est relativement mal desservi par les lignes de bus : la fréquence des lignes est faible et la durée des trajets est trop importante que pour constituer une réelle alternative à la voiture. La plupart des lignes sont des lignes scolaires ou ponctuelles. Par exemple, la ligne Bastogne-Namur sur la N4 est une ligne de desserte scolaire qui circule uniquement dans le sens Bastogne-Namur le matin (4 bus) et dans le sens Namur-Bastogne le soir (4 bus) ; les bus de la ligne 96/1 (proxibus de Gesves) ne circulent que le jour du marché d'Andenne, etc.

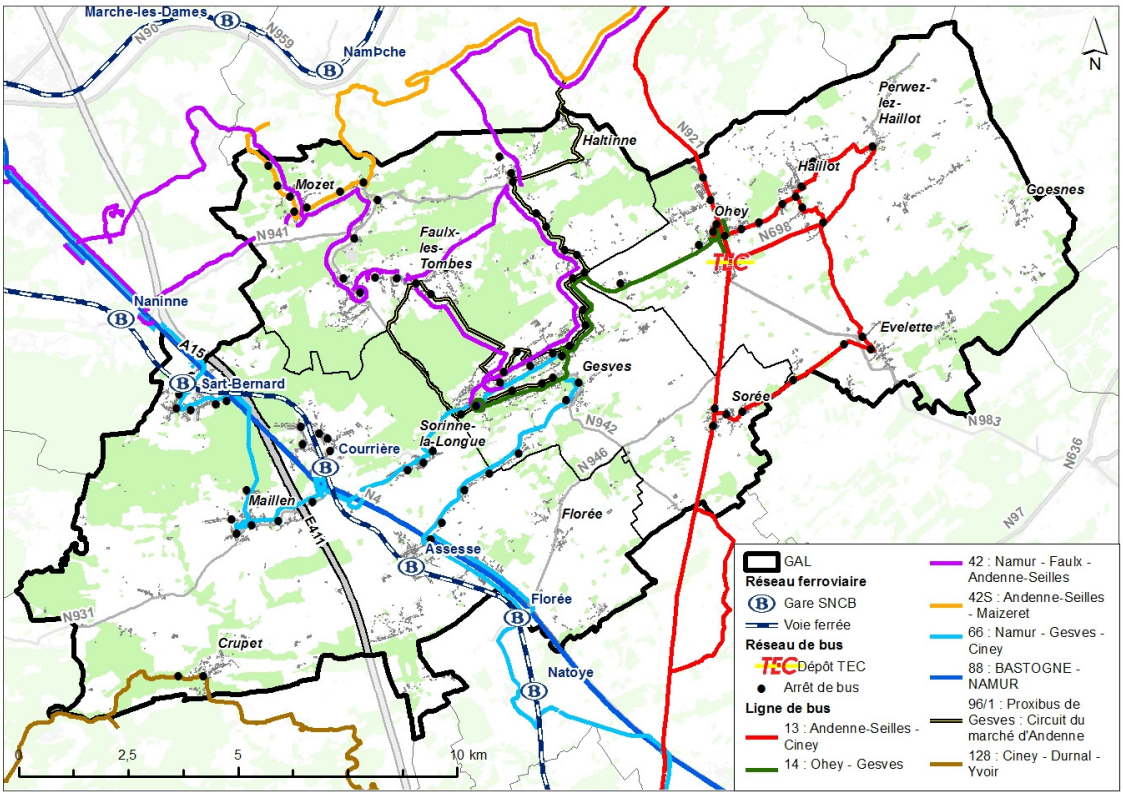


***Figure 3 : Lignes de bus traversant le territoire du GAL (source : TEC, carto DR(EA)²M)***

### 2.1.1.4 Typologie des communes

Dans l'étude réalisée par la banque Belfius au niveau de la typologie socio-économique des communes[1], les trois communes ont été classées dans le cluster[2] (catégorie) des « communes résidentielles en zones rurales » (W3) : *« Ce cluster est constitué de petites communes (moins de 5000 habitants en moyenne[3]) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne. (…) Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive*

[1] Dessoy A., Typologie « socio-économique » des communes, Dexia, Bruxelles, 2007.
[2] Le cluster rassemble des communes dont les profils sont très similaires en termes démographiques, économiques et sociaux.
[3] Notons qu'Assesse et Gesves présentent chacune plus de 5000 habitants, bien qu'elles fassent partie de ce cluster.

*des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier. »*

Ces communes constituent une sorte de troisième couronne périphérique autour des grands centres urbains, après les communes de la première couronne (communes à niveau de revenus élevés comme Waterloo, Gerpinnes, etc.) et de la deuxième couronne (communes périurbaines comme Eghezée, Profondeville, …).

Toutefois, si les trois communes sont sujettes au phénomène de périurbanisation depuis Namur, une gradation du phénomène peut être observée dans les trois communes, directement liée à l'accessibilité via les axes majeurs (la E411, la N4 et la ligne de train 162). Ainsi, c'est la commune d'Assesse qui la première a connu une forte augmentation de population dans les années 1970, suivie par Gesves dans les années 1990 et le phénomène s'amorce aujourd'hui à Ohey.

### 2.1.2 Structure physique

Les communes d'Assesse, Gesves et Ohey appartiennent à la région agro-géographique du Condroz et sont couvertes majoritairement de cultures et prairies et de bois, avec moins de 10% de zones urbanisées.

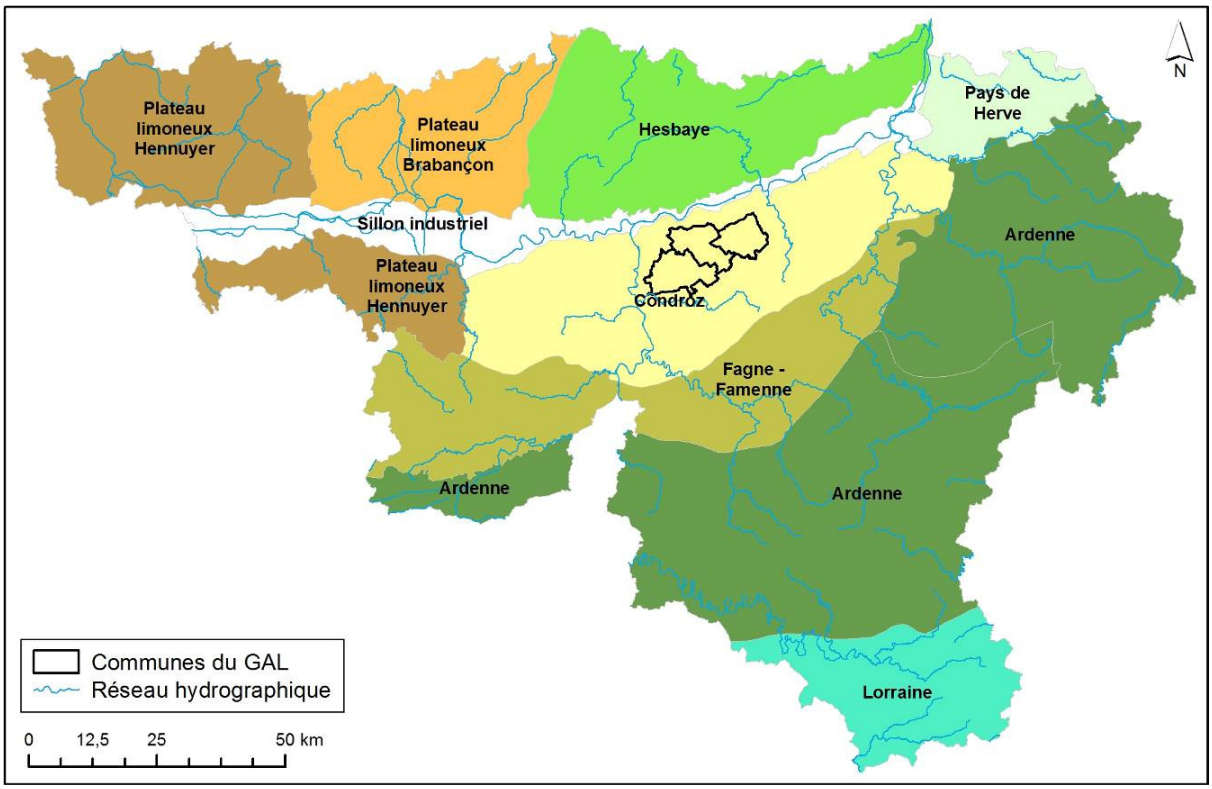


***Figure 4 : Localisation des trois communes du GAL dans la région du Condroz (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)***

Trois sous-régions peuvent être distinguées sur le territoire des trois communes, qui correspondent à trois structures géologiques et qui sont présentées au tableau ci-dessous, du nord au sud.

| Région géographique | Structure géologique | Villages | Relief | Altitude |
|---|---|---|---|---|
| Versant sambro-mosan | Synclinorium de Namur | Sart-Bernard (Assesse)<br>Mozet et Faulx-les-Tombes (Gesves)<br>Strud (Gesves) | Région vallonnée formée de synclinaux larges et d'anticlinaux étroits | 100 – 215 m |
| Ardenne condrusienne ou Condroz ardennais | Anticlinal du Condroz | Tri d'Avillon (Assesse)<br>Haut-Bois (Gesves) | Plateau étroit couvert par les bois de Gesves, d'Ohey et de Maillen, et entaillé par quelques vallées | Plateau :<br>215 - 280 m<br>Vallées :<br>160 - 180 m |
| Vrai Condroz | synclinorium de Dinant | Assesse, Crupet, Sorinnes-la-Longue, Courrière et Maillen (Assesse)<br>Gesves et Sorée (Gesves)<br>Tous les villages d'Ohey | Ensemble de plis parallèles d'axe SO/NE formant un vaste synclinal qui, suite à l'érosion différentielle des terrains, a formé un relief caractéristique ondulé de crêtes (tiges) et dépressions (chavées). | Tiges :<br>275 à 300 m<br>Chavées :<br>220 à 250 m |

***Tableau 2 : Caractéristiques physiques du territoire du GAL par région géographique***

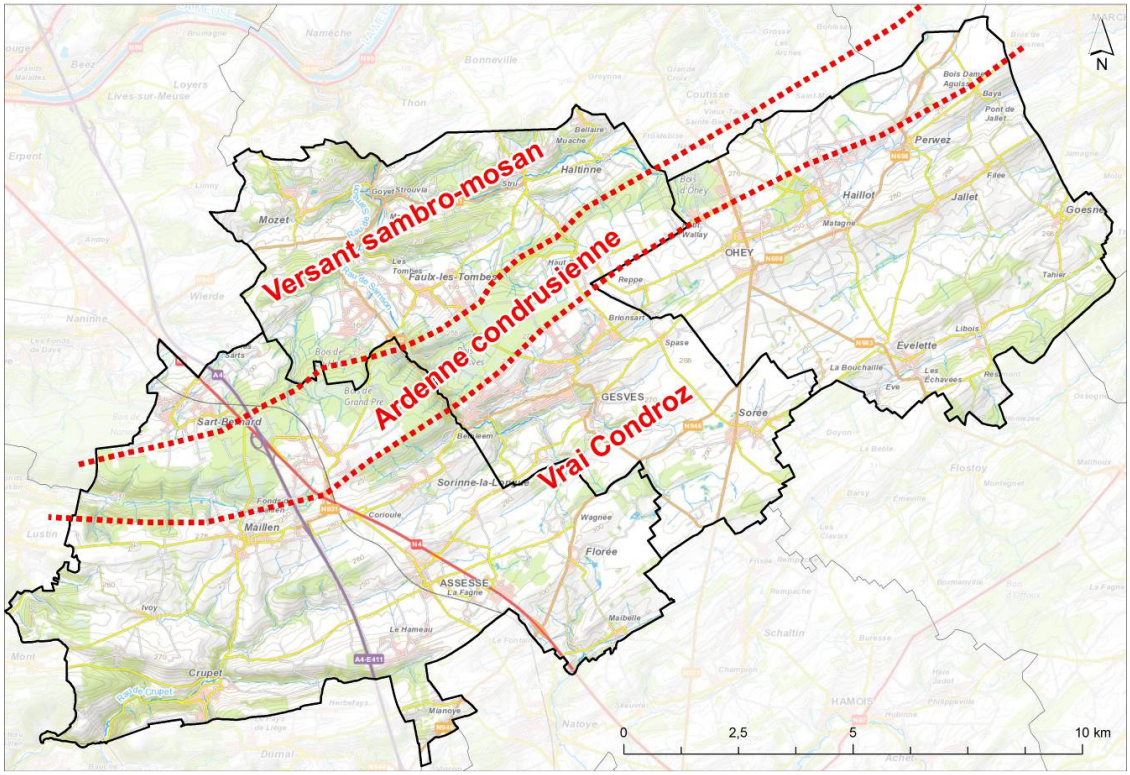


***Figure 5 : Régions géographiques liées à la géologie (source : Observatoire du Paysage de l'UN)***

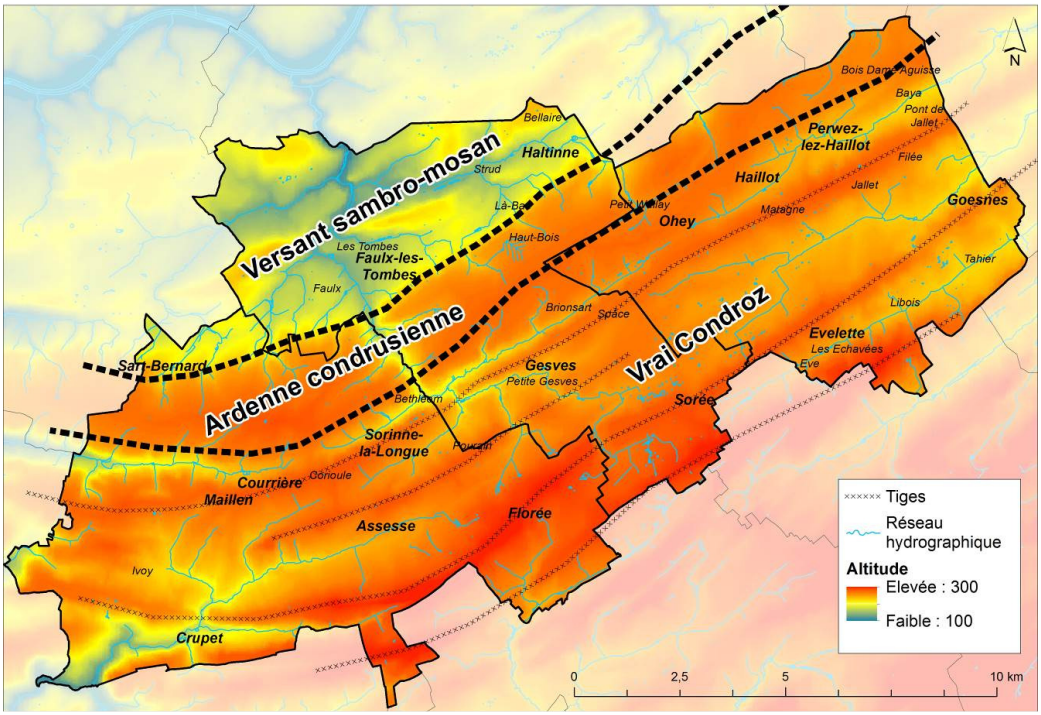


***Figure 6 : Relief et hydrographie dans les trois communes du GAL (source : données DGO3)***

L'altitude augmente depuis le versant sambro-mosan vers le vrai Condroz. Les pentes élevées (supérieures à 15%) sont rares et sont localisées dans le fond des vallées.

Les trois communes se situent dans le bassin versant de la Meuse, et plus précisément dans trois sous-bassins : le bassin du Bocq (sud d'Assesse), le bassin du Samson (quasi-totalité de Gesves, nord d'Assesse et nord-ouest d'Ohey) et le bassin du Hoyoux (quasi-totalité d'Ohey et sud-est de Gesves. Le Samson et le Hoyoux traversent les tiges perpendiculairement et creusent par endroit des vallées très encaissées. Leurs affluents suivent le fond des chavées et sont donc généralement orientés selon un axe sud-ouest – nord-est.

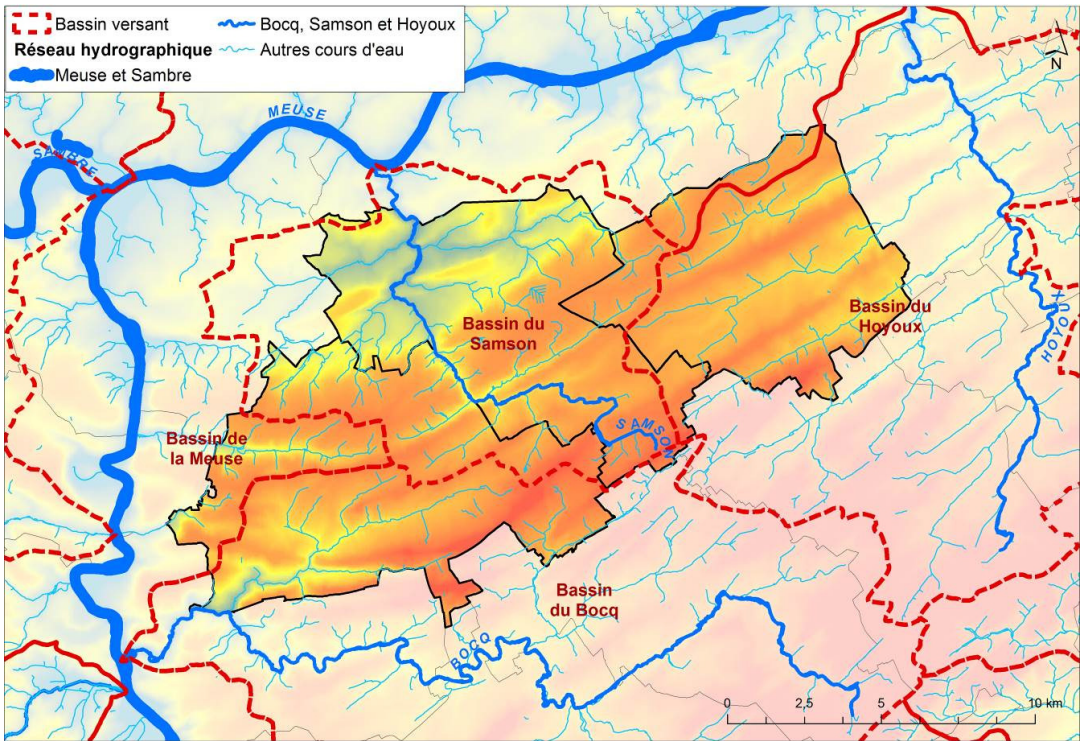


***Figure 7 : Réseau hydrographique autour des trois communes (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)***

Le climat est tempéré et humide, typique de la Haute Belgique.

L'exploitation du sous-sol a été importante dans le passé dans les trois communes. La partie sud-est de Gesves et le territoire d'Ohey ont connu de nombreuses fosses d'extraction de « terres plastiques » (dépôts tertiaires d'argile), bien souvent reconvertis en étangs aujourd'hui. Des gisements de fer étaient autrefois exploités à Assesse et dans la partie nord de Gesves. Des carrières de calcaire, de grès et de sable ont également été exploitées sur le territoire du GAL.

Les roches calcaires du Primaire présentes dans le sous-sol des trois communes contiennent des nappes aquifères, exploitées par 7 captages de distribution publique actifs.

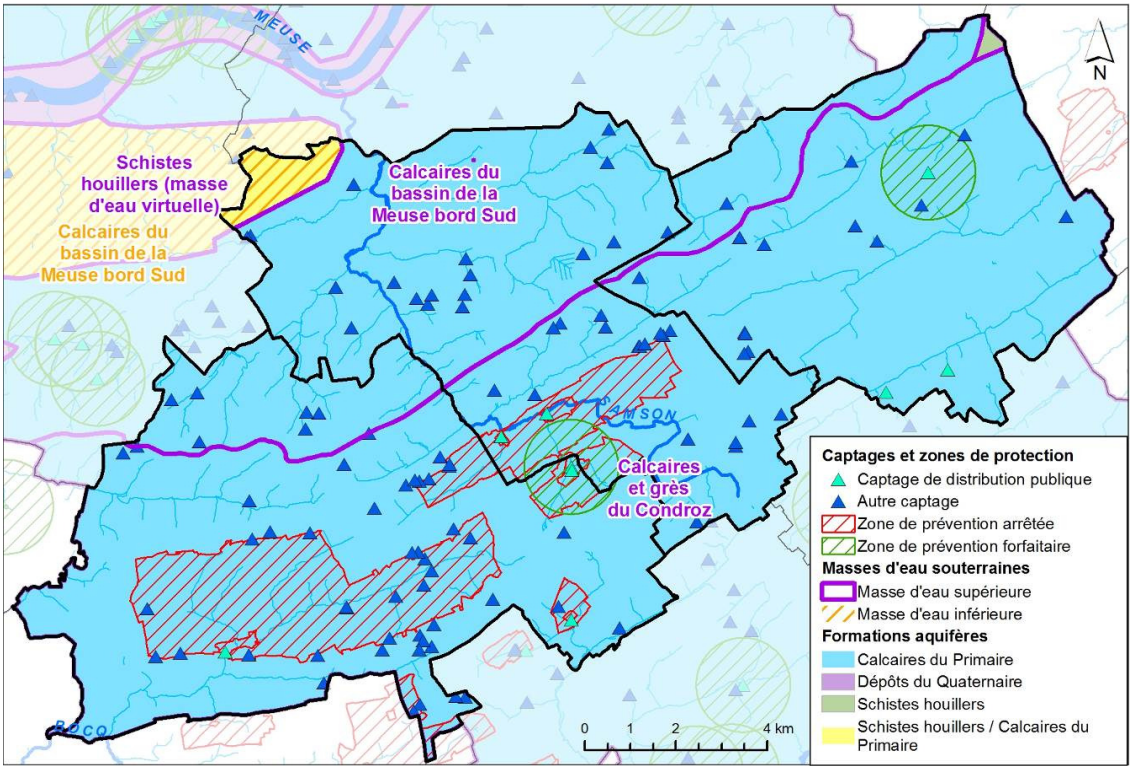


***Figure 8 : Aquifères et captages dans les trois communes du GAL (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)***

La présence de calcaire en sous-sol peut provoquer des phénomènes karstiques. Les trois communes sont traversées par des bandes de formation carbonatées suivant les axes des chavées. Ces phénomènes karstiques peuvent être observés sur le territoire, comme le site des grottes de Goyet qui sont des cavités creusées dans le calcaire.

Les communes présentent principalement des sols limoneux et des sols limono-caillouteux. Ohey présente plus de sols limoneux à drainage favorable, c'est-à-dire les sols les plus aptes à la culture, que Gesves et Assesse, ce qui explique pourquoi Ohey présente moins de forêts que les deux autres communes du GAL (voir chapitre Occupation du sol).

### 2.1.3 Structure naturelle

Le territoire du GAL présente une diversité importante d'écosystèmes en raison de la diversité du sous-sol.

Les trois communes sont caractérisées par une faible urbanisation. Les prairies constituent des milieux intéressants et bien représentés dans l'ensemble du GAL (environ un tiers du territoire). Les

trois communes présentent aussi quelques bois de feuillus (en particulier à Assesse et Gesves), dont certains classés Natura 2000.

Les cours d'eau et leurs berges, les bords de route en fauchage tardif et les anciennes fosses de terres plastiques constituent autant d'éléments du réseau écologique.

Cinq périmètres Natura 2000 couvrent en partie le territoire du GAL :

- la vallée du Bocq (BE35010), autour du ruisseau de Crupet (Assesse),
- la vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave (BE35009), autour du ruisseau de Tailfer à l'ouest de Maillen (Assesse),
- le bassin du Samson (BE35005), autour du Samson (Assesse, Gesves et Ohey),
- la vallée de la Meuse de Marche-les-Dames à Andenne (BE35006), autour du ruisseau du Pourri Pont au nord de Haillot (Ohey),
- les vallées du Hoyoux et du Triffoy, autour du ruisseau de Goesnes (Ohey).
- Ces périmètres sont tous liés à la présence d'un cours d'eau.

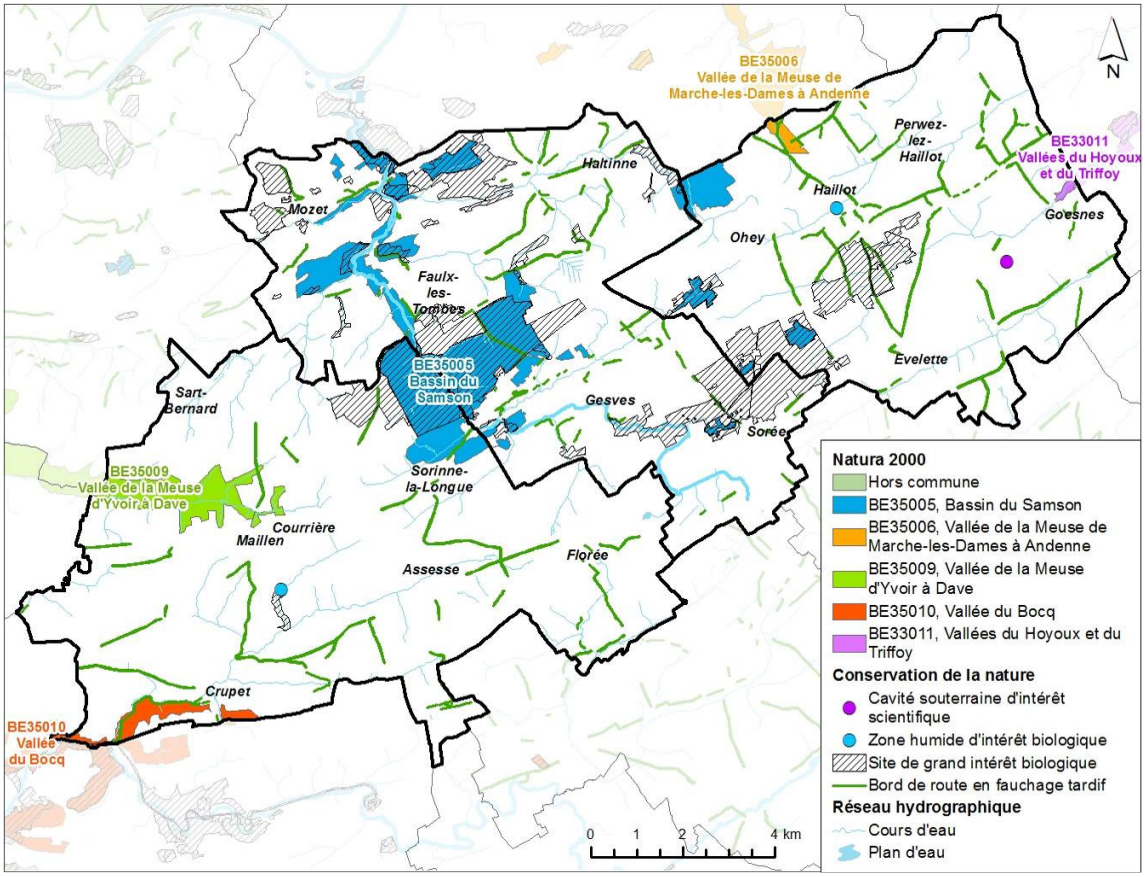


***Figure 9 : Sites Natura 2000, SGIB et fauchage tardif dans les trois communes du GAL (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)***

Une centaine de sites de grand intérêt biologique (SGIB) sont également inventoriés dans les trois communes, dont une grande partie à Gesves. Ceux-ci sont aussi souvent liés aux cours d'eau mais ils reprennent également de vastes plages agricoles qui n'ont pas été considérées dans le cadre de Natura 2000, telles que le plateau agricole entre Sorée et Ohey et dans la vallée du ruisseau de Flème au sud de Matagne (communes de Gesves et Ohey).

De plus, trois sites de conservation de la nature sont reconnus sur le territoire du GAL :

- la prairie humide du bois de Heez (zone humide d'intérêt biologique) à Assesse,
- le trou Motroul (zone humide d'intérêt biologique) à Ohey,

- la glacière de Hodoumont (cavité souterraine d'intérêt scientifique) à Ohey.

La richesse de l'environnement dans le territoire du GAL est liée au milieu rural et à la présence de nombreux éléments de maillage écologique. Les menaces sur cet environnement sont la pression immobilière et l'intensification de l'agriculture, qui entraîne une suppression des éléments de maillage. De plus, la perte de vitesse que connait aujourd'hui le secteur de l'élevage entraîne une conversion accrue des prairies en cultures, ce qui constitue une perte de biodiversité.

D'autres menaces sur l'environnement sont le développement des espèces exotiques envahissantes, la plantation de sapins de Noël et les dépôts de déchets clandestins, mais ces menaces sont encore peu marquées.

Le milieu naturel constitue un des attraits principaux du territoire du GAL au niveau du cadre de vie et du tourisme. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses actions de sensibilisation ont déjà pris place sur le territoire : les communes de Gesves et Ohey disposent d'un plan communal de développement de la nature, des bois et des vergers didactiques sont aménagés et le réseau de sentiers de promenade est particulièrement développé. Nous reviendrons sur ce point au chapitre consacré au tourisme.

### 2.1.4 Structure paysagère

Annexe 6 : Cartes relatives au diagnostic territorial – carte 3

#### 2.1.4.1 Description générale

Les trois zones géographiques définies au chapitre Structure physique correspondent à trois grands types de paysage :

- les paysages relativement ouverts de la région mosane, composés de vallées assez évasées dont le fond est occupé par l'agriculture et les sommets par la forêt ; on y trouve les villages les plus au nord de la commune de Gesves (Sart-Bernard, Mozet, Strud et Faulx-Les Tombes) ; des vues très longues y sont possibles et méritent une protection toute particulière ;
- le paysage fermé de l'Ardenne condrusienne, constitué d'un plateau boisé avec quelques zones défrichées où sont situés les rares villages : partie nord de Courrière (Assesse) et Haut-Bois (Gesves) ;
- le paysage condrusien, caractérisé par une succession de tiges et de chavées et comprenant tous les autres villages qui s'alignent le long des tiges du nord au sud ;
    - avec sur le premier tige : Maillen, sud de Courrière, Sorinne-la-Longue, Gesves, Spâce, Le Gros d'Ohey, Matagne et Filée,
    - sur le deuxième tige : Pourrain,
    - sur le troisième tige : Ronchinne, Crupet, Florée, Sorée, Evelette et Goesnes,
    - sur le quatrième tige : Mianoye, Wagnée, Gramptinne, Les Echavées et Résimont.

Les villages situés le long des tiges sont particulièrement visibles dans le paysage, tels que Sorinne-la-Longue et Pourrain, situés en vis-à-vis sur deux tiges parallèles. Les chavées offrent également de larges vues dégagées. Un exemple est la chavée reliant Courrière à Ohey, qui servait autrefois d'assise au tramway vicinal et qui offre aujourd'hui un paysage remarquable au niveau de la traversée de la commune de Gesves (Fonds de Gesves).

Plusieurs éléments linéaires marquent le paysage :

- les cours d'eau, qui accentuent le relief de tiges et chavées lorsqu'ils coulent dans le fond des vallées et qui créent des zones accidentées aux endroits où ils les traversent perpendiculairement,

- la ripisylve soulignant le tracé des cours d'eau,
- les infrastructures de transport, en particulier l'autoroute et la voie ferrée à Assesse.

Les paysages sont ponctués par des éléments repères ou perturbateurs, représentés à la carte 03 :

- les nombreux châteaux, châteaux-fermes ou bâtiments imposants (abbaye, couvent) présents sur le territoire,
- les clochers des églises et chapelles,
- les œuvres de la Fête de Mai, un festival annuel de Land'Art,
- des arbres et des haies remarquables, en particulier dans les parcs des châteaux,
- des lignes à haute tension et un transformateur (entre Petite Gesves et Florée),
- des antennes GSM,
- le zoning d'Assesse.

Les trois communes connaissent depuis quelques années une croissance démographique due à la construction de lotissements en périphérie des villages, ce qui modifie le paysage.

Un projet de 6 éoliennes entre Gesves et Ohey est susceptible d'avoir un impact paysager important dans les deux communes. A Assesse, un projet est à l'étude dans le zoning le long de la N4.

#### 2.1.4.2 Périmètres d'intérêt paysager

Les périmètres d'intérêt paysager déterminés par le plan de secteur couvrent principalement des zones boisées. L'asbl ADESA a réalisé une actualisation de ces périmètres en 2013. Pour le territoire du GAL, on recense les périmètres suivants, représentés à la carte 03 :

- la vallée du ruisseau du Tronquoy (Gesves),
- le château d'Arville et ses alentours (Gesves),
- la vallée du Samson en aval de l'abbaye de Grand-Pré (Gesves),
- le village de Goyet (Gesves),
- la vallée du Samson entre Jausse et Maizeroule (Gesves),
- la vallée du Strouvia à Haltinne, Strud et Là-Bas (Gesves),
- la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves (Gesves),
- les hameaux de Petite Gesves et de Pourrain ainsi que les vallées du Samson et du ruisseau de Hoûte et la chavée entre Pourrain et Sorinne-la-Longue (Gesves-Assesse),
- la vallée du ruisseau de Crupet et ses affluents autour de Crupet et Maillen (Assesse),
- les vallées des ruisseaux du Pré de l'Oie et de Petit Bocq entre Florée et Maibelle (Assesse),
- une partie du bois d'Hestroy (Assesse) est repris dans le périmètre de la vallée de la Meuse,
- l'amont de la vallée du Samson à Gramptinne (Gesves),
- la zone agricole entre Sorée et Turlure (Gesves-Ohey),
- les vallées des ruisseaux de Flème et de Vyle autour d'Evelette et de Goesnes (Ohey).

#### 2.1.4.3 Sensibilisation au paysage

Tout comme le milieu naturel, le paysage constitue un des attraits principaux du territoire du GAL au niveau du cadre de vie et du tourisme.

Plusieurs initiatives ont été développées pour valoriser cet atout :

- l'Observatoire du Paysage est une unité de recherche de l'Université de Namur établie à Faulx-Les Tombes (Gesves), qui propose une formation universitaire axée sur le paysage ainsi que des activités didactiques pour un public plus large,
- la Fête de Mai est un festival de Land'Art organisé chaque année pendant 10 jours dans la commune de Gesves, durant lequel des œuvres d'art sont installées dans le paysage et une promenade guidée à travers les nouvelles œuvres est organisée ; les anciennes œuvres sont entretenues par l'asbl Vagabond'Art qui organise le festival ;
- des tables d'orientation à la ferme de Coux (Assesse), à la ferme de la Sarmère (Gesves) et à Goesnes (Ohey),
- des animations sur le thème du paysage sont organisées lors d'événements clés du territoire du GAL : lors de la maraude de l'Université de Namur, lors de la Fête de Mai, etc., en partenariat avec l'Observatoire du Paysage.

### 2.1.5 Occupation du sol

Annexe 6 : Cartes relatives au diagnostic territorial – carte 4

Les trois communes du GAL présentent une typologie rurale, avec environ 7% de surface urbanisée.

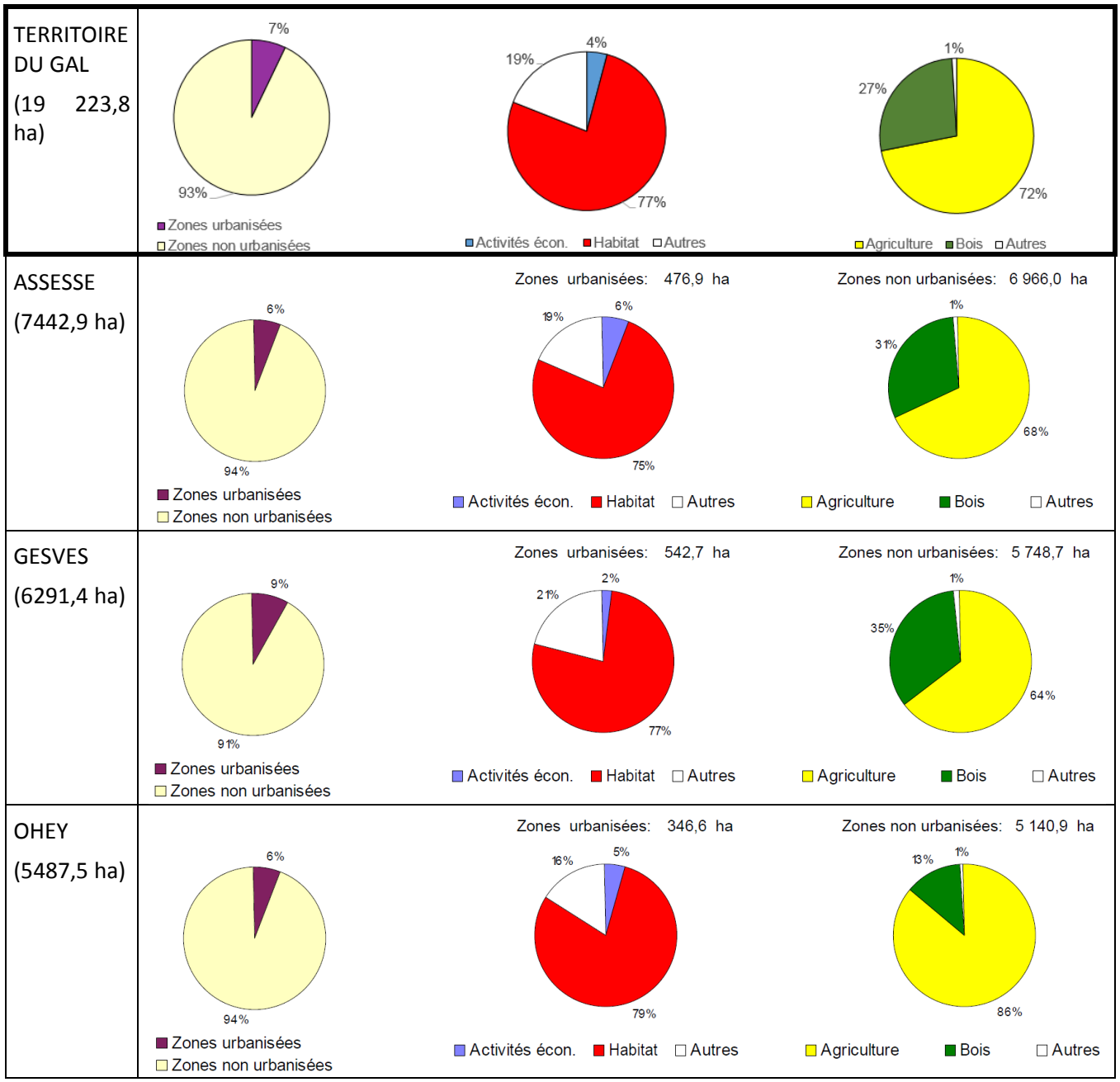


***Figure 10 : Tableau comparatif de l'occupation du sol de GESVES et des communes limitrophes (source : DGO3, Fiches environnementales par commune, sur base du cadastre 2008)***

Gesves est la plus urbanisée des trois communes, avec 9% de zones urbanisées contre seulement 6% à Ohey et Assesse en 2008. Cependant, Assesse et Ohey présentent une plus grande proportion de zones d'activités économiques que Gesves : 6 % à Assesse et 5% à Ohey contre 2% à Gesves.

Les villages et hameaux du territoire du GAL se sont développés en deux temps. Les centres, qui correspondent aux noyaux anciens, conservent pour la plupart une grande cohérence et une valeur patrimoniale d'ensemble intéressante (implantation, alignements, teintes, matériaux, …). En

périphérie, des lotissements se sont développés en rubans le long des voiries suivant des processus peu contrôlés.

La zone non urbanisée du territoire est occupée aux trois quarts par l'agriculture, le reste étant boisé. A Assesse et Gesves, la proportion de bois est un peu plus importante, avec un tiers de zone boisée et deux tiers de zone agricole. A Ohey, la zone boisée ne représente que 13% de la surface non urbanisée et c'est l'agriculture qui domine. Cette différence est liée aux régions géographiques qui traversent les trois communes : Ohey est presqu'entièrement située dans le Vrai Condroz, alors que Gesves et Assesse sont traversées par la bande boisée de l'Ardenne condrusienne.

### 2.1.6 Situation socio-économique

#### 2.1.6.1 Population

##### 2.1.6.1.1 Evolution et répartition de la population

Le GAL Pays des Tiges et Chavées couvre un territoire de 19 970 ha correspondant à une population de 18 782 habitants en 2014, dont les trois quarts habitent à Gesves ou Assesse. Gesves est la commune la plus peuplée mais également la plus dense. Toutefois, la densité y reste très faible, avec 1 habitant/ha en 2014, soit moins de la moitié de la moyenne wallonne de 2,12 habitants/ha.

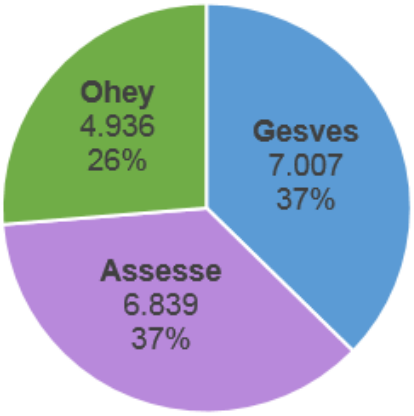


| Commune | Superficie (ha) | Population (2014) | Densité |
|---|---|---|---|
| Gesves | 6 492 | 7.007 | 1,08 |
| Assesse | 7 816 | 6.839 | 0,88 |
| Ohey | 5 662 | 4.936 | 0,87 |
| GAL | 19 970 | 18.782 | 0,94 |

***Figure 11 : Répartition de la population et densité en 2014 dans les trois communes du GAL (source : INS, 2014)***

Le graphe suivant représente l'évolution du nombre d'habitants pour l'ensemble du territoire du GAL entre 1990 et 2014 en exprimant la population en pourcentage par rapport à la population de 1990.

En Belgique, l'évolution de la population dépend généralement du rapport émigrants/immigrants et non du rapport naissance/décès.

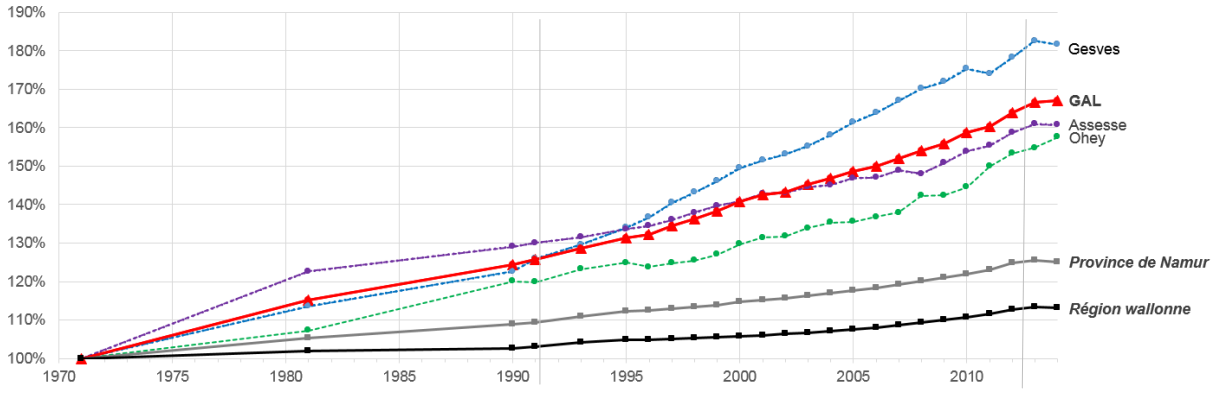


***Figure 12 : Evolution de la population depuis 1990 dans les communes du GAL (source : INS)***

De manière générale, les trois communes du GAL connaissent une augmentation relative de la population plus importante que dans la province de Namur et dans la Région wallonne, ce qui s'explique par le phénomène de périurbanisation autour de Namur.

Des différences peuvent toutefois s'observer entre les trois communes, avec des pentes différenciées selon les périodes : la pente de la courbe d'évolution de la population est plus élevée à Assesse entre 1970 et 1980, à Gesves entre 1990 et 2000 et à Ohey à partir de 2014.

En effet, la périurbanisation autour de Namur s'est développée à travers des vagues démographiques successives survenues ces dernières décennies. La première vague s'est certainement déroulée dans l'entité de Namur, entre le centre-ville et les villages périphériques durant les années 1960. Ensuite, les communes d'Assesse et Hamois, proches de Namur et profitant de l'accessibilité de la N4 et de la mise en service de l'E411 au début des années 1970, ont connu de fortes croissances durant les deux décennies suivantes. La troisième vague concerne la forte croissance de Gesves durant les années 1990 et 2000. Et depuis le début des années 2010, Ohey, située plus loin de Namur et des axes routiers se démarque avec une croissance démographique plus forte.

| | Nombre de nouveaux habitants par an | | | |
|---|---|---|---|---|
| Commune | 1971-2014 | 1971-1990 | 1991-2010 | 2010-2014 |
| Gesves | 72 | 44 | 100 | 97 |
| Assesse | 59 | 62 | 53 | 76 |
| Ohey | 41 | 31 | 41 | 80 |
| GAL | 171 | 137 | 195 | 253 |

***Tableau 3 : Nombre de nouveaux habitants par an entre 1971 et 2014 dans les communes du GAL (source : INS)***

En tout, le territoire du GAL connaît une augmentation de population de 171 nouveaux habitants par an en moyenne depuis 1971, avec une tendance à la hausse depuis 2010 (253 nouveaux habitants/an entre 2011 et 2014).

Cet apport de nouvelle population venant de l'extérieur demande une attention particulière au niveau de l'intégration entre les ruraux locaux et les néo-ruraux et de la sensibilisation du monde agricole et du caractère rural des trois entités auprès des nouveaux habitants.

#### 2.1.6.1.2 Pyramide des âges

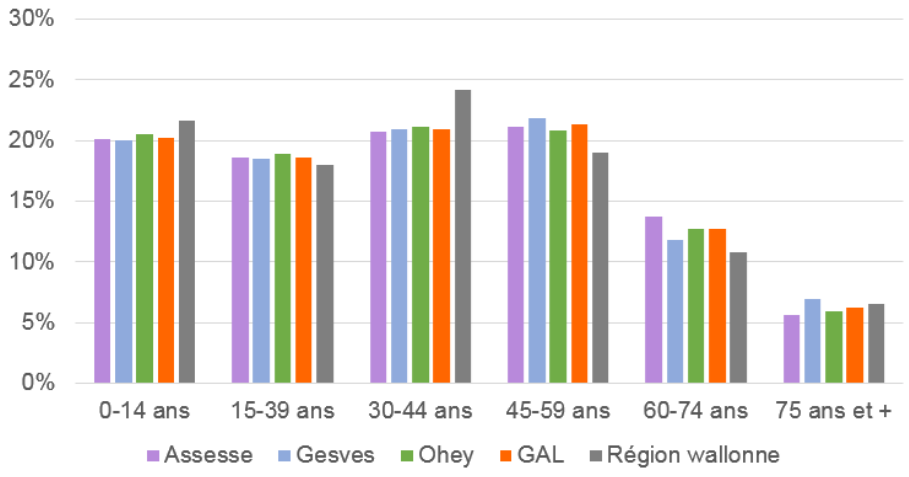


***Figure 13 : Répartition de la population par tranche d'âge dans les communes du GAL en 2013 (source : IWEPS)***

| Classes d'âge | Assesse | | Gesves | | Ohey | | GAL | | Région wallonne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-19 ans | 1815 | 26,8% | 1875 | 26,7% | 1294 | 26,7% | 4984 | 26,7% | 28,5% |
| 20-64 ans | 4116 | 60,7% | 4226 | 60,2% | 2927 | 60,3% | 11269 | 60,4% | 57,3% |
| 65 ans et + | 846 | 12,5% | 920 | 13,1% | 630 | 13,0% | 2396 | 12,8% | 14,2% |
| TOTAL | 6777 | 100% | 7021 | 100% | 4851 | 100% | 18649 | 100% | 100% |

***Tableau 4 : Répartition de la population par tranche d'âge dans les communes du GAL en 2013 (source : IWEPS)***

Les trois communes présentent une répartition de la population par tranche d'âge fort semblable, avec 27% des habitants dans la tranche 0-19 ans, 60% des habitants entre 20 et 64 ans et 13% des habitants de 65 ans et plus. La tranche des 20 à 64 ans est plus importante qu'en Région wallonne.

En observant le graphe des tranches d'âges plus détaillées, on constate que c'est la tranche des 45 à 74 ans qui est la plus représentée par rapport à la Région wallonne.

Comme expliqué ci-dessus, le territoire du GAL a connu une vague d'augmentation de la population résultant du phénomène de périurbanisation autour de Namur et touchant d'abord Assesse entre 1970 et 1990, Gesves entre 1990 et 2010 et aujourd'hui Ohey. Cette augmentation s'est traduite surtout par l'arrivée de jeunes ménages venus s'installer sur le territoire. Aujourd'hui, ces jeunes ménages appartiennent à la classe des 40 à 60 ans en ce qui concerne Assesse et Gesves. D'ici quelques années, on peut donc s'attendre à une forte augmentation de la population de plus de 60 ans.

#### 2.1.6.1.3 Typologie des ménages

Au 1er janvier 2013, le territoire totalisait 7 123 ménages, dont la taille moyenne était de 2,63 personnes. Gesves et Assesse présentent toutes les deux une taille moyenne de 2,65 personnes par ménage, alors qu'Ohey présente une moyenne plus faible de 2,58 personnes par ménage.

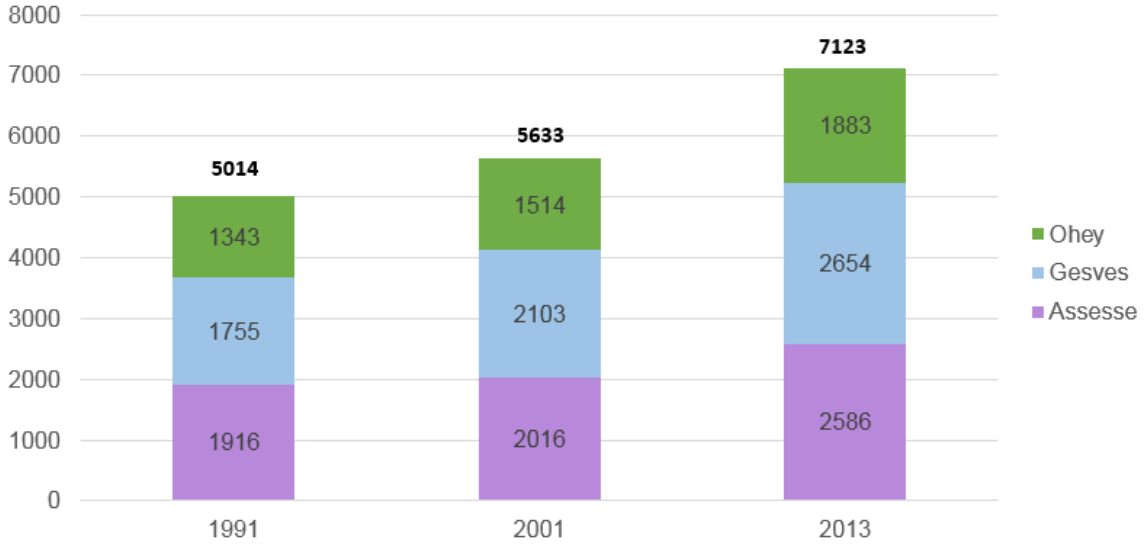


***Figure 14 : Evolution du nombre de ménages entre 1991 et 2013 dans les communes du GAL (source : IWEPS)***

La taille moyenne des ménages a connu une augmentation à Gesves et Assesse entre 1991 et 2001, sans doute due à l'arrivée de jeunes couples avec enfants dans ces communes lors du phénomène de périurbanisation de Namur. Depuis 2001, la taille des ménages diminue dans l'ensemble du territoire du GAL.

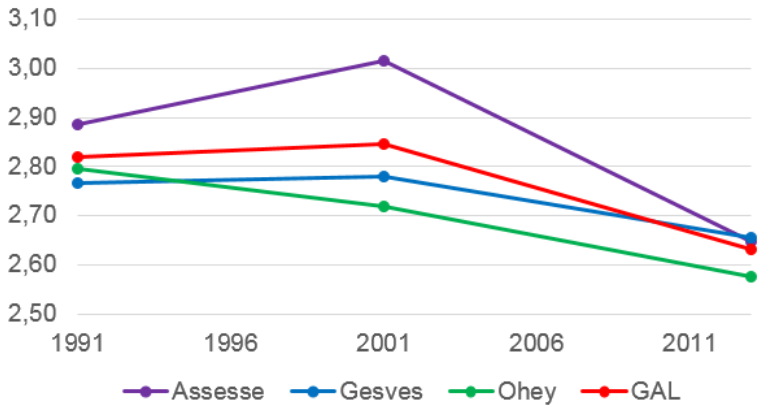


***Figure 15 : Evolution de la taille des ménages dans les communes du GAL (source : IWEPS et INS)***

### 2.1.6.2 Logement

#### 2.1.6.2.1 Types de logements

On compte 7087 logements dans le territoire du GAL en 2012, dont les trois quarts sont répartis dans les communes d'Assesse et de Gesves.

Les communes disposent d'une faible offre de logements publics, avec seulement 15 logements publics à Assesse en 2010[4], 39 logements publics à Gesves en 2013[5] et 27 à Ohey en 2013[6]. Cela correspond à peine à 1% du nombre de logements total, soit 10 fois moins que les 10% de logements publics recommandés par la Région wallonne.

Les sociétés de logements sociaux actives sur le territoire du GAL sont le Foyer jambois (Assesse), les Logis andennais (Gesves et Ohey) et l'AIS Andenne-Ciney (Assesse et Ohey). L'absence d'une agence immobilière sociale locale explique en partie le faible nombre de logements publics sur le territoire.

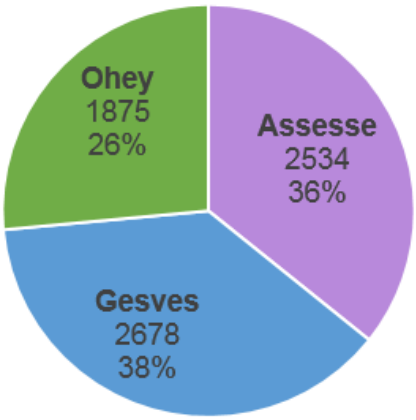


***Figure 16 : Répartition du parc de logement dans les trois communes (source : IWEPS)***

[4] FH & ASSOCIÉS SCPRL, Programme communal de développement rural – Partie 1 : Diagnostic socio-économique, Commune d'Ohey, 2012, p.69.
[5] COMMUNE DE GESVES, Rapport sur l'administration des affaires - Année 2013.
[6] Source : Administration communale d'Ohey.

Les trois communes sont concernées par un manque de logements sur le marché locatif à des prix abordables, ainsi qu'un manque de logements adaptés aux nouvelles structures familiales : personnes seules, familles monoparentales, familles recomposées et personnes âgées.

Les personnes âgées souhaitent généralement rester dans leur village, à proximité de leurs connaissances et de leur famille. Cependant, leur logement est souvent trop grand pour leurs besoins et les services et commerces de proximité ne sont pas nombreux.

A Gesves et Ohey, la moitié des bâtiments datent d'avant 1919[7]. Les nouvelles maisons construites sont majoritairement des maisons à 4 façades. Cet état de fait ne facilite pas les économies d'énergie. Notons toutefois que la rénovation de la Pichelotte a permis de créer un exemple en matière énergétique par l'installation d'une chaudière à bois. A Ohey, la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant à partir d'une chaudière à bois pour les bâtiments communaux et les bâtiments voisins est prévue dans une fiche-projet du PCDR à court terme.

#### 2.1.6.2.2 Prix des logements

Suivant la tendance générale connue en Région wallonne depuis le début des années 1990, l'augmentation du prix moyen des habitations a connu une franche accélération depuis le milieu des années '90 dans le territoire du GAL. Cette tendance à l'augmentation des prix a été quelque peu ralentie à cause de la crise financière et économique qui touche nos pays depuis la fin de l'année 2008. Une des conséquences de la hausse du prix de l'immobilier est la difficulté de l'accès au logement pour les plus bas revenus.

Ainsi, le graphe suivan montre que le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990, atteignant 185 000 à Assesse, 182 000 à Gesves et 155 000 à Ohey en 2010 (contre 139 000 en Région wallonne).

Le prix des villas, bungalows et maisons de campagne reste toutefois plus faible que la moyenne wallonne, avec 202 000 à Assesse, 190 000 à Gesves et 205 000 à Ohey contre 255 000 en Région wallonne. Le prix des terrains reste également plus faible avec une moyenne de 37€/m² contre 47€/m² en Wallonie.

La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur atteint aujourd'hui Ohey, où les prix restent moins élevés que dans les premières couronnes namuroises (Gesves et Assesse) [8].

[7] IWEPS, *Walstat* (en ligne), SPF Economie – DGS, 2014. Disponbile sur : walstat.iweps.be (consulté le 16/10/2014).

[8] COMMUNE D'OHEY, Programme communal d'action en matière de logement 2014-2016 – Annexe 2 de la circulaire.

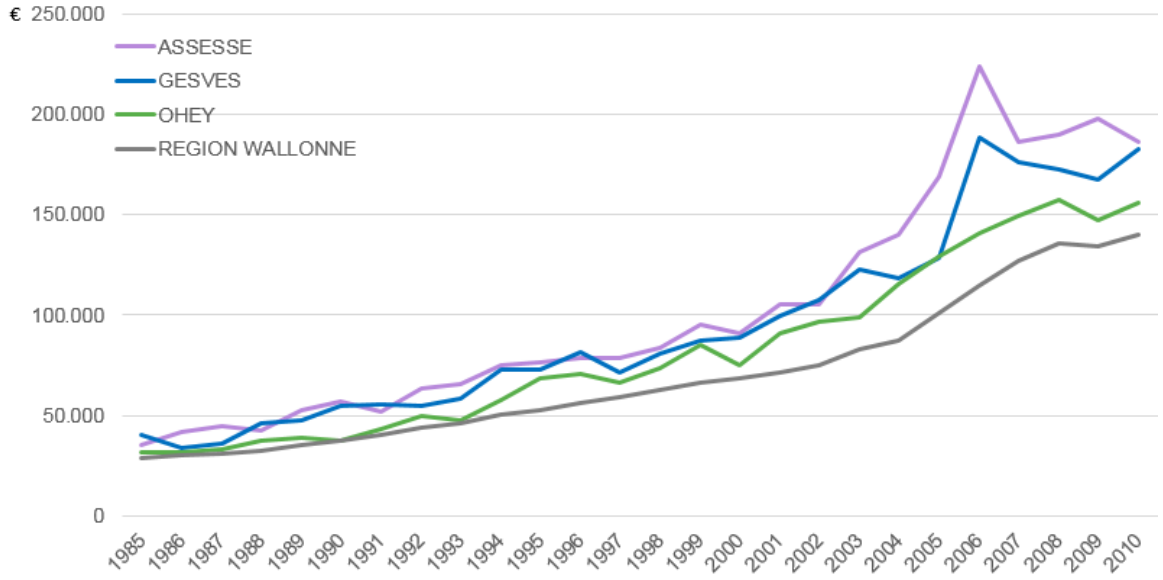


***Figure 17 : Evolution du prix des maisons d'habitation ordinaire dans les communes du GAL et en Région wallonne (source : INS)***

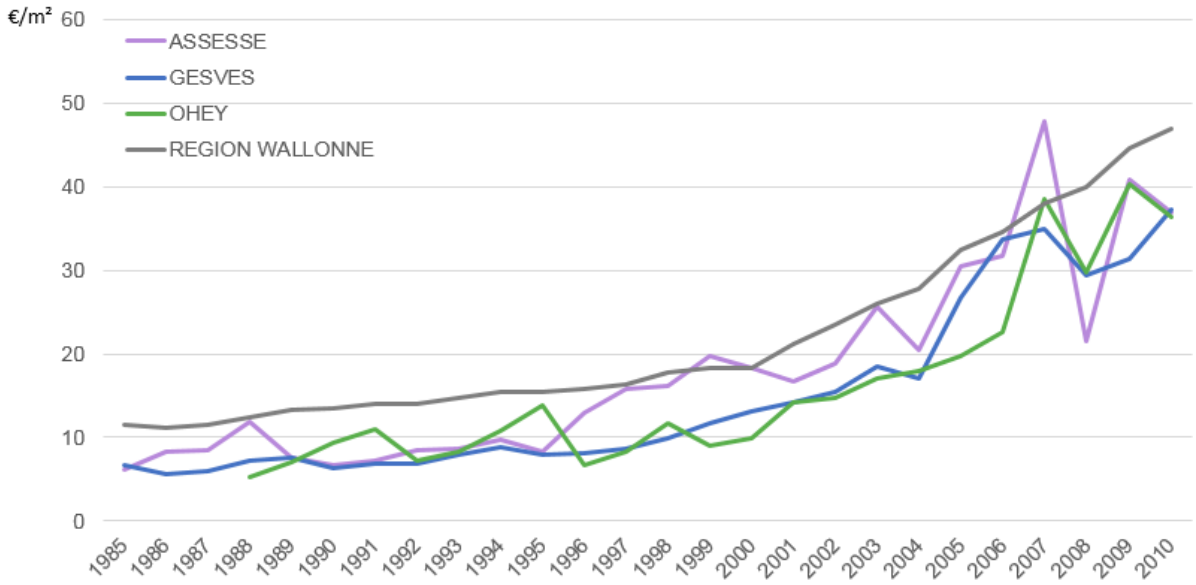


***Figure 18 : Evolution du prix des terrains dans les communes du GAL et en Région wallonne (source : INS)***

#### 2.1.6.3 Emploi et économie locale

##### 2.1.6.3.1 Demande d'emploi

Au 1er août 2014, parmi les 18 782 habitants du territoire, 12 418 personnes étaient considérées comme étant en âge de travailler (15-64 ans) et 72,8 % de ces personnes étaient considérées comme actives, c'est-à-dire ayant un emploi ou en cherchant un. Ce taux représente l'offre de travail de la commune. Il est plus élevé que ceux de la Région wallonne et de la province de Namur.

De plus, la proportion de la population active n'ayant pas d'emploi est de 10,7% dans le territoire du GAL, ce qui est beaucoup plus faible que le taux de la Région wallonne de 17,14% et que celui de la province de Namur de 15,24%. C'est à Assesse que la demande d'emploi est la moins forte (8,8%) et à Ohey qu'elle est la plus forte (12,7%).

| (août 2014) | Population en âge de travailler (15-64) | Population active | Taux d'activité[9] | Taux d'emploi[10] | Taux de demande d'emploi[11] |
|---|---|---|---|---|---|
| Assesse | 4.555 | 3.324 | 72,98% | 67,51% | 8,81% |
| Gesves | 4.647 | 3.373 | 72,58% | 65,74% | 11,12% |
| Ohey | 3.216 | 2.340 | 72,75% | 64,52% | 12,74% |
| GAL | 12.418 | 9.037 | 72,77% | 66,07% | 10,69% |
| Province de Namur | 316.844 | 219.932 | 69,41% | 59,79% | 15,24% |
| Région wallonne | 2.279.835 | 1.538.961 | 67,50% | 55,93% | 17,14% |

***Tableau 5 : Données de l'emploi dans les communes du GAL en août 2014 (source : Forem, Photo locale de la demande d'emploi)***

2.1.6.3.2 Revenus

Le revenu médian par déclaration est plus élevé dans les communes du GAL qu'en Région wallonne et dans la province de Namur, comme le montre la figure suivante. Parmi les trois communes, c'est Assesse qui présente le revenu médian le plus élevé, et Ohey le plus faible.

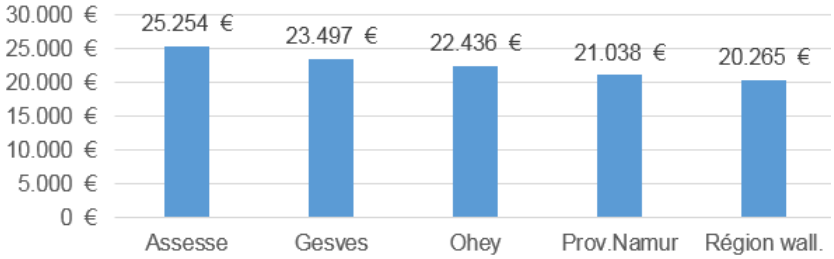


***Figure 19 : Comparaison du revenu médian par déclaration dans les communes du GAL (source : INS)***

2.1.6.3.3 Emplois et secteurs d'activité

En 2012, les trois communes regroupaient 2243 postes de travail salariés au sein de 385 établissements. La moitié de ces postes de travail se trouvent à Assesse, le tiers à Gesves et le solde à Ohey.

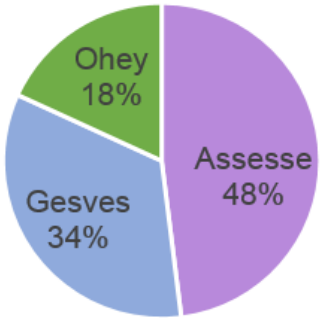


***Figure 20 : Répartition des postes de travail par commune***

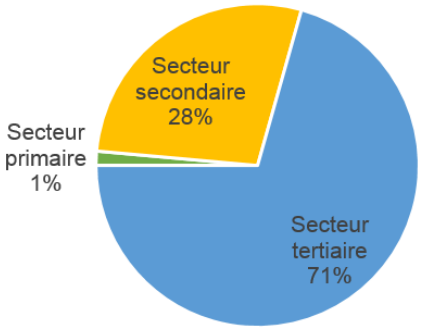


***Figure 21 : Répartition des postes de travail par secteur***

[9] Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.
[10] Rapport entre la population ayant un emploi et la population en âge de travailler.
[11] Ce taux est calculé en rapportant le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés à la population active. Les demandeurs d'emploi inoccupés, recensés par le Forem sont les personnes qui bénéficient du droit aux allocations de chômage, les jeunes en stage d'insertion professionnelle, certaines personnes inscrites à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ou à un CPAS et des personnes qui s'inscrivent librement comme demandeurs d'emploi (Forem, Situation du marché de l'emploi wallon, Juillet 2012).

Le secteur d'activité le plus représenté est le secteur tertiaire (services), avec 1 584 postes répartis dans 264 entreprises, soit 71% des postes. Le secteur secondaire (industrie et construction) offre 627 postes, dont près de la moitié sont situés à Assesse. Finalement, le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) comprend seulement 32 postes pour 21 entreprises.

Les trois communes abritaient 2071 indépendants en 2012 : 784 à Assesse, 761 à Gesves et 526 à Ohey[12]. Ce nombre est relativement important comparé à la population du territoire du GAL : cela correspond à 11 indépendants pour 100 habitants en 2012, alors que la moyenne est de 7 indépendants pour 100 habitants en Région wallonne. De plus, le nombre d'indépendant dans les trois commune (2071 en 2012) est quasiment équivalent au nombre de postes de travail salariés (2243 en 2012). Des initiatives ont été mises en place dans les trois communes pour créer des réseaux entre ces indépendants.

Les entreprises des trois communes se concentrent surtout dans le zoning de la Fagne (parc industriel d'Assesse) et sur l'axe Andenne-Ciney à Ohey. Le zoning de la Fagne représente un pôle économique important à l'échelle du territoire ; il abrite une cinquantaine d'entreprises et deux tiers de sa surface sont encore non exploités.

Les secteurs agricole et forestier, même s'ils ne représentent pas un nombre d'emplois importants, ont un impact important sur l'occupation du sol et le cadre de vie dans le territoire du GAL. Nous les décrivons donc ci après.

#### 2.1.6.3.4 Pôles d'emploi proches

Parmi les habitants du territoire du GAL, on compte 6 138 salariés. Parmi ceux-ci, 538 personnes (9%) habitent et travaillent au sein du territoire. Cela signifie qu'environ un quart des emplois existants sur le territoire (2 243 en 2012) est occupé par des habitants des trois communes. Les trois communes ont davantage une vocation résidentielle que de pôle d'emploi.

La grande majorité des Assessois, des Gesvois et des Oheytois quittent donc quotidiennement la commune pour se rendre à leur travail. Le pôle d'emploi principal est Namur, où travaillent 30% des salariés habitants dans les trois communes du GAL. Des plus petits pôles peuvent être identifiés à l'échelle du GAL : Andenne (6% des travailleurs du territoire du GAL), Ciney (5%), Bruxelles (4%) et Huy (2%).

#### 2.1.6.3.5 Agriculture

Le recensement agricole de 2012 faisait état de 170 exploitations dans les trois communes, dont 62 à Ohey, 58 à Assesse et 50 à Gesves. La main d'œuvre peut être estimée à 217 unités de travail annuel.

La superficie agricole utilisée (SAU) est évaluée à 10 113 ha. 61% de cette surface est utilisée comme terres arables, dont les cultures les plus répandues sont le froment (22% de la SAU), le maïs fourrager (11%), l'orge (8%) et la betterave sucrière (5%). Le reste de la SAU est une superficie toujours couverte d'herbe. Une très petite surface (0,1%) est dédiée aux cultures permanentes (pépinières et vergers), et seulement 16 ha sont couverts de cultures sous serres.

[12] INASTI (sans compter les aidants).

| Superficie agricole utilisée (ha) | 10 113,73 | 100% |
|---|---|---|
| Terres arables | 6211,74 | 61% |
| dont Froment | 2187,90 | 22% |
| dont Orge | 848,25 | 8% |
| dont Betteraves sucrières | 489,12 | 5% |
| dont pommes de terres | 92,32 | 1% |
| dont maïs fourrager | 1088,53 | 11% |
| dont prairiees temporaires | 326,22 | 3% |
| dont légumes en plein air (y. c. cultures fruitières non permanentes) | 144,72 | 1% |
| dont jachères | 148,21 | 1% |
| Superficie toujours couverte d'herbe | 3890,96 | 38% |
| Cultures permanentes (pépinières, vergers) | 10,87 | 0% |
| Cultures sous serres | 0.16 | 0% |

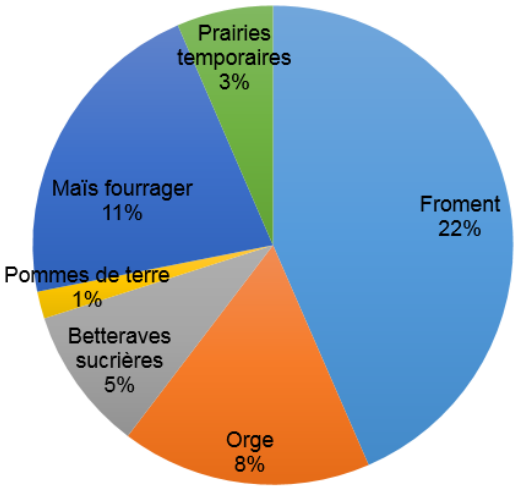


***Répartition de la superficie agricole utilisée sur le GAL (source : Recensement agricole 2012)***

L'élevage est bien présent dans les trois communes, avec plus de 20 000 bovins, plus de 8 000 porcins et plus de 110 000 volailles. Le territoire d'Assesse abrite à lui seul la moitié de ce cheptel.

La situation est quelque peu différente pour les ovins, les caprins et les équidés, qui sont quasi inexistants à Assesse. C'est à Gesves que ces animaux sont les plus présents, avec pas moins de 90% des 938 ovins et des 143 équidés du GAL.

Le nombre important d'ovins à Gesves est lié à la présence du Centre de Recherches Ovines, un centre de recherche universitaire unique en Belgique qui offre au territoire une certaine renommée au niveau de l'élevage ovin.

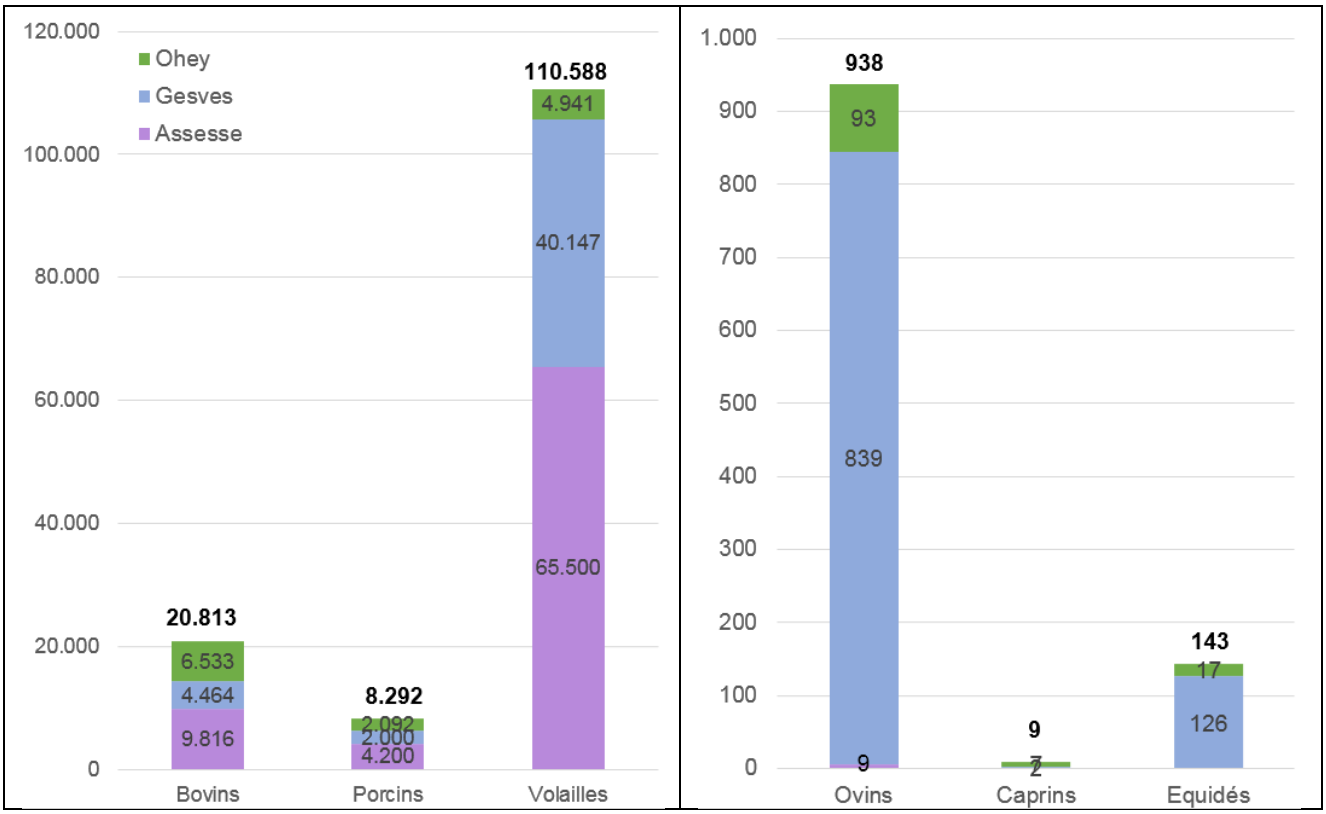


***Figure 22 : Cheptel dans les trois communes du GAL***

Plusieurs agriculteurs proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur. 22 producteurs ont été recensés par le groupe de travail « Circuits courts » du GAL, qui proposent des légumes, produits laitiers, œufs, etc.

#### 2.1.6.3.6 Forêt et filière bois

La forêt est également un secteur important, puisqu'elle couvre 30% du territoire à Gesves et Assesse. Une surface de 1 118 ha de forêt est soumise au régime forestier, dont 503 ha appartenant à la commune d'Assesse, 355 ha à la commune de Gesves et 233 ha à la commune d'Ohey. A Gesves, 295 ha de forêt appartiennent à l'Université de Namur (Domaine d'Haugimont à Gesves).

Plusieurs entreprises dépendent directement de la filière bois, dont deux scieries de feuillus : la scierie Dubois à Florée (Assesse) et la scierie Hontoir à Faulx-Les Tombes (Gesves). Il est intéressant de noter que la Wallonie ne compte plus que 34 scieries de feuillus dont seulement 4 ont une génération annoncée, et que les deux scieries du GAL font partie de ces dernières.

### 2.1.6.4 Services et commerces locaux

#### 2.1.6.4.1 Services sociaux et de sécurité

Un Centre Public d'Action Social (CPAS) est présent sur chaque commune. En plus du service social général, ils offrent des services similaires : aide à domicile, consultation juridique,…

Chaque commune possède également une agence locale pour l'emploi (ALE), une structure permettant à des demandeurs d'emploi indemnisés de travailler de manière légale tout en gardant leur droit aux allocations de chômage et ainsi d'améliorer leur statut pécuniaire, et en même temps de répondre à un besoin de services non rencontrés au niveau local.

Les trois communes font partie de la Zone de police des Arches qui couvre également les communes de Fernelmont et Andenne. Une antenne locale est située à côté de la maison communale.

Gesves et Ohey sont couvertes par le service incendie d'Andenne, alors qu'Assesse dépend du service incendie de Namur.

L'asbl CAIAC (Centre d'Accueil, d'Information, d'Animation et de Coordination) couvre le territoire du GAL et s'est donné pour mission d'améliorer les relations et les aides entre les habitants des trois communes par la mise en place de services de proximité visant à répondre à un besoin mais aussi à créer des liens de solidarité entre les gens. Une école de devoir et du voiturage sont par exemple proposés. Un service d'accueil communautaire de jour pour personnes âgées est en projet. Enfin, l'asbl édite un guide social reprenant l'ensemble des services à la personne disponible sur le territoire du GAL.

#### 2.1.6.4.2 Soins de santé et maisons de repos

Aucun hôpital ni centre médical n'est installé dans le territoire du GAL. Les plus proches sont situés à Namur, Godinne, Huy, Andenne et Ciney.

La Croix rouge est représentée dans le territoire par la section locale Assesse-Gesves, située dans le village de Gesves.

Trois maisons de repos sont localisées dans le territoire, toutes trois dans la commune de Gesves. Ces établissements sont repris au tableau suivant et totalisent 134 lits. Si l'on rapporte ce nombre à la population âgée de plus de 75 ans dans le territoire du GAL (1157 personnes en 2013), cela donne un ratio de 12%.

Aucun des lits du foyer Saint-Antoine n'est conforme aux normes des Maisons de Repos et Soins (MRS) fixées par la législation fédérale. Dans les deux maisons de repos privées, 45 lits répondent aux normes MRS.

| Nom | Village | Gestionnaire | Nombre de lits |
|---|---|---|---|
| Foyer Saint-Antoine | Goyet | CPAS | 43 |
| La Colombière | Gesves | Privé | 30 |
| Résidence La Roseraire | Haut-Bois | Privé | 61 |
| TOTAL | | | 134 |

***Tableau 6 : Nombre de lits en maisons de repos dans le territoire du GAL (SPW-DFA, Etablissements pour aînés en 2013)***

Autour du territoire du GAL, les pôles de Namur, Andenne, Huy, Dinant et Ciney présentent une offre plus importante en maisons de repos, comme illustré à la figure suivante.

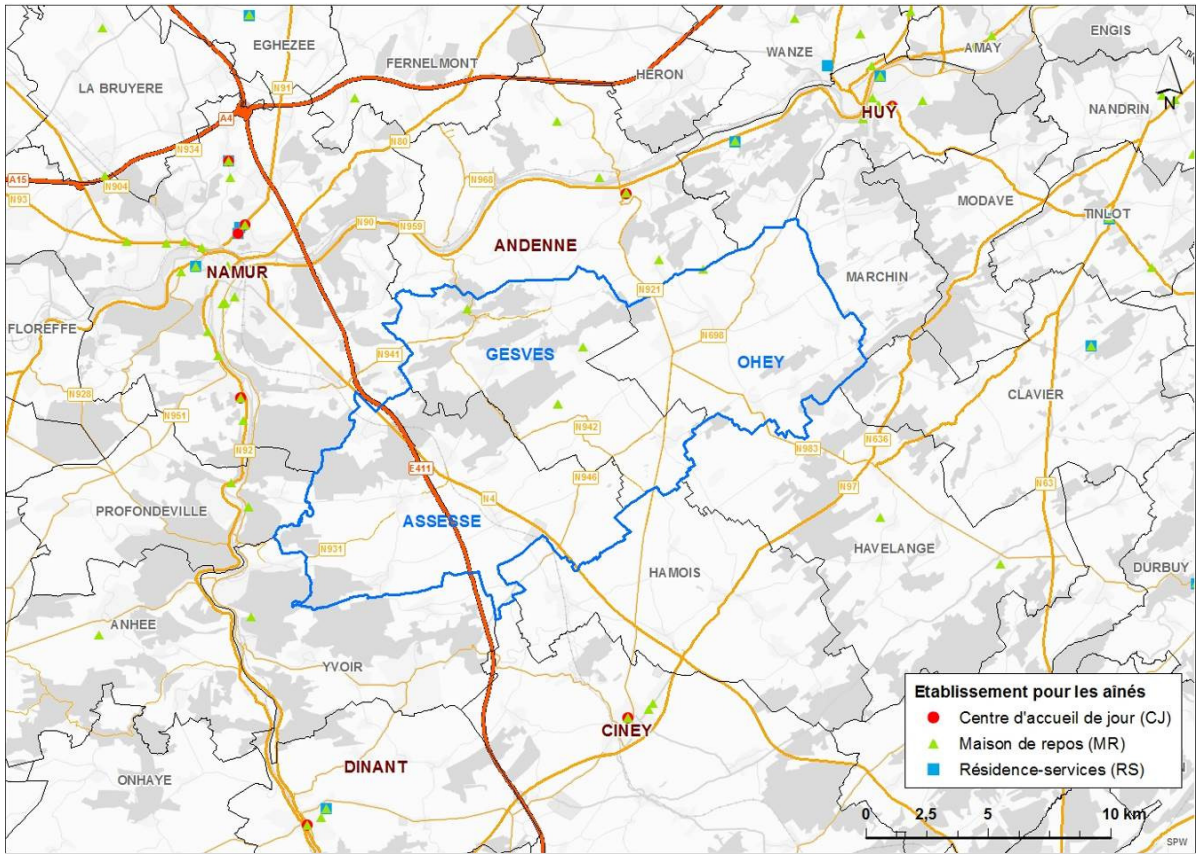


***Figure 23 : Etablissements pour aînés autour du territoire du GAL (source : données SPW, carto DR(EA)²M)***

2.1.6.4.3 Enseignement, formation, accueil extrascolaire et petite enfance

Les trois communes disposent d'un enseignement fondamental bien développé, avec 4 à 5 implantations par commune :

- Assesse : dans les villages d'Assesse, Maillen, Sart-Bernard, Courrière et Florée,
- Gesves : dans les villages de Gesves (deux écoles), de Faulx-Les Tombes et de Sorée,
- Ohey : dans les villages d'Ohey, de Haillot, d'Evelette et de Perwez.

Le territoire compte un seul établissement d'**enseignement secondaire** : il s'agit de l'Ecole Provinciale d'élevage et d'équitation à gesves. Cette école compte 75 élèves dont 50 en internat et 25 ne résidant pas sur place. L'école organise un enseignement technique de qualification pour les élèves de 14 ans à 19 ans (de la 3e à la 7e année).

En outre, le site de l'ancien couvent de Francesse dans la commune de Gesves accueille le **centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC)**, un centre de formation pour personnes handicapées physiques ou mentales. Il s'agit d'un centre de formation agréé par l'AWIPH et soutenu par le Fonds Social Européen. Des formations professionnelles sont proposées en cordonnerie, en maroquinerie, en sellerie-bourrellerie et en garnissage.

Pour l'accueil des 0 à 3 ans, Gesves est équipée de trois crèches dont une communale. La commune d'Ohey est équipée d'une crèche gérée par une intercommunale. A Assesse, une crèche est gérée par le CPAS.

Au niveau universitaire, rappelons la présence du domaine d'Haugimont dans la commune de Gesves, une vaste propriété de 200 ha de bois et 50 ha de verger appartenant à l'**Université de Namur**. Le domaine abrite le « Centre de Recherches Ovines », qui reçoit chaque année des étudiants vétérinaires de l'université pour réaliser des travaux pratiques mais également des visites d'écoles

primaires et secondaires. De plus, des excursions sont organisées dans les bois de l'université pour des étudiants en biologie ou foresterie venant de diverses universités et hautes écoles.

Depuis 2013, le gîte du Domaine d'Haugimont accueille également l'Observatoire du Paysage de l'Université de Namur. Sur base du territoire « laboratoire » de l'ancienne commune de Faulx-Les Tombes, l'observatoire se donne pour mission d'identifier les mutations paysagères et les dynamiques à l'origine de ces changements et de sensibiliser et de former le public acteur du paysage.

#### 2.1.6.4.4 Commerces locaux

Les trois communes présentent une offre en petits commerces. Des supermarchés sont présents mais ils sont de taille relativement petite : Intermarché à Assesse, Spar à Gesves, Delhaize, Ecomarché et Okay à Ohey. Les supermarchés de taille importante les plus proches sont localisés dans les pôles de Namur, Andenne, Huy et Ciney.

Les commerces sont concentrés dans le centre des villages principaux des communes et le long des routes nationales :

- pour la commune d'Assesse, dans le centre d'Assesse et dans le zoning le long de la N4,
- pour la commune de Gesves, dans les villages de Gesves et de Faulx-Les Tombes le long de la N942 (chaussée de Gramptinne) à Gesves,
- pour la commune d'Ohey, dans le village d'Ohey le long de la N921 (rue de Ciney).
- La commune de Gesves est la moins bien desservie en commerces. Ses habitants doivent se déplacer jusqu'à la N921 à Ohey pour avoir accès aux banques et aux pomptes à essence, et aux pôles plus éloignés pour les vêtements, les grands supermarchés, etc.

Plusieurs agriculteurs proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur. 22 producteurs ont été recensés par le groupe de travail « Circuits courts » du GAL, qui proposent des légumes, produits laitiers, œufs, etc.

Certains commerces de produits du terroir sont situés sur les axes principaux du territoire du GAL et constituent donc des vitrines pour celui-ci, tels que le « Magasin d'Ici » à Wierde (hors GAL) ou la fromagerie du Samson à Goyet (Gesves).

### 2.1.6.5 Développement culturel, sportif et touristique

#### 2.1.6.5.1 Culture et activités récréatives

L'offre en établissements culturels « classiques » est peu développée sur le territoire du GAL. Ainsi, seule Assesse est équipée d'un centre culturel et celui-ci ne dispose pas de salle de spectacle. A Gesves, on trouve le conservatoire de musique de Gesves (annexe du conservatoire de musique de Ciney) et le discobus (médiathèque itinérante) qui stationne à Gesves deux fois par mois. Une bibliothèque communale est présente dans chaque commune.

Les centres culturels des pôles environnant (Namur, Huy, Ciney, Andenne, Marchin, …) ont une certaine attractivité pour les habitants du GAL, les habitants d'Assesse se dirigeant plutôt vers Namur et ceux d'Ohey vers Huy, Marchin et Andenne.

Diverses organisations proposent des activités récréatives pour les enfants et les jeunes :

- la maison des jeunes d'Evelette (Ohey) organise des ateliers (hip hop, guitare, fitness, self défense, théâtre), des camps ainsi que des événements festifs,
- un mouvement de jeunesse est présent dans chaque commune : le patro à Gesves et à Assesse, les scouts à Courrière et à Ohey et des lutins à Sart-Bernard,

- Pendant les vacances d'été, l'asbl Archeolo-J organise des stages d'archéologie sur le site du village disparu d'Haltinne, situé au sud de l'église ; les participants logent à Barsy (Havelange).
- Le patro de Gesves est particulièrement important dans la vie du territoire du GAL : il compte 220 enfants et jeunes animés et a donné naissance à une association qui organise des événements culturels autour de l'ancienne salle de cinéma de Gesves rénovée par le patro.

De nombreux lieux de rencontres (maisons de village, salles paroissiales,…) sont aussi présents dans les villages des trois communes. Ces lieux offrent des opportunités de dynamisation des villages et de développement de la vie sociale et associative locale.

De nombreuses activités ont lieu tout au long de l'année dans les trois communes, organisées par des associations, par des écoles, par la commune ou encore par des privés. De nombreuses festivités prennent place sur le territoire du GAL et drainent chaque année des centaines de visiteurs : la Fête du Bois à Assesse, la Fête des Courges à Ohey, la Fête de Mai à Gesves, la Maraude à Haugimont (Gesves), la brocante de Crupet, des expositions photos liées au Festival Nature de Namur, Villages ouverts et fleuris, etc.

De plus, plusieurs championnats et concours équestres sont organisés sur le territoire, dont les principaux sont localisés sur le site de l'école d'équitation à Gesves, au château d'Arville entre Faulx et Sart-Bernard et au château de la Poste à Courrière. Certains de ces concours ont une renommée internationale.

#### 2.1.6.5.2 Sport

Un centre sportif est présent dans chaque commune, à Ohey, Gesves et Assesse (Maillen et Sart-Bernard). A côté de ces centres, des terrains de sport (multisport, football, pétanque et tennis) sont présents dans quelques villages du territoire.

Quelques clubs sportifs sont présents dans chaque commune et occupent ces infrastructures.

D'autres salles communales sont également utilisées ponctuellement pour des activités sportives et plusieurs écoles mettent à la disposition d'associations sportives certaines salles au sein de leur établissement afin de pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante.

#### 2.1.6.5.3 Tourisme

Annexe 6 : Cartes relatives au diagnostic territorial – carte 5

#### 2.1.6.5.4 Attractions touristiques

Gesves et Ohey sont affiliées à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne autour du thème des Vallées des Saveurs, qui se situe à Heurre. Assesse est affiliée à la Maison du Tourisme du Pays de Namur, située à Namur.

Assesse dispose d'un office du tourisme localisé à Crupet. Gesves et Ohey bénéficient chacune d'un syndicat d'initiative. A Ohey, le syndicat d'initiative organise un guichet d'accueil pour les touristes. Ce n'est pas le cas à Gesves, où l'activité du syndicat d'initiative consiste uniquement en l'organisation de promenades un dimanche par mois. La commune a donc décidé de mettre en place en 2014 un « point info » sur la place de Gesves (en cours de création) pour assurer l'accueil des touristes.

Peu d'attractions touristiques sont localisées sur le territoire du GAL. Le principal site est celui des grottes de Goyet (Gesves), dont la gestion vient d'être reprise par le Préhistosite de Ramioul. Trois musées peuvent être visités à Ohey : la Maison de la mémoire à Reppe (musée d'histoire locale), le musée Héritage 14-18 et le musée Héritage (expositions permanente d'histoire, de la préhistoire au XIXe siècle). L'atelier de torréfaction Mossiat peut être visité à Sorinnes-la-Longue (Assesse).

L'attrait touristique de la région réside davantage dans son patrimoine bâti et paysager, qui est le cadre pour des activités de détente et sportives.

Au niveau du patrimoine, les sites les plus remarquables sont les nombreux châteaux, châteaux-fermes et bâtiments religieux (abbaye de Grand-Pré, chapelles, …) disséminés sur l'ensemble du territoire. Les villages de Crupet (Assesse) et de Mozet (Gesves) sont labellisés « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Crupet présente plus d'attrait touristique que Mozet en raison de la présence d'un office du tourisme et d'établissements horeca. L'asbl des Plus Beaux Villages de Wallonie est également localisée dans ce village.

Des activités sportives destinées aux touristes sont ainsi proposées : escalade aux rochers de Goyet (Gesves), ULM et quad à Maillen (Assesse), spéléogie dans le Trou d'Haquin (Assesse).

De nombreux randonneurs, à pied, à vélo ou à cheval, sont attirés par les circuits de promenades et les paysages préservés des trois communes. En tout, on dénombre plus de 700 km d'itinéraires pédestres, équestres ou cyclistes sur le territoire du GAL[13]. Les principaux itinéraires sont les suivants :

- le sentier de grande randonnée 575-576 « A travers le Condroz », qui traverse les trois communes du GAL,
- des randonnées balisées par les syndicats d'initiative et l'office du tourisme,
- les 15 balades pédestres et 3 balades cyclistes du GAL Pays des tiges et chavées,
- les 15 randonnées équestres du projet « Galo Condroz » sur ces mêmes communes, les 16 circuits reliant les différentes œuvres de la Fête de Mai.

En plus de ces circuits, des sentiers ont été aménagés par le Groupe Chemins et Sentiers d'Assesse et les PCDN de Gesves et Ohey, ainsi que dans les bois didactiques des trois communes.

Des circuits touristiques pour les automobilistes et les motards traversent également le territoire du GAL ; le plus connu est la « Route de la Guerre de la Vache » (environ 110 km) qui traverse les trois communes.

Plusieurs sites naturels sont valorisés sur le territoire par la mise en place de panneaux ou de modules didactiques. Parmi les sites didactiques, citons les exemples suivants :

- à Gesves : le bois didactique de Gesves, le verger haute-tige de Surhuy, le verger hautes-tiges de l'Université de Namur ;
- à Assesse : le bois didactique de Courrière, la zone humide de Baive, le Trou d'Haquin à la limite entre Lustin et Maillen, le verger haute-tige de Sorinnes-la-Longue, les jardins de la Houssière à Maillen (privés) ;
- à Ohey : le bois didactique d'Haillot.

Cinq modules didactiques visant à faire découvrir des espèces emblématiques du territoire du GAL ont été installés dans les bois de Courrière, de Gesves et de Haillot ainsi qu'au domaine de Mozet.

Les activités équestres détaillées plus loin attirent également de nombreux visiteurs.

#### 2.1.6.5.5 Hébergement

Les trois communes présentent une offre relativement importante en gîtes ruraux et gîtes à la ferme. On dénombre 41 gîtes sur le territoire, dont 4 gîtes équestres, pouvant accueillir un maximum de 148 personnes.

[13] GAL PAYS DES TIGES ET CHAVÉES ASBL, *Pays des Tiges & Chavées, un grand bol de bonheur* (brochure touristique), n.d.

De plus, deux infrastructures permettent l'accueil de groupes de taille plus importante importante : le Domaine de Mozet (Guides Catholiques de Belgique) peut accueillir 125 personnes et le gîte du Domaine d'Haugimont (Université de Namur) peut accueillir 70 personnes.

L'offre dans les autres types de logements est moins importante : on trouve deux hôtels à Assesse, une auberge à Gesves et 9 chambres d'hôtes réparties sur le territoire. Un seul camping est existant, dans la commune de Gesves : le camping de la Cascade de Jausse, à Faulx-Les Tombes. Ce camping dispose d'environ 350 emplacements.

Le village de vacances « Le village vert » à Gesves était auparavant tenu par une société qui louait les bungalows aux touristes. Aujourd'hui, les bungalows appartiennent à des particuliers et sont utilisés essentiellement comme résidences permanentes. Aucun autre village de vacances n'existe sur le territoire du GAL.

Les trois communes hébergent plusieurs dizaines de camps de mouvements de jeunesse par an, durant les mois de juillet et d'août.

Plusieurs anciens châteaux proposent aujourd'hui des salles de séminaires, tels que le château de Courrière (Assesse), qui appartient à l'asbl « Les Scouts », ou encore le domaine de Béronsart (Gesves).

#### 2.1.6.5.6 Horeca

On trouve une trentaine d'établissements horeca répartis dans les trois communes du GAL (restaurants, brasseries, friteries et cafés). Comme les commerces, ils sont concentrés autour des axes importants - la N4 à Assesse, la rue de Ciney (N921) à Ohey et la chaussée de Gramptinne (N942) à Gesves – ainsi que dans le village touristique de Crupet.

Plusieurs écuries ou sites d'hébergement constituent des haltes potentielles pour les cavaliers en promenade.

#### 2.1.6.5.7 Filière équine - Galo Condroz

La filière équine est très présente dans le territoire du GAL, principalement à Assesse et à Gesves. Gesves est d'ailleurs bien souvent qualifiée de « pays du cheval ». Les acteurs équestres sont nombreux et s'adressent à des publics diversifiés : cela va de l'école secondaire d'équitation à des organisateurs de concours parfois à renommée internationale, en passant par des manèges et poney-clubs plus familiaux et bien sûr des commerces liés au cheval (sellerie, gîtes équestres, …).

C'est pour cette raison que le programme précédent du GAL comprenait le développement d'un projet équestre baptisé Galo Condroz. Il est intitulé plus précisément « Le cheval, partenaire privilégié de la ruralité ». Le projet rassemble un réseau d'acteurs équestres sur les trois communes du GAL et se structure autour des trois axes suivants :

- mise en réseau et communication des acteurs locaux du secteur du cheval, via la création d'un site internet, d'un logo, d'une charte de respect et d'accueil des personnes et des chevaux et d'un lieu de rencontre privilégié entre les professionnels et les utilisateurs,
- soutien aux concours équestres, en y favorisant la fréquentation par le grand public, les liens avec l'économie locale, la valorisation des métiers liés au cheval et la cohabitation harmonieuse avec les habitants,
- professionnalisation de la randonnée équestre, via le développement d'itinéraires balisés à l'usage des chevaux et des attelages, le développement de sites d'hébergement pour chevaux et cavaliers et l'ouverture de lieux d'accueil en journée pour les randonneurs.

Aujourd'hui, puisque le projet du GAL arrive à son terme, une association est en train d'être créée pour pérenniser l'action de Galo Condroz.

#### 2.1.6.5.8 Manèges et sites d'équitation

Une dizaine de manèges et de poney-clubs sont présents sur le territoire du GAL, avec différents profils, tels que le manège d'équitation western (ou équitation américaine) de Florée. Un seul de ces manèges est localisé à Ohey.

Le site de l'école provinciale d'élevage et d'équitation de Gesves est utilisé principalement pour l'enseignement secondaire mais ses infrastructures sont également utilisées par un manège d'équitation durant les weekends.

#### 2.1.6.5.9 Evénements équestres

Le château d'Arville accueille chaque année en juin le Concours complet international d'Arville (plus de 10 000 visiteurs en 2013). Situé entre Faulx et Sart-Bernard, le site est localisé sur la commune de Gesves mais est en réalité plus proche d'Assesse et de la N4. Le concours a vu le jour en 2006 et a acquis en quelques années sa place parmi les événements équestres incontournables sur le plan international.

Le site de l'école provinciale d'équitation à Gesves accueille plusieurs concours par an :

- les championnats de Belgique des Jeunes Chevaux d'Obstacles (août),
- le Festival international du cheval Lusitanien (septembre) à Gesves (plus de 6 000 visiteurs en 2013), organisé par le cercle équestre,
- l'expertise centrale pour les étalons reproducteurs du Cheval de Sport Belge (SBS),
- les concours Communautaires et nationaux de dressage, d'obstacles et d'attelage,
- l'expertise centrale pour les chevaux « Ibériques » de Belgique,
- les Young horses dressage days (octobre).

A Assesse, le château de la Poste de Courrière accueillait le Concours National d'Attelage.

#### 2.1.6.5.10 Services et équipements équestres

Plusieurs services et équipements se sont développés sur la thématique de l'équitation : selleries, hébergements adaptés, haltes horeca pour cavaliers, organisateurs de randonnées équestres, etc.

Le domaine de l'ancien couvent de Francesse (Gesves) accueille le centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC), qui propose des formations spécialisées pour des personnes handicapées physiques ou mentales, notamment dans le domaine de la sellerie-bourrellerie (matériel en cuir pour l'équitation).

### 2.1.7 Gestion du territoire : outils et planification communale

#### 2.1.7.1 Outils supra-communaux

##### 2.1.7.1.1 Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Dans le SDER de 1999, le territoire du GAL est localisé à cheval sur l'eurocorridor Bruxelles-Luxembourg (Nord-Sud). L'E411 et la voie ferrée Bruxelles-Luxembourg, qui traversent Assesse, sont des axes structurants du territoire wallon.

De plus, il est localisé à proximité du pôle de Namur, capitale régionale qui se situe à la croisée de deux eurocorridors (Bruxelles-Luxembourg et Lille-Liège) et est bien desservie en moyens de communication (port fluvial et gare TGV). Namur sert de point d'appui touristique pour l'ensemble de la province de Namur.

Le territoire est également proche des petits pôles de Ciney (point d'ancrage sur l'eurocorridor Bruxelles-Luxembourg) et de Huy (point d'ancrage sur l'eurocorridor Lille-Liège et point d'appui touristique).

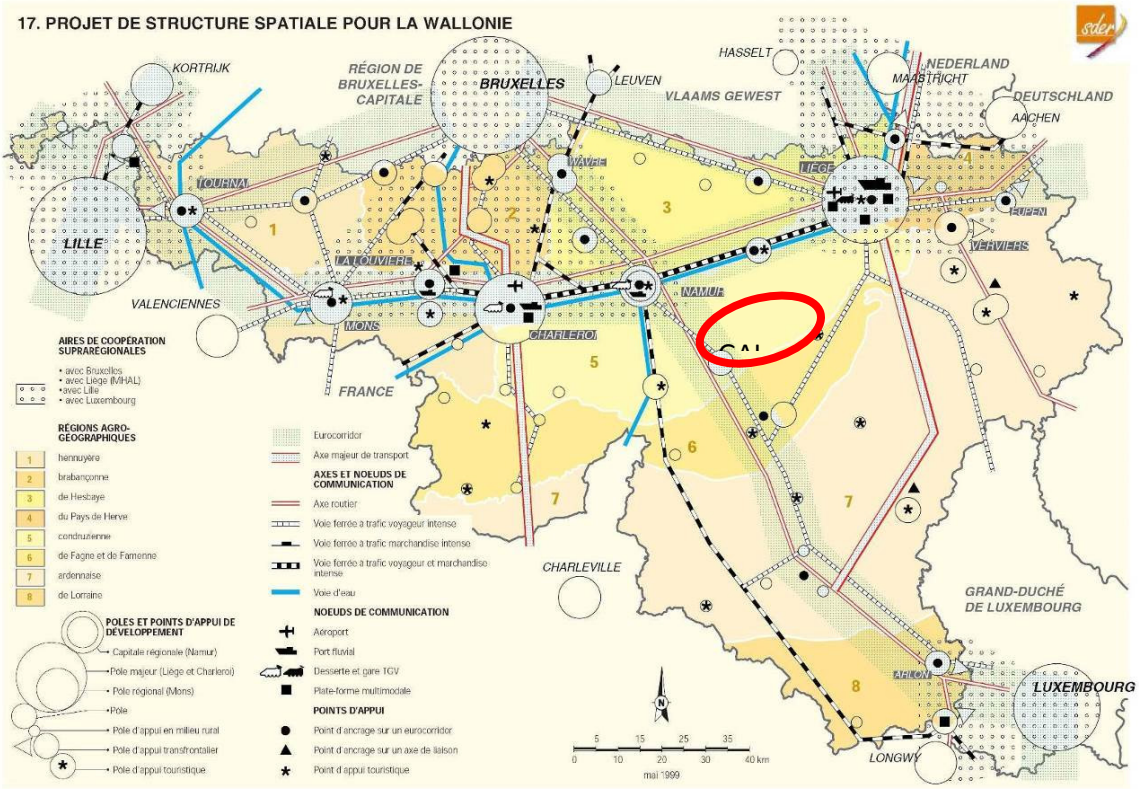


***Figure 24 : Localisation du territoire du GAL (entouré en rouge) au sein du projet de structure spatiale pour la Wallonie (SDER, 1999)***

Un projet de révision du SDER a été adopté par le Gouvernement wallon le 7 novembre 2013. Le document est actuellement à l'enquête publique. La structure reste semblable autour du territoire mais le SDER définit un nouveau pôle secondaire, Andenne, tout en insistant sur la nécessité d'y renforcer l'attractivité des services et des équipements. La route N921 Andenne-Ciney, qui traverse la commune d'Ohey et le sud de la commune de Gesves, est considérée comme un axe routier secondaire.

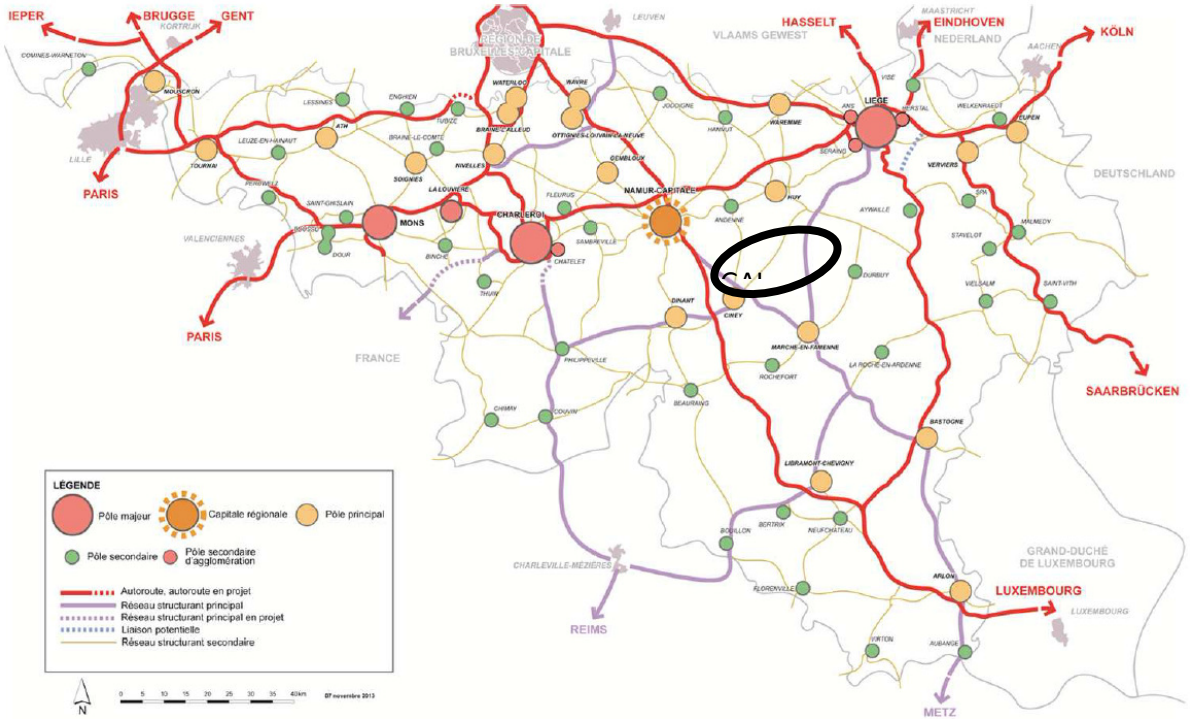


***Figure 25 : Carte du projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER 2013***

### 2.1.7.1.2 Contrats de rivière

Les trois communes ont adhéré au contrat de rivière Haute Meuse (CRHM) qui compte 23 communes participantes ainsi que la province de Namur et le SPW. Au sein de cette structure, des comités locaux de concertation regroupent les partenaires liés à une échelle inférieure à celle du contrat de rivière. Les communes du GAL appartiennent au comité local du Samson.

De plus, la commune d'Ohey fait partie du contrat de rivière Meuse aval, et en particulier du comité local du Hoyoux.

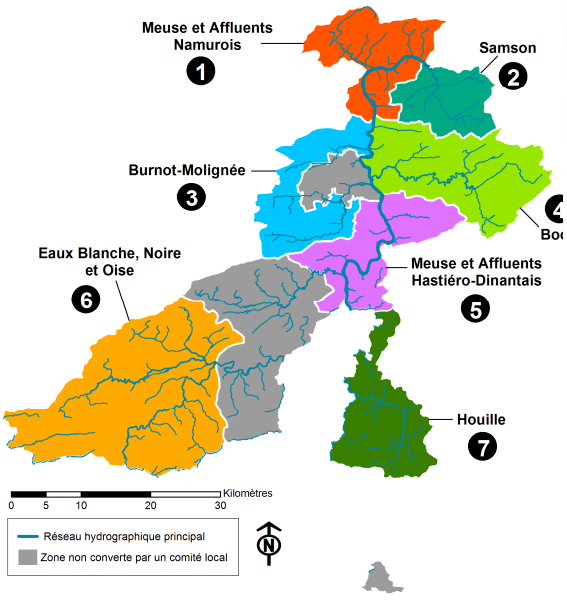


***Figure 26 : Comités locaux de concertation du CRHM (source : CRHM)***

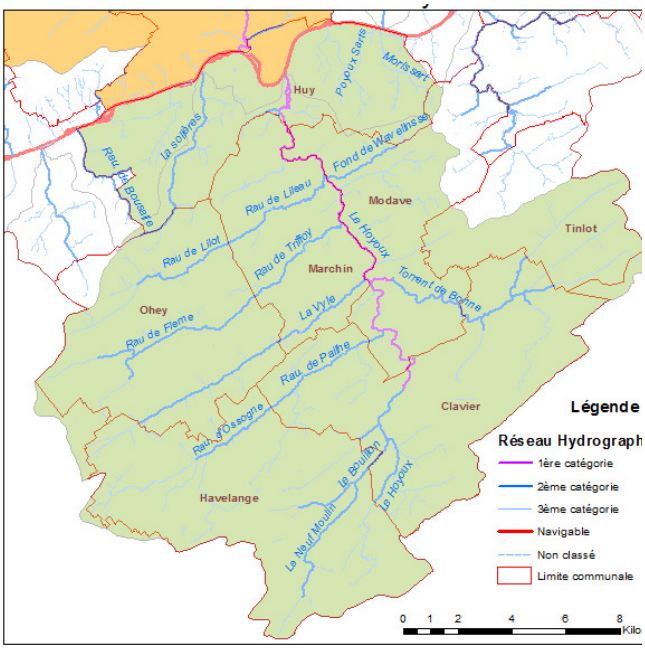


***Figure 27 : Comité local du Hoyoux du contrat de rivière Meuse aval (source : CR Meuse aval)***

#### 2.1.7.1.3 Le Groupe d'Action locale Pays des Tiges et Chavées (GAL)

L'asbl GAL Pays des tiges et chavées est créée en 2002 dans le cadre de LEADER+. Dans un premier temps, elle concerne uniquement les communes d'Assesse et de Gesves et porte le nom de GAL Assesse-Gesves. En 2008, dans le cadre de LEADER, le GAL intègre la commune d'Ohey et change de nom pour s'appeler Pays des tiges et chavées, soulignant ainsi l'approche territoriale de cette zone rurale péri-urbaine du Condroz. L'ASBL compte 41 membres dont 32 font partie du Conseil d'Administration. Celui-ci se compose de représentants privés, majoritaires, et de représentants publics. La présidence est assurée à tour de rôle et pour un mandat de deux ans par les bourgmestres des Communes partenaires.

Dans son plan de développement stratégique 2007-2013, le GAL a choisi comme thème fédérateur celui de l'économie résidentielle, du capital social et du développement territorial durable. Les objectifs par rapport à ce thème fédérateur sont les suivants :

- apporter un soutien temporaire au développement de l'économie locale dans le secteur de la production agricole et des énergies renouvelables, du tourisme et des services de proximité destinés en particulier aux aînés,
- mener une action sociale ciblée pour les bénéficiaires de l'action sociale, les plus exposés aux effets pervers de la périurbanisation,
- renforcer l'attractivité environnementale et limiter les risques de banalisation paysagère pour sauvegarder cet atout du territoire,
- assurer une gouvernance locale équilibrée.

A partir de ces objectifs, le GAL a choisi sept projets à développer axés autour des thèmes suivants : agriculture, environnement, services de proximité, tourisme, développement de la filière équestre, jardins solidaires et conservatoires, appui technique.

#### 2.1.7.2 Outils communaux

Le tableau suivant reprend les outils communaux de gestion et de planification qui existent dans les trois communes.

| Outil | Assesse | Gesves | Ohey |
|---|---|---|---|
| Schéma de structure communal (SSC) | 2010 | 2004 | 2014 |
| Règlement communal d'urbanisme (RCU) | | 2006 | |
| Plan communal de développement rural (PCDR) | 2011 | 2006 | 2012 |
| Plan Communal de Mobilité (PCM) | | 2000 | |
| Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) | | 2009 | 2002 |
| Convention Bords de routes | 2000 | 2002 | 1995 |
| Convention Combles et clochers | 2003 | 2000 | 1996 |
| Plans communaux d'aménagement | | 2003 | |
| Rapports urbanistiques et environnementaux ou schéma-directeurs | 2010 | 2013 | |
| Rénovation et revitalisation urbaine | | | |
| Règelement Général Sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR) | 2006 | 2003-2009 | |
| Agence de Développement local | | | |
| Conseiller en environnement | V | V | V |
| Conseiller en énergie | | V | V |
| Conseiller en mobilité | | V | V |
| Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) | V | V | V |

## 2.2 Synthèse AFOM

Une matrice synthétique Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces est présentée ci après.

Annexe 7 : Etude AFOM complète du territoire

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| Augmentation continue de la population et maintien de l'attrait de la zone pour les nouveaux habitants | Peu d'infrastructures adaptées (logements, services et équipements) afin de répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population |
| Homogénéité paysagère et urbanistique condruzienne du territoire du GAL et diversité des types de paysages au sein de chaque commune | Fuite des personnes âgées, obligées de quitter leur village faute de structures adaptées |
| Monde associatif développé qui organise activités touristiques et récréatives | Forte dépendance à la voiture |
| Calme, cadre rural | Mauvaise couverture des réseaux de télécommunication |
| Typologie socio-économique des 3 communes comparable : « résidentielles en zones rurales » | Manque d'infrastructures et de lieux de rencontre (pour jeunes et moins jeunes) |
| Expérience de supra-communalité positive acquise depuis près de 15 ans au travers des deux précédentes programmations LEADER | Pas de pôle touristique fort au sein du territoire du GAL |
| Mise en réseau des acteurs équestres et structuration en cours de la filière | Risques d'exclusion et d'isolement social, liés notamment aux pressions d'ordre familial, liées au marché du travail et aux nouvelles réformes liées à l'attribution des allocations de chômage ou encore à celui du marché de l'immobilier |
| Volonté commune de conserver le caractère rural à travers des prescriptions urbanistiques cohérentes | |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| Création de logements adaptés pour personnes âgées et ménages de petite taille, notamment via des investisseurs privés | Pression sur l'environnement due à l'intensification de l'agriculture et à l'urbanisation non maîtrisée |
| Valorisation des potentialités en matière énergétique des secteurs agricole et forestier (biométhanisation, copeaux de bois, …) et développement des énergies vertes | Beaucoup de potentiel foncier restant et pression immobilière grandissante (vague de périurbanisation), ce qui peut mettre à mal le caractère rural dans le futur. |
| Demande existante pour des infrastructures d'accueil touristiques de groupes, notamment pour classes vertes | Exclusion de certaines catégories de population de l'accès à la propriété, voire même à la location |

# *Stratégie territoriale*

# 3 Stratégie territoriale « Horizon 2020 »

## 3.1 La stratégie territoriale

Le développement du territoire rural périurbain est au cœur de l'action de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées depuis sa création. Ainsi, la **première programmation** LEADER à laquelle a adhéré le territoire de 2000 à 2006 s'est attachée à apporter des réponses originales et nuancées à la délicate question de l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux. La **seconde programmation** 2007-2013 s'est concentrée sur le développement de l'économie résidentielle, le renforcement du capital social et l'inscription du territoire dans une logique de développement durable.

Dans une dynamique de progression cohérente au regard de ces deux premières programmations, la stratégie du GAL Pays des tiges et chavées pour la programmation 2014-2020 est de **consolider l'inscription de ce territoire péri-urbain dans une logique de développement durable au travers de trois axes majeurs** qui se révèlent être déterminants pour cette économie résidentielle, à savoir :

- **Valoriser et stimuler l'économie productive locale**, « en créant les conditions pour que les revenus présents suscitent la création d'activités et d'emplois sur le territoire. Par-delà la réponse à la demande et aux besoins des populations résidentes ou de passage, il s'agit de développer une offre territoriale renforçant par effet de retour les aménités territoriales, créant ainsi les conditions d'une boucle vertueuse de développement économique local. Cela suppose en particulier de travailler sur l'émergence d'offres locales, à fort ancrage territorial, adossées aux ressources spécifiques présentes sur le territoire, qui fondent son attractivité résidentielle et, dans une perspective économique, son « avantage comparatif »14
- **Préserver les qualités ou aménités territoriales** « qui constituent les facteurs d'attractivité résidentielle et touristique du territoire et alimentent in fine le moteur de captation de revenus qui se fixent sur le territoire »15 Ceci suppose notamment une action volontariste en termes d'aménagement du territoire et de valorisation des paysages mais aussi de mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et identitaire16.
- **Favoriser plus d'équité sociale** au sein de ce territoire soumis à diverses pressions, dont celle sur le marché du travail et celle sur celui du foncier et de l'immobilier, afin de participer à la gestion du risque de dualisation sociale, conséquence des effets pervers de la périurbanisation.

Annexe 8 : Etude française sur les espaces périphériques urbains et le développement durable

Ce faisant, le GAL Pays des tiges et chavées inscrit les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey dans les territoires « visant un développement global » selon la terminologie du conseil économique et social de Wallonie. Ces territoires sont globaux dans la mesure où « ils traitent à la fois de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, de l'équité sociale, et ce, dans une optique de développement durable » (…).Ces territoires « semblent constituer des embryons de projets de territoire en ce sens qu'ils initient et portent des actions territorialisées visant à répondre à leurs objectif ». (…) « Les structures d'action tentent d'organiser leur développement sur l'entièreté du territoire couvert par le regroupement dans un souci de cohérence et d'efficacité » (…) Les territoires visant un développement global apparaissent comme des pôles d'expertise à la disposition des acteurs locaux, des laboratoires de l'innovation territoriale voire des espaces de réflexion prospective profitables aux communes partenaires. Proches des réalités de terrain, conscients des enjeux locaux et disposant

[14] Réseau rural français, dossier Economie résidentielle, Du diagnostic à la stratégie », ETD, pp. 27
[15] Réseau rural français, dossier Economie résidentielle, Du diagnostic à la stratégie », ETD, pp. 27
[16] Chami Stroobant, « Une lecture des espaces périurbanisés par le développement durable », pp.18 dans Les espaces périphériques urbains et le développement durable, CNRS, Université de Tours, France, Décembre 2007

d'une ingénierie territoriale et administrative, certains d'entre eux constituent de nouveaux acteurs clés dans le développement régional que ne peuvent ignorer les décideurs locaux[17].

Le territoire du GAL Pays des tiges et chavées, au travers de sa stratégie déclinée sous les trois axes principaux de l'économie résidentielle, des aménités territoriales et de l'équité sociale, appartient bien à ces territoires visant un développement global et durable.

Concrètement, le GAL s'est attaché à définir dans le cadre de la prochaine programmation une vision du territoire à 10 ans. Ce travail a été mené grâce à l'appui méthodologique de l'agence de stratégie et de communication Expansion qui s'est adjointe les services du professeur émérite Alain VAS, enseignant la stratégie à l'UCL.

De ce travail, il ressort notamment que les acteurs du GAL souhaitent que le territoire trouve au travers des projets qui y seront menés les moyens nécessaires pour contribuer à poursuivre les objectifs suivants :

- Maintenir et valoriser une forme de bien-être des habitants, en préservant le caractère rural du territoire tout en répondant aux enjeux du 21ème siècle (démographie, énergie, aménagement du territoire,…) tout en restant attentif à la situation des ménages les plus fragiles sur le plan socio-économique
- Malgré la pression démographique et urbanistique, rester un territoire riche et fier de son cadre de vie favorisant le développement endogène et durable ancré dans la ruralité condruzienne grâce à des projets créatifs et ambitieux qui valorisent l'épanouissement des citoyens en leur donnant l'envie de s'ouvrir et de partager
- Parvenir à un équilibre durable en termes de développement économique et technologique dans un milieu préservant son caractère rural et son cadre de vie exceptionnel
- Cultiver la capacité de faire preuve de dynamisme rural par et au profit de sa population
- Rester et devenir plus encore un territoire attractif et performant pour le développement d'une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois locaux
- Devenir dans 10 ans une référence en termes de « slow tourism », basé sur les partages avec les habitants, l'authenticité, la qualité du milieu, les spécificités du territoire et qui laissera un souvenir humain unique, en s'inscrivant dans une dynamique de tourisme doux au cœur de la Wallonie.

## 3.2 Le thème fédérateur

Le GAL Pays des tiges et chavées a choisi comme thème fédérateur :

**« Réalité péri-urbaine : des hommes, des défis, des réponses inédites ».**

En effet, fédérés au sein du GAL, les citoyens, les partenaires et autres acteurs locaux s'unissent pour répondre de manière concrète et inédite aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux péri-urbains.

## 3.3 Les objectifs

Comme indiqué ci-dessus, les objectifs poursuivis se structurent autour des trois axes qui servent de piliers à la démarche de développement territorial durable, l'ambition poursuivie étant de confirmer les dynamiques dans lesquelles le GAL Pays des tiges et chavées s'inscrit depuis deux programmations déjà.

[17] Dossier du CESW, Géographie des coopérations transcommunales dans les espaces ruraux wallons : Constats et réflexions sur la recherche du territoire pertinent pour l'action publique locale (P.11)

Sur le plan économique, le nouveau Plan de Développement Stratégique du GAL s'appuie sur la valorisation de ses ressources agricoles, naturelles, forestières et touristiques mais aussi sur la spécificité locale que constitue la filière équestre.

Les objectifs poursuivis sont, entre autres :

- d'améliorer l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles, d'optimiser et de valoriser production des fourrages, mais aussi de sensibiliser les citoyens aux réalités des exploitations et du monde agricoles ;
- de développer la filière bois feuillu, en visant notamment la valorisation locale des petites forêts non exploitées, dans une dynamique originale d'insertion sociale ;
- de favoriser, encourager la production de combustible renouvelable à partir des ressources locales en biomasse ligneuse et de répondre à des besoins énergétiques clairement identifiés, notamment au niveau des pouvoirs locaux ;
- de créer une dorsale de mobilité douce et touristique qui, à terme, sera reliée au Grand Réseau RAVEL en suivant de manière générale le tracé de l'ancienne ligne du vicinal reliant la gare de Courrière (Assesse) au village de Perwez (Ohey), en passant par Gesves ;
- dans une dynamique de coopération, de poursuivre la professionnalisation et la structuration du secteur touristique en créant d'une part une réelle « destination familles » et en consolidant d'autre part l'émergence d'une véritable filière équestre locale, en l'inscrivant dans une dynamique nationale et européenne.

Sur le plan environnemental et plus singulièrement la préservation des aménités territoriales, une attention toute particulière est portée aux paysages condruziens, qui sont un des facteurs déterminants d'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Les objectifs poursuivis sont, entre autres :

- de contribuer au maintien et à l'amélioration des paysages au travers d'actions concrètes telles que l'intégration de bâtiments, la restauration de sites naturels remarquables ou encore la mise en place d'un observatoire du paysage pour familles, la formation des pouvoirs locaux au maintien et à la mise en valeur des paysages.
- d'améliorer la gestion durable des forêts, de préserver la biodiversité caractéristique des forêts du territoire et de sensibiliser les propriétaires à la protection des eaux souterraines et de surface en milieu forestier ;
- d'initier une réflexion transcommunale sur le logement durable et les économies d'énergie ;
- d'offrir des solutions pratiques en termes de mobilité douce au quotidien via la création du ViciGAL et ainsi limiter l'empreinte écologique des déplacements des citoyens du territoire ;
- de proposer une alternative durable en matière de combustible fabriqué à partir de déchets verts locaux.

Enfin, sur le plan social, deux axes majeurs viennent renforcer les initiatives développées sur le plan de l'insertion professionnelle au travers de la valorisation du bois et des ressources en biomasse ligneuse. Il s'agit d'une part de chercher à créer une offre de logement adaptée aux besoins des aînés et des plus jeunes du territoire et d'autre part de répondre à un besoin de soutien psychologique des travailleurs sociaux, notamment en vue de lutter contre l'isolement social et les assuétudes.

Les objectifs poursuivis sont, entre autres,

- de favoriser la création d'emplois pour des personnes peu qualifiées dans le cadre du projet Filière bois ainsi que dans le projet de centralisation de déchets verts.
- de permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction.
- de doter les services sociaux actifs sur le territoire d'une expertise dans l'accompagnement psychologique des personnes soumises à un risque d'exclusion sociale et de problèmes de santé mentale.

## 3.4 Les fiches projets

A l'issue du processus participatif décrit ci-dessus, et en se référant aux éléments du diagnostic et de la stratégie territoriale, 9 fiches projets ont été retenues, en plus de la fiche Appui Technique :

- Agriculture
- Forêts / Filière Bois
- Energie Verte
- Logements
- Action sociale
- Paysages
- ViciGAL
- Tourisme (coopération nationale)
- Filière équestre (coopération internationale)

# Partie II : Fiches projets

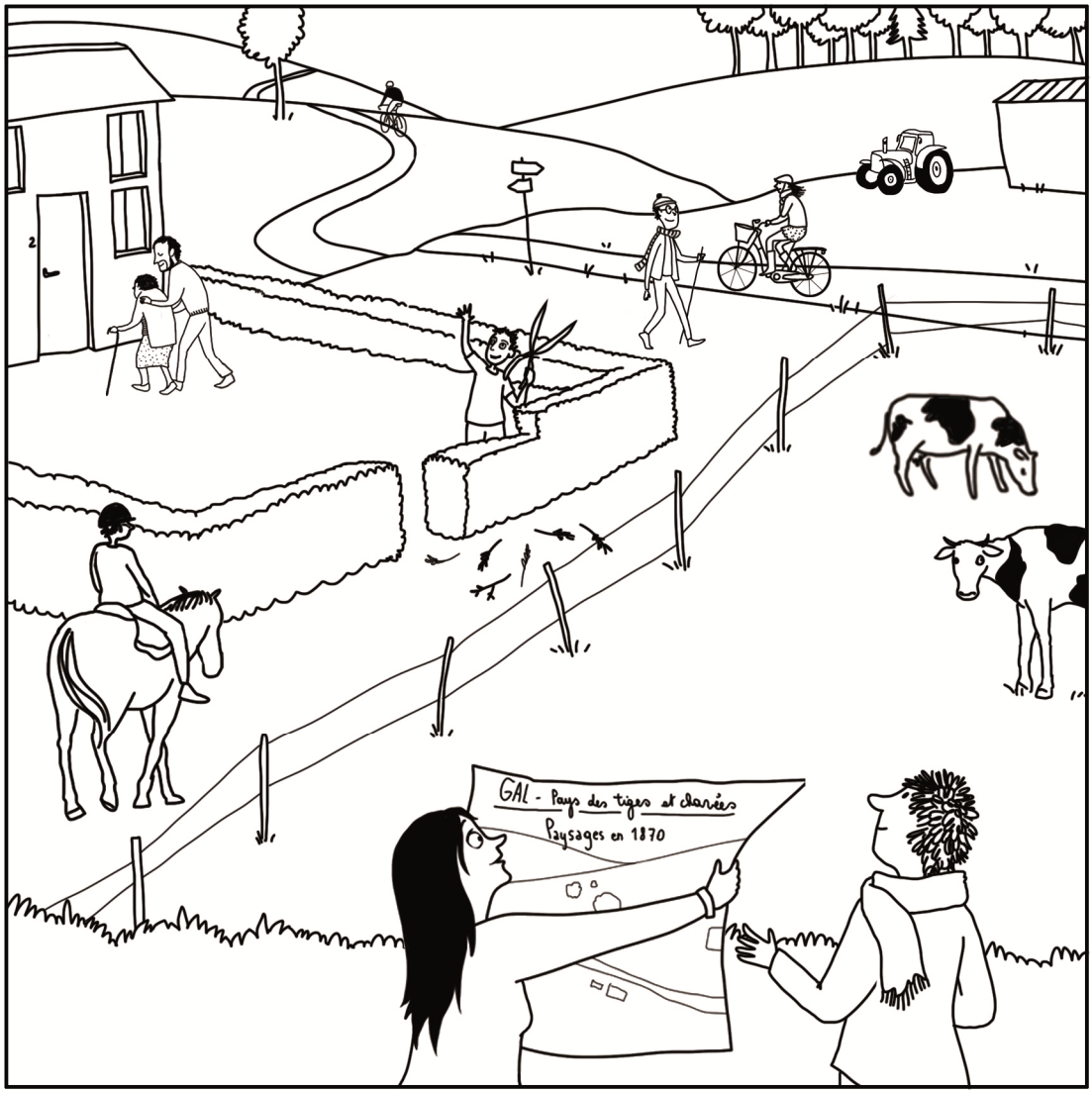

# Préambule - Structure des fiches projets

Les fiches projets sont toutes structurées de manière identique, pour plus de cohérence :

- Identification du projet
    - Intitulé
    - Porteur de projet identifié
    - Bénéficiaire de la subvention et opérateur
    - Partenaires
    - Administration fonctionnelle pressentie
- Objectifs à atteindre
- Objectifs de la stratégie auxquels le projet contribue
    - Liens avec les autres fiches du PDS
- Description du contexte
    - Eléments de diagnostic
    - Etapes préparatoires
- Publics cibles concernés et impact sur le territoire
    - Publics cibles
    - Impact sur le territoire
- Actions prévues
- Plan de financement et échéancier des dépenses
- Caractère innovant
- Pérennité du projet

Cette structuration permet de présenter brièvement le projet, ses objectifs, le lien avec la stratégie territoriale et les autres fiches projets, les éléments de diagnostic sur lequel il se base et les étapes qui ont concouru à son élaboration, les publics cibles et l'impact général du projet sur le territoire, avant de préciser les actions prévues dans le projet de manière détaillée et le plan de financement y relatif, et terminer en précisant le caractère innovant et pérenne du projet.

Sur les aspects d'évaluation (indicateurs), des méthodes de mesure seront précisés en début de projet.

Parmi les fiches présentées ci-après :

- 7 fiches thématiques
- 2 fiches de coopération
- 1 fiche Appui Technique

# *Agriculture*

## *Vers une plus grande autonomie des exploitations agricoles et projet 'Agri-Culture'*

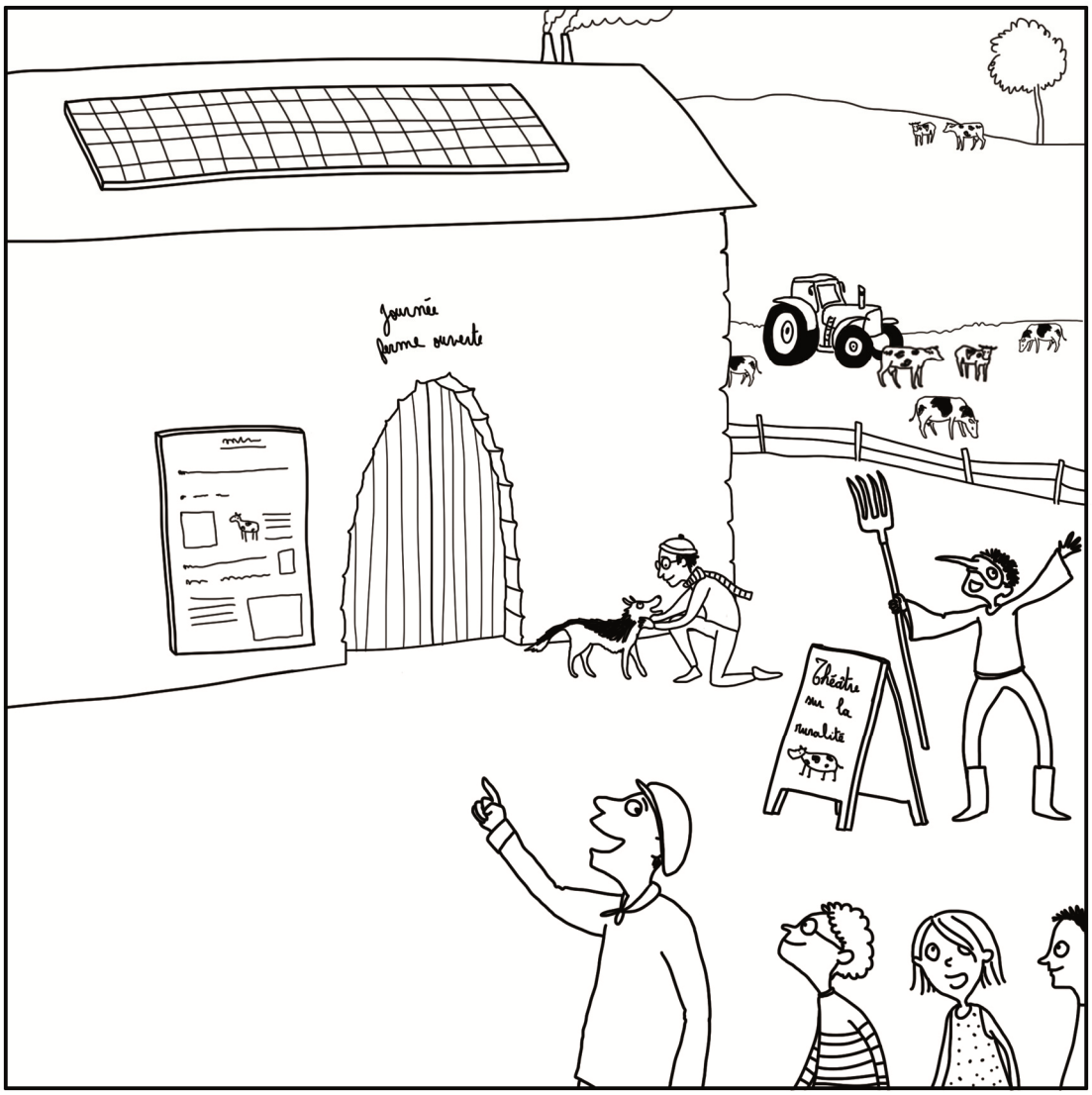

# 1 Agriculture – Vers une plus grande autonomie des exploitations agricoles et projet 'Agri-Culture'

## 1.1 Identification du projet

### 1.1.1 Intitulé

Améliorer l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles du territoire grâce à un conseil personnalisé en ferme, favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs et sensibiliser les citoyens aux réalités du monde agricole du territoire.

### 1.1.2 Porteur de projet identifié

Le porteur du projet est l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées. Cette fiche est en effet issue d'une réflexion en groupe de travail « agriculture » organisée par le GAL. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et chaque fois les agriculteurs étaient bien représentés :

- Groupe de travail du 15/05/2014 – 18 personnes
- Groupe de travail du 11/06/2014 – 16 personnes
- Restitution publique des propositions du groupe de travail le 18/06/2014

### 1.1.3 Bénéficiaire et opérateur de terrain

L'ASBL GAL Pays des tiges et chavées est à la fois bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain.

### 1.1.4 Partenaires

**Partenaires privilégiés identifiés pour la mise en œuvre du projet :**

Office Provincial Agricole (OPA)

L'Office Provincial Agricole basé à Ciney a pour objectif d'appuyer le monde agricole et horticole de la Province de Namur (essentiellement les exploitants agricoles et horticoles, mais aussi les particuliers, directement ou par le biais de divers intervenants publics ou privés), contribuant ainsi à une agriculture durable de qualité. L'OPA et l'asbl OPA Qualité Ciney emploient une vingtaine de personnes et proposent différents services aux agriculteurs et horticulteurs :

- la section de gestion (essentiellement via l'asbl), agréée par le SPW, tient la comptabilité de gestion de plus de 120 exploitations et les guide dans l'aide à l'investissement et la gestion environnementale.
- le laboratoire de l'OPA (intégré au réseau REQUASUD) réalise annuellement de 3000 à 5000 analyses de terre et plus de 10 000 analyses de fourrages.
- la section agronomique délivre des conseils variés (fertilisation des cultures, rations alimentaires pour le bétail, conseil variétal, conduites « agro-horticoles » concernant les fraises, vergers, vignes…), sur base de l'interprétation d'analyses menées au laboratoire ou non. Elle vient aussi en appui à des initiatives de diversification et constitue l'ancrage namurois des Centres Pilotes Agricoles (Maïs : CPM, Céréales et oléo-protéagineux : Cadco et APPO, fourrages : Fourrage-mieux,...).

Se basant sur son expertise de terrain et son ancrage local, l'OPA a été sélectionné comme partenaire pour les actions suivantes :

- réalisation des comptabilités de gestion ou collecte des données si les comptabilités ont été faites par ailleurs

- réalisation des analyses de fourrages

La Compagnie du Milieu du Monde

La Compagnie du Milieu du Monde est une asbl basée sur la commune d'Assesse dont l'objet social est de promouvoir des activités socioculturelles et artistiques dans les villages de la région.

Les initiateurs du projet ont établi le constat suivant : peu d'initiatives culturelles voient le jour dans les villages et dans la région. Trop souvent, les citoyens sont amenés à devoir se déplacer jusque Ciney, Marche, Andenne, Dinant, Huy ou Namur pour avoir accès à la culture. Et sans doute sont-ils trop peu nombreux à faire cette démarche.

Le dynamisme des associations et des villageois de ces communes est pourtant reconnu, et un foisonnement d'artistes vivent dans la région. Si la culture s'ancrait au sein des villages, la population ferait certainement plus vite le pas de vouloir découvrir au sein même de son environnement une pièce de théâtre, un groupe de musique, un spectacle de cirque, … Les initiateurs du projet en sont convaincus.

C'est sur ce pari qu'est née l'idée de créer une compagnie de théâtre grâce à laquelle les disciplines artistiques viendraient s'immiscer au sein des villages.

Concrètement, les objectifs de la Compagnie se traduisent par des projets tels que :

- L'utilisation d'une roulotte de spectacle et l'acquisition d'une structure permettant l'itinérance pour accueillir des spectacles et un public dans des endroits divers.
- La création de spectacles semi-professionnels et professionnels (favoriser la création collective, susciter la participation dans l'élaboration et la création des spectacles issus de la compagnie).
- L'accueil de petites formes théâtrales ou musicales au siège social de la cie ou dans des endroits divers de manière régulière.
- La mise en place d'ateliers liés aux arts de la scène et menés par des artistes qui gravitent autour de la compagnie.
- La mise en place de projets d'échanges culturels.
- La création d'événements culturels participatifs et citoyens.
- Le développement de partenariats avec les associations locales.

L'expérience de la Compagnie en matière de création d'événements participatifs et citoyens ainsi que son ancrage local en font un partenaire privilégié pour le volet de mobilisation citoyenne autour de la ruralité.

**Autres partenaires :**

D'autres partenaires ont également été identifiés comme essentiels pour la mise en œuvre du projet. Des contacts ont été établis avec ces différents partenaires et ils marquent un réel intérêt à s'impliquer dans le projet. Des accords de partenariat sont en cours d'élaboration. Ils devront ensuite être entérinés par les pouvoirs décisionnels des différentes structures :

- CRA-W :
    - mise en œuvre du bilan DECiDE
    - conseils méthodologiques sur l'analyse de l'autonomie alimentaire
    - conseils pour la mise en œuvre des essais en fermes
- OPA : interprétation des données issues de l'analyse de l'autonomie alimentaire
- ValBiom : interprétation des résultats de bilan énergétique

Enfin, certains partenaires avec lesquels le GAL avait déjà collaboré lors de la précédente collaboration seront à nouveau sollicités pour leur expertise particulière :

- Fourrage Mieux – expérimentations en fermes
- CETA du Condroz : organisation de visites en fermes et échanges entre agriculteurs
- Comice agricole du Condroz - Ciney : organisation de visites en fermes et échanges entre agriculteurs
- Commissions agricoles des 3 communes
- GAL HSFA – échange d'expériences par rapport à leur projet 'Fermes en valorisation économique'
- Greenotech – conseil en techniques culturales simplifiées
- APPO – production de protéaigneux

### 1.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO3

## 1.2 Objectifs à atteindre

Plusieurs objectifs sont visés par le projet :

- Améliorer l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles en dressant un bilan à l'échelle de la ferme et en accompagnant les agriculteurs dans le choix et la mise en œuvre des solutions. Les questions d'autonomie s'adressant aux fermes d'élevage, celles-ci seront principalement visées dans cet axe du projet.
- Créer des moments de rencontres entre agriculteurs autour de visites en fermes afin qu'ils puissent retisser des liens, partager leur expérience et améliorer leurs pratiques professionnelles.
- Mener des expérimentations en ferme en matière de valorisation des fourrages sur base des demandes spécifiques des agriculteurs.
- Sensibiliser le citoyen aux réalités des exploitations agricoles du territoire à travers une démarche créative et artistique.

## 1.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet intègre clairement les 3 axes majeurs de la stratégie identifiée pour le territoire :

Il vise d'une part à valoriser et à stimuler l'économie productive locale en soutenant un secteur économique primordial à l'échelle du territoire. En effet, en diminuant les coûts liés à l'énergie et à l'achat d'aliments pour les fermes d'élevage, le projet contribue au maintien des exploitations agricoles dans un contexte particulièrement difficile pour les éleveurs.

D'autre part, l'autonomie alimentaire devrait favoriser le maintien des prairies permanentes avec les conséquences positives que cela engendre au niveau des paysages et de lutte contre l'érosion. Par ces différents aspects, le projet contribue à préserver les qualités et aménités territoriales.

Le projet contribue donc à atteindre un équilibre durable en termes de développement économique et technologique dans un milieu préservant son caractère rural et son cadre de vie exceptionnel.

Le projet concourt également à favoriser l'équité sociale au sein du territoire en réduisant l'isolement des agriculteurs. Il favorise les liens entre agriculteurs et permet de sensibiliser les citoyens aux réalités du monde agricole qui les entoure. Il s'inscrit dans une dynamique citoyenne de réappropriation de la ruralité. Enfin, de par les modes de gestion qu'il suggère, il permet aux agriculteurs de pouvoir dégager du temps et par conséquent d'améliorer leur bien-être.

### 1.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Energie verte : la biomasse ligneuse visée dans la fiche Energie Verte peut constituer un débouché pour certains produits des fermes (tailles de haies). Elle peut également constituer une source d'énergie exploitable dans les fermes.
- Tourisme : le réseau de guides agricoles mis en place dans le cadre du présent projet permettra de sensibiliser les touristes en séjour sur le territoire aux réalités du monde agricole.

## 1.4 Description du contexte

### 1.4.1 Eléments de diagnostic et besoins identifiés

De par son occupation des sols, l'agriculture, est un secteur important du territoire rural puisqu'elle occupe 65% de ce territoire. Elle constitue l'un des socles du développement durable et joue un rôle non négligeable sur le plan socio-économique.

Le recensement agricole de 2012 faisait état de 170 exploitations dans les trois communes, dont 62 à Ohey, 58 à Assesse et 50 à Gesves. La main d'œuvre peut être estimée à 217 unités de travail annuel.

La superficie agricole utilisée (SAU) est évaluée à 10 113 ha. 61% de cette surface est utilisée comme terres arables, dont les cultures les plus répandues sont le froment (22% de la SAU), le maïs fourrager (11%), l'orge (8%) et la betterave sucrière (5%). Le reste de la SAU est une superficie toujours couverte d'herbe. Une très petite surface (0,1%) est dédiée aux cultures permanentes (pépinières et vergers), et seulement 16 ha sont couverts de cultures sous serres.

| Superficie agricole utilisée (ha) | 10 113,73 | 100% |
|---|---|---|
| Terres arables | 6211,74 | 61% |
| dont Froment | 2187,90 | 22% |
| dont Orge | 848,25 | 8% |
| dont Betteraves sucrières | 489,12 | 5% |
| dont pommes de terres | 92,32 | 1% |
| dont maïs fourrager | 1088,53 | 11% |
| dont prairiees temporaires | 326,22 | 3% |
| dont légumes en plein air (y. c. cultures fruitières non permanentes) | 144,72 | 1% |
| dont jachères | 148,21 | 1% |
| Superficie toujours couverte d'herbe | 3890,96 | 38% |
| Cultures permanentes (pépinières, vergers) | 10,87 | 0% |
| Cultures sous serres | 0.16 | 0% |

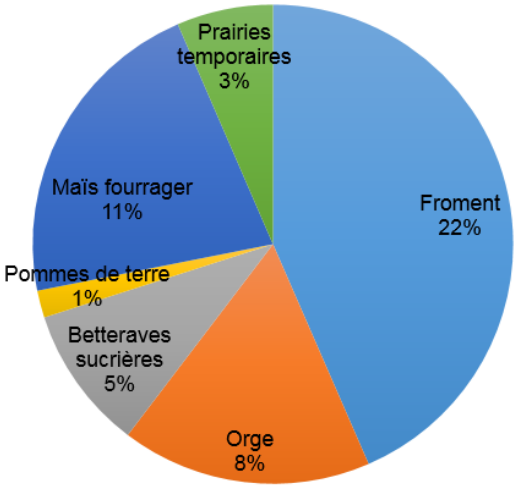


***Répartition de la superficie agricole utilisée sur le GAL (source : Recensement agricole 2012)***

L'élevage est bien présent dans les trois communes, avec plus de 20 000 bovins, plus de 8 000 porcins et plus de 110 000 volailles. Le territoire d'Assesse abrite à lui seul la moitié de ce cheptel.

Les crises successives vécues par les secteurs du lait et de la viande poussent les agriculteurs à reconsidérer leur mode de gestion afin de réduire leurs coûts de production. Parallèlement, l'agriculture, et plus spécialement les spéculations animales, sont souvent montrées du doigt pour les

pressions qu'elles exercent sur leur environnement, que ce soit au niveau des nappes phréatiques (nitrates), ou de l'atmosphère (gaz à effet de serre).

Au niveau social, c'est la diminution du nombre d'exploitations agricoles, liée aux incertitudes du secteur, à la perte de rentabilité et aux normes environnementales et sanitaires de plus en plus contraignantes, qui s'avère préoccupante.

A l'avenir, le contexte de production animale continuera à muter suite à des changements que l'on prévoit profonds, de plus en plus nombreux et imprévisibles. Ces mutations représenteront autant de contraintes et/ou d'opportunités sur les plans économique, environnemental et social.

Sur le plan économique, la suppression des quotas, la volatilité du prix du lait notamment et l'augmentation du prix des intrants représentent les principaux éléments d'évolution et d'incertitude.

Sur le plan environnemental, l'étendue des zones vulnérables et des réglementations qui y sont appliquées ainsi que l'implémentation des « Directives Oiseaux et Habitats » impactent déjà la spéculation laitière.

Enfin, sur le plan social, les souhaits de la société en termes de bien-être animal et d'approvisionnement en aliments de qualité mais de faible coût sont à mettre en adéquation avec les attentes des éleveurs en termes de reconnaissance de leur métier et d'une juste rétribution quant à la pénibilité et la charge de leur travail.

En groupe de travail 'agriculture' du GAL, les agriculteurs présents ont pointé l'autonomie alimentaire et la réduction des dépenses énergétiques comme des facteurs primordiaux pour assurer une meilleure viabilité économique des fermes et envisager les mutations à venir. En effet, il semble essentiel d'aller vers une plus grande autonomie de nos fermes afin qu'elles puissent faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et des intrants.

Un autre aspect important relevé lors de ces réunions est le manque de conseil neutre en ferme. En effet, les personnes les plus présentes dans les fermes sont les délégués commerciaux qui ont un avis orienté sur la gestion de l'agriculteur. Les agriculteurs sont dès lors demandeurs de pouvoir bénéficier de conseils personnalisés pour atteindre une plus grande autonomie.

Dans le même ordre d'idées, ils ont également déploré qu'un grand nombre de recherches agricoles ne correspondent pas à leurs attentes ou que les résultats de ces recherches ne sont pas facilement accessibles ou transférables à leurs réalités. Il y a une réelle volonté chez les agriculteurs de se réapproprier leur métier, de pouvoir explorer des pistes au sein de leurs fermes et de multiplier les échanges techniques entre pairs.

Ces différentes constatations ont amené le groupe de travail à proposer le présent projet.

### 1.4.2 Etapes préparatoires

Plusieurs étapes ont permis d'aboutir à la présente proposition de projet. Différentes actions menées dans le cadre de la programmation précédente ont été l'occasion d'échanger avec des agriculteurs du territoire et ont initié la réflexion.

**Il a plu sur le grand paysage**

La projection du film de Jean-Jacques ANDRIEN « Il a plu sur le grand paysage » suivi d'un débat animé par Philippe SOREIL, (présentateur de « La clef des champs » sur la RTBF) à l'occasion du « Week-end GAL » les 25 et 26 mai 2013 a été l'occasion d'initier un débat entre agriculteurs et habitants du territoire. 60 personnes étaient présentes et ont montré un réel intérêt pour le sujet.

**Séance d'information sur l'autonomie fourragère**

Afin de sensibiliser les agriculteurs à ce sujet, une séance d'information « Vers une plus grande autonomie alimentaire de nos élevages » a été organisée le 23 avril 2014, au sein de locaux du GAL. 27 personnes étaient présentes dont plusieurs agriculteurs.

**Echanges avec des agriculteurs français sur la thématique de l'agroécologie**

Dans le cadre du projet de coopération 'Abeilles', le GAL a accueilli une délégation d'agriculteurs français de la région de Grenoble. Dans ce cadre, la visite d'une ferme laitière en autonomie alimentaire complète a été organisée et a suscité un vif intérêt tant chez les agriculteurs français que chez les agriculteurs du territoire.

**Nourrir l'Humanité, c'est un métier**

Le 08/05/2014, le GAL a organisé une soirée théâtre-débat à Maillen sur le thème de l'agriculture et du développement des zones rurales en général en invitant le spectacle « Nourrir l'Humanité, c'est un métier » à se produire sur son territoire. L'occasion d'initier un débat citoyen sur l'agriculture (animé par Pierre Courtois de l'OPA), mais également de marquer symboliquement le lancement de l'appel à projets en perspective de la programmation 2014-2020. La soirée a remporté un beau succès : près de 90 personnes étaient présentes, dont une vingtaine d'agriculteurs et agricultrices. Un spectacle interpellant et apprécié suivi d'un débat vif et constructif.

Ces différentes actions ont clairement montré l'intérêt des agriculteurs d'envisager des actions en faveur du secteur agricole au sein du GAL. Un groupe de travail a alors été mis en place et s'est réuni à trois reprises, comme déjà mentionné plus haut :

- Groupe de travail du 15/05/2014 – 18 personnes
- Groupe de travail du 11/06/2014 – 16 personnes
- Restitution publique des propositions du groupe de travail le 18/06/2014

## 1.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 1.5.1 Publics cibles

- Les agriculteurs du territoire, avec une attention particulière pour les éleveurs, qui seront accompagnés dans la mise en œuvre de solutions permettant d'augmenter l'autonomie énergétique et alimentaire de leur exploitation.
- Les citoyens des 3 communes qui seront sensibilisés à la réalité du monde agricole.

### 1.5.2 Impact sur le territoire

Le projet peut être qualifié de projet durable puisqu'il a un impact sur les 3 piliers du développement durable :

**Economique**

En diminuant les coûts liés à l'énergie et à l'achat d'aliments pour les fermes d'élevage le projet contribue au maintien des exploitations agricoles dans un contexte particulièrement difficile pour les éleveurs. Il soutient un secteur économique primordial à l'échelle d'un territoire rural comme le GAL.

**Environnemental**

Selon l'Agence Wallonne pour l'Air et le Climat, le secteur agricole représente 12% des émissions wallonnes de gaz à effet de serre (GES). Il joue un rôle majeur dans les émissions de CH4 et N2O (respectivement 76 et 78% des émissions de ces deux gaz). Favoriser l'autonomie énergétique et alimentaire des fermes contribue clairement à limiter les GES et permet d'inscrire l'agriculture du territoire dans une dynamique visant à limiter les changements climatiques.

Une rationalisation des intrants externes et une meilleure valorisation des engrais de ferme permettront également de limiter les pertes en azote dans l'environnement.

Enfin, le maintien des prairies permanentes sera favorisé, ainsi que la plantation de haies, ce qui contribue nettement à améliorer l'habitat et la biodiversité.

**Social**

Le projet favorise les liens et solidarités entre agriculteurs et permet de sensibiliser les citoyens aux réalités du monde agricole qui les entoure. Il s'inscrit dans une dynamique citoyenne de réappropriation de la ruralité.

## 1.6 Actions prévues

Les questions d'autonomie alimentaire et d'autonomie énergétique sont étroitement liées et dans le cas de fermes d'élevage, elles seront envisagées simultanément, permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'exploitation.

40 fermes du territoire feront l'objet d'un bilan énergétique et alimentaire et seront accompagnées par le GAL dans la mise en œuvre de solutions permettant d'augmenter leur autonomie.

### 1.6.1 Autonomie énergétique

**Définition de la méthodologie de bilan énergétique**

Actuellement, les bilans énergétiques et gaz à effet de serre (GES) de nos exploitations agricoles nécessitent de mobiliser des méthodes créées dans d'autres pays au départ de résultats obtenus au sein de systèmes différents de ceux rencontrés en Wallonie. ValBiom a notamment réalisé des bilans en fermes sur base de l'outil français PLANETE. Il s'agit d'un bilan entrées / sorties complet de l'exploitation, comptabilisé en terme d'utilisation d'énergie et donc d'émissions de GES. Ce bilan

tient compte des énergies directes consommées à la ferme (fuel, électricité, gaz, lubrifiant,…) et des énergies indirectes utilisées pour les intrants.

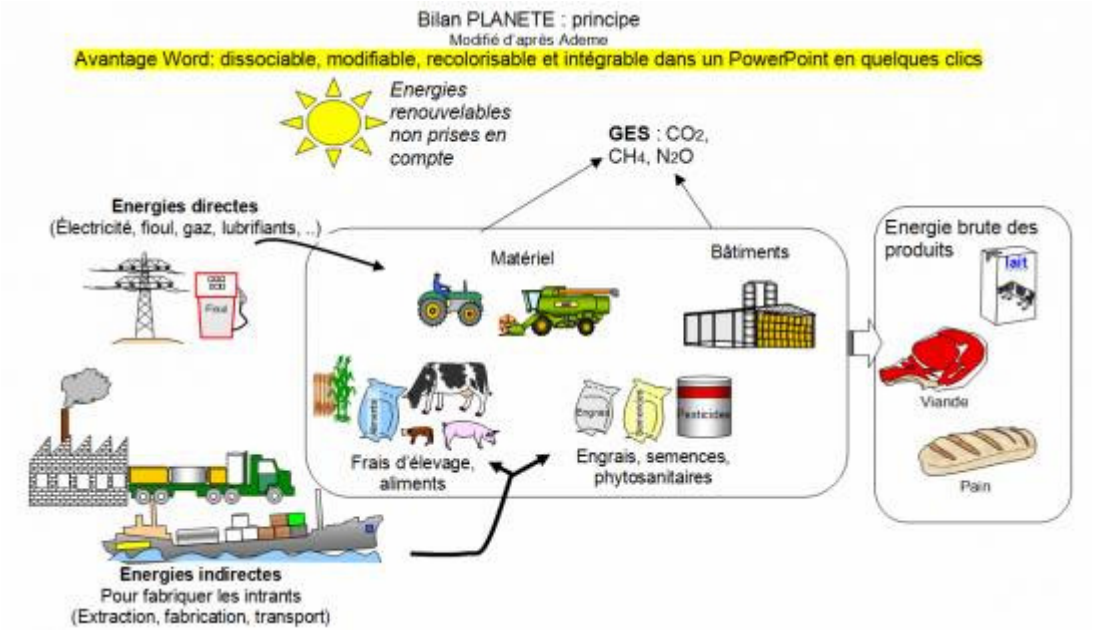


Ces outils diffèrent de par les références (autre type de bétail, autre niveau d'intensification, autre mode de conduite), les hypothèses et les modèles utilisés ainsi que par le niveau de précision souhaité. De plus, Ils manquent de transparence ce qui les rend difficilement adaptables pour la Wallonie et utilisables à des fins de conseil.

Le CRA-W et l'AWAC (Agence Wallonne pour l'Air et le Climat) ont ainsi récemment développé un outil d'aide à la décision, baptisé DECiDE pour "Diagnostic Energie-Climat Des Exploitations agricoles en Wallonie", permettant de réaliser des diagnostics énergétiques et GES des exploitations agricoles wallonnes avec, également, une possibilité de réaliser des simulations visant à quantifier l'impact d'une modification des pratiques sur ces deux externalités. L'outil DECiDE doit à présent faire l'objet d'une phase test dans les fermes en 2015.

L'outil DECiDE sera utilisé par le GAL pour établir les bilans énergétiques en fermes. Le CRA-W collaborera au projet en tant que partenaire méthodologique pour l'utilisation de DECiDE, l'interprétation de ses résultats et la formulation du conseil à l'agriculteur.

Annexe 9 : Présentation de l'outil DECiDE

**Bilan énergétique et conseil en ferme**

Le travail en ferme sera structuré selon les étapes suivantes :

- Enquêtes en ferme
- Analyse des résultats
- Restitution et discussion avec l'agriculteur
- Proposition de solutions pour améliorer l'autonomie énergétique
- Rencontres entre agriculteurs pour échanger sur les bonnes pratiques identifiées à travers le diagnostic
- Choix concerté des solutions techniques
- Suivi dans la mise en œuvre des solutions choisies :
    - Aide administrative : constitution des dossiers de demande d'autorisation éventuels, dossiers de demande de primes,…
    - Aide logistique : études de marché, demandes de prix

**Participation au groupe de travail Valbiom**

En juillet 2014, ValBiom a initié un groupe de travail 'Energie à la ferme'. Ce groupe de travail poursuit les objectifs suivants à l'échelle de la Wallonie :

- Améliorer les performances énergétiques des fermes
- Anticiper les besoins de rapportage sur la durabilité de l'agriculture

Le projet proposé par le GAL s'inscrivant totalement dans la démarche initiée par ValBiom, le GAL participera au groupe de travail et fera ainsi le lien entre l'expérience locale menée sur le territoire et les dynamiques régionales.

### 1.6.2 Autonomie alimentaire

**Définition de la méthodologie d'analyse de l'autonomie alimentaire**

Différents éléments doivent être considérés dans l'analyse de l'autonomie alimentaire :

- Détermination de la ration
- Quantité de fourrages produits à la ferme
- Qualité de ces fourrages en matière d'apport énergétique et d'apport protéinique (tests de fourrages)
- Conduite des pâtures

L'établissement de la comptabilité de gestion apportera également des éléments nécessaires à l'analyse : rentabilité du troupeau, coûts liés à l'achat d'aliments.

L'Office Provincial Agricole sera associé au projet pour la réalisation de ces différentes analyses.

D'autres organismes de recherches ayant déjà travaillé sur les aspects d'autonomie alimentaire tels que le CRA-W seront également sollicités.

**Bilan alimentaire et conseil en ferme**

Le travail en ferme sera structuré selon les étapes suivantes :

- Enquêtes en ferme
- Analyse des résultats
- Restitution et discussion avec l'agriculteur
- Proposition de solutions pour améliorer l'autonomie alimentaire
- Rencontres entre agriculteurs pour échanger sur les bonnes pratiques identifiées à travers le diagnostic
- Choix concerté des solutions techniques
- Suivi dans la mise en œuvre des solutions choisies :
    - Aide administrative : constitution des dossiers de demande d'autorisation éventuels, dossiers de demande de primes,…
    - Aide logistique : études de marché, demandes de prix

Une plus grande autonomie alimentaire des fermes d'élevage passe avant tout par une meilleure valorisation des prairies. Le conseil personnalisé en ferme devra permettre aux agriculteurs d'exploiter au mieux leurs prairies permanentes : choix des espèces, mode de gestion du pâturage (tout à l'herbe, méthode Pochon,…), entretien et fertilisation des prairies,… Le projet contribuera à la conservation des prairies permanentes.

La production de foin et d'aliments concentrés à la ferme sera également envisagée. A ce sujet, l'unité de biométhanisation BioSpace, installée à Gesves, pourrait jouer un rôle dans le séchage d'aliments (luzerne, foin,…).

En matière énergétique, les solutions envisagées peuvent concerner la réduction de la consommation d'énergies directes : isolation des bâtiments, valorisation de la biomasse comme carburant (lien avec le projet Energie Verte du GAL), microbiométhanisation,…

Elles peuvent également concerner la consommation d'énergies indirectes en privilégiant des cultures et des techniques culturales permettant de réduire les intrants et la consommation de carburants.

### 1.6.3 Réalisation d'une brochure de capitalisation

La méthodologie adoptée pour la mise en œuvre des bilans énergétiques et des analyses de l'autonomie alimentaire sera présentée dans une brochure afin de faciliter la réplication des actions par d'autres acteurs à l'échelle du territoire ou sur d'autres territoires. Des cas pratiques seront abordés dans cette brochure détaillant les résultats auxquels ont abouti les bilans ainsi que les solutions envisagées.

### 1.6.4 Recherche action : expérimentations en fermes

Réalisation d'expérimentations démonstratives en ferme sur des thématiques ciblées et identifiées avec les agriculteurs : afin d'adapter au mieux les conseils en matière d'autonomie alimentaire au contexte agricole du territoire, des essais en ferme seront menés. Ils seront définis en concertation avec les agriculteurs. En effet, les agriculteurs ayant participé au groupe de travail 'agriculture' ont marqué un réel intérêt pour se réapproprier les aspects de recherche appliquée. Les essais (6*0.5ha) porteront sur les aspects techniques suivants :

- Espèces végétales à privilégier en prairie
- Production d'une alimentation concentrée à la ferme
- Production de protéines à la ferme

Le CRA-W, le CER et Fourrage Mieux seront consultés pour apporter leur expertise dans la planification et la mise en œuvre des essais techniques.

Des fiches techniques seront réalisées pour chacun des essais mis en œuvre et diffusées auprès des agriculteurs locaux et plus largement.

### 1.6.5 Echanges d'expériences

Dans le cadre du groupe de travail, les agriculteurs ont également marqué l'intérêt de renforcer les échanges entre agriculteurs autour de cas concrets. Afin de faciliter ces échanges et de diffuser les acquis du présent projet, 2 visites de terrain par an (8) seront donc organisées sur le territoire et porteront sur des sujets tels que :

- Présentation d'un cas concret de bilan énergétique et alimentaire + solutions proposées.
- Visite des aménagements réalisés dans une ferme afin d'améliorer l'autonomie.
- Visite des essais en ferme et transposition possible vers d'autres fermes,…

Ces échanges seront organisés en étroite collaboration avec le CETA et le Comice agricole actifs sur le territoire. En effet, leur ancrage local permettra de faciliter la concrétisation de ces échanges.

### 1.6.6 Groupements d'employeurs

Les différents contacts et échanges seront également l'occasion d'analyser avec les agriculteurs la pertinence de favoriser la création sur le territoire de groupements d'employeurs agricoles, de CUMA et de GAEC. Le cas échéant, le chargé de mission apportera les renseignements nécessaires aux agriculteurs et appuiera la création de ce type de structures.

### 1.6.7 Sensibilisation des citoyens – Agri-Culture

**La culture au service de la ruralité**

A travers un travail créatif et collectif impliquant les citoyens du territoire, l'action vise une réappropriation de la ruralité et de ses enjeux. Concrètement, l'action aboutira à une pièce de théâtre impliquant des citoyens du territoire et illustrant la ruralité de notre territoire.

Elle sera basée sur une recherche dramaturgique réelle et locale. La recherche qui permettra l'écriture du projet collectif sera essentiellement basée sur la récolte de témoignages divers, sorte de consultation populaire.

L'objectif est de faire émerger une réalité profonde au travers d'animations, d'activités, de scènes théâtrales mélangeant humour, métaphore, caricature…

Une invitation interpellante, ludique et attractive (par exemple au travers d'une balade contée) sera lancée, par quartier sur le territoire, de manière à faire réagir la population à propos d'anecdotes, de vécus, de situations réelles en lien avec notre ruralité. En effet, la création artistique émanera d'un réel ancrage local, inspiré par notre ruralité.

Ces diverses réactions seront récoltées pour donner une matière de base au travail créatif qui sera coordonné par « La Compagnie du Milieu du Monde », troupe de théâtre locale (Assesse), sous la responsabilité du GAL.

Ce travail sera le fruit de la participation de multiples acteurs du territoire tels que les habitants, les associations, les écoles… qui seront invités, de manière originale, à intégrer le projet.

L'ensemble aboutira à une création théâtrale qui sera présentée prioritairement dans des lieux du territoire investi et éventuellement plus largement. 3 représentations sont prévues sur le territoire dans des lieux tels que le château de Courrière ou le local du Patro à Gesves.

Cette diffusion pourra se poursuivre, via la Compagnie, de manière pérenne afin de transmettre à long terme cette création.

Cette action fera l'objet d'une recherche de fonds additionnels afin d'assurer le professionnalisme de la création artistique.

**Création de 3 circuits touristique de visite de fermes alliant patrimoine et agriculture.**

L'action vise à proposer aux habitants du territoire et aux groupes de touristes des visites d'exploitations agricoles.

Pour ce faire, il sera nécessaire de former des guides spécialisés, capables d'encadrer des groupes et d'expliquer les cultures, les types d'élevage et le patrimoine, en collaboration avec l'agriculteur.

Les objectifs sont multiples :

- Expliquer le monde agricole en général, à divers types de publics : scolaire, professionnel (urbanisme, agriculture, patrimoine, …), groupes constitués, ou visiteurs lors d'événements ponctuels
- Proposer un nouveau produit spécifique à notre territoire tant du point de vue patrimonial qu'historique ou agricole
- Les fermes sélectionnées seront donc prioritairement celles qui allient le patrimoine et l'agriculture (fermes en carré typiques de la région condrusienne implantées de façon spécifique) afin de montrer comment vit l'agriculture moderne avec ses obligations actuelles dans des bâtiments anciens à haute valeur patrimoniale
- Le fait de proposer à des agriculteurs de se former aux techniques de guidage et à l'histoire des bâtiments, ou à des guides touristiques professionnels de se former au monde agricole actuel, donnerait une plus-value professionnelle à toutes ces personnes.

Ce produit est à mettre en relation avec la fiche « Tourisme » du GAL, de manière à le pérenniser. Il sera réalisé en étroite collaboration avec les Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative et Maisons du Tourisme du territoire.

La méthodologie mise en œuvre sera la suivante :

- Etablir le listing de toutes les fermes en carré patrimoniales du territoire
- Contacter les agriculteurs de ces fermes pour leur proposer le projet et les motiver à être acteurs du projet
- Contacter les guides touristiques professionnels travaillant habituellement sur le territoire pour leur proposer le projet « agri-guide »
- Former les guides intéressés sur les deux thématiques (patrimoine et agriculture)
- Créer les circuits et en faire la promotion via les structures touristiques existantes.

## 1.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le budget prévoit l'engagement d'une personne à 3/4 temps pendant 4 ans. Le budget alloué aux partenaires couvre l'analyse de l'autonomie alimentaire (comptabilités de gestion, analyses de fourrages et interprétation des résultats avec l'OPA) et la création de la pièce de théâtre citoyenne sur la ruralité. Un budget de promotion est attribué à la réalisation d'une brochure de capitalisation sur les analyses énergétiques et alimentaires en fermes et à la conception de fiches techniques relatives aux essais de fourrages.

**Recherche de fonds additionnels**

La création d'une pièce de théâtre citoyenne sur la ruralité représente une démarche artistique conséquente. L'objectif est d'aboutir à une œuvre professionnelle tout en mobilisant des citoyens. Elle nécessitera par conséquent des fonds additionnels que le GAL recherchera par ailleurs.

| Agriculture | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 165.000 | 59.400 | 89.100 | 16.500 |
| Fonctionnement | 23.100 | 8.316 | 12.474 | 2.310 |
| Partenaires | 28.600 | 10.296 | 15.444 | 2.860 |
| Sous-traitance | 10.000 | 3.600 | 5.400 | 1.000 |
| Actions projet | 8.000 | 2.880 | 4.320 | 800 |
| Promotion | 12.000 | 4.320 | 6.480 | 1.200 |
| Invest | 5.000 | 1.800 | 2.700 | 500 |
| **TOTAL** | **251.700** | **90.612** | **135.918** | **25.170** |

| Agriculture | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 165.000 | 0 | 41.250 | 41.250 | 41.250 | 41.250 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 23.100 | 0 | 5.775 | 5.775 | 5.775 | 5.775 | 0 | 0 |
| Partenaires | 28.600 | 0 | 4.086 | 8.171 | 8.171 | 8.171 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 10.000 | 0 | 1.429 | 2.857 | 2.857 | 2.857 | 0 | 0 |
| Actions projet | 8.000 | 0 | 1.297 | 2.595 | 2.595 | 1.514 | 0 | 0 |
| Promotion | 12.000 | 0 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 0 | 0 |
| Invest | 5.000 | 0 | 0 | 5.000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **251.700** | **0** | **56.837** | **68.648** | **63.648** | **62.567** | **0** | **0** |

| Agriculture | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | | | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | | | |
| Partenaires | | | | | | | |
| Sous-traitance | | | | | | | |
| Actions projet | | | | | | | |
| Promotion | | | | | | | |
| Invest | | | | | | | |

## 1.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 251.700 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 3 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Elaboration d'une méthodologie de bilan énergétique | 1 |
| Réalisation de bilans énergétiques en ferme et interprétation des résultats | 40 |
| Suivi de la mise en œuvre des solutions proposées | 40 |
| *Nombre d'agriculteurs qui poursuivent les dispositions pour économiser l'énergie* | *35* |
| Elaboration d'une méthodologie d'analyse de l'autonomie alimentaire | 1 |
| Analyse de l'autonomie alimentaire en ferme et interprétation des résultats | 40 |
| Suivi de la mise en œuvre des solutions proposées | 40 |
| *Nombre d'agriculteurs qui poursuivent les dispositions d'autonomie alimentaire* | *35* |
| Réalisation d'une brochure de capitalisation (autonomie énergétique et alimentaire) | 1 |
| *Nombre de brochures diffusées* | *500* |
| Réalisation d'essais en fermes | 6 |
| *Nombre d'ha d'essais en ferme* | *3* |
| Organisation de visites de terrain | 8 |
| *Nombre de participants aux visites de terrain (total)* | *80* |
| Création d'une pièce de théâtre citoyenne | 1 |
| *Nombre de citoyens impliqués dans la démarche créative* | *40* |
| Représentation de la pièce de théâtre citoyenne | 3 |
| *Nombre de spectateurs* | *450* |
| Organisation de formation d'agri-guides | 2 |
| *Nombre d'agri-guides formés et actifs* | *8* |
| Création de circuits touristiques agriculture-patrimoine | 3 |
| *Nombre de personnes ayant bénéficié des services des agri-guides* | *400* |

| Indicateurs d'impact |
|---|
| Les agriculteurs du territoire possèdent les outils et le soutien nécessaires pour augmenter l'autonomie énergétique et alimentaire de leur exploitation |
| La viabilité des fermes est améliorée |
| Les agriculteurs partagent leurs expériences et améliorent ainsi leur pratiques professionnelles |
| Les habitants du territoire ont pris conscience des réalités du monde agricole |

## 1.9 Caractère innovant du projet

Les intrants et les dépenses énergétiques directes représentent des coûts importants pour les exploitations agricoles. Cependant, très peu d'agriculteurs se sont à ce jour penchés sur ces consommations pour tenter de les réduire. L'approche proposée par le projet de réaliser des bilans énergétiques et alimentaires en fermes est par là innovante. Le conseil et l'accompagnement en ferme qui découlent de l'analyse des résultats de ces bilans, sans être révolutionnaire, répondent à un besoin réellement exprimé par les agriculteurs et inversent la tendance actuelle où le conseil en fermes est souvent limité et orienté consommation.

L'outil DECiDE utilisé pour les bilans énergétiques dans le cadre du projet représente une réelle innovation technique. Précédemment, les bilans énergétiques en fermes étaient réalisés sur base d'outils étrangers peu adaptés à la réalité wallonne. DECiDE est issu d'un travail récent du CRA-W et permet d'effectuer des bilans en prenant en compte des critères représentatifs du contexte wallon. La finalisation de l'outil et la phase test sera réalisée par le CRA-W courant 2015. Les bilans effectués par le GAL avec l'outil DECiDE s'inscrivent dès lors dans une phase pilote. Les résultats collectés sur le territoire seront transmis au CRA-W qui pourra dès lors établir une base de données comparative des fermes.

L'analyse de l'autonomie alimentaire sur base de la comptabilité de gestion est également une démarche assez novatrice et peu d'agriculteurs bénéficient de telles analyses pour adapter leurs modes de gestion et ainsi réduire leur dépendance vis-à-vis des intrants.

Les essais en ferme revêtent également un aspect innovant, pas tant d'un point de vue technique mais plutôt dans la volonté de replacer les agriculteurs dans une démarche de recherche-action et de leur donner la possibilité d'identifier eux-mêmes les essais qu'il serait intéressant de mener sur le territoire.

Le deuxième axe du projet concernant la sensibilisation du grand public s'inscrit lui aussi dans une démarche innovante dans les outils mis en œuvre : le théâtre action implique des citoyens du territoire dans la conception et la réalisation d'une pièce de théâtre. La création s'inspirera de témoignages d'agriculteurs, d'habitants et sera totalement ancrée dans notre ruralité.

Enfin les agri-guides, tout en sensibilisant les touristes et habitants aux réalités du monde agricole, doteront le territoire d'une animation touristique innovante.

## 1.10 Pérennité du projet

### 1.10.1 Autonomie énergétique et alimentaire

La collecte d'informations pour les bilans en fermes sera réalisée par le chargé de mission en étroite collaboration avec l'agriculteur, les bilans nécessitant en effet de nombreux paramètres. L'agriculteur sera également impliqué dans l'interprétation des résultats et la sélection des solutions à apporter. Il sera également épaulé par le chargé de mission dans la mise en œuvre des solutions. Ce processus participatif permettra à l'agriculteur de mieux cerner les réalités de son exploitation en matière énergétique et alimentaire et ainsi acquérir une réelle autonomie d'action et de suivi des solutions mises en œuvre.

Le fait de travailler en partenariat avec l'OPA permet également d'assurer une forme de pérennité sur les questions d'autonomie alimentaire. En effet, l'OPA réalisant des comptabilités de gestion et du conseil en fermes dans ses missions courantes pourra étendre son conseil à la question de l'autonomie alimentaire et ainsi continuer à répondre aux questions des agriculteurs suivis dans le cadre du projet.

Au niveau énergétique, ValBiom demeurera également accessible pour les questions des agriculteurs.

Les échanges accrus entre agriculteurs, notamment les agriculteurs impliqués dans le projet, devraient favoriser l'entraide entre exploitations et par là assurer aussi la pérennisation des actions menées, les agriculteurs pouvant s'épauler entre eux.

### 1.10.2 Agri-Culture

La pérennité du spectacle créé sera assurée via la Compagnie du Milieu du Monde qui continuera à diffuser cette création en local et plus largement. Le spectacle sera proposé notamment aux différents centres culturels régionaux.

Les guides agricoles formés dans le cadre du projet seront directement rattachés aux Maisons du Tourisme, Syndicats d'Initiative et Office du Tourisme du territoire qui se chargeront de la promotion touristique des circuits créés et le lien entre les guides et les demandes de guidance, assurant ainsi la pérennité de l'action.

# *Forêts – Filière Bois*

## *Développement de la filière bois et projet social 'De la graine à l'objet'*

# 2 Forêts / Filière bois - Développement général de la filière bois et projet social « De la graine à l'objet »

## 2.1 Identification du projet

### 2.1.1 Intitulé

Gestion durable des forêts, développement de l'ensemble de la filière bois feuillu et structuration d'une filière sociale de valorisation de la ressource bois.

### 2.1.2 Porteur du projet identifié

Ce projet est né d'une réflexion initiée à la demande du secteur de la transformation du bois dans le cadre de la programmation précédente. Le GAL a organisé une table ronde le 30/04/2014 (30 personnes présentes) afin d'établir un premier état des lieux de la filière sur le territoire. Sur base de cette première rencontre, un groupe de travail 'Forêt' composé d'une quinzaine de personnes ressources a alors réfléchi à des pistes d'actions. Ces pistes ont ensuite été proposées pour validation à l'ensemble des acteurs de la filière lors d'une soirée ciné-débat le 10/12/2014 (51 personnes présentes). Les organismes et personnes suivantes ont pris part à la réflexion :

- Les 2 scieries du territoire
- Des exploitants forestiers, menuisiers, gestionnaires forestiers et gardes forestiers du territoire
- Des propriétaires forestiers
- Des représentants du DNF
- La Société Royale Forestière de Belgique
- L'Office Economique Wallon du Bois
- La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée
- UNamur
- Pro Silva Wallonie
- Inter Environnement Wallonie
- Ressources Naturelles Développement
- SAW-B
- Les échevins en charge des forêts dans les 3 communes
- Des citoyens

### 2.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur

L'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées est à la fois bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain.

### 2.1.4 Partenaires

**Partenaires privilégiés :**

Société Royale Forestière de Belgique

La Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) est une asbl, créée il y a plus de 100 ans. En tant que centre d'animation et de compétence, la SRFB est au service de la forêt et des forestiers.

La Société Royale Forestière de Belgique a pour objet de faire connaître et de valoriser la forêt et les forestiers. Elle s'engage à promouvoir une sylviculture de qualité et forme ses membres aux applications concrètes de la science sylvicole. Son action couvre tous les aspects relevant de la technique forestière et de sa vulgarisation. Dans cet ordre d'idées, la SRFB porte une attention particulière aux thèmes tels que le changement climatique, le rôle de la forêt au niveau des puits de carbone, l'émergence du bois-énergie, mais aussi les modifications des fonctions environnementales et sociétales demandées par la société.

La SRFB a également pour vocation d'être le lieu de rencontre entre les administrations forestières, les milieux académiques, la filière bois et les propriétaires privés et publics afin de favoriser les échanges de points de vue, les synergies, les partenaires, les partenariats…

Pour cela elle rassemble parmi ses membres ou au sein de son Conseil d'Administration, des membres des administrations forestières (DNF, ANB, IBGE), des scientifiques, des professeurs, des étudiants, des propriétaires, des naturalistes, des acteurs de la sylviculture : pépiniéristes, gestionnaires, exploitants, experts, coopératives, etc.

La SRFB compte 2.600 membres.

La SRFB prendra part au présent projet en apportant son expertise en matière de vulgarisation forestière. Elle assurera la formation des propriétaires forestiers. Elle sera également chargée de la formation des coaches et des guides forestiers dans la cadre du volontariat.

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)

La CAPFP est un service de l'Office Economique Wallon du Bois mis à la disposition des propriétaires de petites parcelles boisées pour les aider à améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières. Elle agit en accord avec la politique forestière wallonne. Elle offre un ensemble de services personnalisés aux petits propriétaires forestiers :

- Un guichet d'information répondant gratuitement aux différentes questions que se posent les petits propriétaires sur la gestion de leur forêt et le cas échéant, les redirige vers des professionnels.
- Une visite de diagnostic personnalisée des parcelles forestières permettant d'identifier le potentiel des parcelles, les travaux à réaliser les professionnels pouvant assurer ces travaux.
- Un portail cartographique permettant aux propriétaires d'établir une carte de gestion de leurs parcelles.

La CAPFP mène également des actions collectives. Elle anime et coordonne des actions de mise en valeur de massifs forestiers caractérisés par un haut degré de morcellement. Concrètement, elle propose aux petits propriétaires d'un même massif des travaux et ventes de bois groupés afin de valoriser au mieux les parcelles.

L'expertise de la CAPFP en matière d'actions groupées sera mobilisée dans le cadre du présent projet. Elle interviendra auprès des petits propriétaires du territoire.

M. Léoni, menuisier-ébéniste et sylviculteur

M. Léoni est menuisier ébéniste sur le territoire. Egalement formé en sylviculture, il marque un intérêt particulier à valoriser du bois local souvent inexploité par les propriétaires, dans ses réalisations. Il est l'initiateur du projet social « De la graine à l'objet », proposé dans le cadre de l'appel à projets lancé par le GAL. Ayant lui-même bénéficié de l'encadrement de la Pommeraie, service d'aide à la jeunesse situé à Faulx-Les Tombes, il désire développer son activité afin de pouvoir accueillir des jeunes en perte de repères et de les initier aux métiers du bois.

D'autres partenaires seront mobilisés dans la mise en œuvre du projet :

- CAPFP – appui méthodologique pour les actions à destination des moyens propriétaires
- Pro Silva Wallonie – conception de la formation des propriétaires
- Office Economique Wallon du Bois – sensibilisation du secteur de la construction à l'utilisation de bois local
- Centre Scientifique et Technique de la Construction – sensibilisation du secteur de la construction à l'utilisation de bois local
- Inter Environnement Wallonie – conception de la formation des propriétaires
- DNF – sensibilisation des communes et suivi des différentes actions
- Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval – protection des eaux de surface
- La Pommeraie – initiation aux métiers du bois pour des jeunes en perte de repères
- Université de Namur (Domaine d'Haugimont)

### 2.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO3

## 2.2 Objectifs à atteindre

Le premier axe du projet vise à renforcer la filière locale du bois feuillu en l'ancrant dans une logique de circuit court. Concrètement, le projet a pour objectif d'augmenter la production et la transformation locales de bois d'œuvre feuillu, tout en préservant la biodiversité caractéristique des forêts du territoire. Pour concourir à cet objectif, le projet interviendra à différents échelons de la filière :

- Auprès des propriétaires forestiers dans le but d'assurer une gestion durable des forêts permettant de mobiliser une plus grande quantité de bois feuillu tout en préservant la biodiversité. Le projet permettra également aux propriétaires de s'organiser entre eux afin de faciliter les travaux et la vente de bois.
- Auprès des entreprises de transformation (exploitants forestiers, scieries, menuisiers et ébénistes) afin de mieux répondre à leurs besoins et à la demande des consommateurs.
- Auprès des consommateurs publics et privés, ainsi qu'auprès du secteur de la construction pour promouvoir l'utilisation de bois feuillu issu de forêts locales.

Le second axe du projet a pour objectif la création d'une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois sur base de matériaux issus de travaux forestiers locaux. Outre la mobilisation de bois feuillu local pour la filière, cet axe permettra surtout de répondre à une demande locale en matière d'insertion sociale dans le secteur du bois.

## 2.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet intègre clairement les 3 axes majeurs de la stratégie identifiée pour le territoire.

Il vise à valoriser et stimuler l'économie productive locale en permettant le développement d'une filière économique bien présente sur le territoire mais qui est confronté à un contexte global défavorable. Le projet devrait permettre de maintenir voire d'augmenter les emplois liés à la filière bois feuillu sur le territoire.

En assurant une gestion des forêts respectueuse de la biodiversité, le projet contribue à préserver les qualités ou aménités territoriales. En effet, il contribue à la protection des forêts qui constituent un facteur d'attractivité économique, résidentielle et touristique majeur du territoire.

Le projet concourt également à favoriser l'équité sociale au sein du territoire en mettant en place une structure à finalité sociale. Il lutte clairement contre la dualisation sociale en permettant à des personnes en décrochage de retrouver un cadre professionnel.

### 2.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Energie verte : Le fait d'augmenter la production locale de bois d'œuvre feuillu va induire également une augmentation de la production de bois de chauffage et des connexes. Ces connexes pourront alimenter la filière de valorisation des déchets verts ligneux. De plus, le développement d'une filière de valorisation énergétique des déchets verts ligneux va permettre de diminuer la pression 'bois énergie' sur le bois d'œuvre.
- Logement : la valorisation du bois d'œuvre local répond également aux objectifs de la fiche Logement puisqu'elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable.
- Tourisme : le réseau de guides forestiers formés dans le cadre du projet sera directement attaché aux structures touristiques du territoire (Maisons de Tourisme, Syndicats d'initiative et Office du Tourisme) qui assureront la promotion de leurs activités auprès des touristes.
- Action sociale : la filière sociale développée dans le projet peut également s'adresser au public fragilisé identifié dans le cadre du projet social.

## 2.4 Description du contexte

### 2.4.1 Eléments de diagnostic

La forêt représente un secteur économique important des 3 communes puisque selon l'Inventaire Wallon des Forêts, elle couvre près de 25% de la surface du territoire avec 4800 ha de surfaces forestières. Outre les revenus issus de la vente de bois, il faut également considérer les revenus liés à la chasse ainsi que la valeur récréative intrinsèque aux forêts. En effet, les forêts représentent un élément majeur de l'attrait touristique de la région.

Concernant la caractérisation des forêts du territoire, les essences feuillues représentent une grande majorité et occupent 88.5% des surfaces forestières, ce qui est supérieur à la moyenne condrusienne et wallonne d'où l'intérêt manifeste de favoriser la valorisation du bois d'œuvre feuillu.

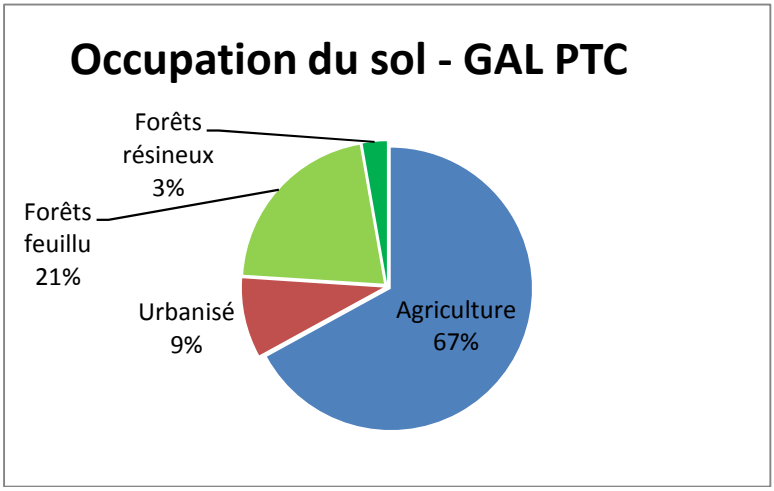


La forêt publique représente 22% des surfaces boisées, la forêt sur le territoire étant majoritairement privée.

**La forêt sur le territoire des communes de Gesves - Assesse - Ohey**

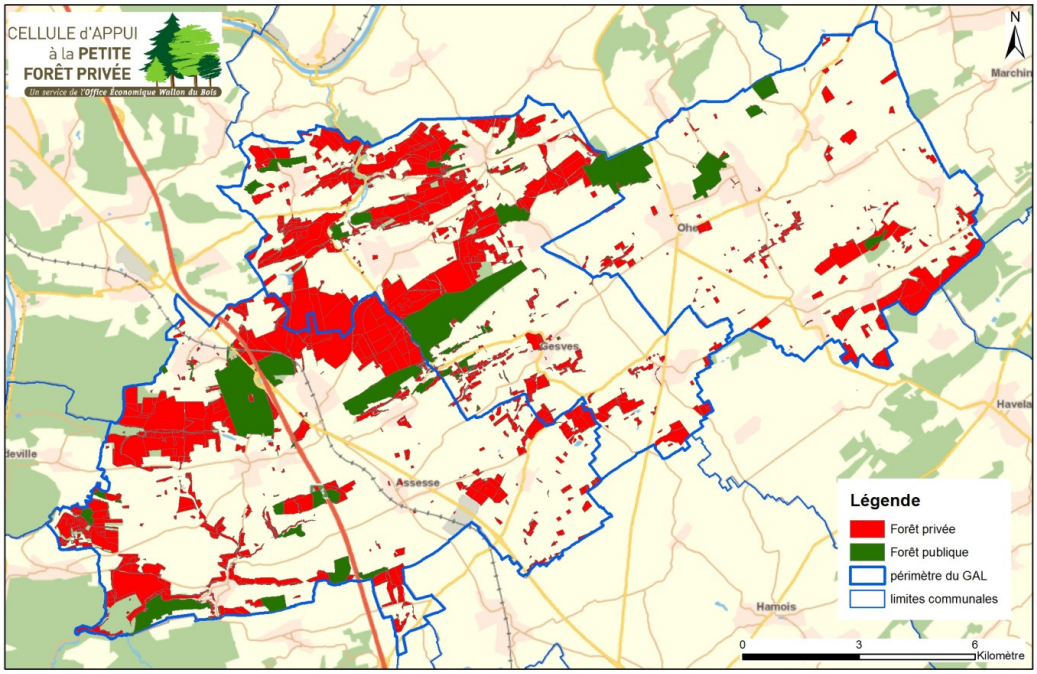


D'après un relevé cartographique réalisé par le GAL avec l'aide de la CAPFP, on compte 692 propriétaires privés dont 578 propriétaires de moins de 5 ha. Les graphiques suivants montrent la répartition des différents types de propriétaires du territoire :

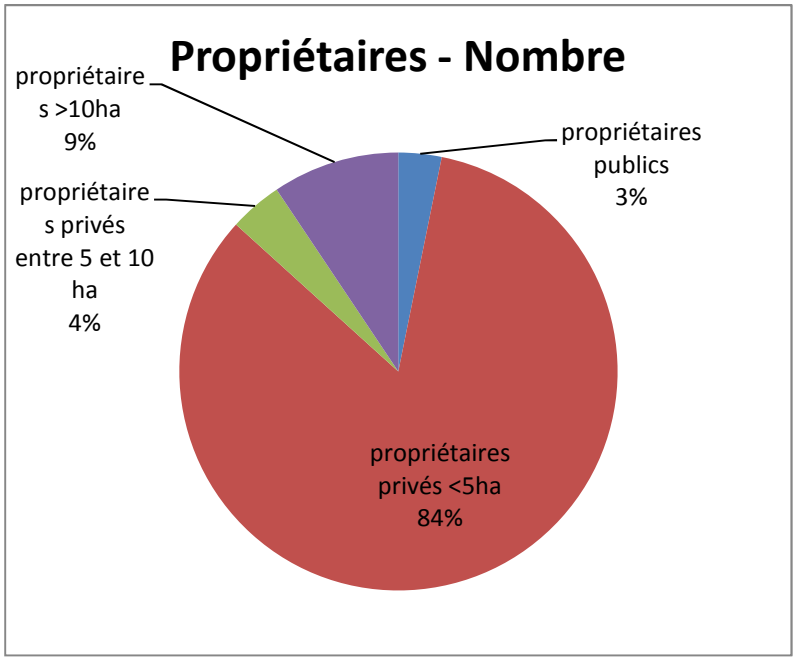

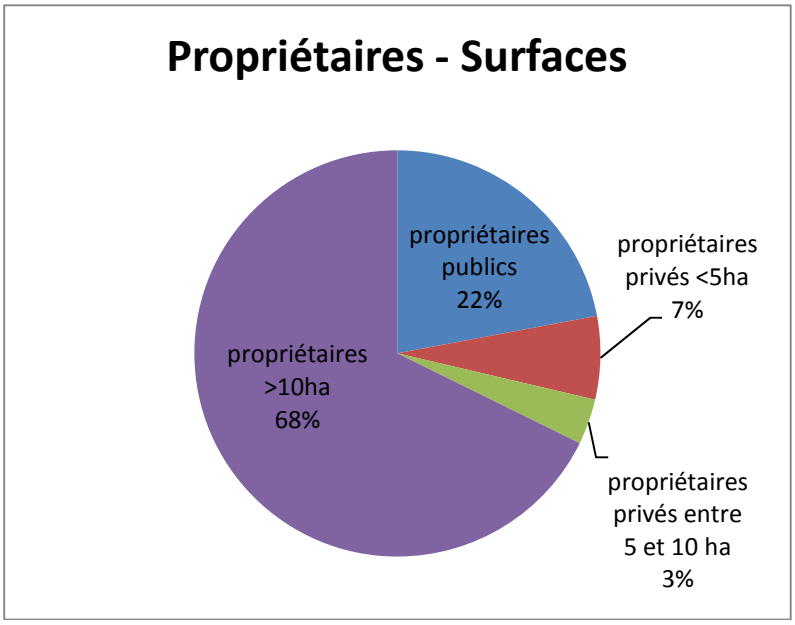


Si la majorité des propriétaires privés possèdent moins de 5ha, en termes de surfaces, les petites propriétés ne représentent que 7% des surfaces forestières. Lors des contacts établis dans le cadre de la précédente programmation avec les propriétaires forestiers du territoire, bon nombre de petits et moyens propriétaires ont marqué leur intérêt pour une aide personnalisée à la gestion de leurs parcelles.

Le territoire compte aussi des grandes propriétés. De manière générale, ces propriétés sont gérées par des professionnels.

La filière de transformation est également bien présente sur le territoire puisqu'on y compte 2 scieries de feuillu sur les 23-24 restantes en Wallonie. Ces 2 scieries font partie des 4 seules scieries wallonnes à avoir une génération annoncée. 42 entreprises sont référencées dans le secteur du bois sur le territoire.

Cependant, comme partout ailleurs en Belgique et dans les pays limitrophes, le secteur du bois feuillu vit un contexte économique défavorable. En Wallonie, ces 20 dernières années, le nombre de scieries a diminué de moitié. Pourtant, le potentiel de la forêt wallonne est bien présent puisque le taux de prélèvement en forêt feuillue est à peine de 70%.

Divers éléments peuvent expliquer cette situation :

- Recul de la consommation de sciages feuillus. En cause par exemple, la diminution de traverses de chêne utilisées par la SNCB ou l'utilisation d'autres matériaux (châssis PVC).
- Fuite de la matière première : augmentation importante de l'exportation de grumes vers l'Asie.

D'où la nécessité de trouver des pistes de développement pour redresser la transformation des bois feuillus. A l'échelle régionale, le développement de la seconde transformation semble une piste prépondérante :

- Bois de structure en lamellé-collé
- Platelage de terrasses en chêne
- Hêtre en structure
- Poutres hybrides résineux – feuillus
- Bois modifié thermiquement ou chimiquement

- Panneaux lamellés-collés pour l'aménagement intérieur (plans de travail, marches d'escaliers,…)
- Design de produits à base de bois

Des freins au développement subsistent toutefois :

- Coûts de production élevés en Wallonie (salaires, électricité,…)
- Accessibilité de la matière première (exportation des grumes, prix, contrats d'approvisionnement, bois énergie). Un arrêté du Gouvernement Wallon devrait permettre de favoriser la vente de bois aux scieries wallonnes à travers la vente de gré à gré.
- Concurrence internationale par rapport aux produits en bois
- Matériaux concurrents
- Nécessité de renforcer le marketing et de sensibiliser le consommateur
- Technologies souvent anciennes et peu automatisées, nécessitant beaucoup de main-d'œuvre
- Recherche / développement dans le secteur peu importante
- Investissements lourds, frilosité du secteur bancaire
- Taux de reprise des scieries très faible

Si certains freins sont liés au contexte global sur lequel le GAL n'a pas d'emprise, des actions à l'échelle locale peuvent clairement permettre de soutenir et de développer la filière bois du territoire.

Outre les différents aspects économiques évoqués, les métiers de la forêt et du bois représentent des activités structurantes pour des jeunes en perte de repères ou pour des personnes désireuses de se réinsérer dans un cadre professionnel. Or le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale et susceptibles de suivre un cursus de réinsertion est en augmentation au sein des CPAS des communes, surtout depuis début 2015. Les CPAS désirent par conséquent diversifier les secteurs potentiels de réinsertion.

L'institution d'aide à la jeunesse la Pommeraie, présente sur le territoire, a également marqué un vif intérêt de pouvoir proposer des travaux forestiers ou des travaux de menuiserie à ses jeunes en recherche de cadre et d'orientation professionnelle.

### 2.4.2 Etapes préparatoires

Diverses étapes ont permis d'aboutir au présent projet.

Les contacts établis avec les propriétaires forestiers dans le cadre du précédent projet GAL « Gestion durable des ressources naturelles, biodiversité et économie locale : un trio à intensifier », ont mis en évidence les attentes d'un certain nombre de propriétaires en matière de formation et de conseil à la gestion forestière ainsi que d'organisation de groupements de propriétaires facilitant certains travaux forestiers et la vente de bois.

La rencontre avec les scieries Dubois et Hontoir a permis de mieux cerner le contexte dans lesquelles ces entreprises doivent évoluer. La scierie Hontoir notamment, est directement touchée par l'approvisionnement en matière première.

Afin de mener plus avant la réflexion, le GAL a alors organisé une **table ronde Forêt le 30/04/2014** en collaboration avec le DNF, l'Office Economique Wallon du Bois, sa Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, les scieries locales et Inter Environnement Wallonie. L'ensemble des propriétaires forestiers du territoire dont les communes, les exploitants forestiers, les transformateurs du bois du territoire, divers organismes représentants du secteur ont été conviés. Afin d'initier le débat, la table ronde a débuté par une visite de la scierie Hontoir. Au total, 28 personnes ont assisté à cette rencontre, tant

des propriétaires, des scieurs, des exploitants forestiers que des représentants du DNF, de la Société Royale Forestière de Belgique, RND, Pro Silva. Les réalités du secteur ont été abordées à l'échelle régionale et à l'échelle du GAL. Des pistes ont également été évoquées pour le territoire du GAL.

Annexe 10 : PV des rencontres Forêt

En pré-requis des différentes pistes évoquées, il semblait important d'affiner la connaissance du foncier sur le territoire du GAL : avoir une meilleure connaissance des propriétés forestières du territoire et établir une carte du morcellement forestier sur les 3 communes. En collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, le GAL a alors travaillé à ces différents éléments permettant de retirer les informations présentées ci-dessus dans les éléments de diagnostic.

Les pistes d'actions envisagées ont ensuite été présentées lors d'une **soirée ciné-débat le 10/12/2014.** A nouveau, l'ensemble des acteurs de la filière étaient invités et 51 personnes ont répondu présentes, montrant l'intérêt du secteur pour les questions soulevées. La majorité des acteurs de la filière étaient représentés : petits et grands propriétaires forestiers (publics et privés), les 2 scieries, des entrepreneurs forestiers, des menuisiers, des grimpeurs/élagueurs, des entrepreneurs en construction, des représentants politiques, des techniciens, des représentants des organismes institutionnels, etc. Les participants ont adhéré aux pistes d'actions proposées et bon nombre d'acteurs se disent prêts à s'impliquer activement.

Annexe 10 : PV des rencontres Forêt

Parallèlement à ces démarches, le GAL a également été approché, dans le cadre de l'appel à projets, par M. Léoni, menuisier ébéniste du territoire, désireux de créer une entreprise poursuivant le double objectif :

- Réaliser des constructions en bois valorisant la ressource locale dans une optique de développement durable ;
- Utiliser les métiers du bois comme facteur d'intégration sociale, tant via la sensibilisation des jeunes en difficulté à ces métiers que via l'insertion de personnes éloignées du marché de l'emploi.

Suivant le mode de fonctionnement actuel de M. Léoni, la ressource en bois pourrait notamment être issue de petites propriétés peu ou pas gérées et dont les propriétaires sont disposés à s'inscrire dans un projet social en permettant l'exploitation de bois sur leur parcelle en échange de travaux de gestion ou d'un objet en bois réalisé par l'entreprise de M. Léoni. La commune de Gesves a choisi d'utiliser le subside au développement de l'économie sociale marchande obtenu dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour étudier son projet en profondeur et a pour ce faire mandaté l'agence-conseil SAW-B pour réaliser une étude de faisabilité, toujours en cours actuellement. Le Collège communal de Gesves a également marqué son accord d'étendre le projet aux 3 communes dans le cadre d'une collaboration GAL.

La première phase d'étude de l'opportunité du projet a permis d'identifier, conjointement avec M. Léoni et le GAL, plusieurs types d'objets comme débouchés potentiels :

- petits logements de loisirs (cabanes) sur roues et dérivés (cabines de toilettes sèches…)
- éléments de mobilier urbain (bancs, tables, abribus…)
- jeux en bois de grande dimension

Cette première phase a également permis de confirmer la pertinence de cette initiative sur le territoire du GAL. Le territoire présente en effet de nombreux atouts pour ce type de projet : en amont via les ressources forestières mentionnées ci-avant, mais également en aval : de nombreuses structures d'hébergements touristiques y sont présentes, or on observe une demande croissante dans ce secteur pour l'hébergement insolite. Le territoire accueille également de nombreux groupes, relativement sensibilisés aux enjeux environnementaux tels les mouvements de jeunesse ou les

groupes équestres. Enfin plusieurs projets de manifestations, création de balades et sites sont en cours, qui nécessiteront du mobilier urbain et pourront éventuellement servir de « vitrine » au projet.

Annexe 11 : Etude d'opportunité réalisée par SAW-B

Enfin, des contacts ont été établis avec 2 entreprises de formation par le travail proches et réalisant des travaux forestiers : Espaces à Ciney et Bois Vert à Modave. Les personnes en demande d'insertion socio-professionnelle du territoire et désireuses de se former dans ce secteur pourront être aiguillées vers ces EFT. Ces structures seront sollicitées dans le cadre de travaux forestiers, au même titre que les exploitants forestiers locaux.

## 2.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 2.5.1 Publics cibles

Les publics cibles visés par les deux axes du projet sont les suivants :

Dans le cadre du développement de la filière bois feuillu :

- Les propriétaires forestiers privés
- Les 2 scieries du territoire
- Les entreprises de seconde transformation de la filière
- Les entreprises de la construction du territoire
- Les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey :
    - Echevinat et administration en charge des forêts, des bâtiments publics
    - CCATM
- Les habitants

Dans le cadre de la mise en place d'une structure à finalité sociale permettant de valoriser le bois local :

- Jeunes en résidence à la Pommeraie
- Personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale inscrites dans les CPAS des 3 communes

### 2.5.2 Impact sur le territoire

Le projet peut être qualifié de projet durable puisqu'il a un impact sur les 3 piliers du développement durable :

**Economique**

L'impact économique est un des éléments essentiels du projet puisque celui-ci a pour objectif de renforcer la filière du bois d'œuvre feuillu du territoire avec des conséquences positives en termes d'activités et d'emplois dans le secteur. En effet, la production et la transformation de bois d'œuvre représente une source d'emplois conséquente, largement supérieure à la valorisation énergétique du bois, tel que le schéma suivant le représente :

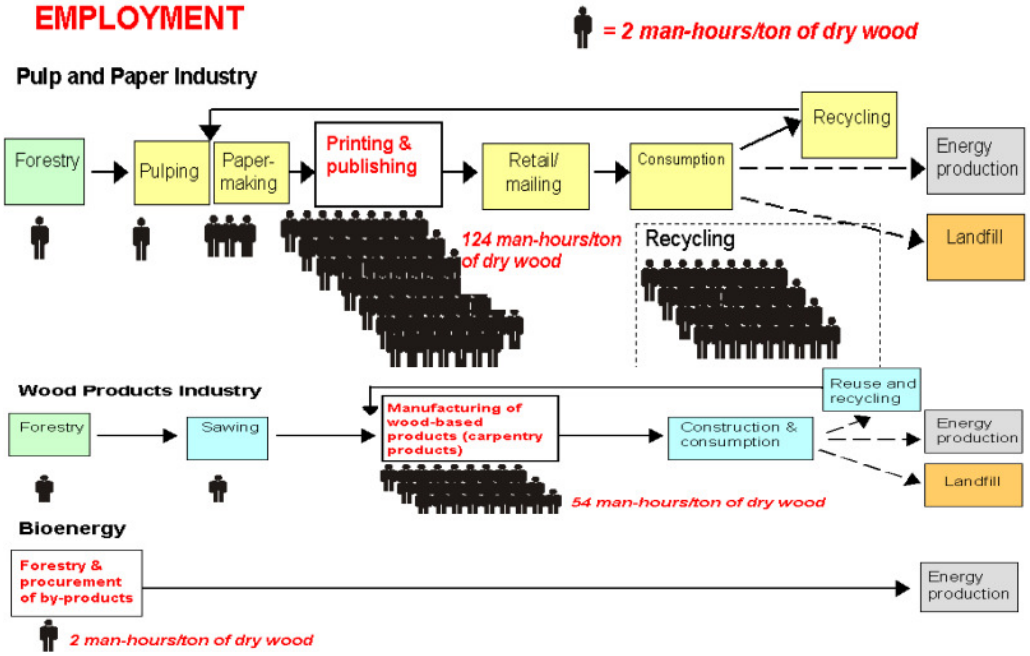


La valeur ajoutée de la filière du bois d'œuvre est également largement supérieure à la filière du bois énergie.

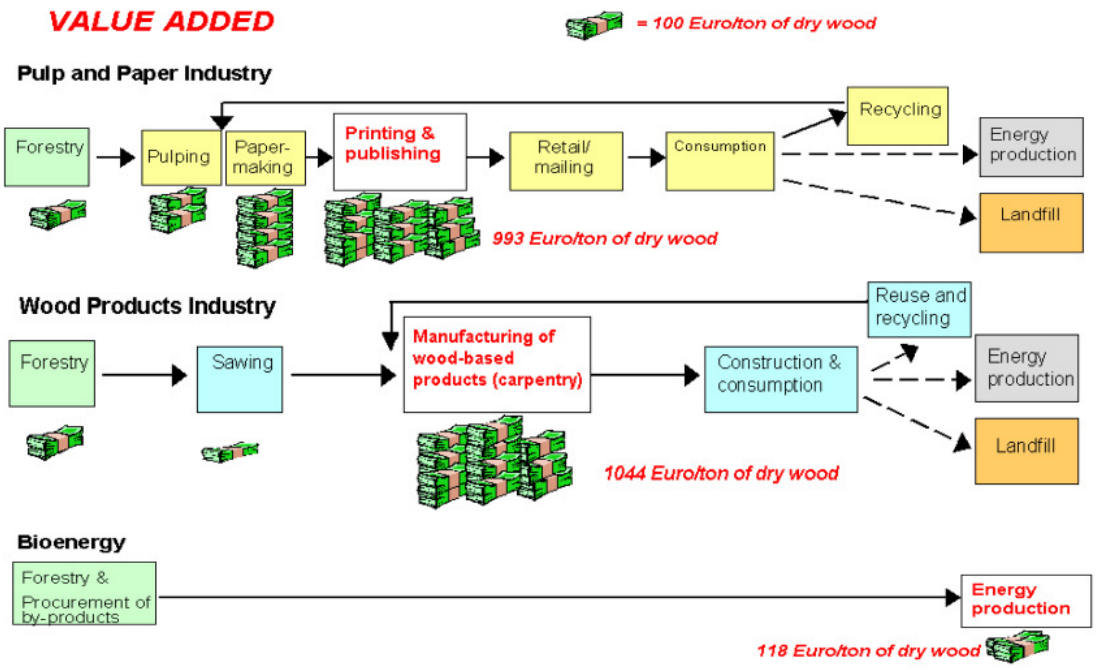


La forêt représente également un atout touristique majeur pour le territoire et un facteur d'attractivité résidentielle.

**Social**

Le projet a également une connotation sociale importante pour le territoire puisqu'il vise à offrir un cadre aux personnes en demande de stage de réinsertion ou à des jeunes fragilisés en recherche d'une orientation professionnelle.

**Environnemental**

L'écosystème forestier (et en particulier le système arbre/sol) est après le plancton océanique et avec les tourbières et les prairies, le principal puits de carbone naturel planétaire, essentiel au cycle du carbone. Il accumule d'énormes quantités de carbone dans le bois, les racines, le sol et l'écosystème via la photosynthèse. Assurer une gestion durable des forêts, même à l'échelon local, permet de lutter efficacement contre l'accumulation de CO2 dans l'atmosphère.

Une exploitation des feuillus qui met l'accent sur le bois d'œuvre est également plus favorable en termes de bilan carbone puisque le CO2 piégé lors de la croissance des arbres n'est pas relâché dans l'atmosphère comme dans le cas du bois énergie.

Enfin, le fait de promouvoir les circuits courts pour le matériau bois contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.

## 2.6 Actions prévues

### 2.6.1 Développement de la filière bois feuillu

#### 2.6.1.1 Gestion durable des forêts privées du territoire

**Formation et sensibilisation en matière de gestion durable des forêts**

- Enquête auprès des propriétaires forestiers afin de caractériser la gestion des forêts : gérée activement ou non, appel aux services de professionnels, utilisation du bois produit ou vente, via une coopérative,… Le formulaire d'enquête sera élaboré en collaboration avec la CAPFP. Analyse des résultats de l'enquête.
- Mise en place d'un cycle de formation à la gestion forestière durable (5 jours) destiné aux propriétaires forestiers du territoire en collaboration avec la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) et l'asbl Pro Silva Wallonie. L'enquête préalable permettra d'orienter le cycle de formation mais globalement celui-ci abordera les thématiques suivantes : aspects juridiques et administratifs, reconnaissance et écologie des arbres, choix adapté des essences face aux changements climatiques futurs, techniques d'entretien, marquage, estimation et ventes de bois, concilier production et biodiversité. L'accent sera mis sur la sylviculture d'arbres-objectif et la régénération naturelle, prônées par Pro Silva. La sylviculture d'arbres-objectif consiste à sélectionner au sein d'un peuplement les plus beaux arbres sur lesquels toute l'attention du forestier sera posée. Les principes de la certification durable PEFC seront également abordés lors de cette formation. Enfin, ce cycle de formation apportera un intérêt particulier à orienter les propriétaires vers la filière locale pour valoriser leurs bois. Le module de formation de 5 jours sera organisé 2 fois sur la durée du projet.
- En collaboration avec les Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval, sensibilisation des propriétaires à la protection des eaux souterraines et de surface en milieu forestier. Sur base des inventaires des points noirs réalisés par les Contrats Rivière, les propriétaires concernés seront contactés et des aménagements leur seront proposés. Le cas échéant, le GAL pourra apporter une aide administrative pour l'obtention de subsides permettant de réaliser ces aménagements.

**Conseil personnalisé en gestion forestière, gestion groupée de petites forêts privées**

Le conseil à la gestion sera orienté vers une plus grande production de bois sans surexploiter le sol et le milieu, et donc tout en respectant les besoins de la forêt en bois mort et en matière organique. L'intervention sera modulée en fonction du type de propriétaire :

- Petits propriétaires privés (< 5 ha sur le territoire) : accompagnement des petits propriétaires volontaires en collaboration avec la CAPFP afin qu'ils acquièrent une meilleure connaissance

de leurs parcelles forestières et qu'ils valorisent mieux la ressource. Le conseil aux petits propriétaires favorisera au maximum la production de bois d'œuvre tout en préservant la biodiversité. Une gestion groupée sera proposée aux petits propriétaires : mutualisation des travaux forestiers afin d'en diminuer le coût, vente de bois plus intéressante. Concrètement, la démarche menée à l'échelle du territoire sera la suivante :

- Analyse du morcellement foncier et détermination des zones d'intervention
- Contact avec les petits propriétaires du territoire, séances d'information
- Visites de terrain – Détermination des opérations de gestion à mener
- Proposition aux propriétaires de participer à des opérations de gestion groupée
- Appel à prestataires (entreprises, indépendants) pour la réalisation des opérations de gestion groupée
- Suivi des opérations

La gestion groupée permet la ré-implication du propriétaire dans la gestion durable de son bien forestier et la mobilisation de bois d'oeuvre. La logique des circuits courts sera grandement favorisée, le bois produit venant alimenter la filière de transformation locale. L'augmentation de la production de bois d'œuvre aura également comme conséquence positive le renforcement du marché du bois de chauffage local et des connexes.

- Moyens propriétaires (entre 5 et 30 ha) : création d'un réseau de coaches sur le territoire pouvant épauler d'autres propriétaires dans la gestion de leurs parcelles. En collaboration avec la SRFB, le projet formera des propriétaires volontaires du territoire afin qu'ils puissent conseiller leurs pairs. Par leur expérience de propriétaire, les coaches forestiers orienteront vers des professionnels de confiance. Ils seront formés à l'écoute pour recueillir et répondre aux besoins spécifiques des propriétaires.
- Grands propriétaires : sensibilisation à une gestion des forêts alliant production et conservation de la nature.

Moyens et grands propriétaires seront également sensibilisés à la logique des circuits courts. Les intérêts de la transformation locale de leurs bois leurs seront présentés afin de favoriser la filière locale et notamment la filière sociale.

La sensibilisation des propriétaires prendra la forme d'un cycle de 8 conférences thématiques.

Suivi et appui aux groupements de propriétaires créés dans le cadre du projet leur permettant ainsi de continuer à mutualiser les travaux et les ventes de bois afin de valoriser au mieux leurs ressources.

**Appui à la filière d'exploitation**

- Analyse des besoins en bois d'œuvre des consommateurs (citoyens, entrepreneurs, communes).
- Information des pouvoirs locaux sur les ventes de gré à gré favorisant les scieries locales. Aide à la traduction de la législation dans les cahiers des charges des communes.
- Sensibilisation des communes (administrations en charge des logements, CCATM) à l'utilisation de bois local.
- Information des acteurs de la construction (architectes, entrepreneurs,…) sur les possibilités d'utilisation des bois feuillus locaux :
  - Aménagements intérieurs.
  - Chêne en terrasse et dans les aménagements extérieurs. En effet, les deux scieries du territoire scient du chêne et l'une d'elles propose d'ores et déjà du chêne pour

terrasses et bardages, alternative locale aux bois exotiques très répandus dans les aménagements extérieurs.

  - Promotion du bois feuillu en structure dans la construction. L'utilisation des feuillus en structure, notamment le hêtre, est à l'étude actuellement dans le secteur de la construction. En collaboration avec l'OEWB et le CSTC, des essais de hêtre en structure seront réalisés sur le territoire. Des visites de chantiers seront organisées à destination du secteur de la construction.

- Une brochure technique reprenant les différentes utilisations possibles des feuillus dans la construction et les aménagements intérieurs sera éditée, également en collaboration avec l'OEWB et le CSTC.
- Ces actions sont en lien étroit avec la fiche 'Logement' du GAL qui vise notamment à sensibiliser les acteurs de la construction et de la rénovation à l'habitat durable utilisant les ressources locales.
- Favoriser les échanges entre acteurs de la filière afin de générer des collaborations : table ronde de la filière, visites de terrain. Ces rapprochements devraient faciliter la circulation du matériau bois au sein de la filière locale. Ils devraient également générer une forme d'économie circulaire, les connexes de la production de bois d'œuvre pouvant par exemple être valorisés en bois énergie (fiche Energie verte).
- Promotion du label 'Bois Wallon' : l'Office Economique Wallon du Bois lancera à l'été 2015 un label permettant de valoriser le bois transformé en Wallonie. Le territoire du GAL sera un des territoires pilotes dans la mise en œuvre de ce label. Concrètement, le présent projet travaillera à la promotion du label auprès des acteurs de la filière bois et auprès du grand public.

**Sensibilisation citoyenne**

- Réalisation d'une brochure à destination du grand public, présentant les différentes essences locales disponibles, leurs utilisations possibles et les entreprises susceptibles de fournir les matériaux ou de travailler le bois local.
- En lien avec la fiche 'Logement' du GAL, organisation d'un week-end de la construction durable : portes ouvertes chez les acteurs de la filière bois (scieries, menuiseries,…), visites de constructions utilisant le bois feuillu.
- Stand d'information à la Fête du Bois d'Assesse.
- Création d'un réseau de guides forestiers sur le territoire. Il s'agit de passionnés de la forêt, propriétaires ou non, qui donnent de leur temps pour communiquer sur la forêt et ses métiers. Formés par la SRFB, ces guides assureront des visites de forêts sur le territoire afin de faire découvrir au grand public l'ensemble des fonctions remplies par la forêt et les métiers associés. Les guides forestiers organiseront des visites lors d'événements particuliers (Fête du bois, WE du Bois,…) mais pourront également être sollicités par les écoles et groupes de touristes. Une base de données reprenant les coordonnées des guides forestiers, guides nature du territoire, guides agricoles formés dans le cadre de la fiche 'Agriculture' et guides paysages formés dans le cadre de la fiche 'Paysages' sera accessible au grand public sur le site internet du GAL.
- Création d'un circuit touristique sur les usages et métiers du bois feuillu : balade destinée aux familles et jalonnée de réalisations en bois feuillu, modules didactiques et de supports d'information illustrant les métiers du bois.

**Charte Forestière de Territoire (CFT)**

En France, plusieurs territoires ont élaboré une Charte Forestière de Territoire. Initiative locale, la CFT rassemble les acteurs liés de près ou de loin à la forêt. Concertation entre ces différents acteurs, elle conduit à élaborer un document d'orientation, et à signer des conventions visant l'aménagement et le développement de projets cohérents et collectifs du territoire vis-à-vis de la ressource forestière. Au-delà de la seule production et rentabilité forestière, la charte doit amener la forêt à participer au développement durable du territoire.

La charte se base sur :

- un périmètre
- une structure porteuse
- un corpus de données, rassemblé par une étude-diagnostic de la forêt (et filière bois) dans son contexte local
- des évaluations quantitatives et qualitatives.

Ces éléments sont étudiés et discutés avec les acteurs locaux, dans un processus partagé, et vont permettre :

- d'identifier les problèmes, les forces et les faiblesses du territoire forestier
- de hiérarchiser les enjeux et d'identifier les solutions à mettre en œuvre
- de mobiliser l'ensemble des acteurs.

Les CFT peuvent par exemple avoir comme objectifs :

- Qualité de la gestion et de l'exploitation forestière.
- Transformation et valorisation du bois via des boucles plus locales.
- Fonctions aménitaires (paysage, tourisme, accueil du public, pédagogie à l'environnement), meilleur accueil des usagers en forêt, tout en évitant la surfréquentation et le dérangement de la faune.
- Gestion des risques sanitaires et des équilibres forêt-gibier.
- Anticipation des modifications climatiques.
- Restauration, protection et gestion dynamique de la biodiversité, etc.

Annexe 12 : Exemple de charte forestière synthétisée

Les actions entreprises dans le cadre du présent projet favorisant d'ores et déjà le rapprochement entre les différents acteurs de la forêt et de la filière bois, la mise en place d'une CFT permettrait de pérenniser ces actions à travers un engagement commun des acteurs. Des renseignements complémentaires seront collectés auprès de CFT françaises (notamment ampleur des études préliminaires nécessaires) et la pertinence d'une telle action sur le territoire du GAL évaluée. Le cas échéant, la démarche sera initiée sur le territoire. Des réunions de concertation seront alors organisées avec les différents acteurs.

### 2.6.2 Création d'une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois local et liens avec les EFT actives dans la filière bois

Tel que mentionné ci-dessus, le GAL a été approché par un menuisier-ébéniste du territoire désireux de développer ses activités dans une structure ayant dans son objet social l'accueil de jeunes en difficulté et qui fabriquerait divers types d'objets : cabanes sur roues, éléments de mobilier urbain, jeux en bois de grande dimension.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours par SAW-B concerne les aspects suivants :

- Définition des processus de production permettant au mieux de répondre au double objectif de valorisation des ressources locales et d'intégration sociale : standardisation de matières utilisées et de modèles, possibilités optionnelles de personnalisation, fournitures de services (montage, livraisons, locations…).
- Définition de l'échelle, des ressources et des partenariats nécessaires pour assurer la pérennité du projet et des dispositifs institutionnels dans lesquels l'inscrire.
- Construction de partenariats avec des entreprises de formation par le travail déjà actives dans d'autres métiers du bois et qui pourraient enrichir la formation de leurs stagiaires dans cette filière.

Le GAL travaillera activement à la structuration de cette entreprise qui accueillera des jeunes fragilisés de la Pommeraie afin de leur redonner un cadre et de les aider dans le choix d'une orientation professionnelle :

- Aide à l'approvisionnement : sur base de l'étude réalisée en début de projet auprès des propriétaires de terrain, sensibilisation des propriétaires, identification de propriétaires désireux de s'inscrire dans un projet social et mise en relation avec l'entreprise. En échange de travaux d'entretien de leurs parcelles ou d'objets en bois, les propriétaires fournissent du bois à l'entreprise qui se chargera de l'abattage et du débardage.
- Mobilisation des ressources et moyens nécessaires : mise en réseau des acteurs locaux, recherche d'espaces disponibles…
- Accompagnement à la création de l'entreprise et suivi de la phase de lancement de l'entreprise.
- Aide à l'équipement de l'atelier de menuiserie.
- Conventions de suivi des jeunes
- Aide à la commercialisation des produits en leur donnant une visibilité au sein de son réseau, identification des débouchés.
- Intégration du projet dans le développement global de la filière : communication vers les propriétaires et citoyens sur l'usage concret fait de la ressource locale.
- Partenariat avec le PCS de Gesves.

Annexe 11 : Etude d'opportunité réalisée par SAW-B

D'autre part, 2 Entreprises de Formation par le Travail (EFT) proches du territoire (Ciney et Modave) proposent des stages de formation dans le domaine des travaux forestiers. Les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale pourront être orientées vers ces EFT. L'EFT Espaces de Ciney est notamment prête à créer une équipe supplémentaire de travaux forestiers sur le territoire du GAL.

## 2.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le plan de financement prévoit l'engagement d'un chargé de mission à 1/2 temps. Le poste partenaires couvre les aspects de formation (propriétaires, des guides forestiers) et de conseil aux propriétaires forestiers. Les investissements concernent la création du circuit touristique et l'aide à l'équipement de l'entreprise à but social. La sous-traitance concerne l'accompagnement à la création cette entreprise.

| Forêts | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 120 000 | 43 200 | 64 800 | 12 000 |
| Fonctionnement | 16 800 | 6 048 | 9 072 | 1 680 |
| Partenaires | 25 000 | 9 000 | 13 500 | 2 500 |
| Sous-traitance | 5 000 | 1 800 | 2 700 | 500 |
| Actions projet | 750 | 270 | 405 | 75 |
| Promotion | 6 000 | 2 160 | 3 240 | 600 |
| Invest | 30 000 | 10 800 | 16 200 | 3 000 |
| **TOTAL** | **203 550** | **73 278** | **109 917** | **20 355** |

| Forêts | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 120 000 | 0 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 16 800 | 0 | 4 200 | 4 200 | 4 200 | 4 200 | 0 | 0 |
| Partenaires | 25 000 | 0 | 6 250 | 12 500 | 6 250 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 5 000 | 0 | 0 | 0 | 5 000 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 750 | 0 | 122 | 243 | 243 | 142 | 0 | 0 |
| Promotion | 6 000 | 0 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 0 | 0 |
| Invest | 30 000 | 0 | 0 | 0 | 30 000 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **203 550** | **0** | **42 072** | **48 443** | **77 193** | **35 842** | **0** | **0** |

| Forêts | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 120 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 16 800 | | | | | | | |
| Partenaires | 25 000 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 5 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 750 | | | | | | | |
| Promotion | 6 000 | | | | | | | |
| Invest | 30 000 | | | | | | | |

## 2.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 203.550 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 2 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Réalisation d'une enquête auprès des propriétaires forestiers | 1 |
| *Nombre de propriétaires sondés* | *600* |
| *Nombre de propriétaires participant à l'enquête* | *200* |
| Organisation de cycles de formation (5j) à la gestion forestière durable | 2 |
| *Nombre de participants formés* | *40* |
| Organisation d'une opération petits propriétaires forestiers | 1 |
| *Nombre de petits propriétaires participants* | *50* |
| *Volume de bois mobilisé (en m³)* | *500* |
| Formation de coaches forestiers | 1 |
| *Nombre de coaches forestiers formés sur le territoire* | *5* |
| Création d'un réseau de coaches forestiers | 1 |
| Actions de sensibilisation des propriétaires (cycle de conférences) | 8 |
| *Nombre de propriétaires sensibilisés* | *160* |
| Etude des besoins en bois d'œuvre locaux | 1 |
| Confection de brochures d'information sur le bois dans la construction | 1 |
| *Nombre de brochures diffusées* | *500* |
| Mise en oeuvre d'essais techniques de hêtre en structure | 1 |
| Organisation de visites de chantiers à destination des acteurs de la construction | 3 |
| *Nombre de participants aux visites de chantier (cumulé)* | *60* |
| Organisation de tables rondes filière bois (réseau d'acteurs) | 3 |
| *Nombre de participants aux tables rondes (cumulé)* | *90* |
| Confection d'une brochure grand public sur l'usage du feuillu | 1 |
| *Nombre de brochures diffusées* | 2000 |
| Actions de sensibilisation grand public | 5 |
| *Nombre de personnes sensibilisées* | *3000* |
| Formations de guides forestiers | 2 |
| *Nombre de guides forestiers formés* | *10* |
| *Nombre de personnes ayant bénéficié des services des guides forestiers* | 400 |
| Création d'un circuit touristique sur les métiers du bois | 1 |
| *Nombre d'écoliers sensibilisés* | *250* |
| Etude d'opportunité de créer une Charte Forestière de Paysage | 1 |
| Appui à la création d'une entreprise à finalité sociale | 1 |
| *Nombre de personnes en stage dans l'entreprise* | *10* |
| *Nombre de personnes bénéficiant du RIS orienté vers la filière* | 15 |

| Indicateurs d'impact |
|---|
| La quantité de bois feuillu produite, transformée et consommée sur le territoire a augmenté significativement permettant de pérenniser des emplois dans la filière |
| Des jeunes fragilisés et des personnes en demande de stage d'insertion dans le secteur du bois ont des structures d'accueil à disposition sur le territoire |

## 2.9 Caractère innovant du projet

A l'échelle du territoire, la démarche entreprise par le GAL auprès des différents types de propriétaires afin d'améliorer la valorisation de la ressource bois est tout à fait innovante, les propriétaires ne bénéficiant jusqu'à présent pas de conseil de gestion personnalisé. L'approche Pro Silva, très bien adaptée aux forêts feuillues du territoire, représente également une nouvelle forme de gestion pour les propriétaires du territoire. De même, la gestion groupée de petites forêts, même si elle n'est pas novatrice en soi, représente une démarche totalement inédite sur le territoire.

La structuration des acteurs de la filière permet également de faire des liens nouveaux entre ces acteurs et d'imaginer des collaborations apportant une réelle plus-value à l'ensemble de la filière.

La promotion du bois feuillu wallon auprès du secteur de la construction et du grand public représente une étape clé du projet encore peu développée à l'échelle wallonne. Le territoire du GAL sera notamment un territoire test pour la mise en œuvre du nouveau label Bois Wallon de l'OEWB.

Initier la démarche d'une Charte Forestière de Territoire est totalement innovant pour le contexte régional puisqu'aucune charte de ce type n'a encore été mise en place en Wallonie. Elle permettrait d'inscrire la gestion de nos forêts dans un processus concerté et durable. L'expérience menée par le GAL pourrait alors tout à fait être transférée à d'autres territoires wallons.

## 2.10 Pérennité du projet

De manière générale, les aspects de formation et de conseil largement développés dans le cadre du projet devraient aboutir à une plus grande autonomie de gestion des parcelles forestières de la part des propriétaires. Ceux-ci seront plus aptes à gérer durablement leur forêt, à procéder aux travaux d'entretien et aux ventes de bois, pérennisant ainsi l'approvisionnement de la filière locale.

Les partenariats identifiés avec des structures reconnues du secteur du bois représentent un gage certain de pérennité :

- Les groupements de propriétaires créés feront l'objet d'un suivi à long terme par la CAPFP.
- Les coaches formés continueront d'être disponibles pour les propriétaires du territoire via la SRFB.
- De même pour les guides forestiers qui en plus de leur lien avec la SRFB seront identifiés auprès des structures touristiques du territoire qui assureront leur promotion.

La piste de Charte Forestière de Territoire représente une forme de pérennisation de l'ensemble des actions menées que le projet privilégiera au maximum. En effet, aboutir à la signature d'une telle charte tant par les propriétaires que les acteurs de la filière de transformation du bois permettrait d'inscrire la gestion des forêts du territoire dans un développement à long terme.

L'entreprise sociale créée et les liens avec les EFT actives dans le secteur du bois permettront de pérenniser l'accueil d'un public fragilisé sur le territoire et de créer des emplois.

# *Energie verte*

## *Valorisation énergétique des déchets verts ligneux*

# 3 Energie Verte - Valorisation énergétique de déchets verts ligneux

## 3.1 Identification du projet

### 3.1.1 Intitulé

Développer une ou plusieurs filières de conversion locale des gisements de biomasse ligneuse non valorisés actuellement en combustible pour alimenter des besoins de chaleurs publiques et privés locaux.

### 3.1.2 Porteur de projet identifié

Le porteur du projet est l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées. La réflexion autour de la valorisation des déchets ligneux a été initiée dans le cadre des projets environnement et diversification agricole de la précédente programmation afin de répondre aux besoins locaux en matière de bois énergie (futur réseau de chaleur sur la commune d'Ohey, chaudière à plaquettes sur la commune de Gesves). Une visite d'une ferme dans le nord de la France valorisant les tailles de haies en combustible a été organisée en mars 2014 (voir ci-dessous). Par la suite, le GAL s'est penché sur les autres gisements potentiellement exploitables sur le territoire ainsi que sur les consommateurs éventuels. Cette première analyse a mis en évidence l'intérêt du développement d'une telle filière sur le territoire.

### 3.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur

Le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur du projet est l'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées. Afin de répondre aux objectifs, le projet présente un important volet de sous-traitance.

### 3.1.4 Partenaires

Au cours de l'élaboration de la fiche, plusieurs partenaires ont été identifiés et d'ores et déjà approchés. Selon les besoins, ils pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre du projet :

- BEP
- ValBiom
- Enerbio
- L'agence conseil SAW-B
- Inter Environnement Wallonie
- L'EFT Espaces à Ciney
- L'EFT Bois-Vert à Modave
- CREDAL
- Les 3 communes
- Le conseiller en énergie des communes de Gesves et d'Ohey
- Les 3 CPAS
- L'Association citoyenne « Electrons Libres »

Certaines de ces structures pourraient également être sollicitées dans le cadre du marché de sous-traitance.

### 3.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO4

## 3.2 Objectifs à atteindre

L'objectif principal du projet est :

la création d'une ou plusieurs filières durables,

de production de combustible renouvelable,

à partir des ressources locales en biomasse ligneuse,

pour la satisfaction de besoins énergétiques locaux,

par les acteurs économiques locaux.

L'objectif principal se décline en objectifs secondaires :

- Fédérer et développer les synergies entre acteurs potentiels de la filière
- Identifier et caractériser le potentiel en biomasse ligneuse disponible et exploitable
- Identifier les marchés locaux pour la biomasse énergie
- Développer et étudier des scenarii de valorisation de la ressource en combustible, sur les aspects
    - techniques
    - économiques
    - environnementaux
    - sociaux
- En définir les filières les plus appropriées
- Appuyer la structuration des acteurs et le lancement de nouvelles activités économiques

## 3.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet répond aux objectifs indiqués dans la stratégie, puisqu'il permet de valoriser et stimuler l'économie productive locale, en créant les conditions pour que les revenus présents suscitent la création d'activités et d'emplois sur le territoire.

Il permet également de préserver les qualités ou aménités territoriales notamment par des actions de plantation de haies, structurantes en termes d'aménagement du territoire et de valorisation des paysages.

Ce projet permet de favoriser plus d'équité sociale au sein de ce territoire en développant des emplois pour des personnes peu qualifiées et/ou bénéficiant du revenu d'intégration.

Ce projet apporte une réponse au défi climatique en produisant un combustible renouvelable et local à partir de biomasse non valorisée. Il a également comme conséquence positive de réduire la pression bois énergie sur les ressources forestières qui pourront être mieux valorisées par ailleurs en bois d'œuvre.

### 3.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Forêts : les produits connexes de l'exploitation forestière représentent un gisement de matière ligneuse exploitable dans la filière, tout en veillant à respecter les besoins en bois mort et en matière organique de la forêt.
- Agriculture : les tailles de haies agricoles représentent une source importante de biomasse ligneuse et il y a clairement des connections à faire entre les deux projets afin de valoriser

cette ressource. On favorisera la plantation de haies en milieu agricole dans le cadre de ce projet, ce qui est tout à fait compatible à avec la préservation des prairies envisagée dans la fiche agricole. D'autre part, le combustible produit peut représenter une source d'énergie intéressante pour les agriculteurs ayant un bilan énergétique défavorable au niveau des consommations directes d'énergie.

- Paysages : La plantation de haies en milieu agricole permet également d'améliorer les paysages et la biodiversité.

## 3.4 Description du contexte

### 3.4.1 Eléments de diagnostic

#### 3.4.1.1 Contexte général – Un monde en crise

**Crise Energétique**

Au cours des siècles, nos civilisations ont eu toujours besoin de plus d'énergie pour satisfaire notre besoin de développement. Au milieu du 20ème siècle, la demande énergétique mondiale a connu un accroissement considérable avec un recours massif au pétrole et au gaz naturel, combustibles fossiles dont les réserves sont limitées. Le contrôle des réserves énergétiques mondiales est un enjeu géostratégique majeur, source de bien des conflits qui se sont renforcés avec l'épuisement annoncé des réserves pétrolières. Il est nécessaire de s'affranchir des ressources pétrolières, de développer de nouveaux modes de consommation et de développer les ressources énergétiques locales.

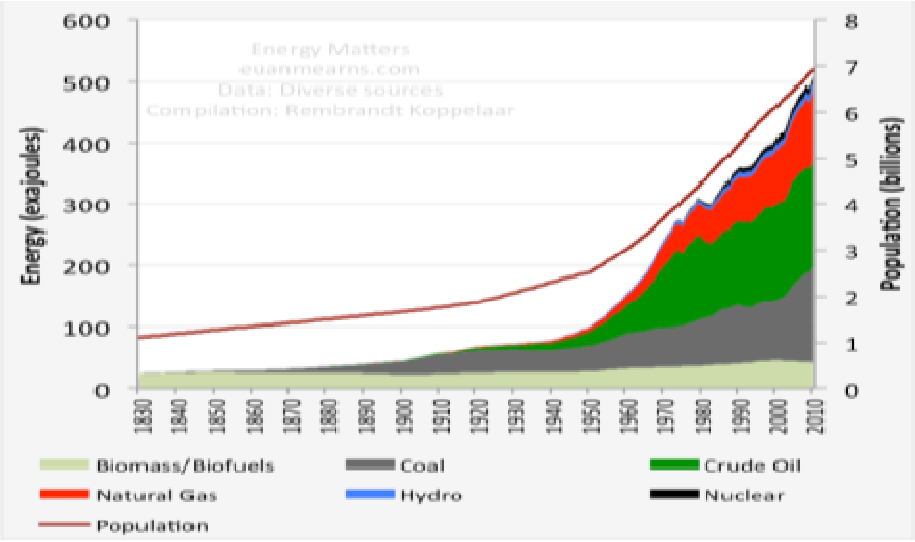


**Crise environnementale**

Le recours massif au charbon, pétrole et gaz naturel libère des quantités de CO2 qui contribuent directement aux changements climatiques.

La combustion des énergies fossiles dans le secteur de l'énergie, dans l'industrie, le secteur domestique et les transports est la principale source de CO2 anthropique. Les émissions liées à la combustion des énergies fossiles et les processus industriels sont responsables de 78% de la croissance des émissions de GES de 1970 à 2010.

La combustion des énergies fossiles est la première source d'émissions de CO2 mais génère aussi du protoxyde d'azote, des particules fines de suie également contributeurs à l'effet de serre. La combustion des énergies fossiles émet également une série de composés (COV, métaux lourds, etc.)

et des aérosols problématiques au niveau de la qualité de l'air ayant des impacts au niveau de la santé.

Outre les changements climatiques, l'exploitation des énergies fossiles, de par leur emprise sur l'environnement conduit à la disparition de biotopes, d'espèces animales et végétales avec pour conséquence une perte irrémédiable de biodiversité.

**Crise économique**

L'Europe subit une désindustrialisation importante, une perte d'activités économiques générales mais qui touche particulièrement le monde rural.

### 3.4.1.2 La biomasse – élément de réponse à la crise

La biomasse énergie apporte des éléments de solutions aux crises que nous vivons, que ce soit au niveau énergétique, environnemental ou économique

**Un potentiel énergétique non négligeable**

Au niveau mondial, la biomasse énergie représente déjà plus de 11% de la consommation d'énergie. En Europe, la Commission Européenne prévoit un accroissement de plus de 30% de la consommation de la biomasse entre 2015 et 2020. A ce titre, elle joue un rôle moteur pour la satisfaction de la directive 20-20-20. Au niveau local, la biomasse est présente sous de nombreux gisements dont certains sont peux exploités. En ne considérant que la biomasse ligneuse, il faut prendre en compte les résidus de l'exploitation forestière, des haies, de l'industrie du bois (1ere et 2eme transformation), les déchets verts, les cultures énergétiques.

Il est à noter que 1 kg de biomasse sèche équivaut à 0.5l de fuel ou 0.5 m3 de gaz naturel.

**Ressource renouvelable et durable**

La biomasse peut être assimilée à un capteur solaire qui puise le CO2 contenu dans l'atmosphère et, par le mécanisme de la photosynthèse, le transforme en cellulose et autres composés carbonés. En fin de vie, la plante meurt et par les mécanismes de la dégradation biologique, le carbone de la plante est renvoyé dans l'atmosphère sous forme de CO2. Lorsque l'homme brule la biomasse pour en recueillir l'énergie, il n'émet pas plus de CO2 que la plante n'en aurait émis au terme de son cycle.

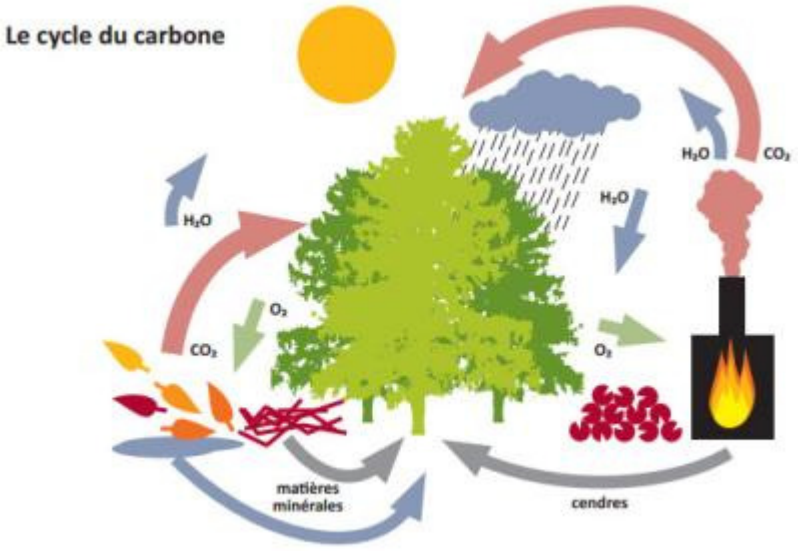


***Source: www.biomasse.fr***

Ceci est cependant à nuancer :

- L'exploitation de la biomasse peut faire usage d'intrants et d'engins mécanisés qui consomment des combustibles fossiles. Un bilan carbone doit être réalisé sur toute la chaine pour déterminer le CO2 fossile émis pour la production de la biomasse énergie et le carbone renouvelable obtenu. Toutes les filières ne sont pas égales !
- Tous les usages de la biomasse ne sont pas durables : l'accaparement de terres agricoles indonésiennes pour l'exploitation des palmiers à huile destinés à la production de biocarburant est un exemple clair. D'autres le sont moins. Des critères de durabilité doivent être adoptés et chaque filière de valorisation de la biomasse doit être analysée au vu de ces critères.
- Des conflits d'usages peuvent apparaître pour certains types de biomasse. Le respect de la hiérarchie des usages (Food & feed > fiber > fuel) ainsi que le principe de l'échelle de Lansink permettent d'optimaliser les flux et de ne pas hypothéquer d'autres filières utilisatrices de ces ressources.

A contrario, le développement de la biomasse énergie peut générer des conséquences positives pour la biodiversité, par exemple l'installation de haies bocagères en milieu rural.

**Création d'emplois ruraux non délocalisables**

La biomasse nécessite, pour sa mobilisation et transformation en énergie, une main d'œuvre abondante. Ce qui procure l'avantage de réorienter une partie de notre facture énergétique vers notre économie locale et ainsi d'améliorer notre balance commerciale et également de créer ou maintenir des emplois en bonne partie ruraux.

Il est également à noter que le bois énergie a permis de donner un second souffle aux industries de la première et seconde transformation du bois par le développement de nouveaux revenus.

### 3.4.2 Etapes préparatoires

Afin de déterminer l'intérêt d'un projet de valorisation des gisements en biomasse des communes, 5 actions préparatoires ont été menées :

- Valider l'intérêt des acteurs locaux publics et privés pour la mise en place d'une telle filière sur le territoire
- Identifier les gisements potentiels
- Identifier les débouchés
- Analyser les filières de conversion du gisement en énergie finale
- Analyser les risques de la mise en place de telles filières sur nos communes

**Analyse de l'intérêt des acteurs locaux pour la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire**

Conscient que la valorisation du bois bocager peut devenir une ressource locale intéressante, tant pour les agriculteurs que pour les communes, le GAL s'était déjà intéressé au sujet au cours de la programmation précédente.

Outre l'intérêt énergétique, pour les agriculteurs, le déchiquetage du bois bocager devenant une ressource économique complémentaire, il contribue à maintenir les haies dans la zone agricole, au bénéfice de la biodiversité locale.

Dans le nord de la France, des centaines d'exploitations agricoles se sont déjà lancées dans la valorisation énergétique des tailles de haies, avec succès. Les plaquettes produites sont auto-consommées ou revendues pour chauffer des bâtiments collectifs, publics ou privés.

Afin de sensibiliser agriculteurs et administrations communales du territoire à la valorisation des haies, le GAL a organisé, le 31/03/2014, la visite d'une ferme dans l'Avesnois qui valorise ses tailles de haies. Agriculteurs et employés communaux ont pu assister au chantier de broyage, visiter les installations de chauffage et de stockage du broyat.

Annexe 13 : PV visite d'une ferme valorisant ses tailles de haies

Des contacts ont également été établis avec la société en création Enerbio et l'agence conseil SAW-B qui la suit. Enerbio a développé des solutions techniques permettant de valoriser les déchets verts ligneux et désire actuellement lancer des filières de fabrication de combustibles à partir de cette biomasse ligneuse.

Le 5 décembre 2014, le GAL a organisé une réunion à laquelle une dizaine de personnes ont pris part (échevins de l'environnement, agent DNF, exploitant forestier, conseiller en énergie,…) et au cours de laquelle M. Bourgois d'Enerbio a pu présenter son projet.

**Analyse de la ressource – des gisements encore inexploités**

Afin d'évaluer l'intérêt de la valorisation de la biomasse énergie sur le territoire du GAL, une première analyse des ressources, sur base des données disponibles a été réalisée. Elle a mis en évidence plusieurs gisements actuellement peu ou non-valorisés :

- Les haies : Outre leur intérêt agronomique (coupe-vent, humidité), environnemental (limiter l'érosion, accroitre la biodiversité) et paysager (structuration de l'espace), les haies sont également une ressource en biomasse. Leur entretien, tous les 1 à 15 ans selon leur type, produit annuellement entre 2 et 20 tonnes de bois par km de haie. L'étude EUROWOOD menée dans l'Avesnois a mis évidence une densité de 100m de haie par ha. L'extrapolation de ces chiffres au territoire du GAL donnerait environ 1900 km de haies. Aujourd'hui 55km de haies ont été recensés sur la commune d'Ohey. Le potentiel est présent mais mal défini. L'exploitation des haies des 3 communes pourrait, en fonction des hypothèses, générer de 740 à 6500 tonnes de bois par an, soit 3 700 à 32 500 MWh (370 000 à 3 250 000 de litres de fuel).

Haie basse arbustive, haie haute arborescente, exploitation de haies par broyeur agricole, haie haute arborescente

- Les déchets verts : chaque habitant produit en moyenne 80 kg de déchets verts qu'il porte aux parcs à conteneurs. Ceux-ci comprennent des tontes de pelouses, des feuilles mais aussi de la matière ligneuse (branches, tailles de haies) qui peut être valorisée en énergie. On estime que 15% des déchets verts peut être converti en bois-énergie. Pour les 3 communes, cela représente un peu plus de 200 tonnes de biomasse énergie (500 MWh ou 50 000l de fuel) auquel il faut ajouter la part des 19 entreprises de parcs et jardins, des services d'espaces verts des 3 communes et de ce que les particuliers ne portent pas aux parcs à conteneurs. A nouveau, le gisement est présent mais mal quantifié. La faisabilité économique d'une séparation des matières ligneuses des non-ligneuses (feuilles, tontes,…) devra également être étudiée.
- La forêt : la forêt publique des 3 communes comprend 190 000 m3 sur pied. En considérant qu'on ne prélève pas plus de 10% du volume sur pied, que la majorité est valorisée en bois d'œuvre et bois bûche, on peut miser sur 1% du volume sur pied, ce qui revient à 1900 m³/an, 55000 MWh/an ou encore 550 000l de fuel. Les communes comprennent également de nombreux propriétaires privés dont l'exploitation forestière n'est pas optimale. Ils pourraient être invités à mieux gérer leurs parcelles générant ainsi des ressources complémentaires.
- Les industries de transformation du bois : le territoire compte 2 scieries. Si la plupart des produits connexes des scieries sont déjà valorisés, certaines classes de produits ne trouvent pas de débouchés aisés. Ils pourraient entrer dans une filière de valorisation locale.
- Cultures énergétiques : la commune compte un exploitant de taillis à très courte rotation de peuplier. Ressource qui peut alimenter une filière énergétique locale.

- Autres ressources : d'autres gisements peuvent être identifiés : produits connexes de menuiserie, entretien des bords de route provinciales, régionales (le territoire est traversé par la N4 et l'E411),

En conclusion, plusieurs gisements de biomasse non valorisés actuellement ont été identifiés sur le territoire du GAL. Ils représentent un potentiel important pour les communes (2000 à plus de 20 000 tonnes de matière sèche selon les scénarii), même si ce potentiel reste à définir précisément. Un inventaire détaillé est nécessaire afin d'en déterminer le potentiel réel.

Une valorisation de 20 000 tonnes aurait un impact :

- énergétique : > 100 000 MWh
- environnemental : économie de 31 000 tonnes de CO2/an
- économique : > 4 000 000 €/an injecté dans l'économie locale

**Analyse des débouchés locaux pour la biomasse énergie**

Soucieuses de développer la filière bois-énergie, les 3 communes ont mis en place ou développeront prochainement des infrastructures de chauffage basées sur le combustible bois :

- La chaufferie de la « Pichelotte » en service depuis plusieurs années alimente logements, bureaux, restaurant, … et consomme chaque année 500 m3 de plaquettes forestières ;
- Le réseau de chaleur d'Ohey en projet dans le cadre du PCDR qui alimentera plusieurs bâtiments communaux et qui devrait consommer 750 m3 de plaquettes ;
- Le réseau de chaleur à Evelette, en discussion devrait consommer 700 m3 de plaquettes ;

Ces 3 chaudières représentent une consommation équivalente de 200 000 l de fuel.

Les communes comptent encore par ailleurs de nombreux bâtiments publics chauffés au fuel qui pourraient dans l'avenir être équipés de chaudières bois. Notamment un très ambitieux projet de réhabilitation d'une ZACC à Assesse, située à l'arrière de la Maison Communale (projet PCDR) et où la commune, auteur de projet, pourrait imposer l'implantation d'un réseau de chaleur de ce type, le cas échéant.

Le séchoir de la scierie Hontoir pourrait éventuellement être identifié comme piste de débouché potentiel.

Enfin, des chaudières biomasse privées (habitat groupé, agriculteurs) sont également déjà présentes sur le territoire et pourraient voir leur nombre augmenter dans l'avenir.

Les buchettes, briquettes et autre bois densifié connaissent un intérêt grandissant auprès des consommateurs et pourrait également représenter un débouché important.

En conclusion, les consommations en bois-énergie sont déjà garanties mais tout comme pour la ressource, le marché existant et potentiel doit être précisé.

**Analyse des filières de valorisation de la biomasse ligneuse**

La biomasse énergie se présente sous des formes diverses. Dans le présent projet, nous nous focalisons sur la biomasse ligneuse destinée à la combustion pour la production de chaleur. Elle est à différencier de la biomasse non-ligneuse, généralement humide que l'on destine à la biométhanisation (les 2 voies sont complémentaires et non-concurrentes). Une collaboration avec le centre de biométhanisation BioSpace est envisagée à ce sujet.

Les ressources en biomasse ligneuse sont d'origines multiples :

- Exploitation forestière
- Entretien et exploitation des haies

- Industries de première et seconde transformation
- Déchets verts
- Cultures énergétiques
- Etc.

Pour être valorisée, chaque ressource doit faire l'objet d'un schéma de collecte, transport, broyage, séchage, stockage, éventuellement criblage, densification. Quel que soit le gisement, les opérations sont toujours similaires mais feront appel à des équipements et seront organisées différemment en fonction de la nature du gisement, de son volume. Les petits volumes seront traités de manière plus manuelle. Les gros gisements feront appel à une mécanisation poussée.

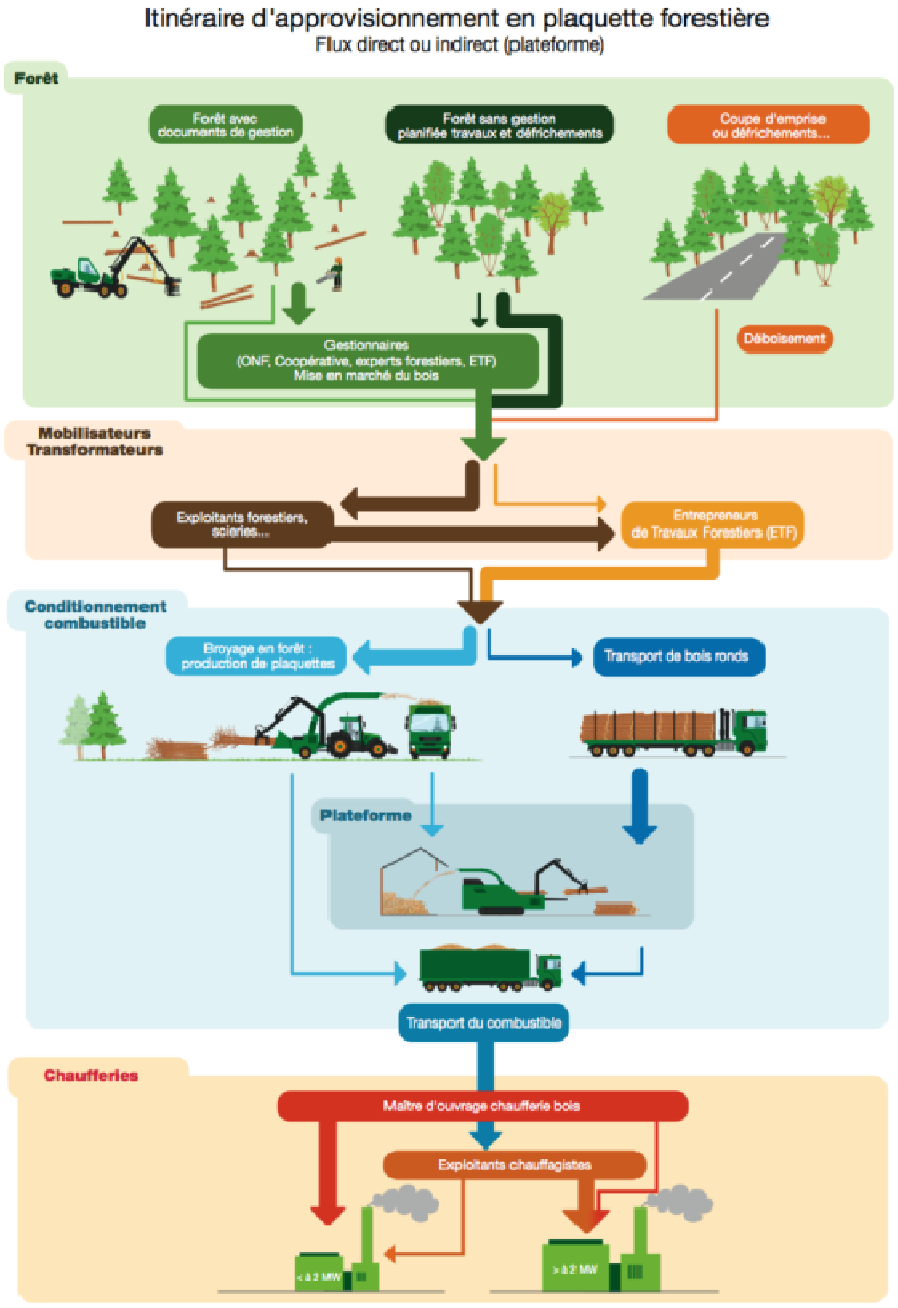


***Exemple de filière d'approvisionnement bois énergie de la foret - source :ADEME***

Le coût et la rentabilité de la filière de valorisation dépend essentiellement de son organisation depuis la récolte/collecte jusqu'à l'utilisation finale.

A partir des gisements identifiés sur les communes, plusieurs types de produits peuvent être réalisés.

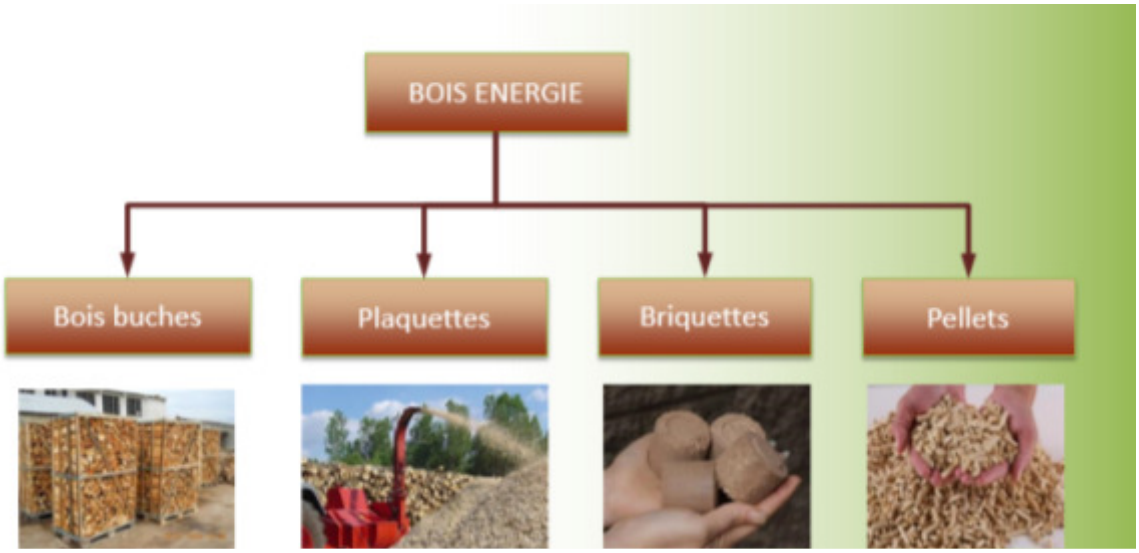


***Produits issus du bois énergie - source : Enerbio***

On privilégiera la valorisation du bois énergie en buches, plaquettes produits les plus courants mais certains gisements de trop faible granulométrie (déchets verts, tailles annuelles de haies, …) devront être transformés en bois densifié et éventuellement pellets.

Les produits obtenus doivent correspondre aux standards du marché et en particulier répondre à la nouvelle norme européenne sur les combustibles solides, EN14961. Cette norme permet de qualifier le combustible en termes de granulométrie, humidité, teneur en matières minérales, teneur en polluants potentiels (N, Cl, S, métaux lourds,…) et d'assurer une compatibilité entre le combustible et son utilisation (chaudière).

Les déchets verts et tailles de haies basses doivent faire l'objet d'un traitement particulier. En effet, ils contiennent des matières minérales (écorces, terres emportées) qui peuvent nuire à leur bonne utilisation dans les chaudières. Des solutions simples existent et ont déjà été mises en œuvre avec succès. A titre d'illustration, la figure ci-dessous présente un schéma de valorisation de déchets verts en briquettes à usage domestique (poêles à bois) ou industriel (chaudières). Le produit obtenu est en adéquation avec les normes et peut être utilisé dans les poêles à bois ou chaudières biomasse polycombustibles.

***Conversion des déchets verts en briqettes - source Enerbio***

**Les chaudières « biomasse »**

Les chaudières à « buches », « plaquettes » et « pellets » connaissent un développement technologique permanent depuis plus de 30 ans. On compte quelques dizaines de fournisseurs (Eta, Okofen, Fröling, Hargassner, KWB, …) qui ont beaucoup investi dans le développement de produits de qualité et proposent aujourd'hui des chaudières présentant des performances techniques (automatisation, fiabilité, robustesse) énergétiques (rendement de conversion > 90%) et environnementales (gestion des émissions de CO, Nox et poussières) qui n'ont rien à envier aux chaudières gaz naturel.

Certains (Reka, KWB, Hargassner, …) proposent également une gamme de chaudières « poly-combustible » ou « agro-pellets » adaptées à l'utilisation de combustibles à plus haute teneur en cendres dont le dispositif de gestion des cendres a été renforcée (grille, extraction).

**Analyse des risques du projet**

Les principaux risques de la non-atteinte des objectifs du projet ont été évalués. Ils sont de plusieurs ordres :

<u>Gisement en biomasse énergie faible, déjà valorisé ou difficilement exploitable</u>

Une première analyse a permis de mettre en évidence un gisement de biomasse au sein des 3 communes. L'objet du projet est de préciser et caractériser ce gisement. Le risque, bien que limité, est que le potentiel soit plus faible qu'attendu, déjà mobilisé ou difficilement exploitable.

<u>Techniques</u>

A priori, il n'y a pas de risque technique, et ce pour différentes raisons :

- La filière bois énergie est une filière bien rodée. Les équipements existent pour toutes les phases depuis la collecte jusqu'au produit fini
- La transformation de déchets verts et tailles de haies basses en combustible est innovante mais met en œuvre des solutions équipements existantes et éprouvées, qui ont déjà été mises en œuvre avec succès en France notamment (Agriopale à Fencq). Des tests techniques de

qualification du produit sont en outre prévus dans le projet, notamment pour vérifier sa conformité aux normes.

- Les équipements de combustion (chaudières à bûches, pellets, plaquettes, agrocombustibles, poêles à bois) sont largement disponibles sur le marché et bien implantés en Belgique.
- L'ensemble de la filière a été normalisée tant au niveau du combustible (norme EN14961) qu'au niveau des chaudières (EN 303-5). Le respect de ces normes garantit une performance optimale des équipements

Economique

Il s'agit du risque le plus important du projet : produire un combustible dont le coût est comparable voir inférieure à celui des combustibles fossiles.

Si le coût de la matière première est faible, le coût d'un tri sélectif en parcs à conteneurs (collaboration avec le BEP), du transport, du stockage et de la transformation peuvent vite conduire à ces coûts de production non compétitifs. Il s'agira d'être performant et de définir les schémas de valorisation qui, tout en créant de l'emploi, parviendront à produire un combustible à bas coût.

Pour ce faire, il est prévu de s'inspirer des expériences de nos voisins (Parc Régional de l'Avesnois,…), de s'appuyer sur les acteurs locaux et de mener quelques chantiers afin de déterminer les coûts d'exploitation dans nos conditions.

Acteurs – porteurs de projets

Le projet n'aboutira à la création de nouvelles filières que si des acteurs locaux sont convaincus de l'intérêt et s'engagent dans la filière.

Une part importante du projet sera consacrée à mobiliser et fédérer les acteurs de la filière. Il s'agira de faire émerger des partenariats qui prendront en charge le développement de la filière.

## 3.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 3.5.1 Publics cibles

Le projet vise à développer des filières de valorisation de gisements de biomasse à des fins énergétiques en circuit court. A ce titre les publics cibles sont

Les communes qui interviennent à plusieurs titres :

- Acteurs de développement économique et social
- Producteurs de biomasse par la gestion des espaces verts, propriétaires de forêts
- Consommateurs de bois énergie. Les communes sont propriétaires de plusieurs chaudières bois et gèrent un parc de chaudières fuel qui pourraient être remplacées par des chaudières biomasse

Les acteurs privés impliqués dans les filières de gestion des espaces verts, exploitation forestière,…

- 19 entreprises de parcs et jardin
- Les scieries Hontoir et Dubois
- Les exploitants forestiers des communes
- Les entrepreneurs désireux de développer la filière bois-energie

Le secteur de l'économie sociale : EFT, ETA, CPAS, …

- Des activités de collecte / transformation pourraient être réalisées par des entreprises d'économie sociale, généralement déjà bien implantées dans le secteur des déchets verts, du recyclage, etc.

- Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les EFT Espace à Ciney et Bois-Vert à Modave, engageant toutes deux des citoyens du territoire du GAL.

Les agriculteurs :

- Pour la gestion, l'entretien et l'exploitation des haies bocagères
- Comme producteurs de cultures énergétiques

Les habitants du territoire :

- Pourvoyeurs de déchets verts, matière première pour la production de combustible
- Consommateurs de chaleur, ils seront invités à utiliser le bois-énergie (plaquettes, briquettes) produit localement.

### 3.5.2 Impact sur le territoire

Les impacts sont d'ordres économique, social, environnemental et paysager. A ce titre, le projet peut être qualifié de projet de développement durable ! Il répond par ailleurs aux défis énergétiques.

**Economique**

- Création de valeur ajoutée à partir de ressources locales
- Développement d'activités économiques

**Social**

- Maintien ou création d'emploi dans le secteur du bois énergie, agriculture, foresterie
- Soutien au secteur de l'économie sociale

**Environnemental**

- Réduction des émissions CO2 et autres polluants générés par la combustion des combustibles fossiles
- Accroissement de la biodiversité

**Paysager et touristique**

- Structuration du paysage par la mise en place de haies bocagères
- Entretien de la forêt

## 3.6 Actions prévues

Le projet est articulé en **deux phases** :

- Une première phase d'analyse du gisement de biomasse ligneuse sur le territoire et des débouchés énergétiques locaux aboutira à la caractérisation de la ou des filières de conversion.
- La seconde phase portera sur l'opérationnalisation de la ou des filières identifiées.

### 3.6.1 PHASE 1 : analyse de la mise en place d'une filière énergétique biomasse ligneuse sur le territoire

L'objectif de cette première phase est multiple :

- identification précise du gisement potentiel et mobilisation des acteurs concernés : inventaire, prise de contacts avec les propriétaires (communes, agriculteurs, propriétaires forestiers, entreprises locales, etc.), « promesses de contrat » de reprise ;

- identification précise des débouchés potentiels et mobilisation des acteurs concernés : inventaire, prise de contacts avec les propriétaires (communes, entreprises locales, agriculteurs, etc.), « promesse de contrat » d'approvisionnement ;
- établissement de la ou des filières de conversion de la ressource en énergie, optimisation depuis la collecte jusqu'au produit final.

Plusieurs étapes/actions sont donc prévues dans cette première phase :

Action 1 - Identification et caractérisation des gisements locaux de biomasse mobilisable

***Les haies en milieu rural***

- Relevés sur le terrain
- Compilation et analyse des données - Caractérisation et évaluation du potentiel exploitable

***Les déchets verts***

- Analyse de la ressource auprès des communes, entreprises de parcs et jardins, particuliers, …
- Compilation et analyse des données - Caractérisation et évaluation du potentiel exploitable

***La ressource forestière***

- Analyse de la ressource auprès du DNF, des propriétaires privés
- Compilation et analyse des données - Caractérisation et évaluation du potentiel exploitable

***Les industries du bois***

- Analyse de la ressource auprès des scieries, menuiseries, …
- Compilation et analyse des données - Caractérisation et évaluation du potentiel exploitable

***Les ressources agricoles***

- Recensement des cultures énergétiques existantes, potentielles, …
- Compilation et analyse des données - Caractérisation et évaluation du potentiel exploitable

***Synthèse des différentes ressources***

- Synthèse
- Restitution et discussion des résultats avec les acteurs de la filière

Action 2 - Analyse et caractérisation des débouchés énergétiques locaux pour la ressource

***Chaudières bois existantes***

- Définition de la méthodologie de collecte des informations (informations sur les chaudières, compatibilité avec produits, volume de consommation, …)
- Consultation (administrations, chauffagistes, importateurs chaudières, …) et enquêtes de terrain
- Compilation et analyse des données

***Potentiel de développement des chaudières biomasse et de réseaux de chaleur - substitution au fuel et gaz naturel***

- Définition de la méthodologie (identification des grands consommateurs de fuel/gaz naturel, privés, communaux, administration publique, … conditions de passage à la biomasse, conditions d'optimisation de la valorisation de la chaleur par réseaux de chaleur...)
- Consultation et enquêtes de terrain

- Compilation et analyse des données

***Bois densifié - marché existant et potentiel***

- Définition de la méthodologie de collecte des informations (substitution bois buches, bois densifié)
- Consultation et enquêtes de terrain
- Compilation et analyse des données

***Débouchés non énergétiques (paillage, litières, …)***

- Analyse des débouchés autres que l'énergie

***Synthèse***

- Sélection du ou des marchés les plus intéressants sur base de critères économiques (cout, rentabilité), sociaux (création emploi, type d'emploi), environnementaux (CO2 évité, gain/perte biodiversité, …)
- Restitution et discussion avec les acteurs de la filière

Action 3 - Etablissement de filières de conversion de la ressource en énergie

***Schémas de valorisation : ressource - utilisation finale***

- Définition des schémas de valorisation, en adéquation avec les ressources et le marché
- Définition de la méthodologie de travail pour l'analyse des schémas de valorisation

***Analyse et optimisation des schémas de valorisation, depuis la collecte jusqu'au produit final***

*Dimension technique*

- Sélection des équipements, définition des infrastructures et transferts de matière
- Test de préparation matières (chantier de broyage, séchage, analyse de la composition, densification, combustion, … ) de préférence avec des acteurs locaux
- Evaluation des coûts (équipements, infrastructures, main d'œuvre)

*Dimension économique*

- Etablissement du coût des produits finis sur base des données d'investissement, frais de personnel, …
- Adéquation entre produits et marché
- Calcul de la viabilité/rentabilité économique

*Dimension sociale*

- Impact des filières sur la création d'emploi (nombre, qualité, insertion)
- Intégration de la dimension "économie sociale" dans les filières (collecte, préparation) - rencontre avec les structures locales
- Collaboration avec les EFT Espaces et Bois Vert

*Dimension environnementale*

- Caractérisation de l'impact environnemental des filières (CO2, biodiversité)
- Réalisation d'une rapide revue de la littérature afin d'identifier, pour les différentes filières envisagées, les éléments affectant leur impact environnemental et y relever les données pertinentes.
- Réalisation d'une analyse AFOM sur les aspects environnementaux associés à la mobilisation des gisements potentiels

- Réalisation d'une ACV (GES) simplifiée sur les différentes filières envisagées
    - Sur base des données techniques disponibles et des scénarios envisagés (via l'utilisation d'une base de données type ADEME ou ECOINVENT).
    - Identification des marges de progrès possibles intra-filières sur base de l'évolution des scénarii (techniques, adaptation, …).
- Réalisation d'une analyse des impacts sur la biodiversité via un panel d'experts. Il s'agit d'identifier l'impact de la ressource utilisée et de sa gestion en prenant en compte la diversité des situations (haie existante ou plantée, coupe anticipée, gestion des coupes ou des tailles, …)
- Constitution d'un panel constitué d'acteurs locaux/habitants à propos des impacts environnementaux possibles associés au projet (charroi, impact paysager, …) eu égard à son ampleur (analyse de sensibilité pour chaque filière envisagée).
- Intégration des différents paramètres environnementaux, par filières, pour avoir une vision plus globale
- Participation aux discussions des résultats des différentes analyses avec les acteurs des filières

***Sélection de la ou des filières à développer***

- Sélection de la ou des filières à développer sur base de l'analyse multi-critères
- Restitution et discussion avec les acteurs de la filière

Action 4 - Mise en relation des acteurs locaux et appui au montage de la ou des filières retenues

***Création d'initiatives entrepreneuriales***

- Identification des acteurs publics, privés (entrepreneurs et associatifs) des filières tout au long des Actions 1 et 2
- Organisation d'événements : invitation aux chantiers de récolte, broyage - visites mutuelles (plate-forme, chaudières, …) - visites externes de projets exemplaires - réunions de présentation des résultats
- Animation de groupes de travail spécifiques sur une/des problématique(s) identifiées
- Mise en relation des acteurs et accompagnement d'initiatives entrepreneuriales (groupes ou individus)

***Appui au montage financier et juridique***

- Etablissement d'un plan financier
- Recherche de financements
- Appui juridique
- Plan marketing

***Sécurisation des ressources et débouchés***

- Etablissement de convention lettres intention ou contrats pour marchés bois
- Interfaçage avec communes (clauses sociales, développement filière biomasse énergie, …)

A l'issue de cette première phase, trois éléments seront disponibles :

- une étude sur les potentialités, tant au niveau du gisement que des débouchés ;
- une étude sur la ou les filières de conversion à mettre en place et la manière de procéder ;
- un plan financier permettant d'attirer les investisseurs potentiels, tant privés que publics, qui auront par ailleurs déjà été contactés et mobilisés.

Cette première phase représente bien plus qu'une étude. En plus des éléments techniques et économiques analysés, une importante mobilisation des acteurs sera réalisée aboutissant à des promesses d'approvisionnement et d'achat de combustible.

### 3.6.2 PHASE 2 : opérationnalisation et sensibilisation

Opérationnalisation

La seconde phase du projet consistera en l'opérationnalisation du projet, à savoir la structuration de la filière, l'implantation de la centrale de conversion, son alimentation et la valorisation du produit. Cette deuxième phase dépendra bien entendu des conclusions de la première.

Sensibilisation et mobilisation citoyenne

Dans le cadre de cette seconde phase, il est prévu de développer des actions de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables, destinées aux citoyens enfants (animations scolaires) et adultes (évènements locaux) de notre territoire. Des outils pédagogiques et autres animations pourraient être développés à ce sujet.

Une mobilisation citoyenne sur le développement local des énergies renouvelables pourrait également être organisée sur le territoire, afin de soulever des fonds destinés à une participation financière dans la réalisation du projet.

Ces actions seraient développées en collaboration avec l'association citoyenne locale « Electrons Libres ». En effet, cette association a pour objet:

- L'implication et la sensibilisation des citoyens dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement local des énergies renouvelables, notamment en participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci.
- La promotion des énergies renouvelables, principalement l'énergie éolienne, mais aussi le solaire, thermique, photovoltaïque, bois-biomasse, hydroélectricité, etc. Le développement rationnel de projets de production d'énergie au départ de sources d'énergies renouvelables peu ou pas polluantes.
- La promotion des solutions d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Par exemple : système de tiers-investissement pour permettre à des publics économiquement précarisés l'accès aux énergies renouvelables.
- La collaboration avec toute association ayant son terrain d'action dans le secteur concerné.

Annexe 14 : Statuts d'Electrons Libres

## 3.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le budget prévoit l'engagement d'un chargé de mission à 1/2 temps sur la durée des 2 phases qui sera chargé de toutes les tâches en lien avec le territoire (collecte d'informations, contacts avec les partenaires, actions de promotion et d'informations). Un important poste de sous-traitance est prévu pour assurer le pilotage de l'étude, l'analyse des résultats, les mises au point technologiques et la mise en œuvre de la filière. L'étude d'impact et l'élaboration du business plan seront également confiées au sous-traitant.

**Recherche de fonds additionnels**

L'ensemble de la mise en œuvre de l'unité de conversion nécessitera l'intervention de financeurs extérieurs. La phase I permettra d'identifier ces financeurs sur base d'un important travail de caractérisation de la ressource, des consommateurs et de la filière la plus adéquate au vu de son impact environnemental, économique et social.

| Energie Verte (phase 1) | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 18 000 | 27 000 | 5 000 |
| Fonctionnement | 7 000 | 2 520 | 3 780 | 700 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 99 000 | 35 640 | 53 460 | 9 900 |
| Actions projet | 7 500 | 2 700 | 4 050 | 750 |
| Promotion | 2 500 | 900 | 1 350 | 250 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **166 000** | **59 760** | **89 640** | **16 600** |

| Energie Verte (phase 1) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 0 | 25 000 | 25 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 7 000 | 0 | 3 500 | 3 500 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 99 000 | 0 | 42 429 | 56 571 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 7 500 | 0 | 3 750 | 3 750 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 2 500 | 0 | 1 250 | 1 250 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| **TOTAL** | **166 000** | **0** | **75 929** | **90 071** | **0** | **0** | **0** | **0** |

| Energie Verte (phase 1) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 7 000 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 99 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 7 500 | | | | | | | |
| Promotion | 2 500 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

| Energie Verte (phase 2) | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 18 000 | 27 000 | 5 000 |
| Fonctionnement | 7 000 | 2 520 | 3 780 | 700 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 22 500 | 8 100 | 12 150 | 2 250 |
| Actions projet | 2 500 | 900 | 1 350 | 250 |
| Promotion | 2 500 | 900 | 1 350 | 250 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **84 500** | **30 420** | **45 630** | **8 450** |

| Energie Verte (phase 2) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 0 | 0 | 0 | 25 000 | 25 000 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 7 000 | 0 | 0 | 0 | 3 500 | 3 500 | 0 | 0 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 22 500 | 0 | 0 | 0 | 11 250 | 11 250 | 0 | 0 |
| Actions projet | 2 500 | 0 | 0 | 0 | 1 250 | 1 250 | 0 | 0 |
| Promotion | 2 500 | 0 | 0 | 0 | 1 250 | 1 250 | 0 | 0 |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| **TOTAL** | **84 500** | **0** | **0** | **0** | **42 250** | **42 250** | **0** | **0** |

| Energie Verte (phase 2) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 7 000 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 22 500 | | | | | | | |
| Actions projet | 2 500 | | | | | | | |
| Promotion | 2 500 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

## 3.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

### 3.8.1 Phase I

| **Indicateurs de moyens** | **Objectif** |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 166.000 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1 |

| **Indicateurs de réalisation et de *résultats*** | **Objectif** |
|---|---|
| Identification des gisements de biomasse mobilisable | 1 |
| *Nombre de déclarations d'intention (production annuelle de matière sèche en tonnes)* | |
| Analyse des débouchés énergétiques locaux | 1 |
| *Nombre de déclarations d'intention (utilisation annuelle d'énergie en kwh)* | |
| Définition des schémas de valorisation | 1 |
| *Nombre de filières analysées* | *4* |
| Sélection de la ou des filière à développer | 1 |
| Organisation d'évènements visant à favoriser les initiatives entreprenariales | 5 |
| *Nombre d'acteurs mobilisés* | *20* |
| Etablissement d'un plan financier et recherche de financeurs | 1 |
| *Nombre de financeurs potentiels identifiés* | *5* |
| Etablissement d'un plan marketing | 1 |

### 3.8.2 Phase II

| | |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 84.500 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1 |

| **Indicateurs de réalisation et de *résultats*** | **Objectif** |
|---|---|
| Implantation de la centrale de conversion | 1 |
| Structuration de l'alimentation de la centrale de conversion | 1 |
| *Nombre de structure approvisionnant la centrale* | |
| *Nombre de tonnes de matière sèche collectée* | |
| Valorisation du produit | 1 |
| *Nombre de clients* | |
| *Nombre de tonnes de matière sèche valorisée* | |
| *Nombre de kwh produits* | |
| Actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne | 10 |
| *Nombre de personnes sensibilisées* | *500* |

| **Indicateurs d'impact** |
|---|
| Le territoire possède une filière de valorisation de la biomasse ligneuse permettant de répondre aux besoins en bois énergie |
| L'activité génère des emplois sociaux |

## 3.9 Caractère innovant du projet

Si la valorisation des déchets ligneux est assez répandue chez nos voisins du nord de la France, cette pratique est encore assez peu répandue en Wallonie. Le projet représente donc une réelle innovation pour le territoire. De plus, les technologies envisagées ici permettront de valoriser la biomasse ligneuse de petit diamètre (tailles de haies d'1 an), ce qui représente une plus-value réelle par rapport à la production de plaquettes bois classiques.

La demande en bois énergie sur les communes du territoire est assez récente et devrait augmenter dans un avenir proche. Le présent projet permettra de répondre à cette nouvelle demande.

Enfin, la structuration d'une filière locale devrait aboutir à des partenariats publics-privés innovants impliquant à la fois les communes, des agriculteurs, des entreprises à finalité sociale, des consommateurs privés,…

## 3.10 Pérennité du projet

La phase 1 du projet consiste en une analyse très détaillée des gisements, des consommateurs potentiels, des différentes filières envisageables du point de vue des 3 piliers du développement durable ainsi que des acteurs mobilisables. Elle s'attachera également à la réalisation d'un plan de financement détaillé. Cette première phase représente dès lors un gage de pérennité solide de la filière qui sera mise en place.

La filière sera ensuite construite sur base de financements extérieurs et totalement pérennisée au terme du projet. L'apport de capitaux extérieurs est le gage de cette pérennisation.

# *Logement*

## *Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos aînés*

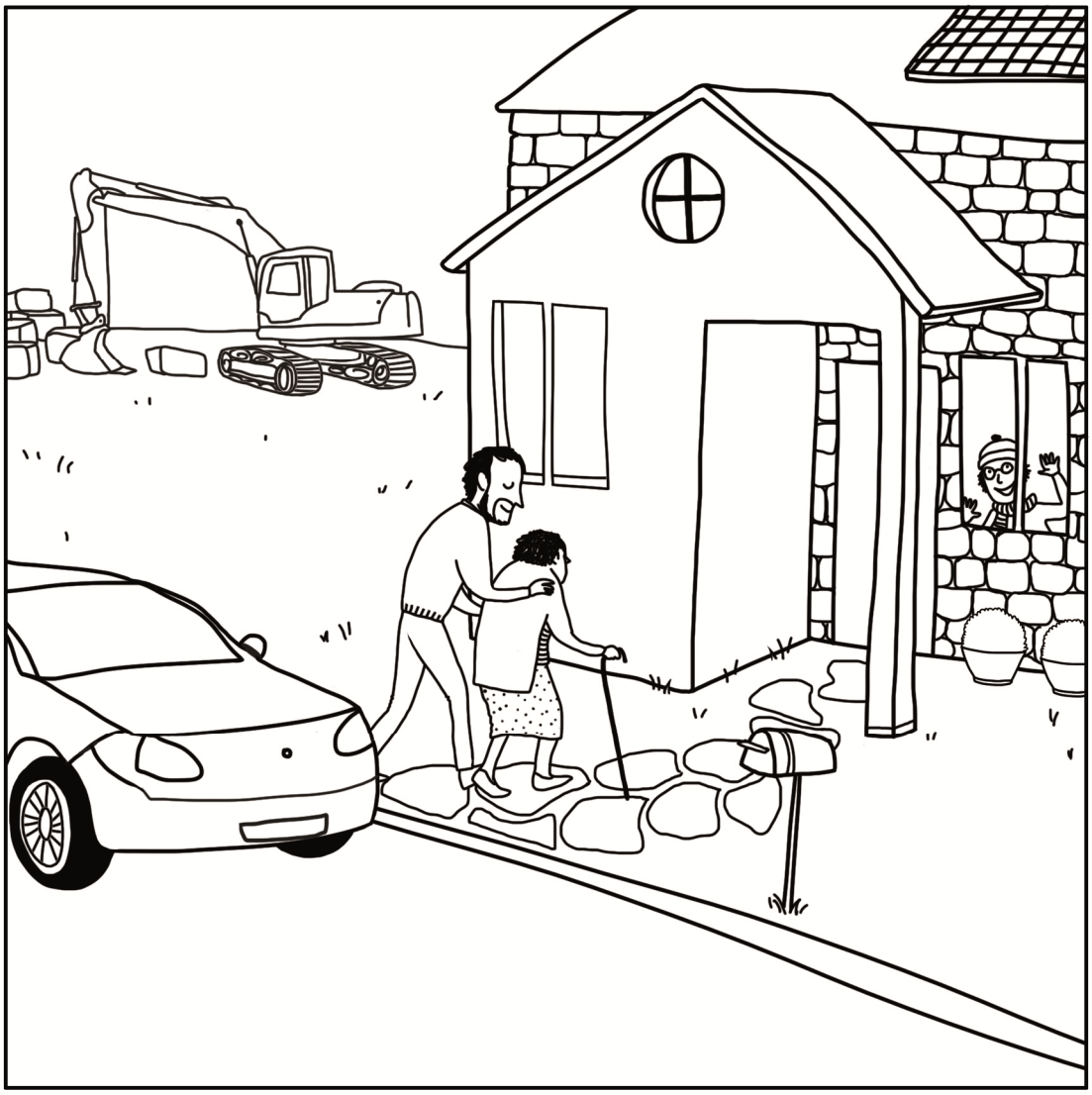

# 4 Logement - Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos ainés

## 4.1 Identification du projet

### 4.1.1 Intitulé

Permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction, en stimulant la cohésion sociale, et en valorisant et préservant notre patrimoine, nos ressources naturelles et nos paysages.

### 4.1.2 Porteur de projet identifié

Le porteur du projet est l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées. Cette fiche est en effet issue d'une réflexion en groupe de travail « logement » organisé par le GAL. Une réunion a également été organisée le 15/01/2015 avec l'ensemble des acteurs du secteur, aussi bien communaux et institutionnels qu'associatifs et privés (28 personnes présentes) afin d'amender et « valider » le contenu de la proposition.

### 4.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain

L'ASBL GAL Pays des tiges et chavées est à la fois bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain.

### 4.1.4 Partenaires

Comme indiqué ci-avant, plusieurs partenaires sont pressentis et d'ores et déjà impliqués dans la rédaction de cette fiche projet :

**Partenaire privilégié :**

Cluster éco-construction

Le cluster eco-construction est un vaste réseau dynamique rassemblant divers experts de la construction et de la rénovation à tous les échelons de la filière: des architectes aux auteurs de projets et centres de recherches ou hautes écoles en passant par les constructeurs (bâtiments publics et privés, habitations, …), les entreprises actives dans le secteur de la rénovation écologique, les fabricants et fournisseurs de matériaux, des bureaux d'études et entreprises. Le cluster vise à favoriser un habitat qui soit respectueux de notre environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants. Cela implique notamment de favoriser des choix urbanistiques et architecturaux qui privilégient la lumière naturelle, intègrent des principes bioclimatiques, garantissent une bonne isolation thermique de toute l'enveloppe du bâtiment en respectant la législation en vigueur, d'utiliser des techniques de construction qui nécessitent plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie, de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et/ou des combustibles peu polluants, d'utiliser des matériaux 'écologiques' ou 'naturels' qui consomment peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport et leur mise en œuvre. Les membres du cluster respectent une charte défendant les principes de l'éco-construction.

Riche de son réseau et de l'expertise technique de ce dernier, le cluster eco-construction a réalisé ou réalise, au niveau local ou européen de nombreux projets de bâtiments privés ou publics, respectant ses principes. Il a participé à des projets européens tels INATER, BatiD², Réemploi, Greenov,… Il a acquis une réelle expertise dans la formation en éco-construction incluant la mise en œuvre de

produits naturels tels que le bois, chanvre,… Ces formations incluent des visites de chantiers issues de son réseau. Il appuie également la réalisation de projets en la matière pour différents types d'opérateurs et la réalisation d'outils de communication (notamment, dans le cadre du GAL Racines Ressources). Plusieurs de ses membres et salariés ont contribué également au développement du Salon Bois et Habitat, un de premiers salons belges de la construction durable.

C'est particulièrement dans le cadre des activités liées aux acteurs de la construction et de la rénovation visés dans le présent projet que l'expertise de ce partenaire est sollicitée.

**Autres partenaires :**

- Les communes d'Assesse, Gesves et Ohey :
    - Echevinats du Logement
    - Services Logement
    - Services Urbanisme
    - Conseil Consultatif des Aînés et groupes de travail « aînés »
    - CCATM
    - CPAS
    - Conseiller en énergie (Gesves-Ohey)
    - Plan de Cohésion Sociale de Gesves
- Le département Développement Durable du SPW
- La DGO4 (Logement)
- Société Wallonne du Logement
- DGO4
- AIS Andenne
- Logis Andennais
- Foyer Jambois
- Fonds du Logement des familles nombreuses
- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation
- Habitat et Participation
- Habitat et Humanisme
- CREDAL
- New Villages
- ACRF (notamment les Mamies-boomeuses)
- Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
- Espace Environnement
- Architectes et entrepreneurs locaux de la construction/rénovation
    - Réseau d'indépendants (notamment la Guilde des Gesvois Entreprenants et le Réseau des Indépendants Oheytois)

### 4.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO4

## 4.2 Objectifs à atteindre

Les objectifs du projet peuvent se décliner suivant les publics ciblés :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction :
    - Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements, valorisant les ressources du territoire et permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments.
    - Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens, en s'informant sur les formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de projets de ce type.
- Les administrations et autorités communales :
    - Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
    - Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et aux citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens. Pour ce faire, il faut envisager la durabilité des habitations des citoyens en facilitant la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
- Les citoyens, actuels et futurs
    - Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
    - Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus (tant à l'achat qu'au fonctionnement).
    - Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
    - Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d' "habiter" favorisant l'échange et la solidarité.

Les actions menées, en particulier avec les aînés, seront évidemment privilégiées dans les noyaux d'habitat.

## 4.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet s'inscrit dans la stratégie en répondant de manière très claire aux besoins du territoire en matière de logement durable et adapté pour les jeunes ménages et les personnes âgées.

Ce projet vise d'une part à valoriser et stimuler l'économie productive locale, en permettant la structuration d'une filière des acteurs de la construction et en leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences. Il vise également à préserver les qualités ou aménités territoriales qui constituent les facteurs d'attractivité résidentielle du territoire. Enfin ce projet vise à favoriser plus d'équité sociale au sein de ce territoire soumis à diverses pressions, dont celle sur le marché du travail et celle sur celui du foncier et de l'immobilier, afin de participer à la gestion du risque de dualisation sociale, conséquence des effets pervers de la périurbanisation.

Ce projet permet donc de contribuer à la stratégie territoriale définie en permettant :

- de maintenir et valoriser une forme de bien-être des habitants, en préservant le caractère rural du territoire tout en répondant aux enjeux du 21e siècle (démographie, énergie, aménagement du territoire,…) et en restant attentif à la situation des ménages les plus fragiles sur le plan socio-économique.
- de permettre au territoire de rester un territoire riche et fier de son cadre de vie favorisant le développement endogène et durable ancré dans notre ruralité condruzienne, malgré la pression démographique et urbanistique

### 4.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Forêts : la valorisation du bois feuillu local dans la construction visée dans la fiche forêts correspond aux objectifs poursuivis par le présent projet de favoriser un habitat durable. Des activités seront développées conjointement entre les deux projets comme un Week-End du logement durable ou des visites de chantier destinées aux professionnels de la construction.
- Action sociale : l'acquisition d'un logement adapté représente une forme de stabilisation importante pour des personnes fragilisées. Des liens doivent clairement être établis entre les deux fiches.

## 4.4 Description du contexte

### 4.4.1 Eléments de diagnostic

Plusieurs éléments du diagnostic permettent d'étayer le besoin du territoire en matière de logement adaptés à nos jeunes et à nos aînés.

**Population**

- De manière générale, les trois communes du GAL connaissent une augmentation relative de la population plus importante que dans la province de Namur et dans la Région wallonne, ce qui s'explique par le phénomène de périurbanisation autour de Namur, d'où une forte pression immobilière forte.
- Cet apport de nouvelle population venant de l'extérieur demande une attention particulière au niveau de l'intégration des nouveaux habitants et de leur sensibilisation au monde agricole et au caractère rural des trois communes.
- Les trois communes présentent une répartition de la population par tranches d'âges fort semblable, avec 27% des habitants dans la tranche 0-19 ans, 60% des habitants entre 20 et 64 ans et 13% des habitants de 65 ans et plus. D'ici quelques années, on peut donc s'attendre à une forte augmentation de la population de plus de 60 ans.

**Type de logement**

- 7087 logements sur le territoire du GAL en 2012, dont les trois quarts sont répartis dans les communes d'Assesse et de Gesves.
- Faible offre de logements publics, avec seulement 15 logements publics à Assesse en 2010, 39 logements publics à Gesves en 2013 et 27 à Ohey en 2013. Cela correspond à peine à 1% du nombre de logements total, soit 10 fois moins que les 10% de logements publics recommandés par la Région wallonne.

- Les sociétés de logements sociaux actives sur le territoire du GAL sont le Foyer jambois (Assesse), les Logis andennais (Gesves et Ohey).
- L'agence immobilière sociale active sur le territoire est l'AIS Andenne-Ciney (Assesse et Ohey). Elle regroupe plusieurs autres communes (absence d'une agence immobilière sociale locale).
- Les trois communes sont concernées par un manque de logements sur le marché locatif à des prix abordables, ainsi qu'un manque de logements adaptés aux nouvelles structures familiales : personnes seules, familles monoparentales, familles recomposées et personnes âgées.
- Les personnes âgées souhaitent généralement rester dans leur village, à proximité de leurs connaissances et de leur famille. Cependant, leur logement est souvent trop grand pour leurs besoins et les services et commerces de proximité ne sont pas nombreux.
- A Gesves et Ohey, la moitié des bâtiments datent d'avant 1919. Les nouvelles maisons construites sont majoritairement des maisons à quatre façades. Cet état de fait ne facilite pas les économies d'énergie. Notons toutefois que la rénovation de la Pichelotte (Gesves) a permis de créer un exemple en matière énergétique par l'installation d'une chaudière à bois. A Ohey, la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant à partir d'une chaudière à bois pour les bâtiments communaux et les bâtiments voisins est prévue dans une fiche-projet du PCDR à court terme.

**Prix des logements**

- Suivant la tendance générale à la Région wallonne depuis le début des années 1990, l'augmentation du prix moyen des habitations a connu une franche accélération depuis le milieu des années '90 sur le territoire du GAL. Cette tendance à l'augmentation des prix a été quelque peu ralentie à cause de la crise financière et économique qui touche nos pays depuis la fin de l'année 2008. Une des conséquences de la hausse du prix de l'immobilier est la difficulté de l'accès au logement pour les plus bas revenus.
- Ainsi, le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990, atteignant 185 000 à Assesse, 182 000 à Gesves et 155 000 à Ohey en 2010 (contre 139 000 en Région wallonne).
- Le prix des villas, bungalows et maisons de campagne reste toutefois plus faible que la moyenne wallonne, avec 202 000 à Assesse, 190 000 à Gesves et 205 000 à Ohey contre 255 000 en Région wallonne. Le prix des terrains reste également plus faible avec une moyenne de 37€/m² contre 47€/m² en Wallonie.
- La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur atteint aujourd'hui Ohey, où les prix restent cependant moins élevés que dans les premières couronnes namuroises (Gesves et Assesse)

**Emplois et secteurs d'activités**

- En 2012, les trois communes regroupaient 2243 postes de travail salariés au sein de 385 établissements. La moitié de ces postes de travail se trouvent à Assesse, le tiers à Gesves et le solde à Ohey.
- Le secteur d'activité le plus représenté est le secteur tertiaire (services), avec 1 584 postes répartis dans 264 entreprises, soit 71% des postes. Le secteur secondaire (industrie et construction) offre 627 postes, dont près de la moitié sont situés à Assesse. Finalement, le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) comprend 32 postes pour 21 entreprises.

- Les trois communes abritaient 2071 indépendants en 2012 : 784 à Assesse, 761 à Gesves et 526 à Ohey. Ce nombre est relativement important comparé à la population du territoire du GAL : cela correspond à 11 indépendants pour 100 habitants en 2012, alors que la moyenne est de 7 indépendants pour 100 habitants en Région wallonne. De plus, le nombre d'indépendants dans les trois commune (2071 en 2012) est quasiment équivalent au nombre de postes de travail salariés (2 243 en 2012).
- Des initiatives ont été mises en place dans les trois communes pour créer des réseaux entre ces indépendants.

### 4.4.2 Etapes préparatoires

Comme indiqué ci-avant, ce projet est né d'une réflexion en groupe de travail « logement » organisé par le GAL en perspective de la programmation 2014-2020. La réunion a été organisée le 30/04/2014 en soirée, afin de permettre à un maximum de personnes d'y prendre part. 14 personnes étaient présentes (citoyens et/ou acteurs du territoire). 10 autres personnes se sont excusées, mais ont pu réagir après la réunion, sur base du compte-rendu.

Plusieurs idées ont émergé de cette première réunion plénière. Des échanges avec la FRW notamment ont ensuite permis d'étayer ces différentes propositions, faisant des liens avec les PCDR des 3 communes.

Une fois le projet discuté et validé par l'Assemblée Générale du GAL, deux réunions ont ensuite été organisées avec les échevins du logement des communes d'Assesse, Gesves et Ohey afin de poursuivre les réflexions, et préparer une table ronde avec l'ensemble des acteurs concernés. Tous les partenaires cités ci avant y ont été conviés. La plupart ont répondu présents, d'autres se sont excusés, mais ont marqué un intérêt pour le projet.

Cette table ronde Logement a donc été organisée le 15/01/15 et a réuni 28 personnes : représentants des communes (Echevins du Logement, Présidents de CPAS, responsables des Services Logement et Urbanisme, Conseil Consultatif des Aînés, Présidents des CCATM, Conseiller en énergie), représentants d'institutions (AIS Andenne , Logis Andennais, Foyer Jambois, New Villages, ACRF, FRW, Espace Environnement, SAW-b), un architecte et deux entrepreneurs locaux.

L'objectif de la réunion était de les tenir informés des réflexions issues du groupe de travail logement auquel certains avaient participé, de leur présenter le projet et de prendre acte de leurs remarques, suggestions et propositions d'amendement. L'idée était également de les mobiliser comme partenaire en amont de la mise en œuvre du projet.

Annexe 15 : PV table ronde Logement du 15/01/2015

## 4.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 4.5.1 Publics cibles

3 publics sont visés prioritairement :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction présents sur le territoire ;
- Les administrations et autorités communales ;
- Les citoyens, actuels et futurs (plutôt jeunes ménages, familles monoparentales ou recomposées et personnes âgées « précarisées », chacun avec leurs besoins bien spécifiques).

### 4.5.2 Impact sur le territoire

L'impact sur le territoire sera de différents ordres :

- Diversification de l'offre de logements (prix et qualité);

- Sensibilisation des différents publics cibles aux alternatives en termes d'habitat durable, adaptés à leurs besoins présents et futurs, et renforçant la cohésion sociale ;
- Structuration et soutien de la filière rénovation / construction et sensibilisation / appui à la formation en matière d'habitat durable et de logement adapté aux besoins du public-cible ;
- Harmonisation et complémentarité des visions communales de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ; renforcement de leurs compétences / facilitation à l'innovation en matière de projets de logement et soutien à la population.

## 4.6 Actions prévues

Les actions prévues sont déclinées par public cible et par grands objectifs tels que décrits ci-avant. Plusieurs éléments sont repris à titre de proposition et devront probablement être affinés en cours de programmation suivant les demandes spécifiques.

### 4.6.1 Les acteurs de la rénovation et de la construction

**Résultat attendu 1** : Les acteurs de la rénovation et de la construction s'organisent, échangent leurs compétences, valorisent les ressources naturelles pour mieux soutenir et développer leur emploi et répondre aux besoins présents et futurs des citoyens

- Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction de logements, valorisant nos ressources
    - Favoriser le réseautage et l'échange de bonnes pratiques
    - Recueillir les attentes et décliner les actions en fonction (ex : formations spécifiques)
    - Dynamiser les réseaux d'indépendants liés à la construction et à la rénovation, voire créer un club d'entreprise spécifique de type grappe (travailler avec la Guilde des Gesvois Entreprenants et le Réseau des Indépendants Oheytois)
    - Structurer et faire connaître la filière auprès des citoyens (foires commerciales et salons, évènements locaux)
    - Organiser des visites de chantiers pour les professionnels et les particuliers
    - Organiser des chantiers collectifs / démonstrations (utilisation de ressources locales), type chantiers-écoles
    - Organiser un concours d'architectes sur le logement adaptable aînés / jeunes
- Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens
    - Organiser des actions d'information, de sensibilisation, de formation, etc. aussi bien à destination des élus, que des techniciens et des autres professionnels du secteur. Exemples de thématiques :
        - Connaissance et préservation du patrimoine bâti
        - Construction / rénovation durable
        - Nouvelles formes d'habiter
        - Importance de penser les logements comme modulables dès leur conception
        - Marchés publics (clauses environnementales)
        - Formations PMR et logements adaptables
        - Valorisation du bois dans la construction / rénovation
        - Valorisation et gestion des déchets
        - Valorisation de productions agricoles (sous produits) dans des bâtiments (énergie)

- Etc.

- Organiser des visites de bonnes pratiques développées en-dehors du territoire
- Rénover durablement de l'habitat local, en créant des logements intergénérationnels ou autres formes d' "habiter", stimulant la cohésion sociale et la solidarité

### 4.6.2 Les administrations et autorités communales

**Résultat attendu 2** : Les administrations et autorités communales disposent des outils leur permettant de soutenir les acteurs de la filière de la rénovation et de la construction et les citoyens aînés et jeunes en particulier dans leurs besoins présents et futurs en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale

- Harmoniser et favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de prescriptions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme entre les 3 communes partenaires.
    - Alimenter une réflexion transcommunale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les besoins des citoyens.
    - Coordonner de manière objective une ligne de conduite en matière d'aménagement du territoire, à l'échelle transcommunale, en s'inscrivant dans les outils existants et qui servent de référence pour encadrer le développement de l'habitat.
    - Créer des lieux d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, entre les communes (inter-CCATM, réunion de réseau d'indépendants, etc.).
    - Préserver le cadre rural exceptionnel de nos 3 communes.
    - Amener une réponse à des besoins auxquels les responsables logements communaux ne peuvent répondre, notamment sur les nouveaux types d'habitats (formes de logement innovantes), sur des dossiers complexes nécessitant une étude préalable et une formation particulière, sur des dossiers de division de logements, etc. Concrètement, réaliser des outils réglementaires communaux favorisant l'habitat innovant.
    - Identifier les projets potentiels dans les communes (notamment dans les 3 PCDR) et identifier les complémentarités et les synergies, notamment sur le site de la Pichelotte à Gesves, des terrains communaux à Ohey et de la nouvelle ZACC à Assesse.
- Soutenir les acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et les citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens.
    - Renforcer les services existants (guichet logement) à disposition des citoyens pour faire la promotion des pratiques innovantes en matière de logement.
    - Promouvoir l'utilisation de bois locaux dans la construction et dans la rénovation dans le respect des prescriptions existantes.
    - appui à la prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux dans les marchés publics
- Faciliter la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
    - Développer le logement social, en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale, en promouvant les formes d'habitat améliorant la cohésion sociale.
    - Favoriser la création de logements « tremplin ».

- Organiser des séances d'information à destination des locataires sociaux sur les économies d'énergie.

### 4.6.3 Les citoyens, actuels et futurs

**Résultat attendu 3**: Les citoyens sont sensibilités et disposent d'outils pilotes leur permettant de disposer ou d'élaborer des projets de logements adaptés à leurs besoins présents et futurs leur permettant de vivre harmonieusement et en solidarité sur notre territoire

- Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter
    - Organiser des visites de terrains d'expériences innovantes.
    - Organiser des visites de chantiers pour les particuliers.
    - Organiser des formations pour les éco-rénovateurs.
    - Organiser des visites de quartier pour recueillir les attentes (en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de Gesves).
    - Organiser des actions de sensibilisation grand public. Exemple : WE du Logement Durable ou WE du Petit Habitat Local et Durable (liste de chantiers/maisons ouvertes).
    - Rédiger de manière participative et diffuser une charte de convivialité sur l'accueil des nouveaux habitants, insistant sur les prescriptions urbanistiques et le mode de vie en milieu rural.
    - Organiser des animations intergénérationnelles autour du « vivre ensemble ».
    - Organiser des animations jeunes et enfants autour de l'habitat et du logement.
- Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements, locatifs et acquisitifs, créatifs et innovants, adaptés à leurs revenus (tant à l'achat / la location qu'au fonctionnement).
    - Rechercher et capitaliser les bonnes pratiques en matière de petit habitat durable et modulable.
    - Renforcer les services existants (guichet logement) à disposition des citoyens pour faire la promotion des pratiques innovantes en matière de logement.
    - Aider les citoyens à trouver un logement, tant sur le marché locatif qu'acquisitif.
    - Diffuser les possibilités de recours aux structures de soutien à la création et/ou à la gestion de logements publics.
- Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
    - Faciliter le maintien à la maison des personnes âgées désireuses de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible, en collaboration avec les services existants tels que ceux proposés par nos partenaires (ADMR, SPAF, ACRF, etc.).
    - Collaborer avec des ergothérapeutes pour les projets de logements adaptés aux ainés.
    - Organiser des rencontres transcommunales des Groupes de Travail Aînés et Commissions Consultatives des Ainés.
    - Organiser des actions de sensibilisation aux besoins des personnes âgées, telle qu'une exposition photo « Vivre bien chez soi » par exemple.

- Créer de nouveaux logements intergénérationnels ou favorisant la cohésion sociale et la solidarité.
    - Inventorier les grands bâtiments de type fermettes condruziennes sous/non utilisés
    - Proposer aux propriétaires (personnes âgées vivant seule) un projet de scission de leur bâtiment et les accompagner dans le projet, depuis la prise de décision jusqu'au suivi des travaux
    - Mettre en œuvre et suivre plusieurs projets de scission de bâtiment (montage du dossier, appels d'offres, suivi du chantier, accompagnement juridique, etc.)
    - Rechercher des solutions innovantes pour financer ces travaux de scission de bâtiments (coopératives, citoyens, publics et/ou privés, AIS,...), avec récupération de l'investissement réalisé sur les premières années de loyer
    - Encourager par ce biais le contrôle des loyers et donc la lutte contre la spéculation immobilière
    - Induire dans ces projets une dynamique intergénérationnelle (1 toit, 2 âges) ou tout autre forme d'habiter encourageant la cohésion sociale.

En résumé, le GAL prévoit l'engagement d'un « facilitateur logement transcommunal » en charge de mener à bien ce projet et mettre en place les actions prévues durant 4 ans. Sa mission consistera principalement à :

- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'habitat durable, modulable et stimulant la cohésion sociale.
- Resauter les acteurs locaux de la rénovation et de la construction, favoriser l'échange de bonnes pratiques, structurer la filière et la faire connaître auprès des citoyens.
- Harmoniser et favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, entre les 3 communes partenaires.
- Amener une réponse à des besoins auxquels les responsables logements communaux ne peuvent actuellement pas répondre, notamment sur les dossiers de scission de bâtiments et autres projets intergénérationnels.
- Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
- Créer de nouveaux logements intergénérationnels en menant à bien des projets de scission de bâtiments notamment.

## 4.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le plan financier prévoit l'engagement d'un chargé de mission à 3/4 temps pendant 4 ans. Un budget est alloué au partenaire pour les postes suivants :

- Journées de rencontres et de formation du secteur de la construction ;
- Accompagnement à la création du club d'entreprises ;
- La création d'outils de sensibilisation à l'habitat durable.

Un poste de sous-traitance comprend le conseil juridique et urbanistique ainsi que les animations jeunesse et « vivre ensemble » prévues dans le projet.

**Recherche de fonds additionnels :**

Les fonds nécessaires liés à la création de logements adaptés aux aînés et aux jeunes (construction ou rénovation) ne sont pas repris dans le budget du projet. Ces fonds devront être mobilisés par ailleurs, notamment via des collaborations avec l'Agence Immobilière Sociale.

| Logement | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 180 000 | 64 800 | 97 200 | 18 000 |
| Fonctionnement | 25 200 | 9 072 | 13 608 | 2 520 |
| Partenaires | 8 500 | 3 060 | 4 590 | 850 |
| Sous-traitance | 22 000 | 7 920 | 11 880 | 2 200 |
| Actions projet | 18 200 | 6 552 | 9 828 | 1 820 |
| Promotion | 6 500 | 2 340 | 3 510 | 650 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **260 400** | **93 744** | **140 616** | **26 040** |

| Logement | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 180 000 | 0 | 45 000 | 45 000 | 45 000 | 45 000 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 25 200 | 0 | 6 300 | 6 300 | 6 300 | 6 300 | 0 | 0 |
| Partenaires | 8 500 | 0 | 2 125 | 2 125 | 2 125 | 2 125 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 22 000 | 0 | 5 500 | 5 500 | 5 500 | 5 500 | 0 | 0 |
| Actions projet | 18 200 | 0 | 4 550 | 4 550 | 4 550 | 4 550 | 0 | 0 |
| Promotion | 6 500 | 0 | 1 625 | 1 625 | 1 625 | 1 625 | 0 | 0 |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| **TOTAL** | **260 400** | **0** | **65 100** | **65 100** | **65 100** | **65 100** | **0** | **0** |

| Logement | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 180 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 25 200 | | | | | | | |
| Partenaires | 8 500 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 22 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 18 200 | | | | | | | |
| Promotion | 6 500 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

## 4.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 260.400 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 3 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Organisation de rencontre entre acteurs du secteur de la construction | 11 |
| *Nombre d'acteurs participants (cumulé)* | *220* |
| Création d'un club entreprise ou adhésion à un club existant | 1 |
| *Nombre d'entreprises adhérantes* | *10* |
| Organisation de visite de projets d'habitat durable/adaptable extérieurs au territoire | 2 |
| *Nombre de participants (cumulé)* | *20* |
| Organisation d'un chanitier collectif matériaux durables | 1 |
| *Nombre de participants* | *10* |
| Organisation d'un concours d'architecture adaptable | 1 |
| *Nombre de participants* | *5* |
| Création d'outils de sensibilisation grand public et participation à des évènements promo | 3 |
| *Nombre de personnes sensibilisées* | *2000* |
| *Nombre d'évènements* | *3* |
| Appui à des projets communaux intergénérationnels | 3 |
| *Nombre de bénéficiaires* | *60* |
| Organisation d'Inter-CCATM | 3 |
| *Nombre de participants (cumulé)* | *90* |
| Réalisationd'une brochure à destination des candidats constructeurs/rénovateurs | 1 |
| Nombre de brochures diffusées | 100 |
| Réalisation d'un inventaire des logements adaptables | 1 |
| Suivi de projets d'adaptation de logements | 6 |
| *Nombre de bénéficiaires* | *24* |
| Organisation d'un WE de l'Habitat Durable /Adaptable | 1 |
| *Nombre de partenaires* | *20* |
| *Nombre de visiteurs* | *800* |
| Organisation d'animations pour ainés autour de l'Habitat | 6 |
| *Nombre de participants (cumulé)* | *120* |
| Organisation de l'Expo "Bien Vivre chez Soi" | 1 |
| *Nombre de visiteurs* | *500* |
| Organisation de voyages d'étude habitats innovants | 3 |
| *Nombre de participants (cumulé)* | *45* |

| Indicateurs d'impact |
|---|
| Les acteurs de la construction et de la rénovation disposent des outils et sont sensibilisés à l'introduction de ressources naturelles du territoire dans leurs projets de construction/rénovation |
| Les acteurs de la construction et de la rénovation disposent de la formation et des outils pour intégrer dans leurs projets les besoins spécifiques des ainés et jeunes de notre territoire. |
| Les administrations communales disposent d'outils réglementaires communs permettant de faciliter la mise en œuvre de logements durables et adaptés aux ainés et jeunes de notre territoire |
| Les administrations communales diposent d'outils de sensibilisation à l'habitat durable et adaptés aux besoins des ainés et jeunes pour les nouveaux candidats à la construction / rénovation |
| Les administrations communales ont élaboré des projets de logements sur leurs terrains communaux disposant de logements permettant de répondre aux besoins des jeunes et des ainés tout en soutenant |
| Des citoyens ainés et jeunes disposent à titre pilote d'exemples de projets de logements innovants répondant à leurs besoins |
| Les citoyens ont été sensibilités, disposent de l'information et connaissent les acteurs de la rénovation et de la construction de leur territoire leur permettant d'élaborer des projets de logements durables et |

## 4.9 Caractère innovant du projet

L'adaptation des logements aux contraintes des jeunes, des familles mono-parentales et des aînés représente en soi une orientation tout à fait innovante. De manière générale, ces éléments ne sont pas pris en compte dans les projets de logements. Or ils répondent aux évolutions actuelles de notre société. Le présent projet considère le logement sous un nouvel angle.

Une caractéristique particulière du projet réside dans le fait qu'il est étroitement lié à d'autres structures existantes comme une Agence Immobilière Sociale et d'autres plans de financements tels que les PCDR des 3 communes. Le projet n'existe pas seul, il représente un levier permettant d'activer des investissements dans des projets de logements adaptés aux jeunes et aux aînés.

Le fait qu'il cible différents publics (les acteurs de la construction, les administrations communales et les habitants) représente également une approche novatrice qui permettra d'améliorer les résultats du projet.

La création d'un réseau d'indépendants de la construction sur le territoire inscrit également ces acteurs dans une nouvelle dynamique, favorisant les échanges et la professionnalisation du secteur de la construction durable.

## 4.10 Pérennité du projet

Les liens étroits existant entre le projet et plusieurs fiches des PCDR des 3 communes représentent un gage certain de pérennité. En effet, les projets initiés répondant clairement aux politiques de développement des 3 communes seront intégrés et pérennisés au sein des communes.

Le partenariat avec des structures institutionnelles permettra également de pérenniser les actions.

Le projet vise aussi à professionnaliser les acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire en matière de logement adapté et durable. Ces différents acteurs, mieux formés au terme du projet, pourront de manière autonome répondre aux besoins de logements des jeunes et des aînés.

Le réseau d'indépendants sera formalisé afin d'assurer son autonomisation.

# *Action sociale*

## *Prévention de l'exclusion sociale*

# 5 Action sociale – Prévention de l'exclusion sociale

## 5.1 Identification du projet

### 5.1.1 Intitulé

Prévention de l'exclusion sociale, prévention à la santé dans une visée globale visant le bien-être, notamment via la prise en compte et l'intégration de la dimension psychologique dans l'accompagnement des publics cibles fragilisés

### 5.1.2 Porteur de projet identifié

ASBL Gal Pays des tiges et chavées

### 5.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur

ASBL Gal Pays des tiges et chavées

### 5.1.4 Partenaires

Plusieurs partenaires sont identifiés pour le projet:

- Les trois CPAS des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey.
- Les gestionnaires des trois maisons de repos et des deux maisons communautaires actives sur le territoire
- Les structures d'accompagnement actives sur le territoire, dont :
    - l'ADMR
    - le SPAF
    - la Croix-Rouge
    - la Croix jaune et blanche
    - l'ASD
    - la CSD
    - un pass dans l'impasse (pour la prévention du suicide),
    - les alcooliques anonymes,
    - les asbl Zone T (d'Andenne) et Sésame (de Namur).
    - le service Tabacstop (qui offre ponctuellement des formations gratuites),
    - le réseau santé Namur,
    - similes, psytoyens, psy 107
    - l'O.N.E
    - le S.A.J
    - le S.P.J
    - l'asbl Le bien vieillir
    - Agence Respect Seniors
    - l'ASBL Aidants proches
    - la plate forme bien vivre chez soi
    - le service Psygogne

- l'Awiph
- le Sahia

### 5.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO 5 - Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé

## 5.2 Objectifs à atteindre

L'objectif général est double.

Il s'agit d'une part de professionnaliser plus encore l'action des travailleurs sociaux :

- en les dotant de nouveaux outils d'analyse et de communication ainsi que d'une expertise nouvelle dans l'accueil, l'accompagnement et la réorientation des personnes soumises à un risque d'exclusion sociale et/ou présentant des problèmes de santé mentale (notamment les problématiques liées aux assuétudes).
- en mettant en réseau ces acteurs au niveau du territoire du GAL, notamment via l'échange de bonnes pratiques et la mutualisation de moyens.
- en répertoriant les services et professionnels existant sur le territoire dans le réseau ; en renforçant les collaborations, les conventions de services et l'ancrage local avec ces structures et professionnels du territoire et hors territoire.
- en répondant aux propres besoins des travailleurs sociaux confrontés en premières ligne à des situations difficiles en leur offrant des espaces d'échange et de réflexion (via des supervisions par exemple).

Il s'agit d'autre part de pouvoir répondre, en tant que « structure relais », à des besoins de la population actuellement non rencontrés en matière d'information et d'accompagnement face à des situations problématiques d'isolement, de perte de repères familiaux et sociétaux, de violences et/ou de problèmes divers de dépendances.

## 5.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Ce projet vise à contribuer à plusieurs objectifs indiqués dans la stratégie territoriale, à savoir :

- prévenir les phénomènes d'exclusion sociale et favoriser plus d'équité sociale au sein de ce territoire
- réduire le risque de dualisation sociale en apportant une réponse nouvelle à des besoins émergents et de plus en plus prégnants, non seulement du fait de la pression sur le marché du travail et de l'immobilier, mais aussi du fait des signaux lents tels que le vieillissement de la population ou la multiplication des familles monoparentales dans un contexte socio-économique et institutionnel difficiles.
- contribuer à maintenir au sein du territoire une frange plus fragile de la population tout en veillant à améliorer sa qualité de vie.

Ce faisant, le projet contribue à atténuer les conséquences des effets pervers de la périurbanisation.

### 5.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Logement : la question du logement peut représenter un facteur important dans l'accompagnement des aînés ou des jeunes fragilisés.
- Forêt – filière bois, partie sociale : l'entreprise à but social créée dans le projet Forêt peut représenter un cadre restructurant intéressant pour des personnes fragilisées.

## 5.4 Description du contexte

### 5.4.1 Eléments de diagnostic

Le territoire connaît une progression constante de sa population depuis plusieurs années. Parmi cette population, il convient d'être attentif aux dynamiques et signaux lents suivants :

- Le vieillissement de la population avec près de 13% de la population qui a 65 ans et plus ;
- La multiplication des familles monoparentales, ce qui fragilise en particulier les femmes exclues du marché de l'emploi qui assument seules la charge d'éducation des enfants ;
- Les risques d'exclusion et d'isolement social, liés notamment aux pressions d'ordre familial, aux pressions du marché du travail ou de l'immobilier et aux nouvelles réformes liées à l'attribution des allocations de chômage ou encore à celui du marché de l'immobilier
- La multiplication des problématiques de dépendances, qui touchent toutes les catégories d'âge (des jeunes et pré-adolescents jusqu'aux aînés), qu'il s'agisse d'assuétudes type alcool, tabac ou drogues ou encore d'addictions aux jeux, écrans ou nouvelles technologies.

En ce qui concerne les assuétudes, bien qu'un diagnostic détaillé doive être établi en début de projet, en concertation avec les 3 CPAS, une analyse rapide indique qu'environ 50% des dossiers sociaux ouverts font référence à un problème d'assuétude (plusieurs centaines de personnes sur le territoire donc).

Il convient encore de tenir compte des autres publics cibles identifiés ci-dessous vis-à-vis desquels les solutions proposées sont soit inappropriées (recours à du bénévolat non optimal,…) soit inaccessibles (contrainte financière, de mobilité, notamment pour se rendre dans les services ou centres d'aides situés en ville).

De plus, régulièrement, les travailleurs sociaux estiment avoir « épuisé » les ressources existantes et être démunis face à certaines situations particulièrement difficiles où l'intervention psycho-médico-sociale serait justifiée. Ils sont dès lors en demande d'un partenariat pluri-disciplinaire apportant des pistes de solutions en termes de prises en charge adaptées aux caractéristiques et aux difficultés du public accompagné par les assistants sociaux. Un travail en réseau réunissant les acteurs concernés de manière structurée et organisée permettrait d'assurer ces concertations nécessaires à la mise en œuvre de prestations « rapides », voire prioritaires ainsi qu'un retour d'informations concerté. Sur le territoire de Huy, une plate-forme « Santé mentale » est mise en place et permet aux différents acteurs du paysage de la santé mentale de se rencontrer et de faire le point sur les problématiques rencontrées.

Concernant les travailleurs sociaux en souffrance, le constat établi est qu'ils sont actuellement renvoyés vers le service de médecine du travail lorsqu'ils expriment le besoin de se décharger émotionnellement d'une situation difficile. Or un espace de parole ou une supervision d'équipe par une personne formée serait sans doute plus adaptés.

Il convient en outre de souligner que le territoire dispose d'une capacité de 134 lits au total dans les trois maisons de repos, dont seuls 45 répondent aux normes MRS fixées par la législation fédérale.

Des besoins spécifiques en matière d'accompagnement psychologique ont été identifiés par les assistantes sociales concernant non seulement les personnes qui sont placées dans ces maisons de repos mais aussi, voire surtout – pour les enfants et/ou proches qui font le choix de placer ces personnes en institution.

Ces constats faits à l'échelon local rejoignent et complètent ceux faits dans l'étude minutieuse menée par la Fondation pour les Générations futures concernant en particulier les aînés et qui s'intitule « le monde change, les aînés aussi » :

> *« Quand les générations futures se penchent sur l'avenir des seniors ». Il y est notamment noté qu'aujourd'hui, la pression sur nos systèmes de solidarité atteint son comble. En effet,*

*depuis près d'un siècle, la sécurité sociale se base sur une solidarité entre les actifs et les non-actifs (chômeurs, seniors, malades, …) et un certain nombre de défis viennent remettre en cause cet équilibre. Le premier défi vient du vieillissement de la population (…), sans compter les développements du secteur médical, qui ont démultiplié les possibilités mais aussi les coûts, des soins de santé. Ou encore la transformation du noyau familial avec le travail des femmes ou les familles parentales (…). A politiques et modes de vie inchangées, on imagine sans mal la précarité croissante de nombreuses populations dont les seniors de demain. ».*

Notons encore que « les rencontres de la ruralité » de juin 2014 consacrées aux CPAS ruraux et aux conséquences de la réforme du chômage, identifient clairement la nécessité de prendre en compte les impacts de la réforme pour les demandeurs d'emploi eux-mêmes – en ce compris sur le plan psychologique et familial – mais également en termes d'insertion professionnelle, d'encadrement et de suivi. Ainsi, les acteurs sociaux attirent l'attention sur le fait qu'ils sont de plus en plus confrontés à des personnes fragilisées sur le plan psychologique, mais ne sont pas formés pour poser un diagnostic sur ces types de pathologie, « les récentes mesures entrainant l'exclusion du droit aux allocations de chômage étant en train d'envoyer aux CPAS un public déboussolé, qui ne comprend pas toujours ce qui lui arrive ».

### 5.4.2 Etapes préparatoires

Cette fiche-projet est le fruit d'un long travail de maturation qui a débuté dès juin 2013 lorsque les acteurs sociaux des Communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey se sont rassemblés afin d'envisager l'introduction d'un dossier commun dans le cadre de la confection d'un plan de cohésion sociale. Finalement, pour diverses raisons, ce projet a été abandonné, mais cette démarche a permis d'identifier clairement au niveau des trois CPAS des besoins non rencontrés en matière de prise en compte du volet psychologique dans les différentes interventions des travailleurs, la nécessité de mieux mobiliser à l'échelon local l'ensemble des structures spécialisées qui œuvrent dans ce domaine et l'utilité de mettre en réseau les acteurs sociaux des trois communes afin notamment que les bonnes pratiques puissent être échangées.

Annexe 16 : Rencontre avec les travailleurs sociaux en juin 2013

La réflexion et la mobilisation des acteurs se sont poursuivies, notamment au travers d'un groupe de travail du GAL réuni le 24/04/2014 sur le thème de l'insertion sociale et bien être, où le besoin en matière d'intervention dans le domaine de la santé et plus particulièrement celui du soutien psychologique a été clairement confirmé.

Les CPAS ont par ailleurs poursuivi leurs actions. Soulignons en particulier à ce sujet l'apport d'une stagiaire psychologue qui a axé son travail sur la dimension psychologique de l'accompagnement social, confirmant les besoins locaux en la matière.

Voici, sans reformulation, le témoignage d'une assistante sociale à l'issue de ce stage :

*Le suivi psycho-social des usagers mais également du personnel est un souhait du service social depuis de nombreuses années. Il existe des structures qui dépendent des mutuelles (ex : un pass dans l'impasse chez Solidaris) mais le souci est toujours le même sur Gesves : comment se déplacer ? Les transports en commun sont limités sur le commune. La plupart des gens se débrouillent pour se rendre au CPAS. Par conséquent, il serait adéquat de proposer un service au sein même du Centre. A qui s'adresserait le service ?*

- *Aux usagers « habituels » du CPAS. Habituel n'est pas à prendre dans un sens négatif. Il s'agit du public que l'on retrouve habituellement dans les CPAS (bénéficiaires du RIS, bénéficiaires de revenus de remplacement, …).*
- *Mais il existe actuellement un nouveau public cible. Ceux que l'on qualifie de Monsieur et Madame tout le monde : famille monoparentale, ménage à deux salaires mais revenus insuffisants pour assumer toutes les dépenses (orthodontie,*

*régularisation électricité/eau, achat de lunettes, etc.) licenciement, divorce, … Ce qui implique de faire face à des problématiques telles que : perte du statut social, perte du confort financier, perte de la structure familiale, perte de repères, angoisse du lendemain.*

- *Les résidents du Foyer Saint-Antoine pour gérer le déracinement de la personne âgée, le deuil de son autonomie, la culpabilité de la famille de placer un parent, …*
- *Le personnel de la Maison de Repos : gestion du stress, de la perte des résidents auxquels le personnel s'attache, …*
- *Les réfugiés de l'ILA, pas pour le suivi de gros traumatismes liés à leurs vécus de réfugiés mais plutôt l'intégration dans un nouveau lieu de vie, gérer l'attente (l'autorisation de rester sur le territoire belge prend plusieurs années) trouver un sens à son existence alors que l'on vit quotidiennement dans l'incertitude, …*
- *Le personnel du CPAS lui-même : gestion du stress, de la violence, implication personnelle dans les dossiers que l'on suit depuis des années, etc.*

La mise en place d'un service psycho-social à l'échelle transcommunale a donc tout son sens.

Notons encore que CPAS d'Assesse a mis en place depuis 5 ans une intervision au sein de ses 4 services, à raison de 4 demi-journées par année. Ces intervisions sont encadrées par une psychothérapeute extérieure, spécialisée dans l'accompagnement de travailleurs sociaux. C'est également sur base de cette expérience que le projet a été développé. Les CPAS de Gesves et d'Ohey pourraient ainsi initier ces intervisions au sein de leurs services respectifs, s'inspirant de l'expérience du CPAS d'Assesse, l'objectif étant à terme de développer des intervisions entre les 3 CPAS et donc des échanges de pratiques et collaborations à l'échelle trans-communale.

Formellement, cette fiche projet n'apparaissait pas comme telle lors de l'AG du 18/11/2014. Il était en effet envisagé de répondre à certains des besoins identifiés ci avant dans le cadre de la fiche projet « Logement » notamment. Néanmoins, en cours de rédaction des fiches projet, il a été jugé plus pertinent d'isoler ces aspects sociaux au sein d'une fiche distincte « Action sociale », aussi bien pour des questions de contenu que d'administration fonctionnelle compétente. Cette fiche projet « Action sociale » n'est donc pas formellement reprise dans la sélection des fiches par l'AG puisqu'initialement intégrée au projet « Logement ».

Précisons que la fiche a été validée par les 3 Présidents et les 3 Directeurs de CPAS à l'occasion d'une ultime réunion début février.

## 5.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 5.5.1 Publics cibles

Les publics cibles potentiels sont de trois ordres :

- Les bénéficiaires du CPAS et leurs proches, dont les réfugiés ;
- Les publics cibles qui ne s'adressent pas au CPAS, parmi lesquels :
    - Les aînés ;
    - Les jeunes en décrochage ;
    - Les familles mono-parentales ;
    - Les demandeurs d'emplois ;
    - Les jeunes adultes sans véritable formation et sans idée précise d'orientation professionnelle ;
    - Les "générations sandwiches" (adultes coincés entre leurs responsabilités à l'égard des membres de leur famille de la génération d'avant et de la génération d'après) ;

- Les travailleurs sociaux eux-mêmes.

### 5.5.2 Impact sur le territoire

L'impact sur le territoire est essentiellement et fondamentalement humain. Ainsi, ce projet contribue à prévenir les risques d'exclusion sociale, à atténuer les effets néfastes des pressions multiples auxquelles sont soumis les plus fragiles du territoire et à améliorer la qualité de vie des habitants en apportant des éléments de réponse aux besoins actuellement non rencontrés en matière d'accompagnement psycho-social et de prévention à la santé.

## 5.6 Actions prévues

Le projet prévoit l'engagement d'un(e) psychologue à 3/5 pendant trois ans. Cette personne serait basée au sein même du GAL mais travaillerait en étroite collaboration avec les 3 CPAS, à raison d'un jour par semaine maximum, afin d'être en contact régulier avec les assistantes sociales. Une localisation « en-dehors des locaux » doit par ailleurs favoriser la prise de contacts avec les nouveaux publics qui ne s'adressent pas ou pas encore au CPAS.

Les actions qui lui seront confiées porteraient notamment sur les aspects suivants :

a) <u>L'accompagnement des travailleurs sociaux</u>
   - L'accompagnement psychologique des travailleurs sociaux confrontés à des situations complexes et difficiles à gérer sur le plan émotionnel.
   - L'organisation d'intervisions entre les travailleurs sociaux, avec supervision extérieure, afin d'échanger les bonnes pratiques, prendre du recul par rapport à certaines situations et se sentir soutenus dans leur travail quotidien. Ces inter-visions seraient organisées aussi bien au sein de chacun des CPAS (plusieurs services) qu'entre les 3 CPAS.
   - La formation des acteurs sociaux afin qu'ils puissent à l'issue du projet financé par le GAL intégrer mieux encore la dimension psychologique dans leur travail au quotidien et disposer de nouveaux outils pour répondre à leurs propres besoins en la matière.

b) <u>Le réseautage et la mobilisation des ressources disponibles</u>
   - Inventaire des collaborations extérieures existantes et/ou facilement mobilisables (sur le territoire du GAL et/ou dans les réseaux avec lesquels les CPAS travaillent déjà).
   - Création de lieux d'échange de bonnes pratiques entre acteurs sociaux des CPAS des trois communes partenaires et services extérieurs.
   - Inventaire des psychologues du territoire disposés à collaborer avec les CPAS pour l'accompagnement psychologique des publics cibles identifiés.
   - Elaboration de nouvelles conventions avec des services existants sur des thématiques spécifiques (ex : lutte contre les assuétudes, prévention suicide).
   - Renforcement des collaborations avec les médecins généralistes, infirmiers à domicile et psychologues intervenant sur le territoire du GAL.

c) <u>L'information et la sensibilisation</u>
   - L'organisation de séances d'informations à destination des travailleurs sociaux sur des thématiques identifiées comme prioritaires, en collaboration avec les partenaires identifiés. A titre d'exemples :
     - Les assuétudes
     - Les violences conjugales
     - L'hospitalisation à domicile,…

- L'information et la sensibilisation pour les publics cibles identifiés, et leurs proches, sur la problématique des assuétudes notamment et de la santé en général en adaptant systématiquement les moyens de communication, en particulier pour :
    - Les aînés (en maison de repos d'une part et les autres d'autre part)
    - Les jeunes en décrochage
    - Les familles mono-parentales
    - Les demandeurs d'emplois
- La participation active à des lieux d'écoute, au travers notamment des maisons communautaires, mais aussi sous de nouvelles formes qui restent à créer précisément pour les aînés qui ne fréquentent pas ces maisons communautaires.

d) L'accompagnement individuel en première ligne

Même si ce n'est pas l'objectif prioritaire du projet, la personne engagée réaliserait, à la demande des travailleurs sociaux uniquement, quelques accompagnements individuels « en première ligne » des publics cibles dont le besoin en la matière a été détecté et qui en font la demande. Dès que possible, la réorientation de la personne vers une structure ou un professionnel spécialisé devra avoir lieu.

e) L'élaboration d'un observatoire de la santé mentale

- Capitalisation des acquis du projet et échange de bonnes pratiques avec des projets similaires
- L'élaboration d'un observatoire local de la santé mentale (ou collaboration avec un projet similaire – ex : Huy-Marchin) en définissant une méthodologie qui permette d'enregistrer à l'échelon local le niveau de bien être de la population du point de vue psycho-social.

## 5.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Un budget de 168.120€ est prévu pour ce projet. Il prévoit principalement l'engagement d'un chargé de mission à 3/5 temps pendant 3 ans et des frais d'animation.

| Action sociale | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 108 000 | 38 880 | 58 320 | 10 800 |
| Fonctionnement | 15 120 | 5 443 | 8 165 | 1 512 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 45 000 | 16 200 | 24 300 | 4 500 |
| Promotion | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **168 120** | **60 523** | **90 785** | **16 812** |

| Action sociale | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 108 000 | 0 | 36 000 | 36 000 | 36 000 | 0 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 15 120 | 0 | 5 040 | 5 040 | 5 040 | 0 | 0 | 0 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 0 | | | | | | | |
| Actions projet | 45 000 | 0 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| TOTAL | **168 120** | **0** | **56 040** | **56 040** | **56 040** | **0** | **0** | **0** |

| Action sociale | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 108 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 15 120 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 0 | | | | | | | |
| Actions projet | 45 000 | | | | | | | |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

## 5.8 Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact

| **Indicateurs de moyens** | **Objectif** |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 168.120 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1,8 |

| **Indicateurs de réalisation et de *résultats*** | **Objectif** |
|---|---|
| Organisation d'inter-visions entre travailleurs sociaux des 3 CPAS | 12 |
| *Nombre de participants (cumulé)* | *60* |
| Organisation d'inter-visions conjointes entre travailleurs sociaux des 3 CPAS | *6* |
| *Nombre de particpants (cumulé)* | *90* |
| Réalisation d'inventaire des collaborations extérieures existantes et/ou facilement mobilisables | 1 |
| Organisation de réunions de coordination avec les services externes existants | 4 |
| *Nombre de nouvelles conventions entre CPAS et services externes existants* | *5* |
| Organisation de séances d'informations pour les travailleurs sociaux | 9 |
| *Nombre de travailleurs sociaux formés* | *15* |
| *Organisation de séances d'information générale à destination du grand public* | *6* |
| *Nombre de personnes sensibilisées* | *180* |
| Réalisation d' accompagnements individuels « en première ligne » | *60* |
| Création d'un observatoire local de la santé mentale | 1 |
| *Nombre de succes strories enregistrées* | |

| **Indicateurs d'impact** |
|---|
| Les travailleurs sociaux du territoire sont mieux formés et outillés pour assurer l'accompagnement psychologique des personnes soumises à risques d'exclusion mentale. |
| Les travailleurs sociaux sont en relation étroite avec les structures spécialisées et le niveau d'intervention de celles-ci est renforcé. |

## 5.9 Caractère innovant

Le projet est innovant à plusieurs titres :

- Reconnaissance du volet psychologique dans les demandes d'intervention à caractère social
- « Officialisation »/renforcement des ponts établis entre CPAS voisins
- Mise en réseau et coordination de l'ensemble des acteurs sociaux

## 5.10 Pérennité du projet

Le projet s'inscrit dans la pérennité puisqu'il permettra de mieux comprendre et intégrer le volet santé mentale non seulement au niveau des travailleurs sociaux mais aussi des bénéficiaires En outre, le projet permettra de créer des contacts et des collaborations avec les différents partenaires du réseau sur le long terme.

# *Paysages*

## *Interprétation du paysage et maintien de l'identité paysagère et naturelle du territoire*

# 6 Interprétation du paysage et maintien de l'identité paysagère et naturelle du territoire

## 6.1 Identification du projet

### 6.1.1 Intitulé

Interprétation des paysages et maintien de l'identité paysagère et naturelle du territoire.

### 6.1.2 Porteur de projet

Le portage du projet est double :

La piste de l'interprétation des paysages est issue d'une réflexion du groupe de travail « Education à l'environnement » organisé par le GAL le 22 avril 2014. L'analyse paysagère était alors apparue comme une grille de lecture permettant de comprendre l'évolution du territoire par rapport aux différentes thématiques abordées par le GAL : l'agriculture, les forêts, le logement,…

Par ailleurs, le GAL a été contacté par l'UNamur en réponse à l'appel à projets lancé en mai 2014. L'UNamur a développé un Observatoire du Paysage à Faulx-Les Tombes, notamment dans le cadre de la formation de ses étudiants en géographie. Soucieuse de mieux valoriser cet outil, l'UNamur a contacté le GAL pour évaluer les possibilités de collaboration.

### 6.1.3 Bénéficiaire et opérateur de terrain

Le GAL Pays des tiges et chavées est à la fois bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain.

### 6.1.4 Partenaires

Partenaires privilégiés :

**Paysages, Expertises et Formations**

Paysages, expertises et formations a été créé par Dimitri Belayew. Il est spécialisé dans la conception et la réalisation d'observatoires du paysage (commune d'Anhée, de Floreffe, Université de Namur - domaine d'Haugimont) et dans la formation à l'analyse paysagère.

D. Belayew possède une grande expérience en analyse paysagère :

Assistant de formation et de recherche à l'UNamur de 1988 à 2011, il y a créé puis animé le Centre de Formation Continue en Géographie (CEFOGEO). Parallèlement, il a développé le pôle paysage au sein du département de Géographie dirigé par Françoise Orban.

En 2012, en collaboration avec l'UNamur, il a mis sur pied le Certificat Universitaire en Analyse Paysagère (CUAP), une formation continue diplômante pour professionnels de l'aménagement du territoire et du patrimoine.

Durant dix ans, il a également été titulaire du cours d'histoire du paysage dans le master en architecture du paysage à Gembloux.

Actuellement, il est maître-assistant en didactique de la Géographie à la Haute Ecole L. de Vinci à Louvain-la-Neuve et responsable du bureau d'études Paysages, Expertise et Formations.

Le bureau sera sollicité pour les différentes formations prévues dans le projet ainsi que pour concevoir le contenu des outils de guidance des 3 itinéraires paysage.

**Département de géographie de l'UNamur**

En matière d'analyse paysagère, l'Université de Namur a développé sur le territoire un Observatoire du Paysage scientifique et didactique, outil précieux pour comprendre les dynamiques qui rythment

nos paysages. Divers organismes ont collaboré à la création de l'Observatoire : la Haute Ecole Léonard de Vinci, l'Ecole Catholique Normale du Brabant Wallon, le bureau privé Paysages, le CeFoSciM de l'UNamur. L'Observatoire comprend :

- Des itinéraires de découverte
- Des sites d'observation (habitat rural, coupes géologiques et pédologiques)
- Des supports didactiques (panneaux, maquettes, plateaux à échantillons)
- Une cartothèque et une photothèque contemporaine et historique

Cet Observatoire a pour objectif de former à l'analyse paysagère les étudiants de l'UNamur, les étudiants de hautes écoles, des enseignants,… Ponctuellement, l'Observatoire accueille également des groupes scolaires et le grand public. Un travail d'analyse paysagère a notamment été réalisé avec l'école primaire de Faulx-Les Tombes. Consciente que cet Observatoire pourrait être bien mieux valorisé à l'échelle locale, l'UNamur a pris contact avec le GAL pour envisager de nouvelles collaborations.

L'Observatoire du Paysage dépend du département de géographie de l'UNamur. Celui-ci sera sollicité dans le cadre des formations prévues dans le projet, en collaboration avec le bureau d'études Paysages, Expertises et Formations.

Autres partenaires mobilisés dans la mise en œuvre du projet :

- Domaine de Mozet
- Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon
- Château-ferme des Scouts de Courrière
- Préhistosite de Ramioul (Grottes de Goyet)
- Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval
- Plus beaux Villages de Wallonie

### 6.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO4

## 6.2 Objectifs à atteindre

- Créer des itinéraires 'Paysages' permettant aux habitants et aux touristes d'appréhender les paysages du territoire et de comprendre les dynamiques à l'origine de leur transformation.
- Créer, sur base de l'Observatoire du Paysage de l'UNamur présent sur le territoire, un Observatoire du Paysage destiné au grand public et plus particulièrement aux familles et aux enfants de l'enseignement fondamental.
- Former les pouvoirs locaux en charge de l'aménagement du territoire à l'analyse paysagère et les sensibiliser au maintien et à la mise en valeur des paysages.
- Sensibiliser les habitants du territoire aux richesses de leur cadre de vie et à son maintien.
- Contribuer au maintien et à l'amélioration des paysages et du cadre naturel à travers des actions concrètes telles que l'intégration des bâtiments agricoles ou la restauration de sites naturels remarquables.

## 6.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet vise clairement à préserver les qualités paysagères et autres aménités territoriales qui sont l'une des richesses principales de notre territoire. Sur le plan économique, le projet a également pour

objectif de renforcer les activités de deux acteurs incontournables du territoire, à savoir le Domaine de Mozet et les Grottes de Goyet. Ces deux acteurs drainent en effet plusieurs milliers de visiteurs (essentiellement un public scolaire et familial) par an et représentent plusieurs dizaines d'emplois.

Le projet vise aussi à soutenir l'initiative menée par l'Université de Namur sur notre territoire et consolider les liens entre le GAL et le secteur académique. A travers sa dimension touristique, ce projet s'intègre parfaitement au projet de promotion touristique dont l'objectif est de faire du Condroz namurois un pôle d'attractivité touristique majeur pour les familles en quête d'une destination nature et pédagogique.

Enfin, les actions proposées en termes d'aménagement du territoire et de valorisation des paysages mais aussi de mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et identitaire, permettent d'entretenir et de valoriser une forme de bien-être des habitants, en préservant le caractère rural du territoire.

### 6.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- De nombreux éléments qui font l'objet d'autres fiches projets influencent les paysages du territoire : l'agriculture, les forêts, le bâti,… Le présent projet intègre tous ces éléments pour tenter de comprendre l'évolution de nos paysages.
- Energie verte : les haies et alignements d'arbres susceptibles d'être plantés dans le cadre du présent projet pourraient alimenter la filière Energie verte.
- Vicigal : les itinéraires paysage croiseront tous les trois le tracé du Vicigal. Des boucles pourraient être envisagées via le Vicigal pour rejoindre les autres itinéraires paysage.
- Tourisme : la promotion touristique de l'Observatoire du Paysage pour les familles ainsi que des 3 itinéraires paysage sera assurée dans le cadre de la fiche Tourisme. De plus, les aires de repos prévues dans la fiche Tourisme pourraient être placées au croisement des itinéraires paysage et du Vicigal. Ces aires de repos représenteraient en outre un support idéal pour sensibiliser le promeneur à ces aspects du paysage.

## 6.4 Description du contexte

### 6.4.1 Eléments de diagnostic

Le territoire du GAL se caractérise par sa richesse paysagère qui constitue un des attraits de cette région. Il est dès lors important, dans une optique de développement d'un tourisme local intégré, de mettre en valeur les caractéristiques paysagères du territoire et d'y associer les acteurs locaux. La gestion des paysages requiert en effet une démarche inclusive. Il ne s'agit pas de mettre le paysage « sous cloche » mais plutôt de veiller à ce que son évolution évite sa banalisation, respecte sa diversité et s'inscrive dans une démarche de développement durable.

Le territoire présente 3 zones paysagères caractéristiques :

- Les paysages relativement ouverts de la région mosane, composés de vallées assez évasées dont le fond est occupé par l'agriculture et les sommets par la forêt ; on y trouve les villages les plus au nord (Sart-Bernard, Mozet, Strud et Faulx-Les Tombes) ; des vues très longues y sont possibles et méritent une protection toute particulière ;
- Le paysage fermé de l'Ardenne condruzienne, constitué d'un plateau boisé avec quelques zones défrichées où sont situés les rares villages : partie nord de Courrière (Assesse) et Haut-Bois (Gesves) ;
- Le paysage condruzien, caractérisé par une succession de tiges et de chavées et comprenant tous les autres villages qui s'alignent le long des tiges du nord au sud ;
    - avec sur le premier tige : Maillen, sud de Courrière, Sorinne-la-Longue, Gesves, Spâce, Le Gros d'Ohey, Matagne et Filée,

- sur le deuxième tige : Pourrain,
- sur le troisième tige : Ronchinne, Crupet, Florée, Sorée, Evelette et Goesnes,
- sur le quatrième tige : Mianoye, Wagnée, Gramptinne, Les Echavées et Résimont.

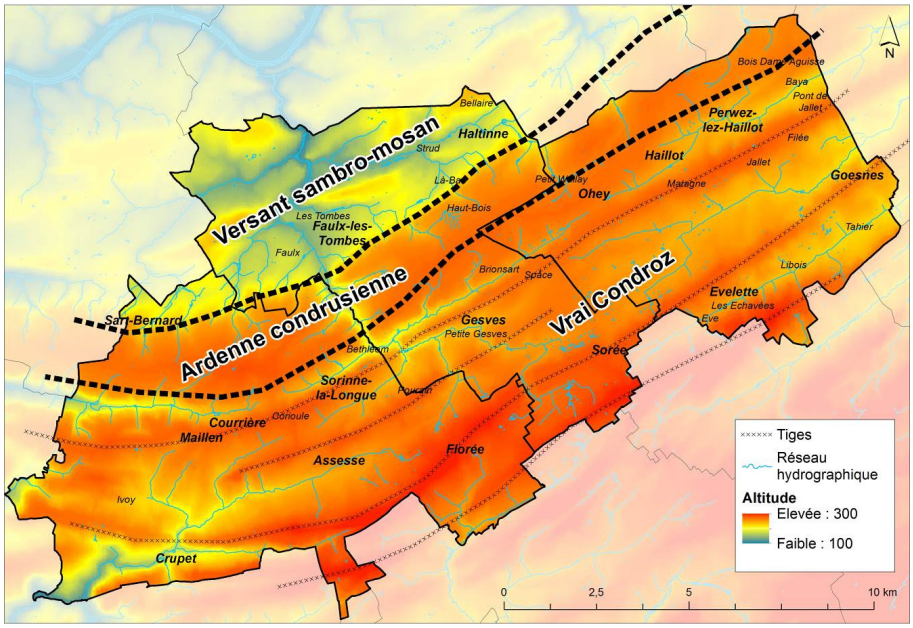


Entités paysagères du territoire

Les villages situés le long des tiges sont particulièrement visibles dans le paysage, tels que Sorinne-la-Longue et Pourrain, situés en vis-à-vis sur deux tiges parallèles. Les chavées offrent également de larges vues dégagées. Un exemple est la chavée reliant Courrière à Ohey, qui servait autrefois d'assise au tramway vicinal et qui offre aujourd'hui un paysage remarquable au niveau de la traversée de la commune de Gesves (Fonds de Gesves).

Plusieurs éléments linéaires marquent le paysage :

- les cours d'eau, qui accentuent le relief de tiges et chavées lorsqu'ils coulent dans le fond des vallées et qui créent des zones accidentées aux endroits où ils les traversent perpendiculairement,
- la ripisylve soulignant le tracé des cours d'eau,
- les infrastructures de transport, en particulier l'autoroute et la voie ferrée à Assesse.

Les paysages sont ponctués par des éléments repères ou perturbateurs :

- les nombreux châteaux, châteaux-fermes ou bâtiments imposants (abbaye, couvent) présents sur le territoire,
- les clochers des églises et chapelles,
- les œuvres de la Fête de Mai, un festival annuel de Land'Art,
- des arbres et des haies remarquables, en particulier dans les parcs des châteaux,
- des lignes à haute tension et un transformateur (entre Petite Gesves et Florée),
- des antennes GSM,
- le zoning d'Assesse.

Les trois communes connaissent depuis quelques années une croissance démographique due à la construction de lotissements en périphérie des villages, ce qui modifie le paysage.

Un projet de 6 éoliennes entre Gesves et Ohey est susceptible d'avoir un impact paysager important dans les deux communes. A Assesse, un projet est à l'étude dans le zoning le long de la N4.

Les périmètres d'intérêt paysager déterminés par le plan de secteur couvrent principalement des zones boisées. L'asbl ADESA a réalisé une actualisation de ces périmètres en 2013. Pour le territoire du GAL, on recense toute une série de périmètres qui méritent d'être valorisés :

- la vallée du ruisseau du Tronquoy (Gesves),
- le château d'Arville et ses alentours (Gesves),
- la vallée du Samson en aval de l'abbaye de Grand-Pré (Gesves),
- le village de Goyet (Gesves),
- la vallée du Samson entre Jausse et Maizeroule (Gesves),
- la vallée du Strouvia à Haltinne, Strud et Là-Bas (Gesves),
- la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves (Gesves),
- les hameaux de Petite Gesves et de Pourrain ainsi que les vallées du Samson et du ruisseau de Hoûte et la chavée entre Pourrain et Sorinne-la-Longue (Gesves-Assesse),
- la vallée du ruisseau de Crupet et ses affluents autour de Crupet et Maillen (Assesse),
- les vallées des ruisseaux du Pré de l'Oie et de Petit Bocq entre Florée et Maibelle (Assesse),
- une partie du bois d'Hestroy (Assesse) est repris dans le périmètre de la vallée de la Meuse,
- l'amont de la vallée du Samson à Gramptinne (Gesves),
- la zone agricole entre Sorée et Turlure (Gesves-Ohey),
- les vallées des ruisseaux de Flème et de Vyle autour d'Evelette et de Goesnes (Ohey).

### 6.4.2 Etapes préparatoires

Le projet est né d'une réflexion en groupe de travail « Education à l'Environnement » organisée par le GAL dans le cadre de sa consultation citoyenne. 9 personnes ont pris part à la réunion qui s'est déroulée le 22 avril 2014. La piste de l'interprétation du paysage comme grille de lecture des différents projets du GAL (agriculture, forêt, aménagement du territoire, mobilité, tourisme, eau, etc.) a ainsi été retenue.

Une seconde réunion a ensuite été organisée le 3 novembre 2014 à la demande de l'UNamur. 8 personnes y ont participé et plusieurs actions concrètes ont émergé de la réflexion.

La réflexion s'est ensuite poursuivie avec l'UNamur sur le terrain. Une journée de repérage avec l'ensemble des partenaires a en effet été organisée le 27 novembre 2014. 12 personnes y ont pris part, démontrant l'assise du projet et l'intérêt des partenaires :

- D. Belayew et C. Jacques (Observatoire du Paysage de l'UNamur)
- C. Debois (Gestionnaire du Domaine de l'UNamur et du site d'Haugimont)
- T. Bruynseels (gestionnaire du Domaine de Mozet)
- S. Debois (Préhistosite de Ramioul, Grottes de Goyet)
- P. Blerot (insepcteur Général du DNF)
- D. Steenhaut (scénographe modules didactiques)
- G. Trausch (administrateur au GAL)
- G. Withagen (administratrice au GAL)
- A. Lantonnois (membre de l'AG du GAL et membre de la CCATM d'Assesse)
- L. Bouveroux (administrateur au GAL)
- V. Grandjean et X. Sohet (GAL)

La journée était organisée en trois temps : balade guidée par les deux géographes, pique-nique préhistorique aux Grottes de Goyet et visite de l'Observatoire du Paysage de l'UNamur. Cette réunion de terrain a permis de définir précisément les objectifs et actions prévues dans le projet, ainsi que les contributions de chacun.

## 6.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 6.5.1 Publics cibles

- Les élus, le personnel communal et les membres des CCATM qui seront formés à l'analyse paysagère.
- Les communes pour lesquelles sera constitué un recueil des périmètres d'intérêt paysager ainsi que des recommandations pour chacun de ces périmètres.
- Les enseignants du fondamental qui pourront bénéficier d'une formation à l'analyse paysagère.
- Les habitants du territoire et les touristes qui seront sensibilisés aux richesses paysagères et naturelles du territoire.
- Plus spécifiquement, les nouveaux habitants pour lesquels un document d'information sur leur cadre de vie sera conçu.
- Les habitants (notamment les agriculteurs) qui pourront bénéficier d'une aide dans la réalisation de projets en faveur des paysages et de la biodiversité.
- Les guides « nature » qui via cette dimension supplémentaire se verront élargir leur panel professionnel (guides touristiques de découverte de la nature).

### 6.5.2 Impact sur le territoire

Le projet aura un impact clair à différents niveaux :

Il permet de préserver les qualités territoriales qui constituent les facteurs d'attractivité résidentielle et touristique du territoire. Il inscrit l'action du GAL dans une dynamique volontariste en termes d'aménagement du territoire et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et identitaire.

En ce sens, le projet aura des retombées économiques puisqu'il contribue à préserver les paysages qui représentent un attrait touristique essentiel du territoire.

Il va également permettre aux habitants du territoire de mieux comprendre les dynamiques qui façonnent leur cadre de vie et d'en tenir compte dans leurs choix de construction, de rénovation et d'aménagements extérieurs.

## 6.6 Actions prévues

### 6.6.1 Valorisation de l'Observatoire du Paysage d'Haugimont

L'Observatoire du Paysage développé par l'Université de Namur au Domaine d'Haugimont à Faulx-Les Tombes permet d'analyser les dynamiques à l'origine de la genèse et de la transformation des paysages. Il représente un outil précieux de formation à l'analyse paysagère. Chaque année, des étudiants en géographie et des professeurs du secondaire sont formés à l'Observatoire. Dans les années à venir, l'UNamur a pour objectif d'étoffer encore les référentiels descriptifs et interprétatifs des paysages à d'autres villages du territoire et de créer des outils complémentaires.

Les missions de formation et de service à la société de l'Observatoire seront largement valorisées dans le cadre du projet puisqu'il servira d'outil de formation pour :

- Les animateurs du Domaine de Mozet qui assureront les animations de l'Observatoire du Paysage des familles (voir ci-dessous).
- Les élus locaux, services urbanisme des 3 communes et membres des CCATM (voir ci-dessous).
- Les enseignants du dernier cycle du primaire des écoles du territoire qui pourront bénéficier d'une formation adaptée (voir ci-dessous).
- Les guides du paysage : à l'instar des guides agricoles et des guides forestiers formés dans le cadre des autres fiches projets du GAL, des guides du paysage seront également formés à l'Observatoire. Les coordonnées des différents guides seront accessibles sur internet (site du GAL, de la Maison du Tourisme). Habitants et touristes pourront faire appel à leurs services pour guider des balades thématiques. Des balades guidées seront également proposées au grand public lors d'événements particuliers. Les guides du paysage auront accès à l'Observatoire du Paysage pour des animations particulières.

### 6.6.2 Observatoire du Paysage à destination des familles

Afin de rendre l'Observatoire accessible aux habitants et aux touristes en séjour sur le territoire et plus particulièrement aux familles, les outils développés par l'Université de Namur seront adaptés et de nouveaux supports seront créés. Un Observatoire du Paysage à destination des familles et constitué de modules ludiques sera créé sur le territoire. Pour cela, le GAL collaborera avec l'ENCBW. Les étudiants en géographie et futurs enseignants primaire travailleront à la traduction des outils de l'Observatoire de l'UNamur dans le cadre de travaux de fin d'études.

Le choix du lieu pour l'installation de cet Observatoire s'est porté sur le Domaine de Mozet pour différentes raisons :

- Le Domaine de Mozet est idéalement situé à la croisée des itinéraires Paysages (voir ci-dessous).
- Ses activités et son équipe d'animateurs permettent d'accueillir tant des groupes scolaires la semaine que des touristes le week-end.
- Les gestionnaires du Domaine ont la volonté de diversifier leur offre d'activités et voient dans l'interprétation du paysage une piste complémentaire à leurs autres actions, essentiellement nature, et correspondant à leur public.

Les animateurs du Domaine seront formés (30h) à l'utilisation de l'Observatoire du Paysages destiné aux familles et pourront ainsi assurer des animations d'interprétation du paysage pour des classes, des groupes ou des familles.

En contrepartie, le Domaine assurera 12 animations nature gratuites pour les écoles du territoire.

Le Préhistosite de Ramioul participera à la conception de ces outils et apportera son expertise sur le volet géologique. Les Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval seront également sollicités.

L'asbl des Plus Beaux Villages de Wallonie sera sollicitée pour assurer la promotion de l'Observatoire du Paysage destiné aux familles.

### 6.6.3 Création de 3 itinéraires Paysages

Le territoire du GAL est traversé par 3 itinéraires de Grande Randonnée (GR) traversant les 3 sous-régions géologiques et présentant donc une diversité de paysages intéressante. Ces 3 GR se croisent à Mozet et chacun permet de découvrir une des 3 communes.

Des balades de découverte des paysages seront développées en suivant les itinéraires des 3 GR. Démarrant de Mozet, chaque balade débutera à l'Observatoire du Paysage pour familles, donnant l'occasion aux marcheurs de prendre connaissance des éléments de base de la lecture des paysages. Deux types de support guideront ensuite les marcheurs dans la découverte des paysages :

- Une application pour smart phone et tablettes basée sur la technologie de réalité augmentée sera proposée et permettra de suivre l'évolution des paysages. Des vues anciennes des paysages et des cartes seront intégrées dans cette application, permettant au marcheur de visualiser l'évolution des paysages. Des témoignages d'anciens pourront également être intégrés à cet outil. Les différents aspects permettant d'expliquer la genèse et l'évolution des paysages seront abordés : la géologie, les activités humaines telles que l'agriculture, l'évolution du bâti, les événements historiques. On attirera l'attention du marcheur sur la biodiversité (habitats et espèces) liée aux différents milieux traversés.
- L'outil d'interprétation sera également traduit sur papier dans un topo-guide.

Des contacts seront établis avec l'asbl des Circuits de Grande Randonnée afin d'intégrer ces supports dans leur propre topo-guide et d'en faire la promotion.

Les guides du Paysage formés à l'Observatoire pourront aussi assurer la guidance le long de ces itinéraires Paysages. La reconnaissance de ces nouveaux guides touristiques sera examinée avec le CGT.

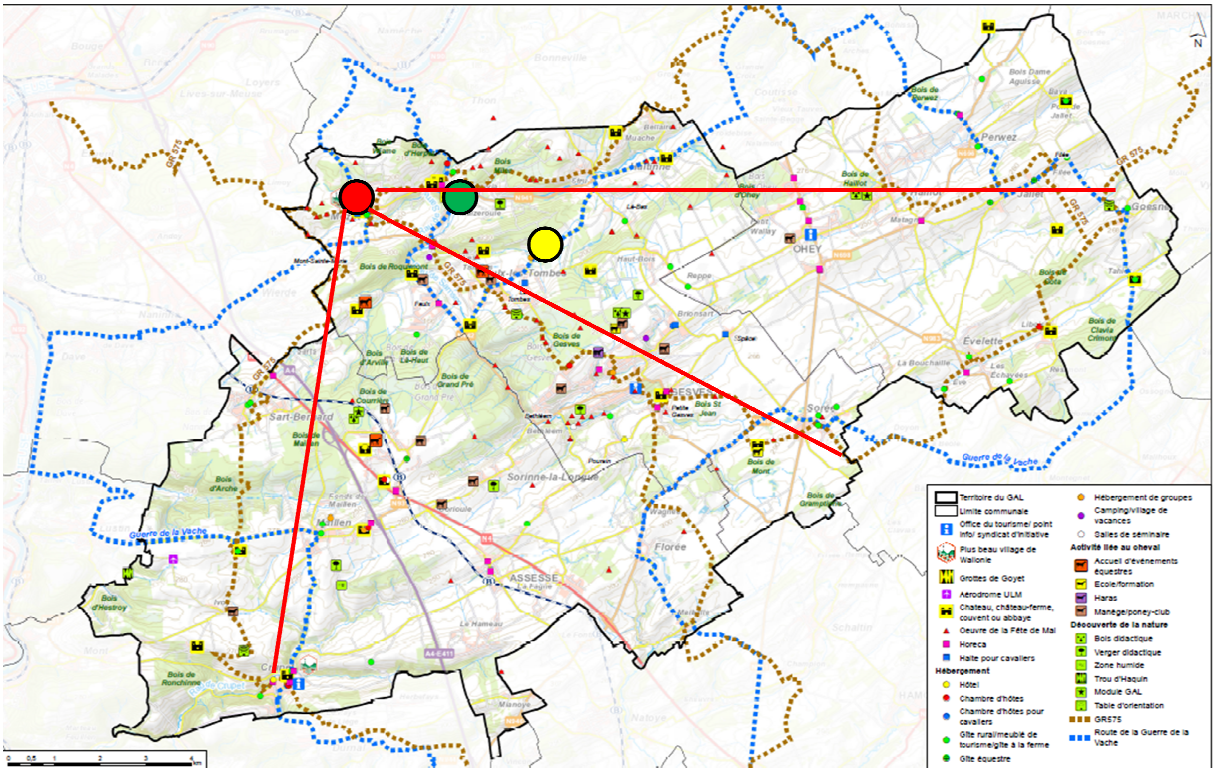

### 6.6.4 Formation des enseignants du fondamental

L'analyse des paysages fait partie intégrante de la matière abordée dans le dernier cycle de l'enseignement fondamental. Classiquement, les enseignants abordent cette matière en classe, sur base de quelques photos. Le territoire permettrait pourtant de réaliser des travaux pratiques intéressants pour les enfants. Le projet mettra en place une formation de 2 jours destinée aux enseignants du dernier cycle du primaire des écoles du territoire afin qu'ils acquièrent les bases de l'analyse paysagère et puissent travailler à des cas concrets avec leurs élèves. Un dossier pédagogique sera également créé et remis aux enseignants dans le cadre de cette formation.

### 6.6.5 Sensibilisation des pouvoirs locaux au maintien des paysages

Un aspect important du projet est d'initier une gestion durable des paysages au sein des 3 communes du GAL et de les sensibiliser à la protection des paysages.

Profitant de l'outil présent sur le territoire, une formation à l'analyse paysagère sera organisée à l'Observatoire du Paysage à destination des élus, des services urbanisme et des membres des CCATM. Permettant de mieux comprendre les processus d'évolution de nos paysages, cette formation abordera également les pistes d'actions à mettre en œuvre pour préserver ces paysages. La formation sera organisée sur 3 jours.

Parallèlement, sur base des études paysagères déjà réalisées sur le territoire (PCDN, schémas de structure, ADESA, travaux d'étudiants au CeFoSCiM), un relevé des périmètres d'intérêt paysager sera réalisé. Pour chacun de ces sites, des recommandations seront transmises aux services urbanisme des communes afin d'assurer la préservation des richesses paysagères du territoire.

### 6.6.6 Sensibilisation des habitants à leur cadre de vie

Le projet vise également à informer les habitants du territoire, et plus spécialement les nouveaux habitants sur leur cadre de vie. A l'aide d'un support simple et illustré, les grandes caractéristiques du territoire seront présentées : zones paysagères du territoire, richesses naturelles, habitat caractéristique, agriculture,… Des conseils en matière de rénovation de bâtiments anciens, d'aménagements de jardin jalonneront le document afin d'intégrer la dimension paysagère dans les choix d'aménagements des habitants.

### 6.6.7 Actions concrètes de maintien des paysages et du cadre naturel

En plus des aspects de sensibilisation, le projet aura un impact réel sur la protection des paysages en appuyant des initiatives concrètes telles que l'intégration de bâtiments d'élevage, la création de lisières étagées, la plantation de haies,…

Le GAL soutiendra des projets visant à améliorer les paysages du territoire. Le soutien du GAL pourra être d'ordre financier mais également d'ordre administratif et logistique (dossiers de demande de subsides, demandes de permis d'urbanisme,…). La restauration de la carrière de Bisonzon à Gesves a d'ores et déjà été identifiée comme une restauration de site intéressante que le GAL pourrait appuyer.

## 6.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le plan de financement du projet prévoit l'engagement d'un chargé de mission à 1/2 temps pendant 3 ans pour la mise en œuvre du projet. Les investissements concernent la création de l'Observatoire du Paysage pour familles et les actions concrètes de maintien du paysage et du cadre naturel.

Le poste sous-traitance portera sur les aspects de formation. Le volet sous-traitance porte quant à lui principalement sur les outils de guidance des 3 itinéraires Paysage.

**Recherche de fonds additionnels :**

L'UNamur mobilisera les fonds nécessaires à étoffer l'Observatoire du Paysage déjà présent à Faulx-Les Tombes avec d'autres outils et développera les outils existants pour d'autres villages du territoire.

| Paysages | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 75 000 | 27 000 | 40 500 | 7 500 |
| Fonctionnement | 10 500 | 3 780 | 5 670 | 1 050 |
| Partenaires | 10 000 | 3 600 | 5 400 | 1 000 |
| Sous-traitance | 35 000 | 12 600 | 18 900 | 3 500 |
| Actions projet | 7 500 | 2 700 | 4 050 | 750 |
| Promotion | 5 000 | 1 800 | 2 700 | 500 |
| Invest | 50 000 | 18 000 | 27 000 | 5 000 |
| **TOTAL** | **193 000** | **69 480** | **104 220** | **19 300** |

| Paysages | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 75 000 | 0 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 0 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 10 500 | 0 | 3 500 | 3 500 | 3 500 | 0 | 0 | 0 |
| Partenaires | 10 000 | 0 | 10 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 35 000 | 0 | 0 | 35 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 7 500 | 0 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 5 000 | 0 | 0 | 2 500 | 2 500 | 0 | 0 | 0 |
| Invest | 50 000 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **193 000** | **0** | **41 000** | **118 500** | **33 500** | **0** | **0** | **0** |

| Paysages | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 75 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 10 500 | | | | | | | |
| Partenaires | 10 000 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 35 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 7 500 | | | | | | | |
| Promotion | 5 000 | | | | | | | |
| Invest | 50 000 | | | | | | | |

## 6.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

| **Indicateurs de moyens** | **Objectif** |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 193.000 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1,5 |

| **Indicateurs de réalisation et de *résultats*** | **Objectif** |
|---|---|
| Création d'un Observatoire du Paysage pour les familles | 1 |
| *Nombre de visiteurs* | *1000* |
| Formation des animateurs de Mozet à l'utilisation de l'Observatoire (30h) | 1 |
| *Nombre d'animateurs de Mozet formés* | *3* |
| Formation de guides du paysage (30h - conjointement à celle des animateurs de Mozet)) | |
| *Nombre de guides du paysage formés et actifs* | *7* |
| *Nombre de visiteurs faisant appel aux guides du paysages* | *560* |
| Organisation d'animations scolaires "gratuite" à Mozet | 12 |
| *Nombre d'écoliers sensibilisés dans le cadre d'animations du Domaine de Mozet* | *2000* |
| Création d'itinéraires paysages | 3 |
| Création d'un topo-guide (application smartphone/tablette et papier) | 2 |
| *Nombre d'utilisateurs de l'application numérique* | *500* |
| *Nombre de topo-guides diffusés* | *500* |
| Formation des enseignants du primaire (2 jours) | 1 |
| *Nombre d'enseignants formés pouvant mener des activités paysage avec leur classe* | 30 |
| Création d'un carnet pédagogique à destination de enseignants | 1 |
| *Nombre de carnets pédagogiques diffusés* | 30 |
| Formation des élus, employés communaux et membres des CCATM (3 jours) | 1 |
| *Nombre de personnes formées dans les communes* | 45 |
| Création d'un support d'information sur le cadre de vie | 1 |
| *Nombre de supports diffusés* | 2000 |
| Actions concrètes de maintien du paysage et du cadre naturel | 9 |
| | |

| **Indicateurs d'impact** |
|---|
| Le territoire possède des outils pertinents de découverte des paysages et de formation à l'analyse paysagère |
| Les pouvoirs locaux intègrent la protection des paysages dans leurs politiques urbanistiques |
| Des actions concrètes permettent de préserver les paysages et le cadre naturel |

## 6.9 Caractère innovant du projet

L'Observatoire du Paysage de l'UNamur déjà présent sur le territoire représente un outil de formation à l'analyse paysagère tout à fait innovant pour des publics divers.

La transposition de cet Observatoire en une version simplifiée accessible au grand public représente également une action tout à fait innovante qui pourrait aisément être transférée à d'autres territoires.

La formation de guides du paysage, disponibles pour les groupes de touristes ou d'habitants, représente également une action novatrice.

La formation des enseignants du fondamental leur apportera des perspectives nouvelles et motivantes pour aborder cette matière avec leurs élèves de manière plus concrète tout en exploitant les richesses du territoire.

Enfin, l'initiation des élus, services urbanisme et membres des CCATM à l'analyse paysagère représente une nouvelle approche pour intégrer la gestion des paysages dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire.

## 6.10 Pérennité du projet

L'ensemble des actions envisagées seront pérennisées en fin de projet :

- L'Observatoire du Paysage de l'UNamur continue à accueillir des formations techniques.
- L'Observatoire du Paysage destiné aux familles installé au Domaine de Mozet est accessible au grand public toute l'année et les animateurs du Domaine sont formés pour assurer des animations autour de cet Observatoire.
- Les 3 itinéraires paysage sont accessibles au grand public. Un topo-guide et une application sur smart-phone sont accessibles et guident le marcheur tout au long de l'itinéraire.
- Des guides du paysage sont formés sur le territoire et rattachés aux structures touristiques existantes. Celles-ci assureront la promotion des activités paysage sur le territoire et pourront renseigner les guides du paysage aux groupes de touristes ou habitants. Les guides du paysage pourront faire découvrir les itinéraires paysage.
- Les enseignants du fondamental sont initiés à l'analyse paysagère et peuvent réaliser des animations avec leurs élèves. Ils peuvent également se rendre à l'Observatoire du Paysage pour familles avec leurs élèves.
- Les élus, services urbanisme et CCATM sont également initiés à l'analyse paysagère. Ils possèdent une liste des périmètres d'intérêt paysager de leur commune et peuvent ainsi, de manière autonome, prendre ces aspects paysagers en compte dans les demandes urbanistiques.
- Les habitants sont sensibilisés à la richesse de leur cadre de vie.
- Les actions visant la préservation des paysages et du cadre naturel ont fait l'objet d'une convention avec les propriétaires bénéficiaires les engageant à maintenir les aménagements pendant une durée minimale.

# *ViciGAL*

## *Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique*

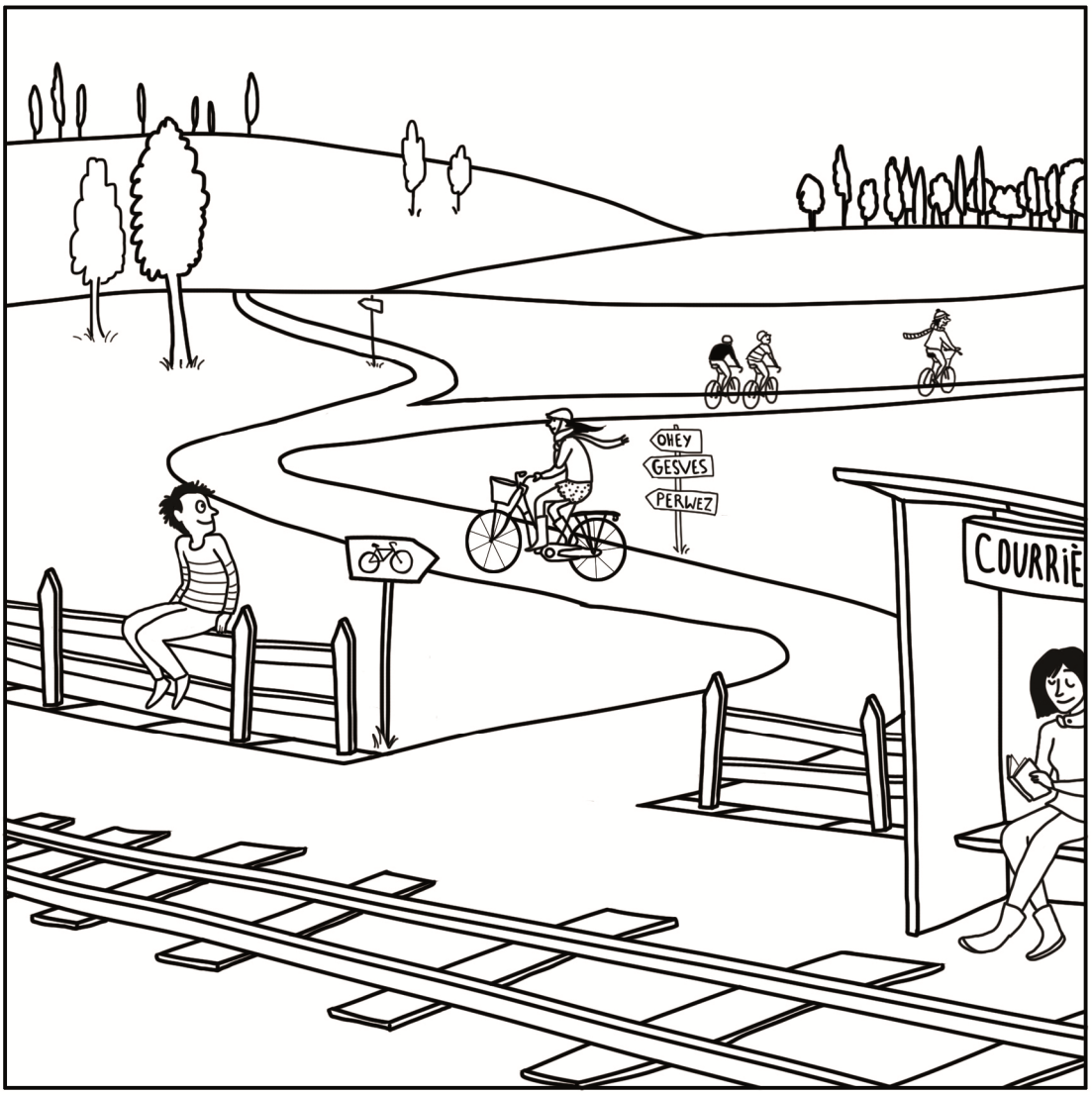

# 7 ViciGAL - Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal

## 7.1 Identification du projet

### 7.1.1 Intitulé

Création d'un dorsale de mobilité douce et touristique sur le territoire (type pré-ravel), s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal reliant Courrière à Perwez, en passant par Gesves et Ohey, et s'intégrant dans le grand réseau Ravel.

### 7.1.2 Porteur de projet

Le porteur du projet est l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées. Cette fiche est en effet issue d'une réflexion en groupes de travail « mobilité » et « tourisme » organisés par le GAL. Une étude préliminaire a également été orchestrée avec les services urbanisme des 3 communes au niveau du tracé. Cette fiche est aussi le fruit d'une concertation avec le Cabinet du Ministre du Tourisme (René Colin), le Cabinet du Ministre des Travaux Publics (Maxime Prévot), la DGO1 et les ASBL Vélo-Ravel, Chemin du Rails, Sentiers.be et Provélo. Plusieurs entrepreneurs du territoire ont également été contactés et mobilisés afin de mesurer la faisabilité d'un chantier de ce type et sont identifiés comme partenaires du projet, moyennant le respect des règles de marchés publics bien entendu.

### 7.1.3 Bénéficiaires de la subvention et opérateur de terrain

Le GAL Pays des tiges et chavées est le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain.

### 7.1.4 Partenaires

Plusieurs partenaires sont identifiés :

- Les services urbanisme, tourisme et marchés publics des 3 communes partenaires
- La Maison du Tourisme Condroz Famenne
- Les ASBL Vélo-Ravel, Chemin du Rails, Sentiers.be et Provélo
- Les entrepreneurs du territoire

### 7.1.5 Administrations fonctionnelles pressenties

DGO 1, DGO 3, CGT

## 7.2 Objectifs à atteindre

Le projet consisterait à créer une dorsale de mobilité douce et touristique sur le territoire du GAL (communes d'Assesse, Gesves et Ohey) en suivant de manière générale le tracé de l'ancienne ligne du vicinal reliant l'actuelle gare SCNB de Courrière au village de Perwez, en passant en plein cœur des villages de Gesves et d'Ohey. Des perspectives en termes de liaisons vers le Grand Réseau Ravel sont également à l'étude :

- Vers Huy, en passant par Solières, pour rejoindre le Ravel Namur-Liège et la ligne 126 (Huy-Havelange-Hamois-Ciney)
- Vers Yvoir, pour rejoindre Crupet et le Ravel Namur-Dinant
- Vers Hamois, en passant par Assesse, pour la ligne 126

L'objectif poursuivi serait double et viserait tant la mobilité douce au quotidien que l'attractivité touristique.

Le tracé imaginé s'inspirerait globalement du tracé emprunté par l'ancienne ligne du vicinal.

Annexe 17 : Tracé de l'ancien Vicinal.

Néanmoins, l'objectif n'est pas forcément de suivre ce tracé « à la lettre ». En effet, le but recherché est avant tout de créer une dorsale de mobilité douce sur le territoire et non de reconstituer à l'identique l'itinéraire de l'ancien vicinal. Notre volonté sera donc de contourner au maximum les éventuels problèmes de propriété privée en empruntant par exemple, autant que faire se peut, des chemins communaux proches du tracé originel. Plusieurs « tronçons de contournement » ont ainsi déjà été repérés. Plusieurs itinéraires de liaisons ont également été identifiés. Une concertation avec l'ensemble des propriétaires (notamment agriculteurs) est envisagée afin d'évaluer la faisabilité du projet et identifier les points noirs éventuels à contourner.

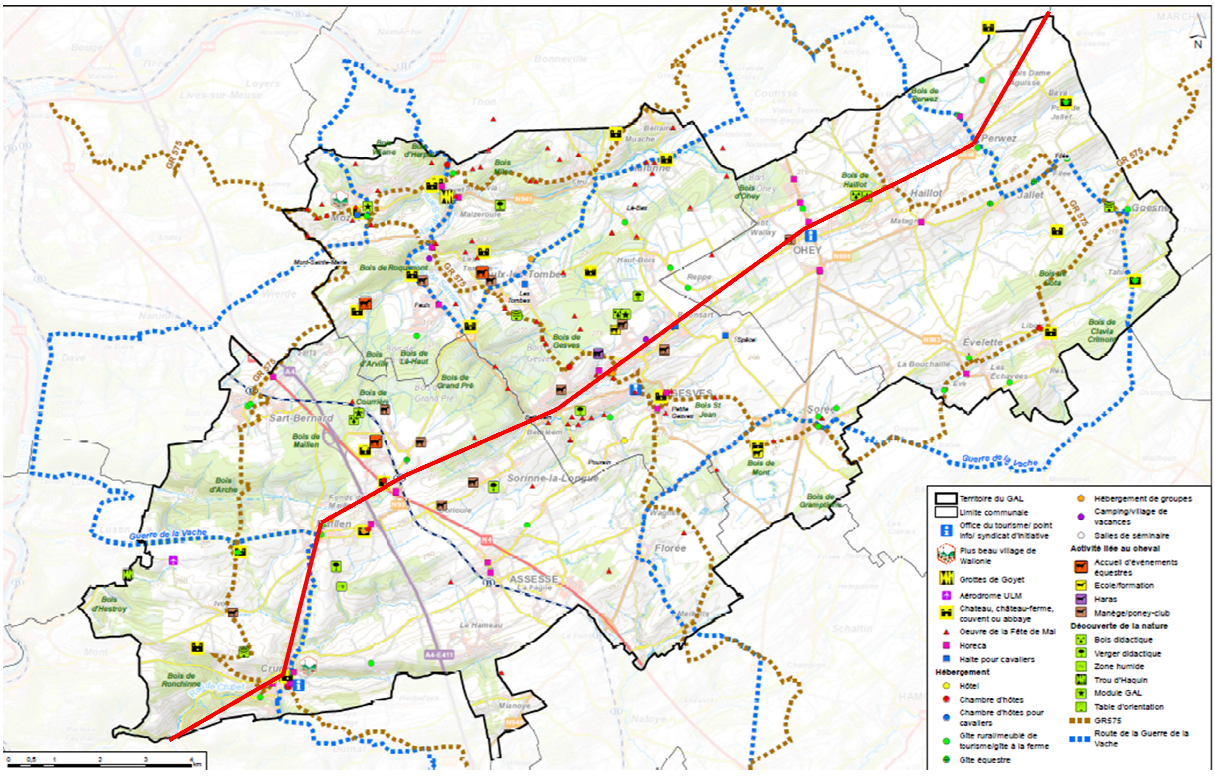


***Tracé imaginé pour le ViciGal***

Le revêtement envisagé n'est pas encore défini, mais l'objectif poursuivi est en tous cas de permettre à des cyclistes de l'emprunter facilement toute l'année. A priori, plusieurs solutions existent : béton (mono-bande ou bi-bande), asphalte, empierrement fin compacté, déchets de raclage, etc. Le choix du revêtement idéal nécessitera donc une étude (coût, utilisation, entretien) et un sondage auprès des utilisateurs potentiels. Le respect du patrimoine naturel traversé et des paysages est également une priorité.

La création d'itinéraires de liaison est envisagée afin de relier la dorsale Courrière-Gesves-Ohey-Perwez à d'autres circuits touristiques, tels que les Ravels 1 et 2, ainsi que la ligne 126 (Huy-Havelange-Hamois-Ciney). Le centre d'Assesse ou encore le village de Crupet, pôle touristique incontournable du territoire, pourraient également être reliés via ces itinéraires de liaison. Des parkings seraient également prévus tout au long du parcours.

L'objectif serait enfin de pouvoir doter cette dorsale de mobilité douce et touristique d'une dimension pédagogique. Ainsi, l'extraction des terres plastiques et l'exploitation des carrières font partie du patrimoine économique de notre territoire et pourraient être mis en avant tout au long du parcours. Le tracé imaginé traverse en effet plusieurs vestiges de cette vie passée et pourrait, par le biais de modules et panneaux didactiques par exemple, les mettre en lumière.

## 7.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Ce projet contribue à plusieurs objectifs de la stratégie. Premièrement, la stimulation de l'économie productive locale. Le secteur de la construction est le principal secteur d'activité sur le territoire (cf. diagnostic). Développer un projet fédérateur et structurant pour le territoire en faisant appel à des entrepreneurs locaux, moyennant le respect des règles de marchés publics bien entendu, permettrait de dynamiser ce secteur en suscitant la création d'activités et d'emplois sur le territoire. Comme dit ci-dessus, la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du territoire est également un objectif poursuivi par ce projet, qui serait doté d'une dimension pédagogique. Ce projet permettra d'offrir des alternatives en termes de mobilité douce sur le territoire, aussi bien pour relier les centres de villages que pour se rendre à la gare SNCB de Courrière. Enfin, ce projet contribuera à augmenter l'attractivité touristique du territoire, diversifiant son économie et pourvoyant des emplois locaux (horeca, gîtes, chambre d'hôtes, etc.)

### 7.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

- Tourisme
- Paysages
- Logement (acteurs de la construction)

## 7.4 Description du contexte

### 7.4.1 Eléments de diagnostic

Les Chemins de fer vicinaux de la province de Namur étaient une composante de la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV) créée à la fin du XIXe siècle et remplacée dans les années 1950 au profit de lignes d'autobus.

Plusieurs lignes existaient, certaines électrifiées, d'autres non. Parmi ces dernières les lignes Ohey-Sorinne et Ohey-Huy, Ohey faisant office de gare à l'intersection avec la ligne Andenne-Ciney.

Ce patrimoine aussi bien culturel qu'économique est encore visible à beaucoup d'endroit (assiette empierrée) et est à valoriser.

Quelques photos d'archives tirées du livre de R. Delooz[18] témoignent de la présence du vicinal dans nos communes et de son importance en terme de mobilité, mais également de dynamique économique.

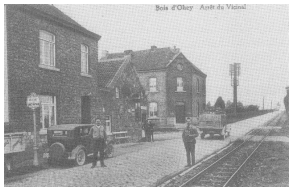
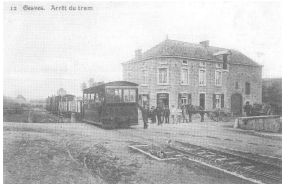

L'alternance de crêtes et de vallées est une particularité topographique du territoire, et plus largement du paysage Condruzien. Cette particularité a même donné son nom à notre GAL : le GAL du Pays des tiges et chavées. Outre l'intérêt paysager qu'il représentante, ce relief ne facilite pas la

[18] Ballade condrusienne : Assesse - Gesves - Ohey, Roger Delooz, Des villages et des villes de Wallonie, 2004

mobilité douce au quotidien. Autant les amateurs de cyclotourisme et de VTT trouvent aisément leur bonheur dans nos communes (nombreux itinéraires possibles), autant les cyclistes de tous les jours peinent à trouver des itinéraires plats et sécurisés pour aller d'un village à l'autre. De par son relief peu accidenté, l'ancienne ligne du vicinal présente un tracé extraordinairement plat pour la région (2% en moyenne), tout en reliant des points névralgiques tels que la gare ferroviaire de Courrière aux centres de Gesves et d'Ohey, en passant par les campagnes de Space et les villages d'Haillot et de Perwez.

Comme indiqué ci avant, une offre considérable d'itinéraires pédestres, équestres et cyclo existe sur notre territoire. Plus de 700km de sentiers de randonnées, balisés (sur terrain et/ou virtuellement) ou non, sont ainsi accessibles aux touristes toute l'année. Une centaine d'acteurs touristiques gravitent autour de cette offre touristique afin d'accueillir les touristes et les choyer durant leur séjour : chambre d'hôte, gîtes, gîtes à la ferme, gîtes équestres, restaurateurs, producteurs locaux, etc. La création d'un itinéraire cyclo-touristique de type « ravel » sur notre territoire permettrait très certainement d'augmenter substantiellement son attractivité touristique, ainsi que les retombées économiques sur les secteurs touristique et horeca.

### 7.4.2 Etapes préparatoires

Comme indiqué ci-dessus, ce projet est né d'une réflexion en groupes de travail « mobilité » et « tourisme » organisés par le GAL en perspective de la programmation 2014-2020. 4 réunions ont donc été organisées en soirée à ce sujet notamment, les 29/04, 06/05, 27/05 et 03/06/2014. Près de 35 personnes, citoyens et acteurs du territoire, ont ainsi marqué un grand intérêt pour le projet et ont été mobilisées.

En ce qui concerne le tracé et le budget nécessaires, une étude préliminaire a également été orchestrée par le GAL avec les services urbanisme des 3 communes. La collaboration avec les services communaux et leur enthousiasme démontre l'intérêt pour le projet et le portage futur.

Annexe 18 : Pré-étude ViciGAL

Un entretien avec le Ministre du Tourisme René Colin a eu lieu à l'occasion des 10 ans de la Maison du Tourisme Condroz Famenne et a confirmé l'intérêt pour le projet. A cette occasion, le Ministre a en effet annoncé que l'année 2016 serait l'année du Vélo (tourisme wallon) et a donc marqué son intérêt pour le projet ViciGAL. Une rencontre a ensuite été organisée avec son Cabinet (M. Hanin). Ce dernier a également montré son enthousiasme pour le projet. Le dossier a également été transmis au Ministre des Travaux Publics (Maxime Prévot) en charge notamment des financements RAVEL. La DGO1 a ensuite été concertée. Au delà de l'intérêt pour le projet, des pistes de financement potentielles ont été investiguées. Notamment via les Plan Escargots, les PCDR des 3 communes, le PWDR, etc. La piste des déchets de raclage a également été évoquée. Ces dernières devront faire l'objet d'une analyse plus précise dans la première phase du projet.

Plusieurs associations actives dans le domaine ont également été associées à la réflexion : Vélo-Ravel, Chemin du Rails, Sentiers.be et Provélo.

Enfin, plusieurs entrepreneurs du territoire ont également été contactés et mobilisés afin de mesurer la faisabilité d'un chantier de ce type et sont identifiés comme partenaires du projet, moyennant le respect des règles de marchés publics bien entendu.

En ce qui concerne le financement, il est évident que le budget nécessaire à sa mise en œuvre est important et dépasse très certainement les budgets alloués au GAL via LEADER.

Le GAL pourrait prendre en charge l'étude de faisabilité du projet, l'engagement d'un agent en charge de la coordination du projet (prise de contact avec les propriétaires, mises en concurrence des entrepreneurs, suivi des chantiers, etc.), le balisage, les aspects promotionnels et didactiques, etc. Parallèlement, le budget relatif à l'aménagement du chemin en tant que tel semble clairement hors budget GAL, même si difficile à chiffrer sans étude préalable. Après analyse, une des pistes les

plus intéressantes semble celle des PCDR. Et plus particulièrement la nouvelle disposition du décret relative aux projets transcommunaux. En effet, les 3 communes ont ou auront prochainement un PCDR : Gesves depuis 8 ans, Ohey depuis 2 ans et Assesse prochainement. Chacun de ces PCDR contient / contiendront une fiche Mobilité Douce pouvant potentiellement intégrer le projet ViciGAL. Le PCDR d'Assesse étant en cours de finalisation, le projet ViciGAL pourrait faire l'objet d'une fiche à part entière tel que précisé dans le décret.

Une réunion a été organisée le 29/01 avec Nicolas Grégoire (Cabinet Colin), Xavier Dubois (SPW), les Bourgmestres et Directeurs Généraux des 3 communes ainsi que les agents FRW en charge du suivi des 3 PCDR. Cette réunion témoigne d'un réel engouement pour le projet.

Annexe 19 : PV de la réunion ViciGAL du 29/01/2015.

## 7.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

### 7.5.1 Publics cibles

Le public cible est de deux types, se rapportant aux deux objectifs principaux poursuivis par le projet (mobilité douce et touristique), à savoir les citoyens du territoire et les touristes.

En ce qui concerne les citoyens du territoire, nous précisons que le tracé du ViciGAL tel qu'imaginé en concertation avec les 3 communes traverse les centres de villages et se situe à proximité d'un grand nombre d'habitations. Une importante proportion de la population se situe à moins d'1 km à vol d'oiseau du futur Ravel. Ce dernier répond à une demande très claire de la population de pouvoir relier en vélo ou en marchant les pôles d'activités des communes, à savoir les centre de villages, les écoles, les centres sportifs, la gare SCNB de Courrière, etc.

En ce qui concerne les touristes potentiels, ils sont évidement très nombreux. La région est déjà très prisée par les touristes. La doter d'un atout tel qu'un Ravel ne ferait qu'augmenter son attractivité touristique. Le partenariat avec la Maison du Tourisme Condroz Famenne active sur le territoire permettrait sa promotion dans le cadre du projet Tourisme.

### 7.5.2 Impact sur le territoire

Le projet permettrait d'une part de limiter l'empreinte écologique des déplacements quotidiens et occasionnels et d'autre part de renforcer l'attractivité touristique du territoire, soutenant par la même occasion le développement du secteur à l'échelon local.

## 7.6 Actions prévues

Le projet est scindé en deux phases, les résultats de la première (étude de faisabilité du projet) définissant précisément les termes de la seconde (mise en œuvre du projet).

**PHASE 1 : étude de faisabilité et d'opportunité du projet, et mobilisation des acteurs**

La première phase du projet consistera en une étude de faisabilité et d'opportunité du projet. Cette dernière sera sous-traitée partiellement à un opérateur spécialisé. Le GAL pourrait intervenir sur les aspects concertation avec les acteurs locaux :

- Concertation avec les services urbanisme des 3 communes partenaires
- Organisation de réunions publiques pour la présentation du projet
- Prise de contact avec les propriétaires concernés
- Identification des bonnes pratiques en matière d'utilisation de chemins privés (convention de passage, bail emphytéotique, etc.)

- Analyse au cas par cas avec les propriétaires concernés de l'intérêt pour le projet et des solutions envisageables
- Recherche des financements pour la phase de mise en œuvre (hors budget GAL)
- Mobilisation des entrepreneurs locaux autour du projet
- Concertation avec les communes extérieures au territoire du GAL mais potentiellement concernés par les itinéraires de liaison (Hamois, Huy et Yvoir)

Le sous-traitant en charge de l'étude serait chargé des aspects plus techniques :

- Analyse de l'opportunité du projet au regard de ses deux grands objectifs (mobilité et tourisme)
- Analyse et définition du tracé le plus opportun, en concertation avec le GAL et les services urbanisme des 3 communes partenaires
- Identification des points noirs (difficultés potentielles)
- Recueil de bonnes pratiques en matière de revêtement (analyse coûts / bénéfices)
- Propositions budgétaires suivant différents scénarios
- Analyse d'impacts en matières économique, paysagère et patrimoniale (naturel et bâti)

A l'issue de cette première phase, le projet sera décrété opportun et faisable (ou non) et les éléments déterminants tels que le tracé et le budget seront définis. Les propriétaires et autres partenaires du projet auront également été mobilisés. Enfin, les fonds nécessaires à sa mise en œuvre (financement hors GAL) seront assurés.

**PHASE 2 : mise en œuvre du projet**

La seconde phase du projet consistera en sa mise en œuvre. Un agent sera engagé au sein du GAL pour piloter ce projet. Il aura notamment pour mission :

- La prise de contact avec les propriétaires concernés et la validation des accords obtenus dans la première phase
- L'élaboration des cahiers des charges et les mises en concurrence des entrepreneurs
- Le suivi des chantiers

Le GAL pourrait également prendre en charge les aspects didactiques : confection, production et installation de panneaux d'information et/ou modules didactiques sur les paysages ou encore sur l'extraction des terres plastiques et l'exploitation des carrières. Ces panneaux seraient installés à proximité de 3 aires de repos installées aux intersections entre le ViciGAL et les 3 itinéraires paysagers prévus dans le projet Paysages.

En ce qui concerne la promotion, cet aspect pourrait être pris en charge par la Maison du Tourisme Condroz Famenne dans le cadre du projet Tourisme. Le thème de l'année touristique 2016 étant le vélo, il est en effet primordial de structurer une offre vélo cohérente et riche autour de ce thème fédérateur. L'objectif à terme sera de créer un réseau cohérent structuré autour du Ravel ligne 126 et du ViciGAL Des itinéraires de liaison sont ainsi prévus entre les 2 Ravel, de Courrière à Hamois notamment. Il est ainsi proposé de réfléchir à un réseau vélo sous forme de points nœuds ou de boucles thématiques et de créer des liaisons inter-communales. La promotion du vélo électrique pourrait également faire partie des actions mises en œuvre (information et location via les acteurs locaux). L'édition d'une carte reprenant les itinéraires proposés sera éditée dans le cadre du projet Tourisme.

## 7.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le budget global de ce projet est de 161 500 € et comprend l'engagement d'un chargé de mission à 1/2 temps pendant 1 an et à 1/4 temps pendant 4 ans.

Le volet de sous-traitance concerne l'analyse d'opportunité et de faisabilité. Les investissements représentent les aires de repos créées le long du tracé.

**Recherche de fonds additionnels**

L'important budget nécessaire à la réalisation des travaux (environ 1 200 000 €) est envisagé dans le cadre d'un projet inter PCDR. Des contacts ont d'ores et déjà été entrepris en ce sens.

| ViciGAL (phase 1) | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 25 000 | 9 000 | 13 500 | 2 500 |
| Fonctionnement | 3 500 | 1 260 | 1 890 | 350 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 40 000 | 14 400 | 21 600 | 4 000 |
| Actions projet | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **68 500** | **24 660** | **36 990** | **6 850** |

| ViciGAL (phase 1) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 25 000 | 0 | 25 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonctionnement | 3 500 | 0 | 3 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 40 000 | 0 | 40 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| **TOTAL** | **68 500** | **0** | **68 500** | **0** | **0** | **0** | **0** | **0** |

| ViciGAL (phase 1) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 25 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 3 500 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 40 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

| ViciGAL (phase 2) | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 18 000 | 27 000 | 5 000 |
| Fonctionnement | 7 000 | 2 520 | 3 780 | 700 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions projet | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Invest | 36 000 | 12 960 | 19 440 | 3 600 |
| TOTAL | **93 000** | **33 480** | **50 220** | **9 300** |

| ViciGAL (phase 2) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | 0 | 0 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 0 |
| Fonctionnement | 7 000 | 0 | 0 | 1 750 | 1 750 | 1 750 | 1 750 | 0 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 0 | | | | | | | |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 36 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 000 | 18 000 | 0 |
| TOTAL | **93 000** | **0** | **0** | **14 250** | **14 250** | **32 250** | **32 250** | **0** |

| ViciGAL (phase 2) | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 50 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 7 000 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 0 | | | | | | | |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 0 | | | | | | | |
| Invest | 36 000 | | | | | | | |

## 7.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

### 7.8.1 Phase I

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 68.500 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 0,5 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité | 1 |
| Organisation de réunions publiques d'information | 3 |
| *Nombre de personnes présentes* | *90* |

### 7.8.2 Phase II

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 93.000 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Mise en œuvre du projet | 1 |
| *Nombre de km de pré-ravel* | *15* |
| *Nombre d'aires de repos didactiques* | *3* |

| Indicateurs d'impact |
|---|
| Le territoire possède une dorsale de mobilité douce et touristique reliant la gare de Courrière au village de Perwez en passant par Gesves et Ohey |
| La mobilité douce du territoire est améliorée grâce à cette dorsale |

## 7.9 Caractère innovant du projet

Le projet présente une solution particulièrement innovante pour le territoire en matière de mobilité au quotidien. Reliant les centres de villages entre eux et la gare SNCB de Courrière, le ViciGAL proposera une alternative à la voiture pour un certain nombre de déplacements. Au niveau touristique, un ravel est très certainement le produit « sport/nature » qui manque au territoire.

De par son mode de financement mixte, le projet fait également preuve d'innovation. En effet, le financement GAL permettra la coordination générale du projet, l'étude de faisabilité et certains aspects équipement (3 aires de repos). Le rachat éventuel de l'assiette du chemin et les travaux de mise en œuvre seront quant à eux pris en charge via les financements PCDR (projet transcommunal). Enfin, la promotion sera pris en charge par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

## 7.10 Pérennité du projet

En intégrant le projet au sein de leurs PCDR, les 3 communes partenaires assurent la pérennité du projet via l'entretien et la sécurisation du ravel.

# *Tourisme*

## *Condroz-Famenne, destination Familles !*

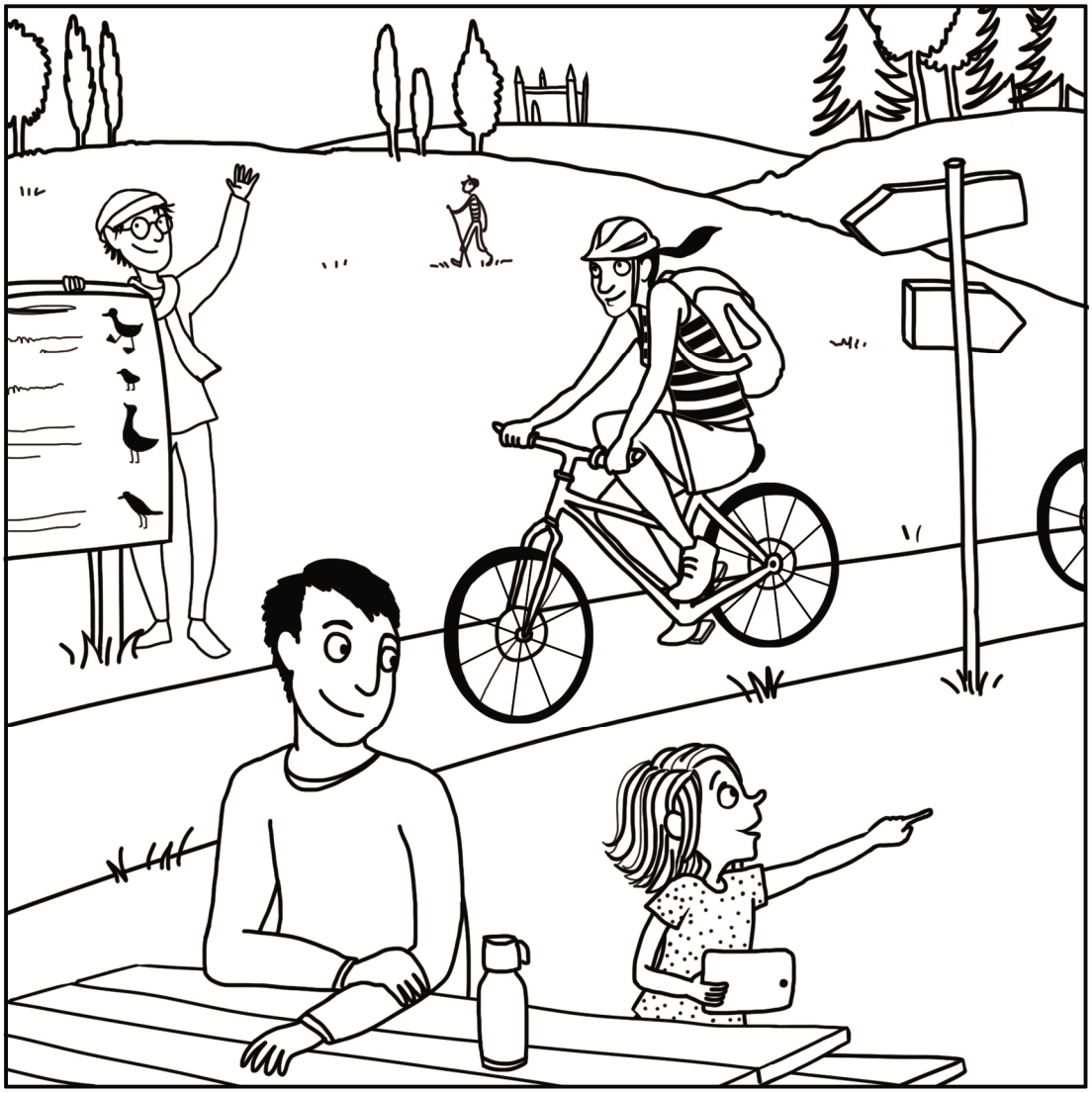

# 8 Tourisme : Condroz-Famenne, destination Familles !

## 8.1 Indentification du projet

Fiche Tourisme coopération interterritoriale

### 8.1.1 Intitulé du projet

Condroz-Famenne : Destination Familles !

Ce projet est un **projet de coopération** entre les deux GAL suivants :

GAL Condroz-Famenne (communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze)

GAL Pays des Tiges et Chavées (communes d'Assesse, Gesves et Ohey)

### 8.1.2 Identification des intervenants

8.1.2.1 Structure Chef de file

| |
|---|
| Nom du GAL LEADER partenaire : GAL Condroz Famenne |
| Forme juridique : ASBL |
| Nom du président (ou de la présidente) : Françoise Dawance |
| Organe de décision du GAL : CA |
| Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Anne-Sophie Focant – Appui technique |
| Organisation chargée du projet (opérateur de terrain) : ASBL Maison du Tourisme Condroz-Famenne |
| Adresse du contact : Rue du Centre, 25 à 5590 Ciney<br>Téléphone : 083/611.620<br>Télécopieur : 083/211.599<br>E-mail : gal.saveurs@gmail.com<br>Langues parlées/comprises : français |

8.1.2.2 GAL et/ou structures impliquées :

| |
|---|
| Nom du Partenaire 2 : GAL Pays des Tiges et Chavées |
| Forme juridique : ASBL |
| Nom du président (ou de la présidente) : Christophe Gilon |
| Organe de décision : CA |
| Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Xavier Sohet– Coordinateur |
| Organisation chargée du projet (opérateur de terrain) : ASBL Maison du Tourisme Condroz-Famenne |
| Adresse du contact : Rue de la Pichelotte, 9D 5340 Gesves<br>Téléphone : 083/670.341<br>Télécopieur : 083/670.340<br>E-mail : sohet.leader@skynet.be<br>Langues parlées/comprises : français |

| |
|---|
| Nom du partenaire 3 et opérateur de terrain : Maison du Tourisme Condroz-Famenne |
| Forme juridique : ASBL |
| Nom du président (ou de la présidente) : Alain Collin |
| Organe de décision du GAL : CA |
| Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Julie Riesen-Directrice |
| Adresse du contact : Rue de l'Eglise, 4 5377 HEURE<br>Téléphone : 086/40.19.22<br>Télécopieur : 086/40.19.23<br>E-mail : info@valleesdessaveurs.be<br>Langues parlées/comprises : français |

### 8.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain

Le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain est l'ASBL Maison du Tourisme « CONDROZ-FAMENNE ».

Alain Collin, Président

4 rue de l'Eglise à 5377 Heure-en Famenne

N° de compte : BE13 068-2408425-39 Banque Dexia Marche-en-Famenne

### 8.1.4 Administration fonctionnelle compétente

L'administration fonctionnelle compétente est le Commissariat Général au Tourisme.

Commissariat Général au Tourisme

74, Avenue Bovesse

5100 Jambes

### 8.1.5 Les partenaires

Les partenaires sont nombreux, aussi bien publics que privés, et sont constitués de l'ensemble des opérateurs touristiques du territoire :

- Les Offices du Tourisme et Syndicat d'Initiatives
- Les propriétaires d'hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, etc.)
- Les restaurateurs
- Les gestionnaires d'attractions et de musées
- Les guides touristiques
- Les producteurs du terroir
- Les organisateurs d'événements
- Les associations locales
- Etc.

### 8.1.6 Objectifs de la stratégie auxquels ce projet contribue

Le GAL Condroz-Famenne a identifié dans son PDS le tourisme comme l'une de ses ressources principales et l'un des secteurs porteurs pour le développement économique. Le développement du secteur touristique s'inscrit donc dans la stratégie globale du GAL qui vise le développement d'un territoire attractif, accueillant, riche de son patrimoine, qui entreprend, se diversifie et valorise ses atouts en s'engageant pour le bien-être de toutes les générations et en relevant les défis de l'avenir.

En vue d'atteindre la Stratégie globale du GAL, ce projet contribuera à :

- Développer un tourisme familial, vert et diffus valorisant les ressources locales
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique
- Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux

Le GAL Pays des tiges et chavées a également identifié dans son PDS le développement touristique comme un des grands enjeux prioritaires. Le GAL souhaite en effet faire de son territoire un pôle attractif et performant, développant une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois locaux, et ainsi devenir d'ici 10 ans une référence en termes de « slow tourism », basée sur les partages avec les habitants, l'authenticité, la qualité du milieu et les spécificités locales.

### 8.1.7 Liens avec les autres fiches du PDS du GAL Pays des tiges et chavées

Le projet tourisme assurera la promotion touristique de diverses actions mises en œuvre dans le cadre d'autres fiches :

- ViciGal : promotion du tracé au niveau des cyclistes principalement.
- Paysages : promotion des itinéraires paysage, de l'Observatoire du Paysage pour familles et du réseau de guides du paysage.
- Filière bois : promotion du circuit sur les usages et métiers du bois et des guides forestiers.
- Agriculture : promotion des circuits de découverte de fermes et du réseau d'agri-guides.

## 8.2 Description du contexte

### 8.2.1 Deux GAL, une destination touristique

Le périmètre concerné par le projet est composé de 7 communes situées à cheval entre le Condroz Namurois et la Famenne. Situé dans le triangle Huy, Namur et Marche, ce territoire présente plusieurs particularités communes, tant sociologiques, économiques que paysagères, notamment l'alternance de crêtes et de vallées (tiges et chavées) et l'abondance de producteurs locaux.

Les atouts touristiques principaux sont également communs aux 2 GAL, à savoir :

- le terroir (vallées des saveurs, nombreux producteurs)
- le patrimoine naturel (région du Condroz, balades)
- le patrimoine bâti (villages labellisés « Plus Beaux Villages de Wallonie », châteaux, fermes carrées, églises, chapelles et potales)
- le patrimoine paysager (tiges et chavées, cours d'eau)
- les partenaires culturels (nombreux lieux d'expositions permanentes et temporaires, musées)

Le développement du secteur équestre, filière touristique spécifique, est développé sur les deux GAL et plus particulièrement sur celui des Tiges et Chavées. Des itinéraires pour cavaliers et attelages sont promus via des cartes touristiques éditées par divers partenaires.

La région concernée est entourée par de grands bassins touristiques dont la réputation n'est plus à faire tels que le Pays de Namur, le Val de Lesse, le Pays d'Ourthe et Aisne, Dinant et la Haute-Meuse. Aussi, il est fondamental de poursuivre le travail de promotion touristique entamé sur la programmation LEADER 2007-2013 par les GAL Condroz-Famenne, et Pays des tiges et chavées. Soucieux d'œuvrer conjointement au développement touristique de leur territoire et persuadés que la collaboration est une plus-value, ces deux GAL ont ainsi décidé de s'associer afin de définir une stratégie commune mettant l'accent sur l'identité « Condroz-Famenne », tout en s'appuyant sur des particularités propres. L'idée phare est de devenir une référence en termes de tourisme doux « une destination familles ».

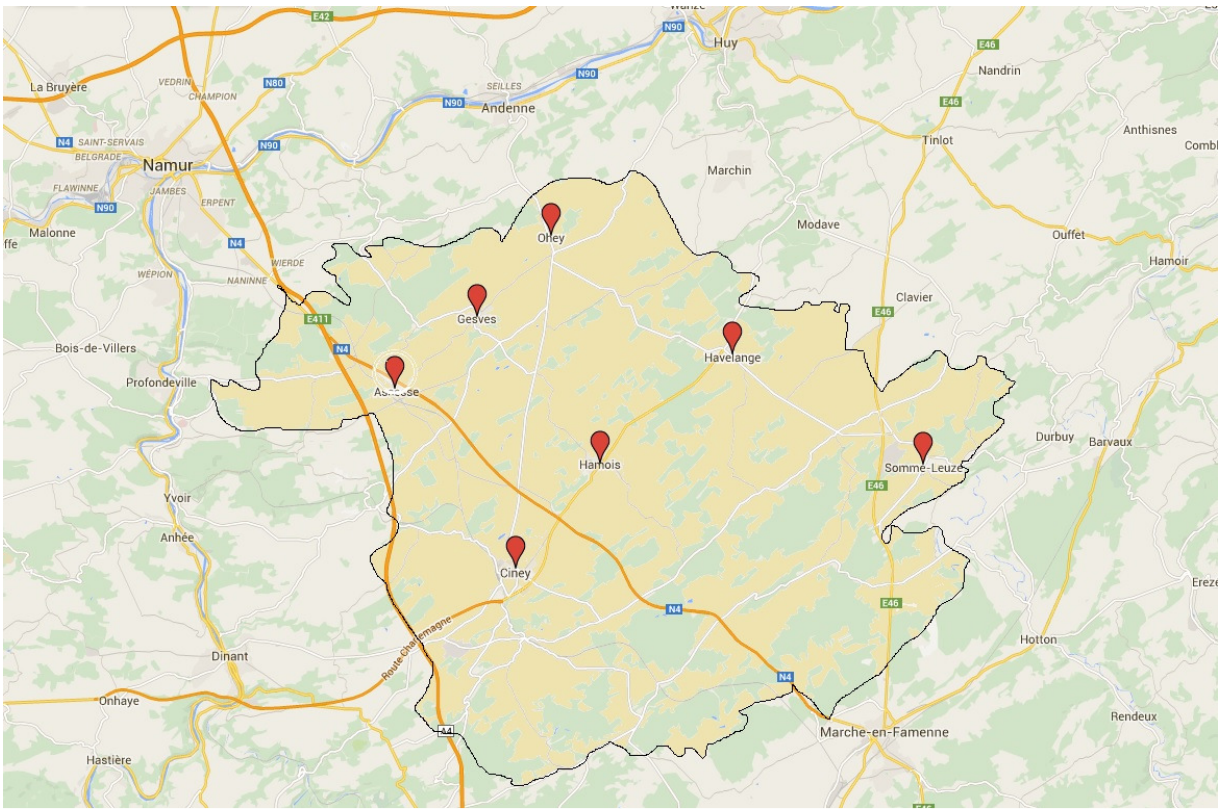

### 8.2.2 Le secteur touristique

Le Tourisme est un secteur de l'économie rurale à part entière. Il regroupe 371 opérateurs sur le territoire tels que des propriétaires d'hébergements (avec une forte proportion de la capacité d'accueil dans le tourisme de terroir), des musées, des attractions, des restaurateurs, et un pôle touristique à renommée internationale : le Domaine de Chevetogne.

| Types d'opérateurs | MT Condroz-Famenne<br>6 communes | Commune d'Assesse |
|---|---|---|
| Campings | 2 | |
| Chambres d'hôtes | 9 | 2 |
| Gîtes à la ferme | 17 | |
| Gîtes ruraux | 71 | 10 |
| Hôtels | 4 | 2 |
| Meublés de Vacances | 30 | 2 |
| Tourisme Social | 1 | 1 |
| Restaurants, brasseries et petite restauration | 86 | 13 |
| Attractions | 4 | |
| Musées | 7 | |
| Produits du terroir | 103 | 6 |
| Galerie d'Art | | 1 |
| TOTAL DES OPERATEURS | 334 | 37 |
| TOTAL SUR LES 7 COMMUNES | | 371 |

Les atouts majeurs sont donc le domaine de Chevetogne*, Le Chemin de Fer du Bocq (qui a un public en constante augmentation avec pour 2014 près de 15 000 visiteurs), les grottes de Goyet (qui ont été reprises en 2014 par le Préhistosite de Ramioul et qui ont accueilli près de 6 000 visiteurs en quelques mois d'ouverture), quelques musées privés dont le Musée Monopoli (plus de 2 500 visiteurs en 2014), le golf fermier, la Spirale (Centre Régional des Métiers d'Art) et aussi les Musées de l'Héritage à Goesnes (qui s'inscrit dans l'année à thème 2015 « Tourisme de mémoire »).

| Nom de l'attraction/activité | Visiteurs en 2014 |
|---|---|
| Domaine de Chevetogne* | Pas de statistiques de fréquentation |
| Le Chemin de Fer du Bocq | 14 638 (en hausse) |
| Les Grottes de Goyet | 6 000 (en hausse) |
| Le musée Monopoli | 2 500 (en hausse) |
| Le Golffermier | 1 600 (=) |
| La Spirale | 1 250 (en baisse) |
| Mes Aventures d'Enchanteur | 750 familles (nouveau) |

*Nous regrettons ne pas disposer des chiffres de fréquentation du **Domaine Provincial de Chevetogne** qui est une des attractions les plus visitées en Wallonie. Malheureusement, il semblerait que le Domaine ne dispose du matériel nécessaire qui lui permettrait de distinguer les visiteurs possédant l'abonnement au site et les visiteurs ponctuels. Aussi, leur est-il impossible de compter le nombre personnes se trouvant dans une voiture lorsqu'elle rentre sur le site.

Les autres atouts : un réseau de plus de 1 200 km de chemins balisés, un Ravel reliant Ciney à Huy, une grande variété de paysages, un patrimoine exceptionnel et des villages ayant gardé leur charme d'antan.

La région dispose d'une grande offre d'hébergement rural de qualité (151 établissements pour une capacité total de 1300 lits disponibles). En outre, la société Ourthe et Somme implantée à Somme-Leuze qui est un des spécialistes de la location de maisons de vacances en Wallonie. Il a été constaté une évolution de l'offre en hébergement entre 2007 et 2013 (avant l'arrivée des 2 nouvelles communes) de 34% ! En 2012, plus de 97.000 nuitées ont été enregistrées en Condroz-Famenne.

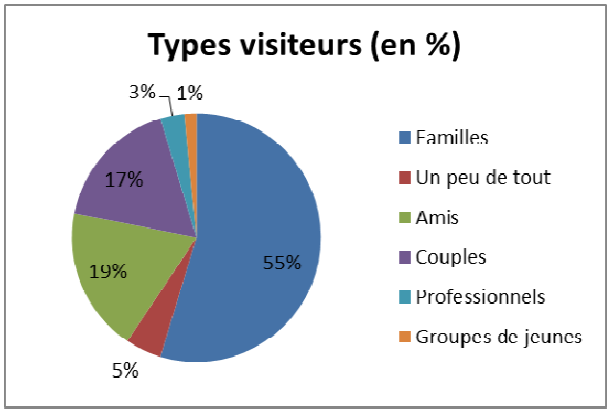


Par ailleurs, les publics cibles de notre territoire ont déjà été identifiés suite à une enquête de terrain réalisée par le Maison du Tourisme auprès des opérateurs touristiques en septembre 2014 démontrant un intérêt très marqué du public familial pour notre région. (cf. graphique)

En effet, depuis quelques années, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne a travaillé notamment sur l'accueil spécifique des familles (via la création en 2013 du produit « Mes Aventures d'Enchanteur » - 4 balades-jeux) et souhaite continuer sur cette lancée pour faire en sorte que la région soit reconnue comme une « destination Familles ».

Cette donnée est confortée par les statistiques démographiques (données au 01.01.2013) qui indiquent que 5 des 7 communes composant les 2 GAL comptent plus de 31% de jeunes de moins de 25 ans, soit plus que la moyenne provinciale. Ces chiffres témoignent de l'importance d'un public familial et jeune pour la région (tourisme local).

### 8.2.3 L'opérateur de terrain : la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne sera l'opérateur de terrain du projet, mandaté par les 2 GAL pour le mettre en œuvre. Les GAL ont choisi cette structure pour son expertise dans le secteur du Tourisme. Cette ASBL reconnue par le Commissariat Général au Tourisme existe depuis 2004 et a déjà été opérateur de terrain de deux projets LEADER dans la programmation LEADER 2007-2013 et sur un projet LEADER+ dans la programmation 2000-2006.

Sa zone d'action s'étend actuellement sur 6 communes soit Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze. Depuis 2004, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne couvre le territoire des communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze. En janvier 2014, les communes de Gesves et Ohey les ont rejointes.

Afin de pouvoir travailler sur le territoire des 2 GAL, un accord de principe a été donné par le Collège communal d'Assesse ainsi que par le CA de la Maison du Tourisme du Pays de Namur (dont Assesse est membre). Une convention entre la Commune d'Assesse, la MT Condroz-Famenne et les GAL concernés suivra dès l'acceptation de la Fiche coopération Tourisme.

Enfin, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, ce sont 3 employés qui s'attellent à faire connaître ces belles vallées au-delà des frontières en les dynamisant par la mise en place d'événements

touristiques, en créant de nouveaux produits et en soutenant les initiatives des acteurs du territoire. Ce sont également 4 ouvriers Wallo'net qui sillonnent les chemins de promenades et le Ravel pour les entretenir au mieux et ainsi offrir un réseau de qualité aux nombreux promeneurs de la région. Enfin, la Maison du Tourisme c'est aussi un bureau d'informations touristiques situé à Heure qui accueille les visiteurs et touristes de passage ou en séjour, 7 jours sur 7.

### 8.2.4 Etapes préparatoires

Cette fiche est issue d'une réflexion avec l'ensemble des opérateurs concernés.

Les phases de travail :

- Appel à idées / projets des 2 GAL
- Groupes de travail thématiques « Tourisme » de chacun des 2 GAL :

| | Dates de réunion | Nombre de participants |
|---|---|---|
| Gal Pays des Tiges et Chavées | 29/04/2014<br>27/05/2014 | 15 personnes<br>11 personnes |
| Gal Condroz-Famenne | 24/10/2014 | 19 personnes |

Annexe 20 : PV des groupes de travail tourisme

- Groupe de travail tourisme mixte soit les 2 GAL et la MT

| Date de réunion | Nombre de participants |
|---|---|
| 09/12/2014 | 18 personnes |

Annexe 20 : PV des groupes de travail tourisme

## 8.3 Les objectifs

Certains objectifs sont communs aux partenaires, d'autres spécifiques à chacun des GAL.

### 8.3.1 Objectifs communs aux partenaires

**Objectifs généraux :**

Soutenir la professionnalisation et le développement du secteur du Tourisme dans le but de créer une destination touristique à part entière pour les 7 communes concernées, reconnue comme une « destination familles », s'inscrivant dans une dynamique de tourisme doux et vert au cœur de la Wallonie.

Structurer le secteur touristique par public cible en impliquant les acteurs et opérateurs touristiques locaux au sein d'un réseau et les fédérer autour de cette identité territoriale.

**Objectifs opérationnels :**

- Soutenir les opérateurs dans une démarche de professionnalisation et de promotion
- Structurer l'offre en travaillant par public cible
- Accroître la visibilité de la région
- Mettre en réseau les acteurs
- Etablir de nouvelles stratégies
- Proposer de nouvelles activités « destination familles »
- Proposer de nouvelles activités accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

### 8.3.2 Objectifs spécifiques de chaque GAL

Le GAL Condroz-Famenne a pour objectif de développer un tourisme familial vert et diffus en valorisant les ressources patrimoniales et culturelles locales.

De manière opérationnelle, cet objectif se traduit de la manière suivante :

- Développer l'attractivité et l'accueil pour renforcer l'image du territoire en tant que destination touristique et la faire largement reconnaître
- Soutenir la valorisation, la professionnalisation et l'encadrement d'un secteur porteur pour le développement économique local
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique
- Poursuivre efficacement les initiatives menées lors de la précédente programmation LEADER

Le GAL Pays des tiges et chavées a, quant à lui, pour objectif de devenir une référence en termes de tourisme doux, basé sur les partages avec les habitants, l'authenticité, la qualité du milieu, les spécificités locales, en poursuivant le développement d'une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois locaux.

De manière opérationnelle, cet objectif se traduit de la manière suivante :

- Soutenir la structuration et le développement d'un secteur porteur pour le développement économique
- Accompagner et soutenir les acteurs locaux dans le développement de leurs activités touristiques
- Faire connaître et faire valoir nos atouts auprès des touristes d'un jour ou de séjour
- Poursuivre le travail entamé sous la programmation LEADER 2007-2013 et renforcer les actions initiées en termes de promotion et d'aménagements (ex : modules didactiques, chemins équestres, etc.)

### 8.3.3 Plus-value de la coopération

Comme indiqué ci-avant, les 7 communes constituant les 2 GAL composent un territoire entouré par de grands bassins touristiques dont la réputation n'est plus à faire (Pays de Namur, Val de Lesse, Pays d'Ourthe et Aisne, Dinant et la Haute-Meuse). S'associer pour développer une identité touristique commune et se donner les moyens d'en faire la promotion en mutualisant les moyens tant humains que financiers semblait donc évident, tant les atouts sont similaires.

De plus, un opérateur touristique (la Maison du Tourisme Condroz-Famenne) étant actif sur 6 des 7 communes concernées, il semblait tout à fait intéressant de travailler conjointement avec ce même opérateur sur le développement touristique. A ce sujet, la commune d'Assesse étant membre de la MT Pays de Namur a marqué son accord sur le fait que la MT Condroz-Famenne développe des actions sur son territoire dans le cadre de ce projet.

## 8.4 Publics cibles et impact sur le territoire

### 8.4.1 Publics cibles

Trois publics cibles sont principalement visés dans ce projet :

- Touristes => 3 grands types : familles, randonneurs et PMR
- Opérateurs
- Citoyens (tourisme participatif)

### 8.4.2 Impacts sur le territoire

Une meilleure visibilité pour la destination « Vallées des Saveurs » et chacun des produits développés pour un public spécifique

Un renforcement des produits existants par une meilleure structuration de l'offre touristique

Des produits adaptés en fonction des 3 publics cibles identifiés comme prioritaires

Une meilleure interaction entre les opérateurs touristiques au travers d'échanges de bonnes pratiques (journée partenaires)

Un accès aisé entre les opérateurs et les citoyens via le « cloud rural » (voir détails p.15)

Une augmentation des nuitées dans les hébergements par la création de packages thématiques (itinéraires de longue distance)

Un renforcement de l'emploi dans les attractions touristiques et le secteur Horeca

Une valorisation et une préservation du patrimoine naturel et bâti

## 8.5 Les actions soutenues en relation avec les objectifs

### 8.5.1 Axes de travail

Au vu de tous les éléments décrits ci-*dessus*, nous avons identifié 4 axes de travail prioritaires :

- Axe 1 : Stratégies et produits touristiques
- Axe 2 : Mise en réseau - développement du tourisme participatif
- Axe 3 : Chemins et sentiers (avec un volet équipement)
- Axe 4 : Supports de promotion touristique

Des objectifs spécifiques découlent de ces 4 axes :

**Axe 1 : Stratégies et produits touristiques**

- Développer une stratégie pour donner une identité forte au territoire en structurant l'offre existante et très diversifiée
- Créer un produit cohérent et une destination à part entière en reprenant les offres de chaque GAL, en les complétant et en les reliant
- Répondre aux attentes de nos publics cibles :
- Développer la destination « Famille »
- Développer la destination « Randonnée »
- Faciliter l'accueil des PMR

**Axe 2 : Mise en réseau et développement du tourisme participatif**

- Renforcer les contacts et encourager les collaborations entre opérateurs touristiques
- Développer le tourisme participatif
- Renforcer le produit touristique familial
- Développer et professionnaliser le réseau

**Axe 3 : Chemins et sentiers (avec un volet équipement)**

- Augmenter la qualité d'accueil en améliorant les infrastructures sur les promenades (y compris pour les PMR)
- Valoriser et encourager le mode de déplacement vélo

- Améliorer le maillage et la sécurité des chemins

**Axe 4 : Supports de promotion touristique**

- Faire connaître les nouveaux produits et renforcer la visibilité du territoire

### 8.5.2 Actions prévues

Les actions prévues dans le cadre de ce projet sont déclinées ci- après par axe de travail et par public cible

**AXE 1 : Stratégies et produits touristiques**

Avec l'arrivée des nouvelles communes, le territoire de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne (MT) s'est vu remanié, ce qui renforce encore sa cohérence et ses atouts touristiques. Egalement appelée « Vallée des Saveurs » pour sa grande variété de produits, cette Maison du Tourisme devra structurer et fédérer ses acteurs touristiques autour d'une identité touristique commune.

Il est important de trouver une nouvelle stratégie en continuant à mettre l'accent sur l'identité « Condroz-Famenne ». Un logo et une nouvelle charte graphique ont vu le jour suite à la modification du territoire. Il est en effet primordial de donner une identité forte à la région qui est entourée par de grands bassins touristiques très connus tels que le Val de Lesse, le Pays d'Ourthe et Aisne, Dinant et la Haute-Meuse, le Pays de Namur. De nombreuses collaborations existent déjà avec ces bassins voisins, mais il est important que chaque région ait sa propre identité. La réflexion autour de cette nouvelle stratégie tiendra compte également de la marque « Ardenne » dont la région fait partie intégrante.

Le lien avec la MT du Pays de Namur sera d'autant plus fort que la Commune d'Assesse jouera un rôle de liaison.

Dans notre stratégie, nous souhaitons partir de l'existant pour imaginer et développer de nouveaux produits touristiques. Un des objectifs du projet sera donc de reprendre les offres existantes ainsi redéfini, d'identifier les bonnes pratiques, de les faire connaître aux acteurs touristiques et, le cas échéant, les compléter dans le but de créer un produit cohérent et une destination à part entière.

Ci après, un aperçu des produits touristiques existant déjà, initiés pour certains dans le cadre de la précédente programmation LEADER, et qui serviraient de base à la création de nouveaux produits structurants capables de concourir à la stratégie commune telle que définie dans le projet.

| Condroz-Famenne (4 communes) | | Tiges et Chavées ( 3 communes) |
|---|---|---|
| Balades-jeux avec le personnage Olibrius | ⟷ | Modules didactiques |
| Bienvenue Vélo | ⟷ | Bienvenue Vélo et réseau équestre |
| Ravel | ⟷ | Projet ViciGal |
| Musées, attractions, Chevetogne,… | ⟷ | Musées, bois didactiques, Grottes de Goyet |
| Panneaux de départ de promenades et panneaux bancs didactiques sur le Ravel | ⟷ | Panneaux de départ de promenades balisées, panneaux d'interprétation et tables d'orientation |
| Réseau Promenades en Condroz( Sity Tour) | ⟷ | Balades tiges et Chavées (Sity Tour) |
| Capsules vidéos (carte interactive) | ⟷ | Capsules vidéos (carte interactive) |

Comme déjà indiqué à plusieurs reprises, nous avons décidé de mettre l'accent sur les 3 publics suivants au sein du public cible « Touristes » :

- Familles
- Randonneurs
- PMR

Plusieurs produits touristiques seront donc créés ou adaptés en fonction de ces 3 publics cibles. L'offre de produits ainsi structurée sera présentée dans le cadre des outils de promotion classiques de la MT Condroz-Famenne (Guide Touristique, site internet, réseaux sociaux, etc.) et/ou promue via des publications spécifiques. De plus, elle sera relayée par l'Office du Tourisme d' Assesse via son propre réseau et la MT du Pays de Namur.

**a) Public cible « familles »**

Depuis quelques années, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne travaille notamment sur l'accueil spécifique des familles (via la création en 2013 du produit « Mes Aventures d'Enchanteur » - 4 balades-jeux) et souhaite faire en sorte que la région soit reconnue comme une destination « Familles ». Un travail de sensibilisation des opérateurs touristiques se fera via la mise en réseau développée dans l'axe 2 (voir ci-dessous).

Dès lors, il est proposé de développer la destination « Familles » en se basant sur l'offre touristique existante très diversifiée mais qui demande une meilleure structuration.

Quelques actions concrètes :

- Promotion des différents produits touristiques par le biais d'Olibrius (personnage principal du produit « Mes Aventures d'Enchanteur ») qui pourrait devenir le « personnage-mascotte » de la destination et proposer les différentes activités aux familles. L'objectif n'est pas nécessairement de développer de nouvelles balades-jeux mais plutôt de créer une offre famille complète qui reprendrait l'ensemble des activités existantes, à savoir les balades - jeux à Hamois, Ciney, Havelange et Somme-Leuze et les modules didactiques installés plus largement sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Ces 5 modules didactiques de découverte de la nature développés par le GAL Pays des Tiges et Chavées dans le cadre de la programmation 2007-2013, pourraient être amendés d'énigmes proposées par le personnage Olibrius afin d'inciter les usagers à chercher les réponses indiquées sur les modules. Afin de toucher le public PMR, on prévoirait entre autre des supports audio pour les malvoyants.
- Promotion de cette offre « familles », dans les publications existantes (ex : le guide Vallées des Saveurs), sur le site internet www.valleesdessaveurs.be et sur un blog spécifique dédié aux familles.
- Dès finalisation de la structuration de l'offre, édition d'une nouvelle publication « plus ludique » et dédicacée exclusivement aux familles, reprenant toute l'offre les concernant.

**b) Les randonneurs**

Selon une enquête réalisée auprès des propriétaires d'hébergements, plus de 30% de leur clientèle vient dans la région pour se promener. C'est donc une activité prioritaire.

L'offre « randonnée » dans les 7 communes est grande et de qualité mais demanderait une meilleure structuration. En effet, plusieurs atouts et produits touristiques sont présents: plus de 1200 km de promenades balisées physiquement et/ou numériquement, un réseau de promenades en Condroz, un Ravel (ligne 126), différentes cartes de promenades, etc. Un projet de Ravel est également à l'étude sur le territoire du GAL Pays des Tiges et Chavées, et des itinéraires de liaison prévus vers la ligne 126.

**Quelques actions concrètes :**

- Création de 2 circuits de longue distance trans-communaux (la Trans-condruzienne et la Guerre de la Vache) avec comme objectif d'en faire un produit structuré et permanent. L'objectif serait de pouvoir structurer ces nouveaux produits et assurer leur succès en développant une collaboration avec les acteurs touristiques présents sur le parcours ou à proximité. Les responsables d'hébergements touristiques reconnus pourraient ainsi assurer le transport des bagages et d'autres acteurs ouvrir leurs portes pour des visites (musées, chapelles, agriculteurs, forestiers, apiculteurs, producteurs locaux, etc.) et développer en parallèle un événement d'envergure pour en faire la promotion ainsi que des outils de promotion adaptés.
- Création de circuits touristiques et thématiques :
    - Circuits de visites des fermes historiques en activité, mettant l'accent sur le Patrimoine et l'agriculture (ou l'agriculture et le Patrimoine). Possibilité de faire des visites guidées pour groupes avec guides agricoles « agri-guides » (en lien avec la fiche Agri-Culture du Gal du Pays des Tiges et Chavées qui prévoit des formations de guides agricoles)
    - Circuits Patrimoine (transmission de la mémoire et sensibilisation des habitants de leur Patrimoine). L'objectif est toujours de reprendre ce qui existe dans les communes et de refaire un inventaire complet en vue de créer des fiches de balades thématiques.
- Numérisation de l'ensemble de ces circuits via l'application Sitytour (déjà en application depuis la programmation 2007-2013 sur les 2 GAL) et développement d'une plate-forme de téléchargement sur le site www.valleesdessaveurs.be (via la plateforme Geolives) en y ajoutant les différents points d'intérêts et des photos, vidéos et témoignages d'acteurs locaux.
- Promotion du réseau de guides paysagers, guides agricoles et guides forestiers développé prochainement par le GAL Pays des tiges et chavées dans le cadre de futurs projets.
- Promotion de cette offre « randonnées », dans les publications existantes (ex : le guide Vallées des Saveurs)
- Promotion de circuits accessibles aux familles avec jeunes enfants (et poussettes, donc aussi PMR)
- Dès finalisation de la structuration de l'offre, édition d'une publication reprenant toutes les balades existantes (en prévoyant quelques liaisons si nécessaire) par type de mobilité (pédestres, VTT, équestre)
- Repérer dans le maillage existant des chemins, les manques de sécurité, de continuité, de praticabilité. Rechercher et proposer des solutions et le cas échéant rechercher un financement.

**c) Les personnes à mobilité réduite (PMR)**

Les PMR ou Personnes à Mobilité Réduite représentent environ 1/3 de la population belge. Il ne s'agit pas uniquement, tel qu'on a tendance à se le représenter, des personnes en fauteuil roulant. Les PMR, ce sont :

- les personnes marchant difficilement (aidées de cannes, béquilles, prothèses ou déambulateur, enfants en poussette)
- les personnes déficientes visuelles (malvoyantes ou aveugles)
- les personnes déficientes auditives (malentendantes ou sourdes)
- les personnes avec difficulté de compréhension (déficience cognitive, langue, lecture)

Pour le secteur touristique, ce type de public représente, en nombre, une clientèle non négligeable et sa prise en compte peut devenir une réelle plus-value.

Malheureusement, ce public est trop peu présent sur notre territoire, car l'offre n'est pas suffisamment adaptée. Notre volonté est donc de développer différentes actions afin de faciliter la venue des PMR dans les 7 communes. En effet, nombreuses sont les institutions de jour ou de vie pour personnes handicapées qui sont à la recherche d'activités et excursions à réaliser avec leurs élèves ou résidents.

Cette approche et cette structuration d'une offre adaptée sur une zone bien définie est assez innovante en Wallonie. On peut noter que certains propriétaires d'hébergements ont déjà fait des efforts pour l'accueil de PMR mais cette offre devra être étoffée.

**Quelques actions concrètes :**

- Sensibiliser les opérateurs touristiques et faciliter l'accès aux informations relatives aux PMR à la portée de tous, en partenariat avec les associations actives dans le domaine (regroupées au sein du « Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles », etc …)
- Faciliter l'accès à certaines activités touristiques pour les PMR
- Augmenter le nombre d'endroits accessibles aux PMR en accompagnant les acteurs désireux de s'inscrire dans la démarche (label PMR ?)
- Développer des circuits de balades thématiques accessibles aux PMR (ex : dans le Bois didactique de Courrière)
- Rendre accessible les « joëlettes* » (via des opérateurs tels que par exemple handi-rando) et former et/ou renseigner des personnes aptes à accompagner les PMR en promenade.
- Promouvoir des activités PMR dans les outils promotionnels existants (ex : le guide Vallées des Saveurs, le site internet de la Maison du Tourisme, les sites des GAL, le site de la commune d'Assesse,…)
- Prévoir des supports audio pour malvoyants et d'autres supports spécifiques aux divers types de réduction de mobilité

* *La Joëlette est un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet la pratique de la randonnée à toute personne à mobilité réduite, enfant ou adulte, même très lourdement dépendant (myopathes, scléroses en plaques, tétraplégiques...), avec l'aide de deux accompagnateurs.*

**<u>AXE 2 : Mise en réseau- développement du tourisme participatif</u>**

**a) Echange de bonnes pratiques**

Afin de répondre à la demande du secteur touristique en monde rural qui doit faire face à une clientèle de plus en plus exigeante, la Maison du Tourisme souhaite poursuivre et surtout renforcer les collaborations entre les opérateurs par l'organisation de nouvelles journées de sensibilisation dédicacées uniquement aux opérateurs touristiques présents sur les 7 communes.

La Maison du Tourisme souhaite organiser trois séances de sensibilisation et d'échange d'expériences par an. Ces séances d'information seront l'occasion pour les opérateurs touristiques de se rencontrer, de faire un tour d'horizon des sites et produits touristiques proches, d'échanger leurs expériences personnelles, etc. Elles auront donc pour objectif :

- de permettre aux partenaires de mieux connaître leur région afin de garantir une information de qualité aux visiteurs ;
- de faciliter la prise de contact entre les opérateurs touristiques (hébergements touristiques, horeca, attractions,…) ;

- et d'encourager tous les opérateurs locaux à travailler ensemble pour la création de forfaits touristiques.

Le public cible concerné par ces journées de sensibilisation est diversifié : les propriétaires d'hébergements, les restaurateurs, les traiteurs, les attractions, les musées, les Point d'Informations touristiques, les producteurs de produits du terroir, les guides touristiques professionnels, …

Exemples de journées : découverte du domaine provincial de Chevetogne, balades guidées thématiques, visites de nouvelles attractions, découverte de nouvelles activités de pleine nature, rencontre d'artisans d'art et de bouche, atelier cuisine de produits de la région, découverte du réseau des circuits de promenades balisées et du Ravel, visite des lieux de séminaire au vert et thématiques, des hébergements à thème, ….

Une meilleure connaissance de l'offre touristique alliée à l'accroissement des actions de collaboration entre opérateurs garantissent une augmentation de la qualité des services proposés, mais également une meilleure intégration du secteur touristique dans les zones rurales et, par conséquent, un développement endogène respectueux des spécificités locales.

Pour assurer un service de qualité et rester concurrentiels malgré l'augmentation de l'offre touristique, les opérateurs touristiques doivent sans cesse se renouveler et pour ce faire, être au courant des dernières évolutions du secteur. Grâce à l'organisation de ces différentes rencontres, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne leur permettra de se tenir au courant des tendances du marché et d'adapter leur offre en fonction des attentes de la clientèle et envisager des partenariats pour la création de forfaits et excursions jour. (cf. note recommandations DPR)

**b) Tourisme participatif**

En vue de développer le tourisme participatif, les opérateurs touristiques seront sensibilisés à la création de **journées « portes ouvertes » de leur établissement dédicacées aux habitants des 7 communes** qui peuvent devenir eux aussi des ambassadeurs et ainsi renseigner au mieux les touristes qu'ils pourraient rencontrer. Ces journées seraient organisées 1x/an durant le 1er trimestre de l'année (l'avant saison touristique).

Toujours dans cette optique de mise en réseau des opérateurs et dans le but de renforcer le produit touristique familial « Mes Aventures d'Enchanteur », **un réseau d'ambassadeurs « Destination familles »** serait développé sur la zone. L'ensemble des opérateurs serait sensibilisé à offrir un service adapté aux familles. Ce réseau se baserait sur le label « Famille + » développé en France et qui rencontre un grand succès. http://www.familleplus.fr/fr. Ce projet est innovant car il n'a pas encore été développé en Wallonie ! « Destination familles » deviendrait un label local, du type « Bienvenue vélo » créé et développé par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne depuis 2013.

Exemples d'engagements :

- Un accueil personnalisé pour les familles.
- Des animations adaptées pour tous les âges.
- Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif.
- Des activités pour petits et grands à vivre ensemble ou séparément.

Enfin, afin de développer et de professionnaliser ce tourisme participatif et ce réseau d'ambassadeurs, un « Cloud rural » serait développé soit une **plate-forme de communication avec les opérateurs touristiques et les habitants** et ce sur différentes thématiques :

- Les événements : l'objectif n'est pas de créer de nouveaux événements mais plutôt de les mettre en valeur par le biais d'un calendrier complet. De plus, cet agenda commun faciliterait la promotion de toutes ces activités par tous les opérateurs, en ce compris les SI, OT et MT.

Pour ce faire, il est important d'avoir une plate-forme qui permette aux organisateurs de visualiser les événements existants, de compléter directement et de voir quelles dates sont disponibles sur les 7 communes. Cela permettrait de créer un réseau d'organisateurs d'événements qui se concertent pour offrir un calendrier d'événements plus cohérent.

- Les promenades : développer un outil cartographique interactif, une plate-forme de communication, permettant aux parrains et marraines de promenades mais également aux bénévoles des « groupes sentiers » de signaler, via internet, tous les problèmes qu'ils rencontrent au niveau des voies vertes. Une fois le souci signalé, le gestionnaire de la voie verte concernée serait directement informé et pourrait réagir plus rapidement.

**c) Wallonie Destination qualité**

Le label « Wallonie Destination Qualité » sera valorisé auprès des opérateurs touristiques sur le label « Wallonie Destination qualité » afin de les sensibiliser et les encourager à introduire un dossier. La promotion est réalisée par le CGT mais la Maison du Tourisme Condroz-Famenne s'engage à répertorier l'ensemble des labellisés et à les valoriser sur son site internet et dans ses publications.

**AXE 3 : Chemins et sentiers (avec un volet équipement)**

**a) Aires de repos**

Comme précisé ci-avant, l'offre de randonnée est variée sur les 7 communes : plus de 1200 km de chemins balisés physiquement et/ou numériquement.

Suite au constat d'un grand manque d'aires de repos et afin d'augmenter la qualité et l'attractivité des promenades ainsi que compléter l'offre existante (panneaux de départ, panneaux didactiques, tables d'orientations,…), 14 aires de repos (bancs et table de pique-nique) seront installées à des lieux emblématiques le long des promenades (ex : points de vue ou sites remarquables), le long des itinéraires de balades et sur le Ravel ligne 126.

Toujours dans cette optique d'adapter les produits en fonction des publics cibles, et afin de rester cohérents avec d'autres fiches de nos GAL, ces aires seraient accessibles aux PMR et fabriquées avec des essences de bois locales.

Afin de poursuivre l'objectif de tourisme plus durable et éducatif, il est proposé de placer sur ces aires de repos un panneau d'information ludique voire un module didactique à destination des familles en balade. Tous les panneaux mettraient en scène Olibrius et présenteraient une thématique commune (par exemple les enjeux de « la ruralité de demain »).

**b) Vélo**

Dans le réseau de promenades existant et malgré la présence du Ravel ligne 126, un moyen de déplacement reste à valoriser : le vélo. Or le thème de l'année touristique 2016 sera le vélo, une bonne occasion de structurer notre offre sur ce thème et de la promouvoir à long terme.

L'objectif sera donc de créer un réseau cohérent en valorisant le Ravel qui est un produit adapté pour les 3 publics cibles tout en continuant à développer le concept Bienvenue Vélo qui a été initié sur le territoire lors de la programmation précédente. Un projet de Ravel est également à l'étude via une fiche du GAL Pays des Tiges et Chavées dans le cadre de la programmation 2014-2020 et des 3 PCDR. Des itinéraires de liaison sont ainsi prévus entre les 2 Ravel, entre Courrière et Hamois notamment, mais aussi vers la Meuse via Crupet, en rejoignant le RV6.

Un réseau vélo sous forme de points nœuds, de boucles thématiques ou de liaisons inter-communales sera créé. La promotion du vélo électrique fera partie des actions mises en œuvre (information et location via les acteurs locaux).

Une carte reprenant les itinéraires proposés et tous ceux existant sera éditée dans le cadre du présent projet.

**AXE 4 : Supports de Promotion touristique**

La mise en place de nouveaux produits touristiques repris dans les axes ci-dessus ne servirait à rien sans une communication adaptée et de nouvelles actions. La Maison du Tourisme, en se basant sur le plan marketing de la FTPN et du WBT, mettra donc en place un plan de communication à destination des différents publics cibles. L'accent sera mis sur les éditions et le webmarketing.

La Maison du Tourisme pourrait également participer à des foires et salons thématiques en Belgique, mais également en France et aux Pays-Bas afin de diffuser les différentes publications et présenter les nouveaux produits (salons « Fiets en Wandelbeurs » à Anvers et Amsterdam, le « salon des 1001 familles » à Marche,...)

Le tableau ci-après reprend les actions de communication imaginées par axe et par action :

| Axes | Actions | Budget |
|---|---|---|
| 1. Stratégie et produits touristiques | Campagne de communication de la destination (éditions de 3 brochures bilingues Fr/Nl selon le public cible, campagne webmarketing, encarts publicitaires dans des magazines spécialisés, développement et adaptation du site internet www.valleesdessaveurs.be)<br>Outils promotionnels pour les 2 nouveaux circuits de randonnées (affiches et dépliants + application ou site internet mobile)<br>2 événements de lancement des 2 circuits<br>Participation à des foires et salons (3 salons/ an pendant 2 ans)<br>Organisation de voyages de presse (3 au total) | 20 000<br>10 000<br>2 500<br>7 500<br>3 500<br>5 000<br>18 000<br>15 000<br>1 500<br>TOTAL AXE 1 = 83 000€ |
| 2. Mise en réseau et tourisme participatif<br>Journées de sensibilisation (3x /an)<br>Journées portes ouvertes des opérateurs touristiques (1x/an durant 2 ans)<br>Réseau d'ambassadeurs Familles<br>Cloud rural | Invitations réalisées en interne et envoyées par mail<br>Conception et impression de flyers + encarts publicitaires<br>Conception et impression d'un autocollant ou écusson « Vallées des Saveurs Destination familles » + dépliants de présentation + webmarketing<br>Réalisation de la plate-forme web + flyer de présentation+ encart publicitaire pour faire connaître la plate-forme | 0<br>2 500<br>7 500<br>7 500<br>TOTAL AXE 2 = 17 500€ |
| 3. Chemins et sentiers (vélo) | Edition d'une carte vélo de l'ensemble du réseau | 3000<br>TOTAL AXE 3 : 3 000€ |
| | TOTAL DES 3 AXES | 103 500€ |

## 8.6 Montage financier et plan de financement

| | |
|---|---|
| Personnel : | |
| 1 chargé de mission à 4/5 temps (1 an) et à temps plein (3 ans et 8 mois). | 216 000 € |
| Fonctionnement (14% des frais de personnel): | |
| Frais de fonctionnement liés au chargé de mission | 30 240 € |
| Axe 1 : Stratégies et produits touristiques | |
| Frais de promotion (éditions, webmarketing, participation à des foires et salons, événements de lancement des 2 circuits, encarts publicitaires,…) | 83 000 € |
| Axe 2 : Mise en réseau et tourisme participatif | |
| Frais d'organisation des journées de sensibilisation | 23 260€ |
| Frais de promotion (éditions de dépliants et affiches, webmarketing, encarts publicitaires, plate-forme web pour le cloud rural,..) | 17 500€ |
| Axe 3 : Chemins et sentiers | |
| Frais de promotion (édition carte vélo) | 3 000€ |
| Frais d'équipement pour l'installation de 14 aires de repos couvertes (2 / communes) fournitures et pose | 70 000€ |

| GAL Wallons | Budget | Financement public | | Autres financements |
|---|---|---|---|---|
| En Euros | 100% | FEADER (36%) | RW (54%) | Part locale (10%) |
| Personnel | 216 000 | 77 760 | 116 640 | 21 600 |
| Fonctionnement (lié au personnel) | 30 240 | 10 886 | 16 330 | 3 024 |
| Equipement | 70 000 | 25 200 | 37 800 | 7 000 |
| Promotion et communication | 126 760 | 45 634 | 68 450 | 12 676 |
| TOTAL | 443 000,00 | 159 480 | 239 220 | 44 300 |

Considérant que 4 des 7 communes concernées par le projet font partie du GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz et que les 3 autres font partie du GAL Pays des Tiges et Chavées, le financement du projet est réparti suivant cette proportion :

| Budget Global des partenaires | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | FEADER | Etat membre | Part locale | TOTAL |
| Chef de File GAL Condroz-Famenne (4/7) | 91 131 | 136 697 | 25 300 | 253 000 |
| Partenaire GAL Pays des Tiges et Chavées (3/7) | 68 349 | 102 523 | 19 000 | 190 000 |
| Total 100% | | | | 443 000 |

| Echéancier des dépenses | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 (8 mois) | TOTAL 100% |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 39 000 | 48 000 | 48 000 | 48 000 | 33 000 | 216 000€ |
| Fonctionnement | 5 460 | 6 720 | 6 720 | 6 720 | 4 620 | 30 240€ |
| Promotion | 18 250 | 41 250 | 32 250 | 29 750 | 5 260 | 126 760€ |
| Equipement | | | 70 000 | | | 70 000€ |
| Total | 62 710 | 95 970 | 156 970 | 84 470 | 42 880 | 443 000€ |

## 8.7 Indicateurs de réalisation et d'impact

| Indicateurs de réalisation | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Valeur cible 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Axe 1** : **produits touristiques et stratégies** | | | | | | |
| Edition de brochures | 1 | 1 | 1 | | | 3 |
| Campagne webmarketing | 1 | 1 | 1 | | | 3 |
| Encarts publicitaires | 2 | 3 | 2 | | | 7 |
| Adaptation du site internet | | | 1 | | | 1 |
| Outils promotionnels circuits de randonnées | | 1 | | 1 | | 2 |
| Evénements de lancement | | 1 | | 1 | | 2 |
| Participation foires et salons | | 3 | | 3 | | 6 |
| Organisation de voyages de presse | | 1 | 1 | | | 2 |
| **Axe 2** : **mise en réseau et tourisme participatif** | | | | | | |
| Journées partenaires | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| Journées portes ouvertes opérateurs | | 1 | 1 | | | 2 |
| Réseau d'ambassadeurs Familles | | 1 | | | | 1 |
| Cloud Rural | | 1 | | | | 1 |
| **Axe 3** : **chemins et sentiers** | | | | | | |
| Carte vélo | | 1 | | | | 1 |
| Aires de repos | | | 1 | | | |
| **Dépenses publiques totales** | € 18.250 | 41 250 | 102.250 | 29.750 | 5.260 | 196.760 |

# *Filière équestre*

## *Pistes de collaboration nationales et internationales*

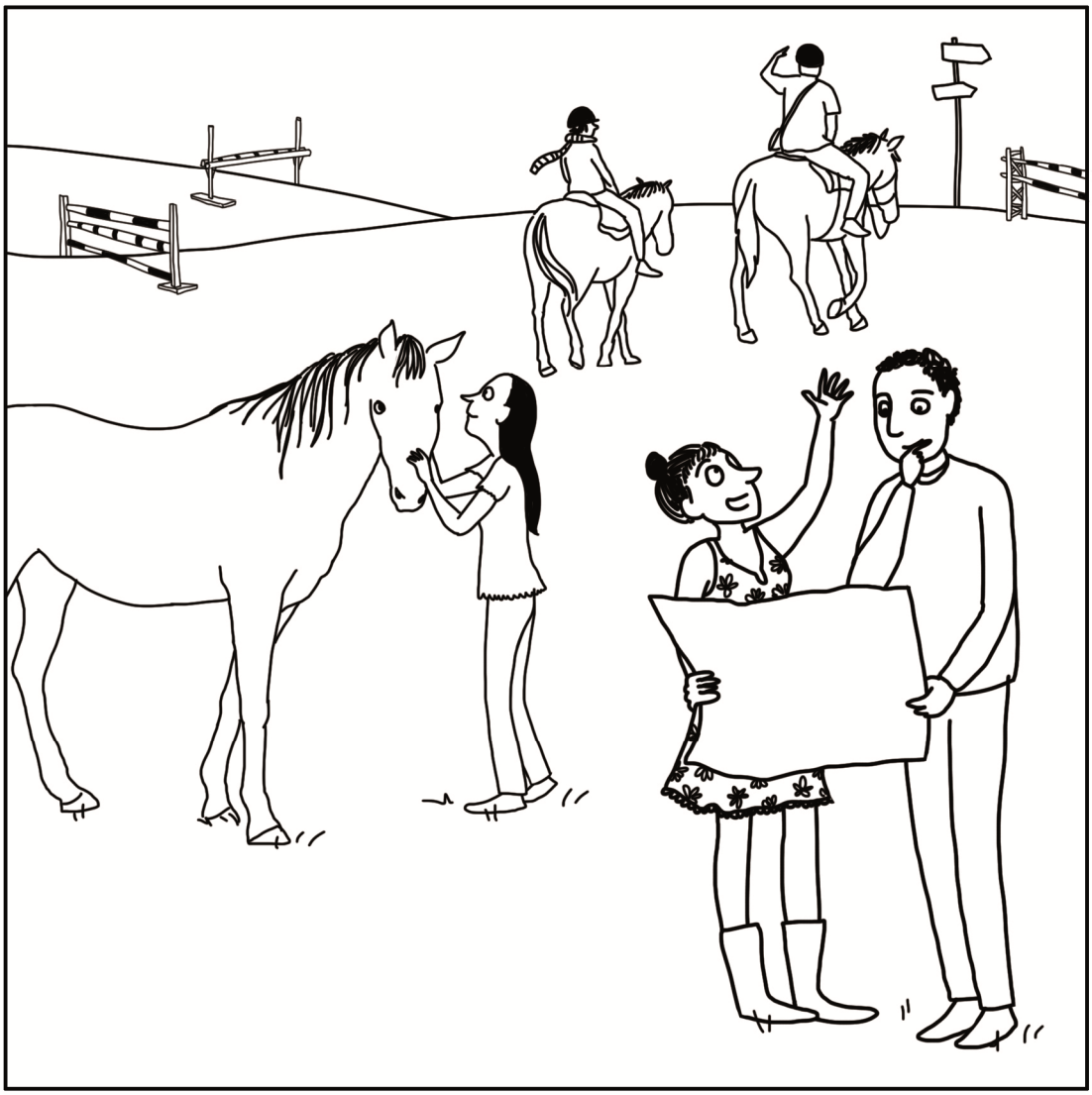

# 9 Filière équestre : perspectives d'une collaboration nationale et internationale

En plus de l'ambitieux projet Tourisme développé en coopération avec le GAL Condroz-Famenne, un projet de coopération internationale est envisagé sur le thème de la filière équine.

## 9.1 Contexte

Le GAL Pays des Tiges et Chavées a en effet œuvré à la structuration et au développement de la filière équine présente et active sur son territoire dans le cadre de la programmation 2007-2013. Plusieurs actions phares ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet, notamment la constitution d'un réseau de balades équestres pour cavalier et attelage) de plus de 250km sur le territoire, la réalisation d'une carte et d'une charte, le soutien de plus de 20 concours de type très variés, la sensibilisation du grand public au monde équestre sous toutes ses formes, etc. Ces actions ont été menées en mobilisant les différents acteurs investis dans la filière. Ces derniers ont en effet été amenés à collaborer dans la mise en œuvre de ce projet, à réfléchir de façon collective à des actions pertinentes au regard du territoire, de ses besoins et de ses spécificités. La pérennisation des activités entreprises par le GAL est maintenant assurée grâce à la mobilisation de ces acteurs et à la création, en fin de projet, de l'association de fait « Galo Condroz » composée de membres de la filière équine.

Une réunion avec l'ensemble des acteurs de la filière a été organisée le 27 novembre 2014 en clôture du projet, et sur fonds propres de l'association. Près de cinquante personnes étaient présentes. L'occasion d'inaugurer officiellement le lancement de cette association, valider ses statuts et définir ses objectifs à court et moyen termes.

Annexe 21 : Galo Condroz – statuts de l'asbl

Plusieurs perspectives d'actions ont été imaginées, tant au niveau local que régional et international, afin de poursuivre le travail et continuer à faire de notre territoire « le Pays du Cheval ». La soirée s'est clôturée sur un repas convivial et la signature des promesses de membres.

Annexe 21 : Galo Condroz – PV de la réunion du 27/11/2014

La piste d'un projet de coopération internationale a notamment été évoquée, dans le cadre de la programmation 2014-2020.

## 9.2 Objectifs

L'objectif du projet de coopération serait d'échanger avec des partenaires européens ayant développé une identité territoriale « cheval » des bonnes pratiques en matière de structuration de filière d'acteurs, en vue d'importer les expériences de nos partenaires et développer des actions locales spécifiques.

## 9.3 Partenaires pressentis

Plusieurs contacts ont déjà été pris avec des partenaires potentiels. Notamment :

- Naturpark - Verein Dübener Heide (Allemagne)
- Landesvorstand VFD Berlin-Brandenburg (Allemagne)
- Normandie (France)
- Camargue (France)
- Saumure et son Ecole d'Equitation (France)
- Région des canaux Hollandais (Pays-Bas)
- Ville francophile en Moldavie (Roumanie)
- Partenaire anglais

## 9.4 Actions prévues

Plusieurs actions sont imaginées, même si ces dernières devront être affinées avec les partenaires :

- Echanges de bonnes pratiques en matière de structuration de filière d'acteurs
- Cours vidéo sur les pratiques équestres à travers l'Europe
- Inscription des différents territoires partenaires dans des itinéraires équestres européens, tels que la Route D'Artagnan entre Maastricht et la Gascogne, et qui rassemblent diverses associations et conseils régionaux le long de la route
- Jumelage de la Commune de Gesves avec la commune de Saumure par exemple
- Guidage des visiteurs extérieurs sur les circuits équestres mis en place sur le territoire du GAL
- Développement de circuits touristiques sur les métiers liés à la pratique de l'équitation (bourrelier, maréchal ferrant, vétérinaire, etc.)
- Etc.

## 9.5 Plan de financement

Un budget de 100 000 € est réservé à ce projet. A affiner ultérieurement lors de l'élaboration du projet avec les partenaires identifiés.

# *Appui technique*

## *Coordination générale*

# 10 Appui technique

## 10.1 Identification du projet

### 10.1.1 Intitulé

Appui technique - Coordination générale

### 10.1.2 Porteur de projet

Le porteur du projet est le GAL.

### 10.1.3 Opérateur et bénéficiaire de la subvention

L'opérateur et bénéficiaire de la subvention est le GAL.

### 10.1.4 Partenaires

Les partenaires sont l'ensemble des partenaires du GAL.

### 10.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

L'administration fonctionnelle pressentie est la DGO3.

## 10.2 Objectifs à atteindre

Le projet consiste à assurer le suivi administratif et financier du projet LEADER au niveau de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées. Ce projet garantit la mise en œuvre de la stratégie de développement, le respect des objectifs spécifiques, la réalité de la transversalité entre les différentes fiches projets, la conduite en partenariat des actions prévues et à venir.

L'appui technique (ci-après dénommé le coordinateur) remplit plusieurs fonctions :

- La fonction du coordinateur est comme son nom l'indique d'animer et de coordonner l'ensemble du GAL, aussi bien au niveau de la mise en œuvre des actions que du partenariat. Son objectif est de rendre possible et faciliter l'accomplissement du Plan de Développement Stratégique (PDS), par la mise en œuvre des projets y décrits et du réseau de synergies et partenariats qu'ils impliquent.
- Le coordinateur assure la cohérence d'ensemble de ces projets, d'un point de vue de la coordination (synchronisation et transversalité entre les actions des diverses fiches projets, circulation et partage de l'information, unité dans la communication vers l'extérieur, gestion des locaux et matériels), mais aussi du point de vue du respect des objectifs généraux comme transversaux et des résultats attendus, tels que développés dans le PDS.
- Le coordinateur veille au respect des procédures administratives propres à l'initiative Leader (délai, éligibilité des dépenses, déclarations de créances, rapports d'activité, ...) mais aussi respect des lois et décrets (marchés publics, PCDR, ...).
- Le coordinateur occupe également une fonction de direction. Il est en première ligne pour assumer la responsabilité de la gestion financière de l'asbl (comptes, bilans et gestion des liquidités,…), de la gestion du personnel, de la gestion des relations avec les administrations et les partenaires, publics et privés. Il est responsable de ses décisions devant le Conseil d'Administration de l'ASBL.

Une description complète du profil de fonction du coordinateur est reprise infra.

## 10.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le coordinateur est le garant de la mise en œuvre de la stratégie. Par définition, sa mission rencontre donc tous les objectifs de la stratégie.

### 10.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

Le coordinateur du GAL est lien avec toutes les fiches projets du PDS. Il assure le lien entre les fiches projets.

## 10.4 Description du contexte

L'expérience acquise lors des deux précédentes programmations démontre toute l'importance du rôle du coordinateur, et ce sur différents plans :

- Gestion de projets : bien que tous les chargés de missions soient autonomes et aient la charge de leur projet, le coordinateur s'assure du bon déroulé des projets et est le garant des échéances. Il est tenu responsable en cas de litige. Il veille aux synergies entre les projets (économies d'échelle) et à la bonne circulation d'informations au sein de l'équipe. Il joue également le rôle d'ensemblier, aussi bien au niveau de l'équipe que des partenaires.
- Gestion des partenariats propres à chaque fiche : en collaboration avec les différents chargés de mission, il gère les relations avec les différents partenaires et intervient en cas de litige.
- Gestion des organes propres de l'ASBL : bureau, CA, AG.
- Gestion administrative et financière de l'ASBL, respect des procédures de marchés publics et des règles en matière de communication imposées par le programme (logo).

## 10.5 Actions prévues

Les paragraphes suivants détaillent les actions menées par le coordinateur en fonction de ses diverses responsabilités durant toute la durée du projet.

### 10.5.1 Formation et mise en réseau / Contacts avec les partenaires et personnes ressources

Un des rôles principaux du coordinateur est de fédérer et de mettre en réseau l'ensemble des acteurs et partenaires au sein et gravitant autour du GAL. A ce titre, le coordinateur organisera régulièrement des réunions de bureau, CA et AG.

Le coordinateur entretiendra également des liens très étroits avec les administrations finançant les projets, lors de comités de projets notamment, ainsi qu'avec les trois communes partenaires (intervention lors de réunions de Collèges et de Conseils communaux, information du personnel communal par exemple).

Le coordinateur participera aussi à différentes activités permettant de faire connaître le GAL, nouer des liens avec des acteurs ressources et découvrir de nouvelles matières :

- Séminaires et ateliers organisés par le Réseau Rural Wallon
- Inter-GAL
- Formations FRW
- Séminaires, évènements et réunions organisés par d'autres GAL
- Etc.

Durant toute la programmation, le coordinateur veillera à rencontrer le plus fréquemment possible toutes les personnes ressources susceptibles de l'informer, le conseiller et l'orienter dans ses

décisions : appuis techniques des autres GAL, représentants des administrations, membres du Réseau Rural, agents de la FRW, etc.

Enfin, il continuera à participer aux diverses manifestations organisées sur le territoire, favorisant ainsi l'émergence de bonnes conditions pour la mise en réseau des acteurs locaux.

### 10.5.2 Gestion administrative et financière

Le coordinateur est le garant de la bonne gestion administrative et financière de l'ASBL et plus particulièrement du projet LEADER au niveau de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées.

A ce titre, et durant toute la programmation, le coordinateur veillera au bon fonctionnement de l'ASBL GAL, de ses organes dirigeants et plus particulièrement au bon équilibre public / privé au sein de ses membres.

En cas d'acceptation du présent dossier de candidature, le coordinateur poursuivra les rencontres avec les administrations fonctionnelles pour recueillir leurs avis et les intégrer dans les fiches projets.

Durant les 6 années du projet, le coordinateur assurera les tâches indispensables au bon fonctionnement administratif de l'ASBL et du programme LEADER :

- Gestion du courrier
- Classement administratif.
- Relation avec le secrétariat social (dimona, encodage des prestations, etc.)
- Paiement des factures
- Préparation des déclarations de créances et dossiers de justification
- Encodage de la comptabilité
- Supervision des comptes annuels
- Gestion de la trésorerie (ligne de crédit)
- Bilans financiers réguliers sur les différents projets
- Organisation des Comités de projets
- Rédaction / amendements / relecture / validation des rapports d'activités
- Etc.

Afin de s'impliquer au mieux dans les projets et consacrer toute son énergie à la qualité du partenariat, le coordinateur s'adjoindra les services d'une assistante administrative à concurrence d'un quart temps durant toute la programmation pour assurer certaines de ces tâches purement administratives.

D'autres dispositifs permettront également d'assurer une gestion financière solide :

- Comptabilité partie double
- Appui d'un comptable externe
- Intervention de vérificateurs aux comptes

### 10.5.3 Gestion du personnel

De par la fonction qu'il occupe, le coordinateur est le responsable du personnel. Il assurera les procédures de recrutement avec rigueur en veillant à définir des profils de fonction précis et en mettant en place un jury de sélection compétent. En plus des aspects administratifs relatifs au personnel (contrat de travail, secrétariat social, paiement des salaires, vérification des timesheets, etc.), il gèrera l'équipe de chargés de missions durant toute la programmation : engagement, évaluation, accompagnement, encadrement, gestion des demandes de formation, etc.

### 10.5.4 Gestion d'équipe

Qui dit personnel, dit équipe. Et qui dit équipe, dit gestion d'équipe. Durant toute la programmation, le coordinateur organisera régulièrement des réunions d'équipe afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets, étayer la situation budgétaire et définir collégialement des priorités. Parallèlement à ces réunions, le coordinateur rencontrera très régulièrement chacun des chargés de mission pour faire le point sur leurs projets respectifs, les soutenir, les conseiller et valider leurs propositions le cas échéant. Le coordinateur s'assurera que chaque projet rencontrera les objectifs fixés et respectera le timing et le budget impartis, tout en assurant l'autonomie de travail des chargés de mission et en favorisant les prises d'initiatives.

### 10.5.5 Gestion des projets

Comme dans le cadre de la précédente programmation, le coordinateur s'impliquera autant que faire se peut dans la vie des projets, tout en respectant l'autonomie des chargés de mission. D'une part, en participant aux réunions préparatoires et autres groupes de travail pour lesquels le chargé de mission juge pertinente et nécessaire sa présence. D'autre part, en prenant part aux activités proposées dans le cadre des différents projets. Cette collaboration permettra au coordinateur de se tenir au courant de l'état d'avancement de tous les projets, de s'assurer de leur bon déroulé, d'intervenir si nécessaire et surtout de faire le lien entre tous les projets.

Le cas échéant, à la demande des chargés de mission ou en cas de souci, le coordinateur s'impliquera dans les projets pour pallier aux besoins (comme ce fut le cas par exemple dans le projet tourisme de la programmation 2007-2013).

Pour ce qui est des projets de coopération, le coordinateur s'y impliquera d'autant plus afin de veiller au bon équilibre du partenariat notamment.

### 10.5.6 Communication

Le coordinateur sera en charge de la communication de l'ASBL durant toute la programmation, en collaboration avec tous les chargés de mission sur leurs projets respectifs.

A ce titre, le coordinateur alimentera régulièrement le site internet du GAL (développé dans le cadre de la précédente programmation), ainsi que la page FaceBook et le blog, d'informations diverses : les évènements à venir, l'actualité des projets, les documents de capitalisation produits, des photos, etc. Apparue comme un manquement dans le cadre de la précédente programmation, une newsletter électronique bimensuelle sera également éditée à cette fin.

En plus de ces outils virtuels, d'autres outils de communication seront réalisés tout au long de la programmation : dépliant « grand public » présentant les projets, brochures d'information générale, etc.

A l'instar de la programmation 2007-2013, un bilan des activités, concret, chiffré et illustré sera réalisé au terme de la programmation.

Sensibles aux régulières interpellations des administrations à ce sujet dans le cadre de la précédente programmation, le coordinateur continuera à mettre l'accent sur la communication presse écrite et télévisuelle. Des contacts privilégiés sont entretenus à ce sujet avec Vers l'Avenir et Canal C notamment.

Le coordinateur organisera également plusieurs évènements GAL, communs à tous les projets, tel qu'un WE GAL annuel : WE vitrine des projets du GAL, mobilisant les partenaires et acteurs locaux.

De manière générale, le coordinateur veillera avec les animateurs et les acteurs de terrain que soient respectées les demandes de l'administration en termes de visibilité de l'action Leader (références aux sources de subvention, logos, etc.).

## 10.6 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

Les publics cibles sont nombreux. Pour chacun de ces publics cibles, le rôle du coordinateur et son impact sur le territoire varient :

### 10.6.1 Les administrations fonctionnelles

L'intervention du coordinateur auprès des administrations fonctionnelles permettra de les assurer du bon suivi des projets, tant sur le plan des réalisations que sur le plan administratif et financier. Le coordinateur mettra tout en œuvre pour conserver la confiance des administrations fonctionnelles envers le GAL, et donc le territoire. Ces contacts se font à l'occasion des comités de projet semestriels de réunions spécifiques si nécessaire.

### 10.6.2 Les communes partenaires

Comme dans la précédente programmation, le coordinateur veillera à maintenir un contact très régulier avec les communes partenaires, par ailleurs financeurs des 10% de parts propres. L'intervention régulière lors de Conseils et Collèges communaux est ainsi prévue. La mobilisation du personnel communal est également fondamentale pour maximiser les chances de réalisation des projets. Ainsi les services urbanisme, environnement et travaux notamment, régulièrement impliqués dans la mise en œuvre des projets, ont été concertés et seront mobilisés dès le démarrage des projets. Une réunion d'information est prévue à ce sujet au sein des 3 administrations communales en avril 2015 pour présenter l'ensemble des projets du GAL, ainsi que les synergies envisagées avec les services communaux. De même, les CLDR, CCATM, PCDN, Commissions agricoles, Conseils consultatifs des ainés, etc. seront tenus informés des projets du GAL. L'organisation d'une Inter-CLDR est notamment prévue en mars 2015 pour mettre en œuvre les synergies entre les trois PCDR et les projets du GAL.

En lien constant avec les instances communales, le GAL représente l'outil adéquat pour la mise en œuvre de politiques supra communales.

### 10.6.3 Les administrateurs de l'ASBL

Les administrateurs sont les décideurs de l'ASBL. A ce titre, le coordinateur continuera à les tenir informés du bon déroulement des projets, et à leur demander de se positionner, voire de s'impliquer le cas échéant. Issus du secteur public et privé, les administrateurs sont de leur côté chargés de faire des liens entre les activités du GAL et leurs activités / réseaux respectifs. Afin de garantir une représentativité totale du territoire et l'apport de compétences nouvelles en lien avec les nouvelles thématiques traitées, la composition du CA pourrait être revue en début et en cours de programmation si nécessaire.

### 10.6.4 Les chargés de missions

Le coordinateur poursuit l'objectif que chaque chargé de mission soit épanoui dans son projet et veille à le soutenir si nécessaire. En outre, une interaction continue avec les chargés de missions permettra au coordinateur de se tenir informé de l'évolution des projets et ainsi défendre et promouvoir le bilan des activités auprès des autorités et autres partenaires. L'image du GAL n'en sera que plus cohérente.

### 10.6.5 Les partenaires

Le coordinateur veillera à maintenir un équilibre au sein du partenariat, aussi bien à l'échelle de la structure GAL que de chacun des projets. L'évaluation prévue avec les partenaires (décrite infra) permettra d'ajuster la stratégie, le cas échéant.

### 10.6.6 Les citoyens du territoire

Le coordinateur s'assurera d'une bonne compréhension des activités du GAL par les citoyens et mettra tout en œuvre pour parfaire sa notoriété.

## 10.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le budget comprend principalement le salaire du coordinateur. Le volet sous-traitance correspond au suivi financier. Un budget est également alloué aux outils de promotion du GAL.

| Appui technique | Total | FEADER (36%) | Wallonie (54%) | Part locale (10%) |
|---|---|---|---|---|
| Personnel | 285 000 | 102 600 | 153 900 | 28 500 |
| Fonctionnement | 39 900 | 14 364 | 21 546 | 3 990 |
| Partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-traitance | 30 000 | 10 800 | 16 200 | 3 000 |
| Actions projet | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Promotion | 40 000 | 14 400 | 21 600 | 4 000 |
| Invest | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **394 900** | **142 164** | **213 246** | **39 490** |

| Appui technique | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 285 000 | 15 833 | 47 500 | 47 500 | 47 500 | 47 500 | 47 500 | 31 667 |
| Fonctionnement | 39 900 | 2 217 | 6 650 | 6 650 | 6 650 | 6 650 | 6 650 | 4 433 |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 30 000 | 0 | 5 455 | 5 455 | 5 455 | 5 455 | 5 455 | 2 727 |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 40 000 | 2 222 | 6 667 | 6 667 | 6 667 | 6 667 | 6 667 | 4 444 |
| Invest | 0 | | | | | | | |
| **TOTAL** | **394 900** | **20 272** | **66 271** | **66 271** | **66 271** | **66 271** | **66 271** | **43 272** |

| Appui technique | Total | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnel | 285 000 | | | | | | | |
| Fonctionnement | 39 900 | | | | | | | |
| Partenaires | 0 | | | | | | | |
| Sous-traitance | 30 000 | | | | | | | |
| Actions projet | 0 | | | | | | | |
| Promotion | 40 000 | | | | | | | |
| Invest | 0 | | | | | | | |

## 10.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

| Indicateurs de moyens | Objectif |
|---|---|
| Moyens financiers (dépenses publiques en euros) | 193.000 |
| Moyens humains (en ETP annuel cumulé) | 1,5 |

| Indicateurs de réalisation et de *résultats* | Objectif |
|---|---|
| Organisation de réunions de bureau du GAL | 36 |
| *Nombre de participants* | *6* |
| *Pourcentage de participation* | *80%* |
| Organisation de réunions du CA du GAL | 24 |
| *Nombre de participants* | *25* |
| *Pourcentage de participation* | *80%* |
| Organisation de réunions de l'AG du GAL | 12 |
| *Nombre de participants* | *30* |
| *Pourcentage de participation* | *80%* |
| Organisation de réunions de coordination des chargés de mission | 60 |
| Organisation de réunions de coordination avec partenaires | 100 |
| Actions de communication supervisées | 30 |
| *Nombre de publications, articles de presse, reportages* | *60* |
| Participation à des formations | 5 |
| Activités de mise en réseau des GAL | 10 |
| Réalisation de documents méthodologiques de capitalisation d'expérience et de résultats | 2 |
| Actions d'évaluation | 14 |
| Utilisation des budgets prévus | 100% |

| Indicateurs d'impact |
|---|
| Les communes du territoire entretiennent une dynamique de transcommunalité et mettent en œuvre des projets de développement rural à l'échelle de ce territoire |
| Les rapprochements et synergies entre les thématiques abordées par le GAL et les politiques communales sont assurés. |
| Le GAL est une structure dynamique et pérenne |

## 10.9 Pérennité du projet

Le projet s'inscrit dans la pérennité. La transcommunalité est en effet au cœur de la Déclaration de Politique Générale 2014-2019. L'inscription du territoire dans une logique transcommunale de développement est donc un pari sur l'avenir et ne peut que renforcer les synergies déjà en place.

# Partie III : Cohérence entre les fiches projets et intégration des secteurs

# 1 Cohérence entre le diagnostic, la stratégie et les fiches projets

Les projets proposés sont conformes au diagnostic du territoire et à la stratégie qui en découle, stratégie fondée sur le concept d'économie résidentielle propre aux territoires péri-urbains comme celui composé par les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey, et plus largement de « développement global ».

Le GAL Pays des tiges et chavées a par ailleurs veillé à assurer un équilibre entre les axes économiques, environnementaux et sociaux, gage de développement territorial durable, plutôt que d'orienter la stratégie sur un secteur, comme il aurait pu le faire en ciblant le tourisme et la filière équestre par exemple.

Les actions proposées sont par ailleurs cohérentes avec les principaux résultats du diagnostic territorial et de l'étude AFOM menés en amont du processus d'élaboration de ce dossier de candidature. Les fiches projets proposées sont également en adéquation avec les stratégies communales déclinées au sein des trois PCDR approuvés ou en cours d'approbation (cfr. Infra).

Il convient encore de souligner que ce PDS s'appuie largement sur les acquis des deux précédentes programmations, que ce soit en termes :

- d'études (comme celle relative au tourisme par exemple)
- de mise en place d'outils de communication modernes à destination des touristes
- de la prolongation des démarches entreprises sur le thème de la biodiversité avec une action ciblée sur les paysages
- de la confirmation du secteur équestre comme un des éléments spécifiques du territoire qu'il convient de continuer à faire progresser,…

Néanmoins, les projets proposés font preuve d'innovation et répondent surtout à des besoins identifiés dans le diagnostic et à des attentes exprimées dans le cadre de la consultation.

# 2 Synergie entre les fiches projets

Le PDS a été conçu afin de favoriser, autant que faire se peut, les synergies entre fiches, créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'une boucle vertueuse d'un développement territorial durable.

Citons, entre autres :

- le lien établi entre la valorisation de la production de bois feuillus locaux ainsi que celle de la biomasse ligneuse locale et les projets d'insertion socioprofessionnelle qui y sont liées.
- le lien établi entre la filière bois et les actions de sensibilisation/formation prévues au niveau du logement ;
- le lien établi entre la professionnalisation du tourisme et les projets de formation de guides agricoles forestiers et paysagers ;
- le lien établi entre la mobilité douce et l'offre d'un produit touristique indéniable au travers du projet VICIGAL.
- le lien entre les démarches cherchant à ancrer par un logement adapté un public plus fragilisé du point de vue socio-économique et celles visant l'accompagnement psychologique de ceux qui font face à des besoins actuellement non rencontrés en la matière, les démarches contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie de la frange la plus fragilisée de la population, et ce en prolongation des initiatives prises en la matière sous l'ancienne programmation,
- etc.

# 3 Synergies entre la stratégie du GAL et les 3 PCDR

Une analyse minutieuse des liens entre les PCDR des 3 communes (approuvés ou en cours d'approbation) et les 9 fiches thématiques du GAL a été réalisée par la Fondation Rurale de Wallonie. Quelques 60 liens ont ainsi été établis entre les fiches projets du GAL et celles des PCDR, dont une quinzaine de liens directs, signifiant que les actions prévues dans une dynamique transcommunale vont venir renforcer la mise en œuvre des projets prévus à l'échelon de chacune des communes partenaires à travers leurs PCDR respectifs. Cette analyse met en évidence la complémentarité entre ces deux programmes de financement, les synergies entre le GAL et les PCDR communaux, et surtout l'inscription du GAL au cœur même des stratégies de développement communales. En outre, cette analyse permet d'identifier des moyens financiers complémentaires à ceux du GAL, venant renforcer ses actions tout en rencontrant les attentes communales.

Le tableau reprenant ces synergies entre le PDS du GAL et les PCDR des Communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey est repris dans les pages suivantes.

A souligner encore que le GAL Pays des tiges et chavées pourrait utilement servir de projet pilote pour la mise en œuvre d'un financement d'une action transcommunale via le décret d'avril 2014 dédié aux Opérations de Développement Rural (projet ViciGal).

| Fiches projets du GAL | PCDR de Gesves<br>(validité nov. 2006 > nov. 2016) | PCDR d'Ohey<br>(validité déc. 2012 > déc. 2022) | PCDR d'Assesse<br>(en cours d'élaboration) |
|---|---|---|---|
| Agriculture – Vers une plus grande autonomie des exploitations agricoles et projet 'Agri-Culture' | **FP n°11, lot 3 "Mise en place d'aides au secteur agricole"**<br>FP n°24, lot 2 "Actions et projets de conscientisation à la vie en milieu rural | FPn°4, lot 2 "Promotion de l'éco-consommation, utilisation des produits locaux, promotion des circuits courts dans l'alimentation (secteurs public et privé)"<br>FP n°5, lot 2 "Création d'initiatives de valorisation de productions locales" | FP n°40, lot 3 "Etude sur le potentiel de la commune en termes d''énergie renouvelable (biométhanisation, hydro-électricité, bois-énergie,… etc.)"<br>FP n°45, lot 3 "Mise en place d'un projet d''agroforesterie" |
| Forêts / Filière bois - Développement général de la filière bois et projet social de valorisation de bois local | **FP n°18, lot 2 "Amélioration de la gestion forestière"** | **FP n°11, lot 3 "Valorisation et entretien du patrimoine forestier"** | FP n°40, lot 3 "Etude sur le potentiel de la commune en termes d''énergie renouvelable (biométhanisation, hydro-électricité, bois-énergie,… etc.)"<br>**FP n°44, lot 3 "Mise en place d'une réflexion participative sur la gestion durable de la forêt"** |
| Energie Verte – Développement de filières de production énergétique en circuit court à partir du gisement de biomasse ligneuse locale | **FP n°14, lot 1 "Utilisation rationelle de l'énergie"**<br>FP n°15, lot 1 "Actions de soutien à l'économie locale" | **FP n°5, lot 1 "Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey"**<br>**FP n°1, lot 2 "Aménagement et équipement d'une aire de transformation et de commercialisation de produits agricoles et forestiers locaux"**<br>**FP n°7, lot 2 "Production d'énergies renouvelables"**<br>FP n°2, lot 3 "Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie<br>FP n°8, lot 3 "Mise en place d'un projet de village bioénergétique" | **FP n°40, lot 3 "Etude sur le potentiel de la commune en termes d''énergie renouvelable (biométhanisation, hydro-électricité, bois-énergie,… etc.)"** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Logement - Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos ainés | FP n°8, lot 1 "Développement de la commission consultative des aînés et de ses missions en vue d'une amélioration et d'une diversification des activités et services pour les aînés"<br>**FP n°12, lot 1 "Diversification de l'offre de logement"**<br>FP n°15, lot 1 "Actions de soutien à l'économie locale"<br>FP n°2, lot 2 "Valorisation et réaffectation d'anciens bâtiments abandonnés ou inoccupés"<br>FP n°5, lot 2 "Création d'une commission consultative des jeunes, amélioration et diversification des activités et services pour les jeunes"<br>FP n°2, lot 3 "Sensibilisation des habitants et des candidats bâtisseurs à la qualité du cadre de vie de leur (future) commune"<br>FP n°4, lot 3 "Réalisation et diffusion d'un Code de bonne conduite rurale" | FP n°3, lot 1 "Création d'un Centre Local d'Information et de Coordination, amélioration de l'information au citoyen et plus particulièrement aux personnes âgées, renforcement de la coordination interservices (phase 1); prise en charge du vieillissement de la population et développement d'une politique d'animation des aînés dans des locaux adaptés, éventuellement à créer (phase 2)"<br>FP n°18, lot 1 "Action de soutien à l'économie locale et création d'une table ronde des acteurs locaux, création d'une ADL"<br>FP n°2, lot 2 "Adoption de règlements d'urbanisme dédicacés aux quartiers<br>**FP n°16, lot 2 "Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction et/ou rénovation de bâtiments pour diversifier l'offre de logements publics (dont du logement social et d'urgence)"**<br>**FP n°19, lot 2 "Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Haillot"**<br>**FP n°1, lot 3 "Diffusion des possibilités de recours aux structures de soutien à la création et/ou à la gestion de logements publics"**<br>FP n°5, lot 3 "Elaboration d'une charte sur la vie en milieu rural" | **FP n°27, lot 1 "Création de solutions permettant le maintien des aînés sur le territoire communal, notamment via la mise en œuvre d'un éco-quartier intergénérationnel"**<br>**FP n°34, lot 2 "Sensibilisation et information des propriétaires privés dans les différents villages de l''entité aux besoins prioritaires et aux solutions existantes en matière de logement"** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Action sociale | **FP n°6, lot 2 "Organisation de projets et d'actions de prévention aux problématiques sociales"**<br>**FP n°8, lot 2 "Renforcement de la coordination de l'action sociale, avec l'ensemble des partenaires** | FP n°3, lot 1 "Création d'un Centre Local d'Information et de Coordination, amélioration de l'information au citoyen et plus particulièrement aux personnes âgées, renforcement de la coordination interservices (phase 1); prise en charge du vieillissement de la population et développement d'une politique d'animation des aînés dans des locaux adaptés, éventuellement à créer (phase 2)" | / |
| Interprétation des paysages et maintien de l'identité paysagère du territoire. | **FP n°5, lot 1 "Actions d'information, d'éducation et de sensibilisation sur différentes thématiques liées à l'environnement"**<br>FP n°15, lot 2 "Aménagement d'aires de convivialité et/ou de jeux dans tous les villages de l'entité et entretien de celles-ci<br>FP n°22, lot 2 "Valorisation et maintenance des circuits de promenades"<br>FP n°2, lot 3 "Sensibilisation des habitants et des candidats bâtisseurs à la qualité du cadre de vie de leur (future) commune"<br>**FP n°4, lot 3 "Réalisation et diffusion d'un Code de bonne conduite rurale"**<br>FP n°6, lot 3 "Actions de préservation et de valorisation des sites naturels de grand intérêt" | **FP n°14, lot 2 "Organisation d'animations sur le thème du patrimoine et des paysages"**<br>FP n°4, lot 3, "Amélioration et aménagement des abords des exploitations agricoles (image du secteur agricole)"<br>**FP n°5, lot 3 "Elaboration d'une charte sur la vie en milieu rural"** | / |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ViciGAL - Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal | **FP n°1, lot 3 "Création du RAVeL du Samson"** | **FP n°2, lot 1 "Entretien, signalisation, promotion des voies lentes et crétaion de connections manquantes de voies lentes, remise en état des communications vicinales perdues"** | **FP n°28, lot 1 " Création de liaisons pour faciliter la mobilité douce et sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons entre les différents quartiers et villages de l''entité"** |
| Condroz-Famenne: destination familles! | **FP n°4, lot 1 "Actions de préservation et de valorisation du patrimoine bâti de la commune"**<br>FP n°12, lot 2 "Actions d'information et de sensibilisation au patrimoine historique et culturel de la commune"<br>**FP n°15, lot 2 "Aménagement d'aires de convivialité et/ou de jeux dans tous les villagesde l'entité et entretien de celles-ci"**<br>FP n°21, lot 2 "Valorisation des grottes de Goyet"<br>FP n°27 lot 2 "Reconnaissance officielle d'un Office du Tourisme et aménagement d'un centre accueil touristique"<br>FP n°28, lot 2 "Développement de la Fête de Mai, par une série d'actions complémentaires à la fiche-projet Art et Nature et aux projets développés par Leader+"<br>**FP n°22, lot 2 "Valorisation et maintenance des circuits de promenades"**<br>FP n°3 lot 3 "Amélioration des aménagements réalisés sur le site de | FP n°2, lot 1 "Entretien, signalisation, promotion des voies lentes et création de connections manquantes de voies lentes, remise en état des communications vicinales perdues"<br>FP n°11, lot 1 "Préservation et valorisation du patrimoine culturel immatériel"<br>FP n°14, lot 1 "Placement de panneaux signalétiques sur le terrain mentionnant le patrimoine naturel, bâti, paysager mais également les projets en cours" | FP n°8, lot 2 "Mise en œoeuvre et promotion d''équipement touristique pour les PMR"<br>**FP n°9, lot 2 "Equipement des circuits de promenade balisés (BBQ, bancs, panneaux didactiques,… ...)"**<br>FP n°7, lot 3 "Mise à disposition et promotion de bornes de location de vélos électriques" |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | l'ancienne carrière d'Inzéfonds"<br>FP n°9, lot 3 "Création d'une Maison de l'Environnement, de la nature, du tourisme et de la Ruralité" | | |
| Perspectives de projet de coopération internationale sur la filière équine | **FP n°11, lot 1 "Actions d'ouverture et de coopération de la commune avec l'extérieur"** | / | / |

# 4 Cohérence entre le PDS du GAL et la déclaration de politique régionale 2014-2019 «Oser, innover, rassembler »

Plusieurs liens sont également identifiés entre les projets proposés par le GAL Pays des tiges et chavées et les objectifs déclinés dans la note de politique régionale 2014-2019 sous la bannière « Oser, innover, rassembler ».

Quelques exemples, parmi d'autres :

- créer un environnement favorable au développement économique des entreprises et créer de la valeur ajoutée ;
- soutenir l'économie sociale ;
- élargir et approfondir la dynamique d'innovation ;
- assurer un revenu équitable aux agriculteurs ;
- consolider et développer l'emploi agricole et accompagner les agriculteurs dans leur démarche entrepreneuriale ;
- valoriser l'agriculture et développer des liens avec le tourisme ;
- assurer la cohérence des dispositifs de promotion de la santé et adopter une approche globale de la problématique des drogues ;
- apporter des réponses immédiates au mal-être des jeunes ;
- favoriser le maintien à domicile des aînés ;
- assurer la cohésion sociale ;
- soutenir les CPAS et le secteur associatif actif en matière de lutte contre l'exclusion ;
- encourager les nouvelles formes d'habiter et permettre le maintien à domicile des aînés ;
- répondre aux défis et aux besoins de la ruralité ;
- étudier systématiquement la possibilité de recourir aux financements européens en matière de mobilité ;
- faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence ;
- concrétiser le développement durable ;
- renforcer la biodiversité et protéger la nature ;
- gérer efficacement les déchets ;
- développer les énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité ;
- optimaliser l'utilisation des moyens et favoriser les synergies au niveau des pouvoirs locaux ;
- développer la supracommunalité ;
- contribuer à la concrétisation d'une Europe de la solidarité, du développement humain, de la croissance économique et de l'emploi.

# Partie IV : L'organisation du GAL et les moyens humains et financiers prévus

# 1 L'organisation du GAL

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays des tiges et chavées est une ASBL créé en date du 22/12/2001 dans le cadre du programme européen LEADER+ 2000-2006.

Les statuts du GAL définissent sa composition et son fonctionnement. Un Règlement d'Ordre Intérieur explicite les dispositions légales et certains articles des statuts de l'association. Ce dernier a été élaboré en 2013 avec la collaboration de Georges Dutry, consultant pour Stratégies et Succès.

En ce qui concerne son fonctionnement, le GAL comprend trois organes décisionnels :

- l'Assemblée générale (AG)
- le Conseil d'administration (CA)
- le Bureau

Au niveau opérationnel, la structure a pour mission de venir en appui des organes institutionnels décrits ci-avant et de mettre en œuvre les orientations stratégiques définies par les organes décisionnels.

La structure opérationnelle est composée :

- du Coordinateur (appui technique)
- de l'équipe de chargés de missions et de partenaires extérieurs
- des groupes de travail qui peuvent être mis en place le cas échéant.

Annexe 22 : Statuts du GAL

# 2 Gestion administrative et financière du GAL

Le guide du candidat LEADER 2014-2020 qualifie de vital le rôle de l'appui technique (coordinateur). Le territoire d'Assesse, de Gesves et d'Ohey peut compter sur l'engagement du coordinateur actuel : Xavier Sohet (contrat pris en charge par les communes durant la période de transition). Pour rappel, celui-ci détient un diplôme en sciences de gestion ainsi qu'une spécialisation en environnement. Durant son parcours professionnel, Il a pu accumuler une belle expérience de gestion de projets notamment sous LEADER, mais également dans d'autres programmes régionaux et européens. Au cours de la précédente programmation, il s'est constitué un large réseau de personnes ressources, tant au niveau du territoire du GAL qu'à l'extérieur : administrations, autres GAL, acteurs clés de différents secteurs, etc. Il a également pu construire une relation de confiance avec les représentants des administrations fonctionnelles et de l'Interface.

L'appui technique (AT) occupe une position centrale au sein du GAL. Il est véritablement le coordinateur de l'ASBL, tant des acteurs que des projets. Sa position est indispensable au bon fonctionnement de la structure, de l'équipe et des projets, et ce à plusieurs égards.

Premièrement, l'AT joue un rôle d'ensemblier. Il anime, coordonne et fédère un ensemble d'acteurs, aussi bien publics que privés, gravitant au sein et autour du GAL. Ainsi, l'AT :

- mobilise, associe, fait collaborer, rend actifs les acteurs locaux, privés et publics ;
- gère les partenariats afin d'initier des synergies complémentaires au bon déroulement de la dynamique ;
- assure la circulation générale de l'information (entre les différents opérateurs, avec les DG, les instances décisionnelles du GAL, le personnel du GAL, les Communes, l'Interface Leader, etc.) ;
- favorise la mise en œuvre des projets en cohérence avec les mesures et la philosophie du programme LEADER ;
- effectue le lien avec les autres outils de développement rural ;

- collabore avec l'Interface Leader : provoque des réunions régulières sur l'état d'avancement du PDS, demande de l'information et des conseils, participe aux formations, etc ;
- participe aux rencontres organisées par le réseau des GAL et partage son expérience ;
- gère l'intervention des « extérieurs » (experts).

Deuxièmement, l'AT assure la coordination quotidienne du personnel du GAL et des chargés de missions attachés aux structures porteuses de projets. A cette fin, l'AT :

- renforce la cohésion d'équipe ;
- accompagne et coache les membres de son équipe ;
- motive les membres de son équipe ;
- évalue les membres de l'équipe et gère les demandes de formation ;
- se positionne vis-à-vis de l'équipe, « donne le cap » ;
- prévient et solutionne les conflits ;
- supervise le travail des membres de l'équipe et s'assure du respect des règles et procédures ;
- suit et donne des conseils méthodologiques à son équipe en veillant toutefois à laisser de l'autonomie et des prises d'initiatives à ses collaborateurs ;
- représente l'équipe vis-à-vis des organes décisionnels du GAL et de l'extérieur ;
- s'assure de la cohérence entre les fiches projets, et anticipe sur les synergies et les « économies d'échelle » à réaliser.

Troisièmement, l'AT assure la coordination quotidienne de la gestion administrative et financière du GAL, c'est-à-dire :

- assure les missions de gestion journalière financière et administrative ;
- assiste les chargés de missions et opérateurs dans le suivi administratif et financier de leurs projets ;
- envoie les déclarations de créance trimestrielles sur base des documents justificatifs ;
- rédige, amende, corrige et transmet les rapports d'activités sur base des documents transmis par les opérateurs et les chargés de missions ;
- suit l'état d'avancement des dépenses sur tous les projets du GAL.

Quatrièmement, l'AT joue le rôle d'interface et d'appui aux organes décisionnels du GAL (Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale) :

- appuie le Président pour la préparation et l'animation des réunions ;
- appuie les autres membres du Bureau dans leurs missions respectives, et notamment celles de Secrétariat et Trésorier ;
- présente l'état d'avancement des projets ;
- conseille les organes décisionnels dans leurs prises de décisions.

Cinquièmement, l'AT assure une bonne coordination des outils de communication interne et externe du GAL, à savoir qu'il :

- organise, centralise et s'assure du partage de l'information au sein de l'équipe ;
- identifie les bonnes actions du GAL et les faire connaître en interne et en externe ;
- organise la communication externe du projet : site web, Facebook, séances d'information, conférences de presse, bulletin communal, publication, etc.

Enfin, l'AT coordonne l'évaluation du GAL (cf. infra) :

- organise l'auto-évaluation du GAL, en concertation avec le CA et les opérateurs ;
- prépare les rapports d'activité et d'auto-évaluation sur base des documents transmis par les opérateurs de terrain et les chargés de missions ;
- participe aux comités de projets.

Vu la diversité des missions, la charge de travail s'y rapportant et la volonté du coordinateur de s'investir dans les projets et au cœur de la mobilisation des acteurs, l'engagement d'une personne à 1/4 temps sur le volet administratif et financier est prévu.

# 3 Gestion des projets, animation et accompagnement des acteurs locaux

Le Conseil d'Administration a fait le choix stratégique, par ailleurs encouragé par l'administration, de placer le GAL au cœur de la dynamique de mise en œuvre du PDS. Dans tous les projets (sauf tourisme), le GAL est donc le bénéficiaire de la subvention, l'employeur des animateurs et l'opérateur de terrain. Sur base de l'expérience acquise sous les deux précédentes programmations, ce choix permet d'éviter des formes de délégation non contrôlée ou illégale au regard de la législation sur le droit du travail. Le partenariat étant au cœur des actions du GAL, des accords de partenariat seront conclus entre le GAL et les acteurs de terrain (partenaires), au cas par cas, afin de clarifier le rôle et la responsabilité de chacune des parties, étant entendu que le GAL sera bien la seule structure juridique autonome responsable vis-à-vis des pouvoirs subsidiants.

La gestion au quotidien sera assurée par le coordinateur et les animateurs du GAL, l'engagement de personnel étant prévu pour chacune des fiches projets, avec

- 1 temps plein pendant 6 ans (contrat APE 6 points) pour la coordination générale
- un 1/4 temps pendant 6 ans pour le secrétariat et la gestion financière (DC)
- un 3/5 temps pendant 4 ans pour le projet agriculture
- un 1/2 temps pendant 4 ans pour le projet forêts
- un 1/2 temps pendant 2 ans pour la première phase du projet énergie verte
- un 1/2 temps pendant 2 ans pour la deuxième phase du projet énergie verte
- un 3/4 temps pendant 4 ans pour le projet logements
- un 3/5 temps pendant 3 ans pour le projet action sociale
- un 1/2 temps pendant 2 ans pour le projet paysages
- un 1/2 temps pendant 1 an pour la première phase du projet vicigal
- un 1/4 temps pendant 4 ans pour la deuxième phase du projet vicigal
- un 1/2 temps pendant 2 ans pour le projet de coopération internationale filière équestre

Comme initié sous les deux précédentes programmations, des réunions régulières de coordination entre animateurs du GAL seront animées par le coordinateur. En complément, des réunions spécifiques, propres à chaque projet, seront organisées autant que nécessaire, en présence de l'animateur du GAL et des acteurs de terrain concernés.

Enfin, le Conseil d'Administration se réunira régulièrement et prendra toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PDS, pour résoudre les difficultés qui pourraient naître en cours de projets et maintenir une réelle dynamique de projets, en évaluant les actions menées et en apportant les adaptations nécessaires en cas de besoin.

# 4 Outils de communication et d'information

En terme de communication, une véritable stratégie sera mise en œuvre et plusieurs outils seront utilisés afin de toucher les publics cibles de manière optimale. Parmi ces outils, citons :

- Le site internet du GAL, le blog et la page FaceBook développés dans le cadre de la précédente programmation, et que le coordinateur continue à alimenter ;
- Une Newsletter électronique bimensuelle qui sera développée dès le démarrage des projets. Besoin en effet observé au cours de la programmation précédente ;
- Des brochures et dépliants présentant les activités du GAL ;
- L'organisation d'évènements et séminaires ;
- La réalisation de capsules vidéo illustrant les activités du GAL et publiées régulièrement sur le site du GAL mais également potentiellement sur les médias locaux ;
- Les articles de presse (plusieurs dizaines d'articles publiés lors de la précédente programmation) ;
- Les bulletins et sites internet communaux ;
- Des outils de communication modernes (tablettes,…) plus spécifiquement dans certaines fiches telles que les balades numériques dans la cadre du projet tourisme et la « réalité augmentée » dans le cadre du projet paysages ;
- Des rapports d'activités publiés régulièrement et un rapport final en fin de programmation, concret, chiffré et illustré (cf. bilan de la programmation 2007-2013 en ligne sur le site internet) ;
- La communication via la cellule d'animation du réseau des GAL wallons et la participation aux différents séminaires et autres journées inter-GAL afin de faire connaître les actions menées sur son territoire et échanger les bonnes pratiques.

Durant la période de transition (année 2015) supportée par les communes sur fonds propres, le coordinateur se formera à l'utilisation de différents moyens informatiques afin de faciliter la conception de certains outils et optimiser la communication vers l'extérieur une fois les projets lancés : montage vidéo, traitement d'images, InDisign, SIG (Quantum GIS), utilisation des réseaux sociaux, etc. Des formations plus approfondies en comptabilité analytique et en droit du travail sont également prévues.

# 5 Les dispositifs d'évaluation

Sur base de l'expérience acquise sous les deux précédentes programmations, le GAL entend adopter une démarche d'amélioration continue en mettant en œuvre un dispositif d'évaluation à différents niveaux.

## 5.1 L'évaluation des projets

Les Comités de projets semestriels permettront de faire le point régulièrement, avec les administrations concernées, sur l'évolution des projets tant du point de vue du déroulement des actions (rapport d'activités) que de la consommation budgétaire. A cette occasion, tant les indicateurs que les tableaux budgétaires seront des outils indispensables à l'analyse.

En plus de ces Comité de projets, des entretiens réguliers seront prévus entre le coordinateur et les chargés de missions afin de faire continuellement le point sur les projets en cours.

## 5.2 L'évaluation du PDS

Une auto-évaluation annuelle est prévue dans le cadre du programme. D'une part, cette évaluation permettra de dresser un bilan annuel de chaque projet : état d'avancement et description des actions menées durant l'année, perspectives pour l'année suivante, tableau d'indicateurs, synthèse budgétaire, etc. D'autre part, l'auto-évaluation permettra de dresser un bilan du PDS : avancement des projets, analyse financière globale, évaluation de la stratégie par le biais de l'évaluation de l'approche territoriale, de la coopération et de l'intégration des secteurs, du fonctionnement du GAL, etc.

Comme lors de la précédente programmation, l'auto-évaluation sera un travail collectif : y seront associés les animateurs du GAL, les membres du Conseil d'Administration et les différents partenaires.

Les résultats de ces auto-évaluations seront plus largement communiqués que par le passé, en particulier au niveau des partenaires, afin de procéder aux réajustements nécessaires durant la conduite des projets. Les résultats de ces auto-évaluations seront communiqués en CA du GAL, lors d'interventions en Conseils Communaux et plus largement sur le site internet du GAL

## 5.3 L'évaluation des membres du personnel

Une évaluation du personnel est prévue chaque année, tant sur le contenu des missions que sur les aspects relationnels. Les résultats de ces évaluations seront communiqués au Bureau, en délégation du CA.

## 5.4 L'évaluation du coordinateur

Sur base du profil de fonction du coordinateur tel que défini supra, et afin d'éviter les dérives connues dans le cadre de la précédente programmation, le Bureau évaluera le coordinateur tous les deux ans et en restituera les conclusions au CA afin qu'il prenne ses responsabilités le cas échéant.

## 5.5 L'évaluation du partenariat

Demandée par les partenaires lors de la précédente programmation, une évaluation continue des projets et des collaborations sera mise en œuvre par le GAL, avec les partenaires. Cette évaluation sera organisée par projet. Au minimum 3 réunions plénières seront organisées avec l'ensemble des partenaires du projet :

- En début de projet, afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun
- A mi-projet pour faire le point sur l'avancement des actions et réorienter le cas échéant
- En fin de projet pour dresser le bilan du projet, tant d'un point de vue quantitatif (indicateurs, budget) que qualitatif (implication, reconnaissance, etc.)

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de la démarche participative poursuivie pour l'élaboration des projets du GAL et optimise les chances de succès pour leur mise en œuvre.

## 5.6 L'évaluation de la notoriété du GAL

La notoriété du GAL et la bonne compréhension de ses missions par la population est une priorité. La stratégie de communication développée visera à rencontrer cet objectif. En guise d'évaluation, une enquête téléphonique sera réalisée en début et en fin de programmation afin de mesurer la notoriété du GAL et la bonne compréhension de ses missions par les citoyens du territoire.

# 6 Les dispositions de gestion financière

Sur base de l'expérience acquise sous les deux précédentes programmations, le GAL s'inscrit dans une dynamique de gestion financière en bon père de famille. Cela se traduit par une volonté de maîtriser les risques liés à la gestion des fonds publics mis à sa disposition via LEADER.

Ainsi, le GAL se positionne comme étant le bénéficiaire des subventions pour l'ensemble des projets, excepté le projet touristique. Bien que le GAL soit reconnu par le CGT comme opérateur touristique, la volonté a été en effet de développer un projet touristique ambitieux en partenariat avec le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz, et de confier la mission à la Maison du Tourisme Condroz Famenne active sur 6 des 7 communes du territoire.

Le GAL se définit également comme étant l'opérateur de terrain responsable de la justification de l'utilisation des fonds vis-à-vis des pouvoirs subsidiants pour chacun des projets.

Au niveau technique et dans la prolongation des choix pris sous la précédente programmation, le GAL, via son coordinateur, détenteur d'un diplôme en Sciences de Gestion, tiendra une comptabilité analytique à partie double grâce à un logiciel comptable adapté. L'expérience acquise par le coordinateur en matière de gestion financière et de comptabilité analytique permettra de préparer au mieux les déclarations de créance. La comptabilité sera clôturée chaque année par un organisme comptable privé indépendant, extérieur au GAL, et sera contrôlée par deux commissaires aux comptes. Considérant la complexité liée à certaines dépenses et le nombre élevé d'opérations (près de 4000 opérations dans le cadre de la précédente programmation), l'intervention de l'organisme comptable sera renforcée. Le coût annuel de la clôture des comptes et du suivi financierest donc évalué à 5.000€.

Les dépenses se feront exclusivement conformément au contenu des fiches approuvées par le Gouvernement wallon et le Ministre compétent et une fois le code projet transmis officiellement au GAL. Toute modification de financement d'une action fera l'objet d'un accord préalable du fonctionnaire compétent, le coordinateur ayant déjà pris l'habitude de consulter régulièrement les fonctionnaires à ce sujet.

Comme dans la précédente programmation, les paiements se feront avec un système de double signature entre quatre représentants du GAL ayant le droit de signature. Le coordinateur pourra signer seul jusqu'à un montant maximum de 750,00€, ces dépenses devant ensuite être justifiées devant le Conseil d'administration.

Les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey s'engagent à prendre en charge les 10%, offrant ainsi une sécurité au GAL pour la mise en œuvre de ses projets. En fonction de ceux-ci, et notamment de leurs impacts plus ou moins économiques et/ou collectifs, et chaque fois que cela sera possible, la participation du secteur privé sera néanmoins sollicitée pour contribuer à la prise en charge des 10%, afin de responsabiliser les partenaires privés, conformément à l'état d'esprit LEADER.

Dans certains projets, les partenaires identifiés ont déjà été sollicités pour apporter ces 10% sous une forme que financière. En guise d'exemple, dans le cadre du projet Paysages, le Domaine de Mozet organisera gratuitement 12 animations pour les écoles du territoire en contrepartie de l'investissement du GAL au niveau de l'Observatoire du Paysage pour les familles et groupes scolaires. En estimant à 200€ par animation, cet apport « en nature » peut être évalué à 2.400€.

Outre cet aspect, il est évident que plusieurs projets vont générer un apport en capital important, extérieur à LEADER. C'est notamment le cas, s'ils sont retenus, des projets ViciGAL, énergie verte et logement. En effet, le projet ViciGAL générera potentiellement un apport financier d'environ 1.500.000€ par le biais des PCDR (projet trans-PCDR). Le projet énergie verte sera financé, dans sa partie opérationnelle (seconde phase) et sur base du plan financier élaboré à l'issue de l'étude, par des investisseurs encore à identifier (objet de l'étude également). En ce qui concerne le projet logements, les contacts pris avec l'Agence Immobilière Sociale et les Sociétés de Logements Sociaux laissent apparaître de futures collaborations fructueuses en termes d'investissement extérieur au

GAL, par le biais de ces dites structures. Enfin, de manière générale, les synergies avec les PCDR des 3 communes telles que décrites infra, démontrent les leviers financiers importants que les projets du GAL peuvent activer.

Afin de valoriser le capital humain acquis sous LEADER et de maximiser les marges budgétaires disponibles, le GAL aura recours aux diverses formes d'aide à l'emploi dont il peut disposer. Cela concerne en particulier le recours au système APE pour le projet Appui technique, 6 points étant acquis par le GAL pour le poste de coordinateur, ce qui représente un apport direct d'environ 18.000€ par an, en plus de l'exonération des charges patronales.

La gestion de la trésorerie sera assurée, comme sous LEADER, par le recours à un emprunt avec la caution des trois communes partenaires afin de ne pas devoir mettre en gage les arrêtés ministériels obtenus. Afin d'éviter d'avoir recours de manière excessive à cette ligne de crédit, et donc de payer des charges financières importantes (plus de 12.000€ par an pour les années 2012-2014), les communes se sont engagées à inscrire les crédits nécessaires aux budgets successifs couvrant la période de programmation 2014-2020, répartis sur les exercices en fonctions du budget annuel de l'ASBL, et de verser au GAL en début d'année le subside annuel correspondant au budget annuel validé en AG

Enfin, les conseils d'administration, les autoévaluations et les comités de projet seront l'occasion de vérifier régulièrement la bonne utilisation des fonds publics mis à notre disposition via LEADER. Le GAL veillera à solliciter auprès des administrations compétentes les adaptations et/ou les transferts budgétaires nécessaires afin de maximiser l'efficience des actions menées sur le territoire et de créer une réelle dynamique et émulation entre projets.

# 7 Plan de financement global

| | Personnel | Fonct. | Partenaires | Sous-traitance | Actions projet | Promotion | Invest | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Agriculture** | 165 000 | 23 100 | 28 600 | 10 000 | 8 000 | 12 000 | 5 000 | **251 700** |
| **Forêts** | 120 000 | 16 800 | 25 000 | 5 000 | 750 | 6 000 | 30 000 | **203 550** |
| **Energie Verte (phase 1)** | 50 000 | 7 000 | 0 | 99 000 | 7 500 | 2 500 | 0 | **166 000** |
| **Energie Verte (phase 2)** | 50 000 | 7 000 | 0 | 22 500 | 2 500 | 2 500 | 0 | **84 500** |
| **Logement** | 180 000 | 25 200 | 6 500 | 24 000 | 18 200 | 6 500 | 0 | **260 400** |
| **Action sociale** | 108 000 | 15 120 | 0 | 0 | 45 000 | 0 | 0 | **168 120** |
| **Paysages** | 75 000 | 10 500 | 10 000 | 35 000 | 7 500 | 5 000 | 50 000 | **193 000** |
| **ViciGAL (phase 1)** | 25 000 | 3 500 | 0 | 40 000 | 0 | 0 | 0 | **68 500** |
| **ViciGAL (phase 2)** | 50 000 | 7 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 36 000 | **93 000** |
| **Tourisme** | 92 571 | 12 960 | 0 | 0 | 9 969 | 44 357 | 30 000 | **189 857** |
| **Filière Equestre** | 50 000 | 7 000 | 0 | 0 | 43 000 | 0 | 0 | **100 000** |
| **AT** | 285 000 | 39 900 | 0 | 30 000 | 0 | 40 000 | 0 | **394 900** |
| | **1 250 571** | **175 080** | **70 100** | **265 500** | **142 419** | **118 857** | **151 000** | **2 173 527** |

# Partie V : Argumentaire par rapport aux critères de sélection des PDS

# 1 La qualité et l'équilibre du partenariat

Ce troisième PDS confirme la qualité et l'équilibre du partenariat au sein de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées.

Au sein même de l'ASBL, le Conseil d'Administration est bien composé d'une majorité de représentants privés issus de divers milieux et qui représentent globalement l'ensemble des thématiques développées aux travers des actions du GAL.

Comme précédemment, la représentation des acteurs publics au sein du Conseil d'Administration reste égalitaire entre communes, indépendamment du nombre d'habitants afin d'harmoniser les rapports de force dans les prises de décision et ainsi contribuer à assurer une vision territoriale supracommunale équilibrée.

Aussi, le conseil d'administration se compose de 26 membres. Ce nombre peut paraître élevé au regard de la situation d'autres GALs mais nous restons convaincus qu'il est le garant d'une démarche de partenariat équilibré et d'un réseau élargi.

Il convient de souligner encore le caractère dynamique du conseil d'administration qui se révèle, notamment à la fréquence et au taux de participation aux réunions du CA, à l'instauration d'un bureau qui se réunit fréquemment et dès que nécessaire, ainsi que par la présence régulière de membres du CA aux réunions de comités de projets.

Au niveau de l'Assemblée générale, elle se compose de 36 membres soit 10 membres supplémentaires à ceux du CA. Ici aussi, ce nombre relativement élevé et la mobilisation de ses membres sont un bon indicateur de la qualité du partenariat local et du respect des équilibres entre les trois communes partenaires et ses représentants tant publics que privés.

Annexe 22 : Composition du CA et de l'AG du GAL

Grâce d'une part aux multiples actions menées, globalement avec un large succès, sous les deux précédentes programmations et d'autre part à l'important travail de mobilisation des acteurs et partenaires dans le cadre de la préparation de ce dossier de candidature, le nombre et la qualité des partenaires externes à la structure GAL se sont largement accrus. Les rubriques consacrées au partenariat au sein de chacune des fiches en témoignent largement.

Il convient encore de souligner la très large palette des partenaires mobilisés dont les profils varient du citoyen lambda à l'Université de Namur en passant par les indépendants locaux, de multiples associations et autres institutions ou entreprises privées.

# 2 La capacité à mettre en œuvre la stratégie de développement

Les évaluations des deux premières programmations et le taux de consommation budgétaire proche voire supérieur aux 100% témoignent de la capacité du GAL à mettre en œuvre la stratégie de développement qu'il a définie.

Cette capacité s'explique, notamment,

- par la mobilisation des membres du conseil d'administration et du bureau du GAL mais aussi des communes partenaires qui sont toutes trois convaincues de leur propre intérêt à confirmer leur engagement dans un dynamique de supra-communalité comme celle proposée par le GAL ;
- par l'implication personnelle et le professionnalisme dont fait preuve l'actuel coordinateur. L'historique du GAL montre à quel point ce poste est déterminant dans la bonne conduite des projets et la gestion de l'ASBL. Cet historique montre également la capacité du Conseil d'Administration à prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'une série de signaux indique que

la mise en œuvre du PDS est compromise, comme ce fut le cas avec le licenciement du précédent appui technique ;

- par l'engagement de chargés de missions compétents et motivés qui connaissent bien leur secteur d'intervention et le contexte local dans lequel il s'inscrit. A ce sujet, il convient de souligner que le GAL a ici aussi su tirer les leçons du passé au regard de mises en œuvre parfois moins heureuses de certains projets lorsque le GAL n'avait pas la maîtrise directe des animateurs en n'étant pas leur employeur ;
- par le fait que dans le cadre de cette programmation, le GAL est bien le bénéficiaire de l'ensemble des subventions, hors coopération touristique. Par ailleurs, il est prévu qu'une évaluation régulière des animateurs et du coordinateur ait lieu sur base des canevas utilisés par les communes partenaires ;
- par la participation active, tant du coordinateur que des animateurs, aux activités proposées par le réseau d'animation du PWDR et l'instauration d'un dialogue constructif avec les autorités régionales et les cellules d'encadrement comme le CER et la FRW ;
- par la reconnaissance de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées comme opérateur touristique par le CGT. Cette reconnaissance pourrait se révéler déterminante dans le cadre de cette programmation, notamment pour la mise en œuvre du projet VICIGAL.

La récente sélection en décembre 2014 de l'ASBL GAL Pays des tiges et chavées comme lauréate potentielle au prix du développement durable 2015 de la Province de Namur est un autre signe de reconnaissance de la capacité du GAL à mettre en œuvre sa stratégie dans une logique de développement durable et d'en faire échos à l'extérieur.

# 3 L'approche ascendante et la cohérence des projets proposés et leur mode de sélection

## 3.1 L'approche ascendante

Une attention toute particulière a été portée sur l'approche ascendante (bottum-up) pour l'élaboration de cette programmation. A bien des égards, cette approche, bien que coûteuse en temps, est en effet la seule garantie d'un équilibre au sein des thématiques traitées, d'un partenariat de qualité et surtout d'une mise en œuvre optimale des projets. En clair : un facteur de réussite.

Un très grand nombre de personnes ont été impliquées dans le processus d'élaboration des projets : citoyens, personnes ressources identifiées du territoire et extérieurs, partenaires potentiels, administrateurs, élus communaux, membres du personnel communal, commissions déjà existantes (CLDR, CCATM, etc.). En plus de tous les habitants consultés directement via l'appel à projet, plus de 500 personnes différentes ont été mobilisées et on participé directement dans l'élaboration des projets, lors de réunions diverses.

La bonne circulation de l'information et la transparence conditionnaient le succès de cette phase de consultation et d'élaboration des projets. L'objectif était en effet de brasser un maximum d'idées, sans pour autant générer de frustrations liées à des attentes non rencontrées, voire avoir le sentiment de ne pas s'être senti écouté ou de s'être « fait voler l'idée ». Lors des différentes réunions et autres groupes de travail, les « règles du jeu » et le contexte de la programmation LEADER ont toujours été rappelés à cette fin.

En termes de communication, plusieurs séances d'information grand public ont été organisées au cours du processus. Notamment le 18/06/14 où les pilotes des groupes de travail sont venus restituer les conclusions de leurs groupes respectifs, et le 03/02/15 où les fiches projets ont été présentées, pour validation, avant dépôt du dossier de candidature

Toutes ces étapes ont également été l'occasion de mobiliser les partenaires, de les impliquer dès la rédaction des projets, garantissant ainsi leur investissement futur et la réponse à un besoin réel.

## 3.2 La cohérence des projets

Les projets présentent de réelles synergies et une solide cohérence entre eux. Plusieurs liens entre les projets ont déjà été présentés au sein même des fiches projets. De manière générale, ces fiches se complètent et amènent une réponse globale aux besoins générés par différentes spécificités du territoire :

- Occupation du sol :
    - 65% agriculture
    - 25% forêts
    - 10% bâti
- Economie :
    - Indépendants (secteur construction)
    - Secteur touristique
- Pressions / défis (liés aux territoires péri-urbains) :
    - Immobilier
    - Energétique
    - Mobilité
    - Dualisation sociale et risque de mal-être
- Spécificités territoriales :
    - Paysages (tiges et chavées)
    - Filière équestre

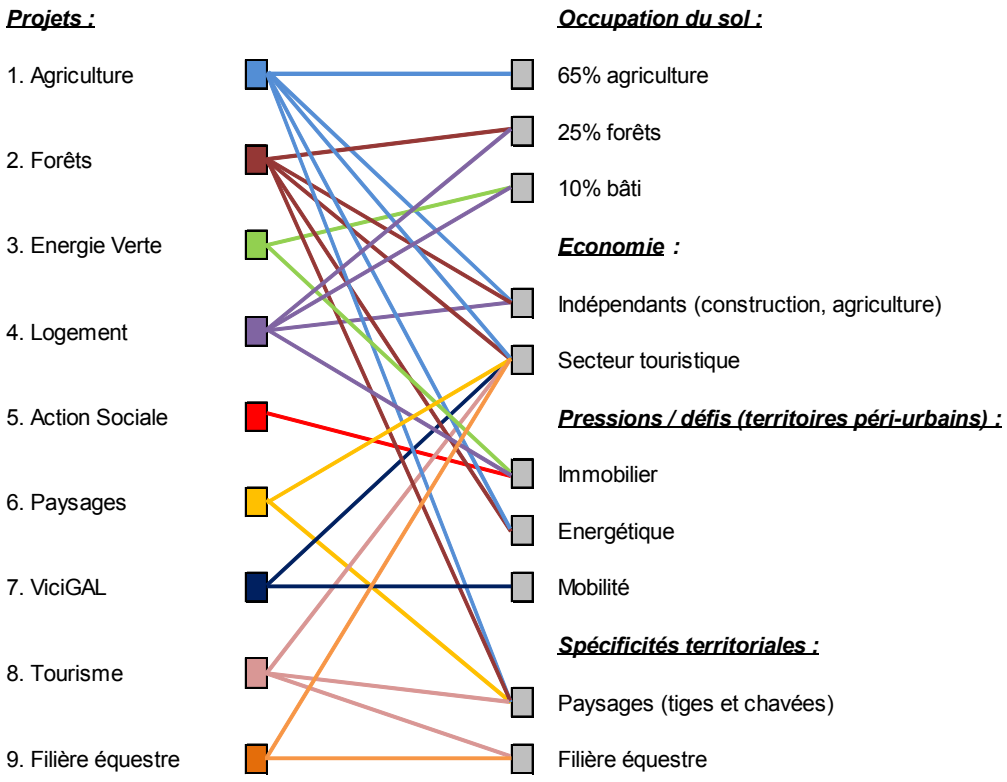

Par ailleurs, ces projets sont cohérents et en phase avec les Opérations de Développement Rural mises en œuvre sur chacune des 3 communes, au sein des PCDR. En témoigne le tableau des synergies entre projets GAL et projets PCDR repris infra.

### 3.3 Le mode de sélection des projets

Le mode de sélection des projets est largement explicité dans la première partie du présent dossier de candidature. Ce mode de sélection respecte intégralement les instructions du programme. Un appel à projets a en effet été réalisé et les projets ont été sélectionnés par l'AG du GAL sur base du diagnostic territorial et de critères objectifs définis dans le Guide du Candidat.

# 4 Le plan de financement

Le plan de financement respecte les contraintes budgétaires connues du point de vue de l'enveloppe appui technique (22%), coopération (13%) et investissements (7% du total et respect du plafond de 55.000€par projet).

L'enveloppe totale sollicitée est de 2.173.527€ (à 100%). Cette enveloppe est supérieure au budget de la programmation précédente (1.650.000€). Cette majoration témoigne de la maturité du territoire (3$^{e}$ programmation), de la volonté des communes d'inscrire la transcommunalité au cœur de leur action et de la capacité du GAL à mettre en œuvre les projets et d'honorer ses engagements, notamment budgétaires.

Les dépenses sont réparties de façon équilibrée dans le temps, tout au long de la période de programmation.

Enfin, la prise en charge des 10% et de la gestion de la trésorerie est garantie par les trois communes partenaires.

✋ Annexe 23 : Délibérations de Collèges relatives au plan de financement du GAL

# 5 La cohérence globale du PDS par rapport au contexte local

La cohérence globale du PDS par rapport au contexte local s'appuie essentiellement sur les éléments suivants :

- La prise en compte des résultats d'études scientifiques consacrées au développement territorial périurbain ainsi que d'autres études spécifiques :
    - Travaux de l'Université de Tours sur les espaces périphériques urbains et le développement durable ;
    - Dossier du réseau rural français sur l'économie résidentielle, du diagnostic à la stratégie ;
    - Dossier du CESW consacré à la géographie des coopérations transcommunales dans les espaces ruraux wallons …)
    - Etude de la fondation pour les générations futures sur les aînés ;
    - Rencontres de la ruralité organisées par la FRW sur le thème des CPAS ruraux et la réforme du chômage ;
    - Mémoire de fin d'étude de master en politique économique et sociale de Madame Mallieu , UCL, sur le thème de la filière équine et son rapport au territoire, …),…

- La prise en compte des études menées au sein même de chacune des communes partenaires. Il s'agit en particulier des PCDR, PCDN et schémas de structure mais aussi de dossiers plus techniques comme le réseau de chaleur prévu au niveau de la Commune d'Ohey. Les multiples liens avec les PCDR ont été décrits supra et confirment cette cohérence.
- Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier de candidature, la réalisation d'un diagnostic de territoire et d'une étude AFOM en collaboration avec deux consultants externes :
    - DR(EA)²M , bureau d'étude
    - Expansion, Agence de Stratégie et Communication, associé au Professeur Alain Vas, donnant cours de stratégie à Louvain School of Management.
- La capitalisation des acquis liés aux deux premières programmations au cours desquelles plusieurs études scientifiques ont été menées :
    - étude sociologue menée par le département de sociologie de l'ULB sur la thématique des relations entre ruraux et néo-ruraux ;
    - appui scientifique du Professeur Bodson (UCL) au projet Téléruralités ;
    - étude prospective sur le tourisme menée en collaboration avec le Professeur Decrop de l'Université de Namur ;
    - mémoire de fin d'étude de master en politique économique et sociale de Madame Mallieu , UCL, sur le thème de la filière équine et son rapport au territoire, …)

Par ailleurs, le GAL Pays des tiges et chavées a été attentif à maintenir une approche transversale dans sa stratégie de développement et à établir des connexions entre ses fiches projets, et ce afin de consolider sa démarche de développement global et durable plutôt que de se spécialiser sur un seul secteur.

# 6 La dimension économique des projets

La dimension économique des projets est réelle. Quelques exemples, non exhaustifs :

- Les agriculteurs représentent quelques 200 emplois directs sur le territoire. Favoriser leur viabilité et leur bien-être en les conseillant sur les aspects énergétiques et fourragers, en mettant en œuvre des expériences pilotes et en organisant des échanges de bonnes pratiques, stabilisera à termes ces emplois.
- Un grand nombre d'acteurs sont actifs sur le territoire dans le domaine de la production et la transformation du bois, ce qui représente un nombre d'emploi très important. Le projet permettra de structurer la filière et favoriser le développement de leurs activités respectives. Par ailleurs, 25% du territoire étant couvert par la forêt, mieux valoriser ces forêts sur le plan économique (en plus que sur le plan environnemental, touristique, etc.) créera une valeur ajoutée au territoire.
- La dimension économique du projet énergie verte est au cœur de ce dernier. En plus de permettre la valorisation de déchets verts produits sur le territoire (et donc éviter le coût de leur élimination), le projet devrait déboucher à terme sur la création d'une unité de transformation et donc de minimum 4 emplois directs. En ce qui concerne la collecte et la centralisation des déchets verts, la création de minimum 2 emplois peu qualifié (projet d'insertion sociale) est prévue. Le combustible ainsi produit permettra également de faire des économies aux communes, dans le cadre de leurs projets de réseau de chaleur et autres chaudières collectives.
- Le projet logement permettra entre autre de stimuler le secteur de la construction et de la rénovation (un des secteurs d'activités les plus importants sur le territoire) et de mobiliser des

financements extérieurs en termes d'investissement, aussi bien via les PCDR que via les financements de l'Agence Immobilière Sociale par exemple.

- Le projet Paysages permettra de maintenir, voire créer des emplois au Domaine de Mozet, pôle économique important de notre territoire.
- Le projet ViciGAL permettra à terme de développer le secteur du cyclo-tourisme, aussi bien du côté des restaurateurs que des hébergeurs (notamment les gîtes Bienvenue Vélo). En ce qui concerne sa mise en œuvre, et dans le respect des règles des marchés publics, le projet impactera potentiellement de manière favorable le secteur de la construction.
- Le projet touristique permettra de soutenir les acteurs dans le développement de leurs activités. Plusieurs dizaine d'emplois sont donc potentiellement concernés.

La dimension économique de cette programmation est donc très marquée, sans pour autant déforcer les dimensions sociales et environnementales.

# 7 Le caractère innovant de la stratégie et des projets

Avant de préciser le caractère innovant de la stratégie et des projets de ce 3ème PDS du GAL Pays des tiges et chavées, il convient de souligner

- la stabilité dont fait preuve le territoire, tant du point de vue de la composition de ses communes partenaires que de la définition de son cadre analytique de référence qui se focalise sur son caractère périurbain.
- la cohérence entre les trois programmations dont celle-ci s'alimente des résultats engrangés lors des deux précédentes

Ce socle stable permet d'injecter dans la stratégie des innovations aux multiples facettes.

## 7.1 Innovation territoriale

L'innovation est territoriale dans la mesure où de nouveaux territoires pertinents se dessinent au travers du GAL. C'est en particulier le cas pour

- le projet tourisme avec une coopération avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne
- le projet de VICIGAL qui, à termes, via les connexions à établir avec les RAVEL déjà existants( vers Huy et vers Yvoir), crée de nouveaux territoires pertinents du point de vue de l'offre touristique destinée aux cyclistes.
- le projet de coopération en lien avec la filière équestre qui devrait confirmer toute la pertinence de soutenir la structuration de ce secteur en l'inscrivant dans une dynamique internationale

## 7.2 Innovation technologique

L'innovation est ensuite technologique. Plusieurs projets vont mobiliser et/ou continuer à mobiliser les nouvelles technologies. Cela concerne notamment :

- le projet tourisme et un important investissement dans la promotion touristique via les dernières technologies de communication.
- le projet paysage avec la valorisation de la technologie de la réalité augmentée qui vient en appui à une démarche de lecture paysagère inédite
- la mise en œuvre de nouveaux procédés d'analyse et/ou de production, comme dans la mise en place d'une filière de valorisation des déchets verts ligneux ou celui d'autonomie fourragère et énergétique au sein des exploitations agricoles

## 7.3 Innovation thématique

Enfin, l'innovation est également présente sur le plan des thématiques abordées :

- la réponse à des besoins émergents issus de signaux lents donnés par les phénomènes de vieillissement de la population, de problèmes de santé mentale, de redéfinition des cellules familiales, de l'accentuation des phénomènes de détresse personnelle, d'assuétudes, de pression sur le marché du travail et sur les systèmes d'aides qui y sont liés directement ou indirectement ;
- la capacité du GAL à s'inscrire sur des thèmes porteurs et nouveaux relayés par d'autres organes institutionnels (Année 2016 du Vélo, label Bois Wallon, analyse de l'autonomie énergétique des fermes via le CRA,…) ;
- le fait de servir de territoire pilote afin de tester la faisabilité de financer via les nouvelles dispositions prises dans le cadre du décret relatif au développement rural pour les actions supra-communale inscrites dans le PCDR des communes partenaires.

## 7.4 Innovation financière

Cette programmation fait preuve d'innovation sur le plan financier. Plusieurs projets intègrent en effet l'apport de capitaux extérieurs à ceux du GAL, comme par exemple Energie verte, ViciGal, Logement.

# 8 L'efficience et la pérennité des projets

L'efficience, à savoir le rapport entre les résultats obtenus (objectifs à ce stade) et les ressources financières mises en œuvre pour atteindre ces résultats, est au cœur des priorités du GAL. Conscient de la responsabilité qui lui incombe en investissant de l'argent public sur son territoire d'action, le GAL (aussi bien les administrateurs que le coordinateur et son équipe) aura pour objectif quotidien d'optimiser les résultats obtenus en fonction des moyens investis.

En ce qui concerne la pérennité des projets, et fort de son expérience acquise lors des deux précédentes programmations, le GAL a veillé dès l'élaboration des projets à intégrer cette dimension comme un objectif à atteindre. La pérennité ou plutôt la pérennisation potentielle des projets a même fait partie intégrante des critères de sélection des projets. La mobilisation des acteurs et autres partenaires dès l'élaboration des projets concourt également à cet objectif. En effet, pour chacun des projets, des pistes ont été évoquées avec les partenaires pour assurer une forme de pérennisation après l'intervention du GAL. Ces dernières sont reprises dans chacune des fiches projets.

De manière indirecte, et sans que ce soit un objectif en soi, certaines actions entreprises dans le cadre de la programmation 2007-2013 sont également pérennisées grâce aux projets déposés. Ainsi, les produits touristiques développés (outils promotionnels, capsules vidéo, balades numériques, etc.) continueront à être diffusés par la Maison du Tourisme, l'association Galo-Condroz créée à l'issue du projet filière équestre sera partenaire du projet de coopération internationale, les maisons d'accueil communautaires seront utilisées comme lieu privilégié dans le cadre du projet d'action sociale, etc.

# 9 La complémentarité avec les autres politiques de développement

La complémentarité du PDS avec les autres politiques de développement a été largement mise en lumière supra.

Rappelons à ce stade les multiples liens établis

- entre le PDS et les PCDR des trois communes partenaires, avec en outre à la clé, l'éventuelle concrétisation d'une action supra communale financée grâce au décret d'avril 2014 consacré au développement rural (ViciGal).
- entre le PDS et la déclaration de politique régionale 2014-2019.

De façon bien plus intense que dans les deux précédentes programmations, des ponts sont en outre établis entre le GAL et les services communaux et ceux des CPAS, gage de pérennisation également. C'est notamment le cas avec

- les services urbanismes et les CCATM (projet logement et paysages)
- les conseillers en mobilité et en environnement (projet bois, agriculture et ViciGAL)
- les assistantes sociales (projets de réinsertions professionnelles via la filière déchet vert et bois, projet social d'accompagnement psychologique, …)

Enfin, ce troisième PDS consolide la position du GAL comme outil majeur unique et fédérateur pour la mise en œuvre de projets transcommunaux qui concernent le territoire des trois communes partenaires. Le but étant de pouvoir déboucher à terme et en sus de la démarche LEADER, sur la mobilisation d'autres démarches complémentaires supra communales. Sont ici notamment visés le fait de répondre à des appels à projets dans le cadre de FEADER mais aussi l'étude de faisabilité d'un Parc naturel.

# 10 L'intégration de la dimension de coopération dans le PDS

La dimension de coopération fait partie intégrante de ce PDS. Deux projets de coopération seront en effet introduits, pour un montant total de près de 300.000€ (13% de l'enveloppe globale)

Le premier projet est un projet de coopération national avec le GAL voisin : Condroz-Famenne. A vocation de promotion touristique, ce projet entend faire de ce « nouveau territoire » (7 communes du Condroz Namurois), une destination touristique à part entière, à savoir une destination familles. Ce projet déjà très abouti est issu d'une réflexion conjointe des deux GAL et notamment de groupes de travail communs. Le GAL Pays des tiges et chavées étant reconnu comme opérateur touristique par le CGT, un projet aurait pu être imaginé dans ce sens sur les 3 communes du territoire, comme ce fut le cas dans le cadre de la précédente programmation. Néanmoins, mûrs de cette expérience, la coopération apparaissait comme évidente pour renforcer les synergies et travailler avec un opérateur dont le tourisme est le seul métier, à savoir la Maison du Tourisme Condroz-Fammene.

Le second projet est un projet de coopération internationale sur le thème du développement de la filière équestre. Riche de son expérience en la matière acquise dans le cadre de la programmation 2007-2013, le GAL entend partager son expérience et échanger les bonnes pratiques avec d'autres territoires ayant développé une identité territoriale axée « cheval ». Même si le projet n'est pas encore tout à fait abouti, des actions et partenaires potentiels ont d'ores et déjà été identifiés.

# Partie VI : Conclusions

# Conclusions

Comme tous les territoires ruraux péri-urbains, les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey sont soumises à d'importantes pressions d'ordres économiques, sociales et environnementales : pression foncière, risques d'exclusion et de dualisation sociale, pollutions paysagères, pressions diverses sur l'environnement, nécessité de plus en plus pressante de tendre vers une utilisation rationnelle de l'énergie, mobilité et forte dépendance aux déplacements en voiture, etc.

Se basant sur un diagnostic rigoureux, la collaboration de deux consultants externes et une large consultation participative, un Plan de Développement Stratégique a été élaboré, visant à répondre, partiellement, mais de manière très pragmatique, à plusieurs besoins réels engendrés par ces différentes pressions propres aux territoires péri-urbains. Les particularités du territoire (paysages typiques, filière équestre notamment), les acteurs en place et les initiatives de développement amorcées sur le territoire ont également été pris en compte dans l'analyse afin d'identifier les besoins à rencontrer par les projets du GAL.

C'est dans ce contexte que le thème fédérateur a été défini, à savoir « Ruralité péri-urbaine : des hommes, des défis, des solutions inédites ».

Les projets émanant de l'appel à participation et / ou élaborés de manière collective ont été sélectionnés dans la plus grande objectivité. Ensemble, ils forment un tout cohérent, rencontrant les ambitions de la stratégie territoriale. Constituée de projets à connotation purement économique, sociale ou environnementale pour certains, mixte et transversaux pour d'autres, cette programmation couvre les 3 piliers du développement durable de manière harmonieuse. Le GAL a précisément veillé à ne pas concentrer ses efforts sur un seul secteur identifié comme potentiellement porteur mais bien à préserver le caractère global et intégré de la démarche de développement local.

La cohérence et la synergie entre les fiches projets étaient une priorité. Elles conditionnent la mise en œuvre d'une programmation équilibrée, pleine de promesses ambitieuses, mais réalistes. L'importante mobilisation des acteurs et l'émulation générale autour de ce projet de territoire augurent également de partenariats riches, s'inscrivant dans la pérennité.

L'innovation est au cœur de chacun des projets, bien que l'ambition était avant tout de répondre à des besoins réels du territoire, de manière pragmatique et concrète pour les bénéficiaires.

Enfin, ce Plan de Développement Stratégique témoigne de la volonté du GAL d'inscrire son action en synergie avec les autres outils de développement rural mis en œuvre par ailleurs au niveau des communes partenaires, favorisant ainsi une bonne gouvernance. Les nombreux recoupements avec les PCDR assurent des renforcements significatifs à ce sujet qu'il convient de souligner avec force.

Les résultats attendus sont nombreux, tant en termes de création d'emplois que d'amélioration du bien être des citoyens et de leur cadre de vie. Ces résultats sont ambitieux, mais à la hauteur de l'efficience dont le GAL Pays des Tiges et Chavées a su faire preuve depuis bientôt 15 ans maintenant.

L'enjeu est de poursuivre cette dynamique et de consolider la maturité dont fait preuve le GAL Pays des tiges et chavées dans la mise en œuvre de ses actions au service du développement durable du territoire périurbain que forment, de façon cohérente et de plus en plus structurée les Communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey.

ASSESSE | GESVES | OHEY

GAL Assesse - Gesves - Ohey
Pays des tiges et chavées

PAYS DES **TIGES & CHAVÉES**

# UN GRAND BOL DE BONHEUR

© Photographies : Francois Migeotte - Daniel Steenhaut - Fotolia

Avec le soutien de la Wallonie

Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.
Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

pepub